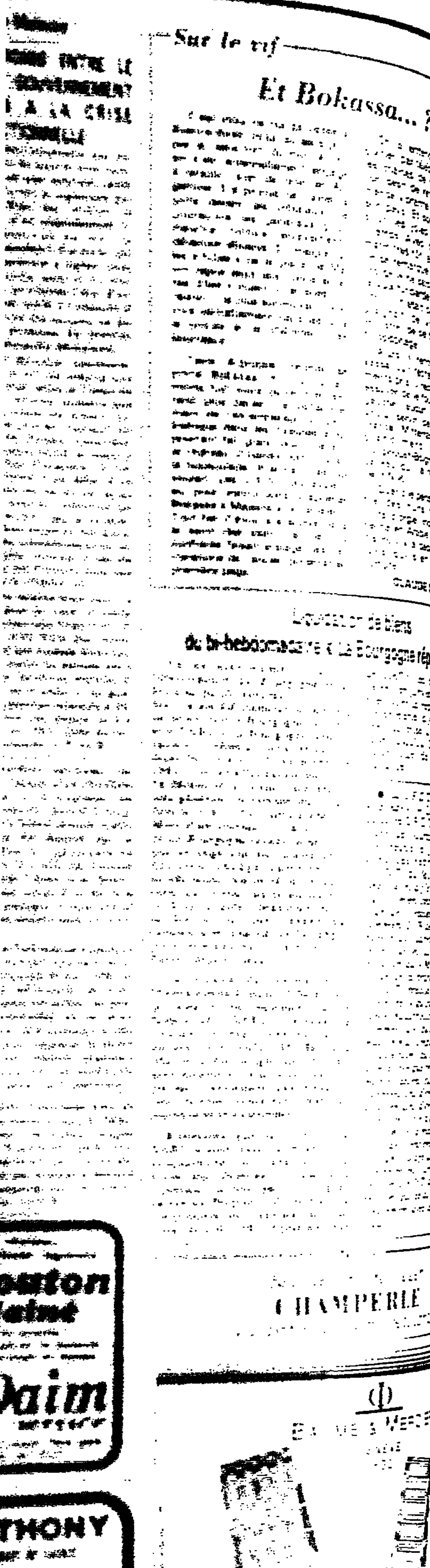
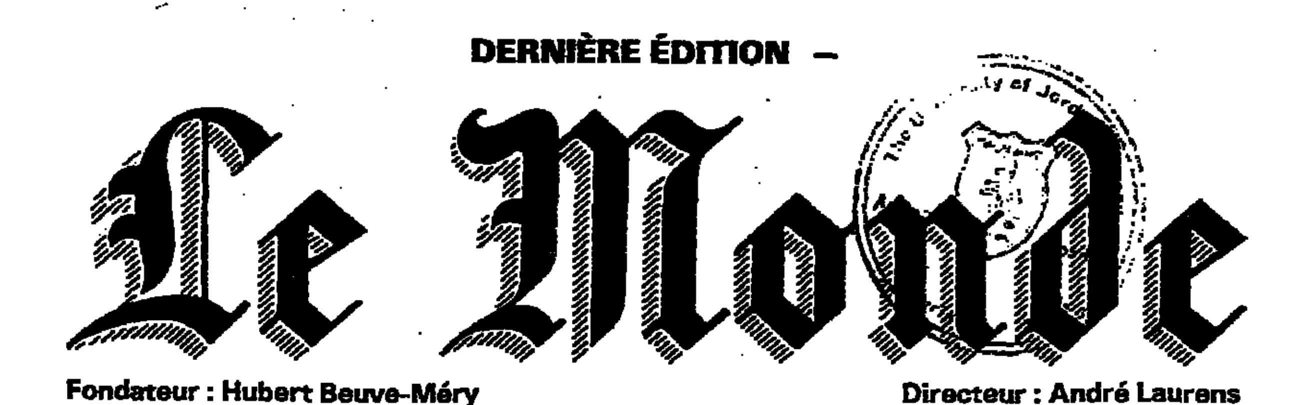


DERNIÈRE ÉDITION —



Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

AVEC LE SUPPLEMENT DU DIMANCHE

QUARANTIÈME ANNÉE – Nº 12097 — 4,80 F — DIMANCHE 18-LUNDI 19 DÉCEMBRE 1983

5, rue des Italiens 75427 Paris Cedex 09 — Tél. : 246-72-23

DATES

Il y a trente ans Mossadegh...

(Page 2)

ALGÉRIE

Un pays et son parti

(Page 5)

KENYA

L'heureuse solitude du député blanc

(Page 6)

UNION SOVIÉTIQUE

Un magasin trop bien achalandé

(Page 6)

JAPON

L'archange et le dragon

(Page 7)

ÉCONOMIE

Sport et « sponsoring »

(Page 21)

Dans « le Monde Dimanche » quatre pages de radio et de télévision

Au Liban, la détente, enfin ?

Le cessez-le-feu entre l'armée et les milices de l'opposition a permis la réouverture de l'aéroport de Beyrouth. Le président Gemayel a rencontré le colonel Kadhafi. Dans l'attente du départ de Tripoli de M. Arafat, les efforts de règlement s'intensifient.

Une fois n'est pas coutume, le Proche-Orient paraissait s'engager, ce week-end, sur la voie d'un relatif apaisement. Un calme insolite régnait samedi matin 17 décembre au Liban, tant dans la région de Tripoli – où les loyalistes de l'O.L.P. s'apprêtaient à prendre le large sur des navires grecs – que dans la montagne du Chouf, après le début de l'évacuation, sans incidents, des chrétiens de Deir-El-Kamar, et dans la capitale. L'aéroport international de Beyrouth a été rouvert au trafic normal vendredi après-midi, après une immobilisation qui avait duré plus de deux semaines.

Le cessez-le-feu *« permanent et effectif »*, conclu quelques heures auparavant entre le gouvernement et le Front du salut national, a été respecté de part et d'autre, du moins jusqu'à la fin de la matinée de samedi. L'arrêt des combats est fondé, cette fois-ci, sur un document détaillé, qui serait publié dans les prochains jours.

Il a été élaboré après d'intenses tractations entre les parties libanaises en conflit, des responsables syriens et saoudiens. D'où la déclaration diffusée à Washington, aux termes de laquelle la Maison Blanche se déclare *« encouragée »* par cette *« bonne nouvelle démontrant que les factions libanaises sont disposées à travailler ensemble »*. Cependant, certaines d'entre elles – notamment les chiites de l'organisation Amal et les chrétiens des Forces libanaises – ont accueilli cet accord, limité et provisoire, *« sans enthousiasme »*.

En tout cas, la diplomatie paraît prévaloir sur la politique de force. Le président libanais, M. Amine Gemayel, a suscité quelque sensation en se rendant vendredi, après le Maroc, en Libye où – à en croire l'agence officielle de la Jamahirya – il aurait eu un entretien *« chaleureux »* avec le colonel Kadhafi.

Le contentieux qui oppose les deux pays est lourd. Le président libyen, qui avait mis en cause la légitimité du chef de l'Etat libanais, dès son élection en novembre 1982, entretient des troupes dans la vallée de la Bekaa, qui combattent aux côtés des milices de l'opposition. Beyrouth avait rappelé son ambassadeur à Tripoli en mai dernier, après que le colonel Kadhafi eut réclamé à la Ligue arabe des *« sanctions »* contre le Liban, coupable à ses yeux d'avoir signé un accord de paix avec Israël. Le 23 novembre dernier, le gouvernement de Beyrouth décidait de *« geler »* ses relations avec la Libye.

Aucun communiqué conjoint n'a été publié après l'entretien des deux chefs d'Etat. Mais, selon l'agence libyenne Jana, qui n'a pas été démentie, *« la rencontre a permis de confirmer le désir des deux pays de collaborer et de se concerter afin de parvenir à une solution définitive du problème libanais, solution qui doit être fondée sur les principes démocratiques »*.

ERIC ROULEAU.

(Lire la suite page 4.)

D'une municipale à l'autre...

Le Conseil d'Etat a entendu, le vendredi 16 décembre, les conclusions du commissaire du gouvernement relatives aux élections municipales de La Seyne-sur-Mer et de Draguignan. Pour ces deux communes du Var, dirigées l'une par un maire communiste, l'autre par un maire socialiste, le commissaire du gouvernement a conclu au maintien des décisions d'annulation prises en première instance par le tribunal administratif de Nice le 15 juin dernier.

Le Conseil d'Etat devrait rendre son arrêt définitif au début du mois de janvier. S'il suit son commissaire du gouvernement, les électeurs de La Seyne et de Draguignan seront appelés à retourner aux urnes. Deux nouvelles épreuves en perspective pour la majorité, qui a payé cher non seulement les annulations en cascade prononcées par le juge administratif, mais aussi le fait que les élections partielles ont été étalées dans le temps, contribuant ainsi à donner l'image d'une dégradation continue de la gauche.

Celle-ci avait, au mois de mars dernier, perdu seize villes de plus de trente mille habitants dès le premier tour et quinze de cette catégorie au second. Cinq communes de plus de trente mille habitants se sont ajoutées à la liste cet automne : Antony, Aulnay-sous-Bois, Villeneuve-Saint-Georges et Sarcelles, quatre municipalités communistes, et Dreux, une municipalité socialiste. Une autre est cette fois menacée : La Seyne-sur-Mer dans le Var (Draguignan compte moins de trente mille habitants).

L'année 1983 restera marquée par la fin de l'état de grâce des fraudeurs, en raison notamment de l'application d'une loi datant de 1975, mais qui n'était pas encore pas entrée dans les mœurs.

NADINE AVELANGE.

(Lire pages 9 et 10)
notre dossier : Voyage au bout de la fraude électorale.

LE CONFLIT TALBOT

La première marche d'une longue traversée

Les nombreux problèmes industriels qu'il doit résoudre enferment le gouvernement dans le dilemme emploi-compétitivité

Le calme règne à Poissy. L'annonce par la direction de Talbot que les salaires ne seraient plus payés à compter du 19 décembre et que l'usine serait alors fermée a joué comme un révélateur. Dans ce qu'un ouvrier appelle *« le bras de fer entre le patron et le gouvernement »*, l'enjeu dépasse Talbot, ce conflit n'est qu'une première marche d'une longue traversée au cours de laquelle, à travers sidérurgie, charbon, chantiers navals, automobile encore (Citroën, et peut-être Renault), pétrochimie, le gouvernement va devoir gérer ses contradictions.

Et il sera seul. Le refus, le 16 décembre, des syndicats d'E.D.F. de voter un budget en équilibre qui « sacrifie » l'emploi, le départ de toutes les fédérations (C.G.T., C.F.T.C., C.F.D.T., F.O., C.G.C.) de la réunion du conseil d'administration des Charbonnages de France parce que les contraintes imposées par la rigueur auront pour conséquences inéluctables déclin de la production et suppression de milliers d'emplois, le lui ont bien montré. Et le choix lui sera d'autant plus difficile entre nécessaire compétitivité industrielle et maintien de l'emploi à court terme que le temps manque pour appliquer cette gestion planifiée des hommes et des industries à laquelle croyait la gauche et qui apparaît désormais à certains de ses membres comme moins efficace – car plus coûteuse en temps et en argent – que le capitalisme non étatisé.

Certes la crise américaine a été pour les ouvriers – notamment dans l'automobile – d'une violence insupportable en France. Mais aujourd'hui et pour la première fois depuis des décennies, le taux de chômage est inférieur aux Etats-Unis à ce qu'il est en Europe, et équivalent à celui de la France (8,4 % en novembre). Et l'embauche a repris quand, en Europe, on continue de licencier. Voilà qui fait réfléchir.

Le gouvernement sait donc que la doctrine qu'il va mettre au point pour Talbot servira partiellement de jurisprudence dans les autres secteurs, partiellement seulement, car l'usine de Poissy se trouve en Ile-de-France, l'un des départements au taux de chômage le plus faible et où le reclassement est possible, alors que certains autres dossiers (sidérurgie, Charbonnages) posent des problèmes régionaux pratiquement insolubles à court terme.

M. Mauroy a levé un coin du voile à Roye, dans la Somme. Il serait souhaitable qu'il y ait *« un peu moins d'ouvriers licenciés*, a-t-il dit, *et puis ensuite, il faut un plan social. Le plan que nous a présenté Peugeot, nous l'estimons insuffisant. Il faut l'améliorer. Nous disons même qu'il faut aller dans le sens d'une réduction du temps de travail et d'une formation aux technologies nouvelles »*. Et de parler pour cela d'une éventuelle aide de l'Etat.

M. Ralite, ministre délégué chargé de l'emploi, dans un entretien accordé à *Témoignage chrétien* est plus précis. Une réduction des horaires négociée entre direction et syndicats *« permettrait la première et peut-être la deuxième année de libérer des heures qui pourraient être consacrées à la formation avec une intervention de l'État pour la compensation salariale »*

Autant dire que l'Etat semble prêt à financer une partie des effectifs qui apparaissent en excès pour les former. Un peu une politique à l'italienne où l'Etat continue de payer les ouvriers dont Fiat s'est séparé sans les licencier *(la cassa integrazione)*. Reste à savoir à quoi serviront ces ouvriers formés si l'industrie doit continuer à perdre plus de cent mille emplois par an.

Voilà ce dont doivent discuter MM. Ralite et Calvet, le P.-D. G. d'automobiles Peugeot, qui se sont vus longuement vendredi 16 décembre et qui doivent se revoir au cours d'un long week-end. Avec l'obsession pour le premier de chiffres du chômage qui ont progressé de 3,1 % en novembre et pour le second de pertes et d'un endettement qui inquiètent fortement jusqu'aux plus nationalisés de ses banquiers.

BRUNO DETHOMAS.

Des souris si grandes

Des scientifiques américains savent produire des souris deux fois plus grosses que la normale. Ils travaillent aujourd'hui sur des lapins, des moutons et des chiens.

Maîtriser la croissance du vivant constitue un formidable enjeu industriel. C'est aussi, depuis quelques mois, un rêve qui devient réalité. Il y a juste un an, la revue *Nature* publiait les résultats des travaux de quatre scientifiques américains, qui annonçaient avoir mis au point une méthode pour modifier de manière héréditaire la taille et le poids de souris.

Les mêmes, aujourd'hui, rendent publics leurs résultats et leurs intentions. C'est ainsi que les docteurs Ralph Brister (université de Pennsylvanie) et Richard D. Palmiter (université de Washington) ont révélé, le 17 décembre, avoir, dans leurs laboratoires, des souris deux fois plus grosses que la normale.

Grâce aux techniques des manipulations génétiques, les chercheurs modifient la structure des gènes humains de l'hormone de croissance. Ces gènes sont ensuite injectés dans des œufs de souris, fertilisés au préalable.

JEAN-YVES NAU.

(Lire la suite page 15.)

BALTHUS AU CENTRE POMPIDOU

Les artistes ont parfois une vieillesse heureuse

La rétrospective Balthus reçoit, au Centre Pompidou, au moins quatre mille visiteurs par jour. Le premier tirage de 15 000 exemplaires du catalogue, épuisé, a été suivi d'un second, de 8 000 exemplaires.

Le succès public est venu frapper à la porte de Balthus, l'ex-peintre confidentiel, l'ex-peintre maudit. Le mystère de l'homme que son mutisme contribue à épaissir et le léger parfum de scandale qui accompagne sa peinture, ne doivent cependant pas masquer l'intérêt des tableaux enfin réunis.

Avec Balthus, mieux vaut finalement oublier le personnage, pour en venir à l'œuvre. Oublier le montreur d'adolescentes aux paupières closes, proies à prendre, mais jamais prises. Le metteur en scène d'un monde de viol potentiel. De moins en moins enfermé dans ses anciennes interrogations du réel, c'est du côté de la matière picturale que regarde aujourd'hui Balthus.

A mesure qu'avec l'âge ses fantasmes diminuent en teneur, son travail respire avec plus d'ampleur, plus de profondeur. Les artistes ont parfois des vieillesses heureuses !

JACQUES MICHEL.

(Lire la suite page 17.)

Dates

RENDEZ-VOUS

Dimanche 18 décembre. *Japon :* Elections législatives anticipées.

Colombie : Signature d'un accord entre la C.E.E. et les pays du pacte andin.

Espagne : Fin du congrès du P.C.E.

Lundi 19 décembre. *Alger :* Ouverture du cinquième congrès du F.L.N. (jusqu'au 22).

Argentine : Proclamation définitive des résultats des élections.

Mardi 20 décembre. *Bruxelles :* Conseil des ministres des transports de la C.E.E.

Panama : Réunion des pays du groupe de Contadora.

Corée du Sud : Verdict dans le procès des pirates de l'air chinois.

Mercredi 21 décembre. *Yougoslavie :* Visite de M. Berlinguer, secrétaire général du P.C. italien.

Jeudi 22 décembre. *Suisse :* Procès à Zurich d'un citoyen soviétique accusé d'espionnage.

SPORTS

Lundi 19 décembre. – *Grand Prix de Tennis : Tournoi d'Adelaide (75 000 dollars), jusqu'au 25 décembre.*

Mardi 20 décembre. – *Coupe du monde de ski alpin :* A Madona di Campiglio (Italie), slalom et slalom géant masculins (jusqu'au 21 décembre).

Mercredi 21 décembre. – *Coupe du monde de ski alpin :* A Haus (Autriche), descente et slalom géant féminins (jusqu'au 22 décembre).

Vendredi 23 décembre. – *Corrida de Noël d'Issy-les-Moulineaux :* 3,9 km, 6,5 km et 10,6 km, de 18 h 15 à 22 h 15.

Samedi 24 décembre. – *Demi-finale de la Coupe des provinces de rugby.*

LES TARIFS DU MONDE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
661 F	1 194 F	1 727 F	2 260 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

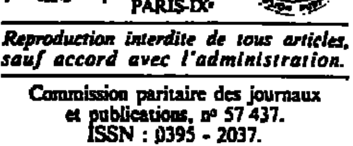
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe


Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

IL Y A TRENTE ANS, LE PROCÈS MOSSADEGH

L'Iranien qui fit trembler l'Occident

21 décembre 1953. Il a neigé sur la chaîne de l'Alborz, qui domine Téhéran. La cour martiale a délibéré pendant huit heures dans le vieux palais qadjar de Saltanabad transformé en prison-tribunal. Les juges entrent dans la salle des miroirs qui ressemble plus à la salle des fêtes d'une mairie de banlieue qu'à la galerie des glaces. L'accusé est amené dans un silence de mort, soutenu ou traîné, on ne sait trop, par un officier. Crâne lisse comme un œuf, visage émacié, regard flamboyant, d'une maigreur fascinante, ce vieillard a fait trembler l'Occident : le premier, il a osé nationaliser le pétrole, avant d'être lâché par le parti Toudeh (communiste) et foudroyé par la C.I.A.

Le docteur Mohamed Mossadegh écoute, debout, le greffier qui lit d'une voix nasillarde, pendant trois quarts d'heure, les vingt pages d'attendus. Quatorze chefs d'accusation : haute trahison, désobéissance au chah, atteinte à la couronne et à la Constitution, tentative de renverser le régime, intention de proclamer la République... *« Pour tous les crimes précités, Mossadegh est condamné à mort conformément à la loi, mais, sur intervention du chah, sa peine est commuée à trois ans de prison »*, conclut étrangement l'huissier au terme des cinquante-trois audiences qui ont occupé quarante-trois jours. Un officier a préparé des sels pour le condamné qui a l'habitude de s'évanouir. Mais l'ancien premier ministre surprend la salle – une centaine de personnes, dont la moitié de journalistes – en remerciant les juges de leur clémence.

Quel contraste avec ce matin du 9 novembre où le *« vieux lion rugissant »*, comme on l'appelait, s'était écrié à la première audience : *« Même si le chah m'accordait la grâce, je la refuserais. On ne gracie que les traîtres, et je ne suis, moi, qu'une victime de l'étranger ! »* Sous trois robes de chambre superposées à son pyjama, il s'était livré à un numéro d'acteur extraordinaire, passant du rire à l'imprécation, de l'évanouissement au clin d'œil malicieux au public, à la flèche décochée aux juges médusés et au procureur embarrassé. *« Il y a trois mois,* lance-t-il à ce dernier, le général Azemodeh, *vous n'étiez qu'un simple officier du génie. Je vous reconnais. Vous aviez décliné un poste dans la justice militaire parce que votre niveau d'éducation était... insuffisant ! »*

Ayant mis les rieurs de son côté, il proclame l'incompétence du tribunal : *« Le chah règne mais ne gouverne pas. Premier ministre d'un royaume constitutionnel, je ne peux être démis que par une décision du Parlement et non par un firman impérial, apporté en pleine nuit, pendant qu'on arrêtait les ministres et qu'on coupait le téléphone. » « D'ailleurs,* ajoute-t-il, *je doute de son authenticité »*, et il met au défi le tribunal de montrer le firman original, qu'il avait rangé dans un coffre-fort, qui a mystérieusement disparu pendant sa détention... Moribond infatigable, il raconte, cinq heures durant, ce qu'a été son action.

Il le redit, plus brièvement, dans sa dernière plaidoirie dont il fait son « testament politique » : *« Le seul crime que j'ai commis est la nationalisation du pétrole. J'ai lutté contre le plus grand empire du monde... J'ai lutté également contre la plus grande entreprise d'espionnage du monde. Mais ces gens que j'ai battus veulent montrer aux peuples d'Orient ce qu'ils réservent à un homme qui ose les braver... Je voulais maintenir la neutralité de l'Iran entre les deux blocs occidental et oriental, afin de ne fournir, ni à l'un ni à l'autre, l'occasion de détruire notre pays... Hommes et femmes d'Iran, poursuivez notre mouvement national jusqu'à la victoire prochaine ! »*

Le « patriote en pyjama »

S'il a accepté la grâce, c'est que le chah est intervenu dès le début du procès pour reprocher au procureur d'avoir qualifié l'accusé de *« traître »*. La presse britannique a présenté le *« patriote en pyjama »* comme un bouffon – et sans doute avait-il parfois donné prise à cette critique, – mais le souverain éprouvait secrètement de l'estime pour cet aristocrate qui, comme lui, avait voulu la grandeur de l'Iran. Peut-être pressentait-il que ce diable d'homme, qu'abhorrait déjà l'ayatollah Khomeiny, entrerait dans l'histoire pour avoir mené, en 1951, la première bataille économique des pays pauvres qui préfigurait la nationalisation par Nasser, cinq ans plus tard, de la Compagnie universelle du canal de Suez. Deux batailles qui allaient modifier l'équilibre des forces au Proche-Orient et en Méditerranée, par l'émergence du tiers-monde et l'effacement des anciennes puissances coloniales – France et Grande-Bretagne – au profit des Etats-Unis et de l'U.R.S.S.

Né officiellement en 1881, mais sans doute plus tôt, en réalité, il appartenait, par sa mère, la princesse Nadjm Saltaneh, à la dynastie des Qadjar. Fils de Mirza Hedayat, longtemps ministre des finances, il avait épousé la fille de Nasser ed-Din chah qui régna de 1848 à 1896. Grand propriétaire foncier – ce qui ne l'empêchera pas d'inspirer une réforme foncière – immensément riche, il tranchait sur les autres politiciens d'un pays où la corruption fait partie des mœurs : il était intègre et avait le sens de la chose publique.

Après des études de droit à Paris et à Genève, il devient ministre dans les derniers gouvernements qadjar avant qu'un colonel des cosaques, Reza khan, s'empare du pouvoir et fonde la dynastie Pahlevi. Mossadegh est favorable aux mesures de modernisation, mais il condamne le pouvoir absolu au nom de la Constitution de 1906, ce qui lui vaut d'être exilé à 1 200 km de la capitale, près de la frontière afghane. Il y demeurera jusqu'à l'abdication du souverain, en 1941, et c'est Mohamed Reza, nouveau chachinchah, âgé de vingt-deux ans, qui le rappelle.

Le non à Staline

En 1943, il devient le premier député de Téhéran par le nombre des suffrages. A l'époque, le nord de l'Iran est occupé par l'armée rouge, et la Grande-Bretagne a la haute main sur le reste du pays. Staline, qui a des visées sur le naphte de l'Azerbaïdjan iranien, serait prêt à troquer le retrait de ses soldats contre une concession. Mais Mossadegh provoque sa fureur en faisant voter, en 1944, une loi interdisant l'octroi de toute concession pétrolière sans approbation du Parlement. Cette initiative en fait l'idole du Bazar, tout-puissant à Téhéran. Il ne tardera pas à devenir le symbole de la résistance populaire à toutes les mainmises étrangères sur l'Iran.

L'enjeu est considérable. Il faut remonter à ce 28 mai 1901, où l'ingénieur et homme d'affaires William Know d'Arcy, un Anglo-Australien, avait payé comptant 200 000 francs or à Mozzafar ed-Din chah en échange d'une concession d'une durée de soixante ans. En 1909, l'Anglo-Iranian Oil Company se substitue à lui et construit la première raffinerie d'Abadan. La guerre de 1914-1918 accroît l'intérêt de Londres pour le pétrole iranien, la Royal Navy l'ayant préféré au charbon pour ses navires.

Sous l'impulsion du jeune Winston Churchill, l'amirauté britannique s'attribue la majorité des parts du capital avec droit de veto. La seconde guerre mondiale renforce l'importance de ces gisements qui servent à ravitailler la Navy et la R.A.F. dans les bases d'Aden, de Singapour et de l'Inde. L'Anglo-Iranian ne songe nullement à renoncer à la part du lion qui est la sienne. En 1950, l'Iran, quatrième producteur mondial, n'a touché que 450 millions de royalties, soit 9 % des bénéfices avoués par la compagnie.

A l'époque, on est en pleine guerre de Corée. Un an avant, le Kouomintang, miné par la corruption, s'est effondré sous les coups des communistes, qui s'étaient emparés de Pékin. Aussi, lorsque le chah s'était rendu à Washington pour obtenir un prêt, les Américains, impressionnés par les ravages de la corruption en Asie et la perte de la


Dessin de ROUIL

Chine, lui avaient-ils conseillé – déjà – d'entreprendre des réformes. Rentré les mains vides, il s'efforce de suivre leurs conseils, dans un pays qui supporte de plus en plus mal de vivre dans la misère. Manifestations de rue, attentats, assassinats, finissent par inquiéter Londres et Washington.

La nationalisation du pétrole

Pour éviter le pire, l'Anglo-Iranian avait accepté une révision de la concession. L'accord Gass-Golshayan (du nom des négociateurs) prévoyait, en gros, un doublement des redevances versées à l'Iran : plus de 18 millions de livres en 1948 au lieu de 9 et 23 millions en 1949 au lieu de 13. Mais la commission parlementaire des affaires pétrolières, présidée par Mossadegh, refuse de ratifier l'accord, qu'elle juge insuffisant.

Trois forces s'affirment alors dans le pays. Les nationalistes du Front national, fondé par Mossadegh en 1947 ; les communistes du Toudeh, qui est au faîte de sa puissance, et les religieux conduits par l'ayatollah Kashani, qui entretient des liens ambigus avec la confrérie terroriste Fedayan eslam (combattants de l'islam) de Navab Safavi, qui fait assassiner les dirigeants jugés trop anglophiles. Le 7 mars 1951, l'homme fort du régime, le général Ali Razmara, premier ministre, partisan de l'accord, tombe à la mosquée sous les coups d'un membre de la secte.

Les événements se précipitent. Le 20 mars, le Majlis (Chambre) et le Sénat votent à l'unanimité le texte suivant : *« Pour le bonheur et la prospérité de la nation iranienne et dans le dessein d'assurer la paix du monde, il a été décidé de nationaliser l'industrie pétrolière sur l'ensemble du territoire, ce qui veut dire que toutes opérations d'exploration, d'extraction et d'exploitation seront désormais exercées par le gouvernement. »* Une commission est aussitôt chargée d'élaborer la charte de la Société nationale iranienne de pétrole.

Le 27 avril, le nouveau premier ministre, Hossein Ala, un modéré nommé le 11 mars, démissionne sous la pression de la rue. Le Majlis soutient à une forte majorité la candidature de Mossadegh. Le chah s'incline le 30 avril. Le 1er mai, le Toudeh mobilise trente mille manifestants, qui défilent avec des drapeaux rouges, place du Baharestan, devant le Parlement. Le lendemain, le chah promulgue la loi de nationalisation. La véritable épreuve de force commence entre Londres et Mossadegh, qui est entraîné dans un engrenage révolutionnaire qui lui échappera.

Les Anglais s'adressent à la Cour internationale de La Haye. Mossadegh, qui conteste cette juridiction, s'y rend le 9 juin 1952 et plaide en français : *« L'Anglo-Iranian était un État dans l'État. Tout était entre les mains des Anglais. L'Iran n'avait aucun droit de regard sur les quantités et sur les prix du pétrole. Les Anglais, qui détenaient tous les postes techniques, voulaient aussi avoir le monopole du transport. Cette affaire relève d'une juridiction iranienne. »* Il obtiendra satisfaction lorsque, le 22 juillet, la Cour se déclare incompétente par 9 voix contre 5. Entre-temps, il a fallu affronter les Anglais sur le terrain.

L'Iran, dont les caisses sont vides, cherche à vendre sa production, mais Londres veille et menace d'arraisonner tous les *« bateaux pirates »* qui transporteraient du *« pétrole rouge »*. Une firme italienne, l'Ente Petrolifere Italia Mediorientе, conclut néanmoins le premier gros contrat avec la S.N.I.P. pour l'achat de 2 millions de tonnes par an pendant dix ans. Un cargo battant pavillon du Honduras, le *Mary Rose*, effectue le premier chargement et, pendant quelques jours, retient l'attention du monde entier : réussira-t-il à forcer le blocus de la Royal Navy ? Surveillé par les avions de la R.A.F., il finira par être arraisonné et obligé de gagner Aden où il est mis sous séquestre.

Rappelé par le chah

Pour affronter les difficultés qui s'accumulent, Mossadegh réclame les pleins pouvoirs. Ne les obtenant pas, il tente une manœuvre en démissionnant. Loin de le rappeler, le chah nomme Ghavam Sultaneh. Le Front national lance alors un ordre de grève générale et l'ayatollah Kashani appelle à la guerre sainte. Le Toudeh mobilise ses forces. A Téhéran comme à Abadan, la foule affronte la troupe et les blindés aux cris de *« A mort le traître Ghavam »*. Après Londres et Washington, Paris est également pris à partie. *« J'ai jeté les bases d'un mouvement panislamique,* déclare Kashani, *je l'ai organisé aussi en Tunisie, où les musulmans combattent les Français. La France devrait satisfaire les aspirations des musulmans du Maghreb. Sinon... »*

Le chah rappelle Mossadegh, qui obtient les pleins pouvoirs et entame des réformes. Washington, qui redoute de voir le Toudeh et Moscou profiter des désordres qui continuent, incite Londres à formuler de nouvelles propositions. Mais le *« vieillard entêté »*, comme l'appelle le souverain, refuse le principe de l'indemnisation : il se sent fort de son bon droit, des succès remportés à La Haye puis au Conseil de sécurité, enfin du rapport de deux Français, l'expert-comptable Henri Rousseaux et le juriste Charles Gidel, professeur à la faculté de droit de Paris, démontrant que les bénéfices et les malversations de l'Anglo-Iranian compensent largement la valeur des biens nationalisés. Londres rejette les contre-propositions de Mossadegh, lequel, toujours intransigeant, rompt les relations diplomatiques le 16 octobre 1952.

Ce jour-là, il a commis l'erreur qui lui sera fatale : la négociation lui aurait permis de consolider ses acquis ; l'affrontement va le perdre, parce que le vent a tourné et que le rapport de force ne lui est plus favorable. En fermant le robinet du pétrole, il pensait mettre l'Occident à genoux. C'est le contraire qui s'est produit. A Londres, Churchill et les conservateurs sont au pouvoir depuis un an et, à Washington, Foster Dulles, un « dur », sera bientôt secrétaire d'Etat. Les compagnies pétrolières internationales se liguent pour étrangler l'Iran : elles poussent la production d'Arabie Saoudite, d'Irak et du Koweït et découragent les acheteurs de pétrole iranien, qui, dès lors, se dérobent.

La revanche des religieux

Anticommuniste, Mossadegh ne veut pas du soutien du Toudeh, mais il est happé dans la spirale : il risque, malgré lui, d'être attiré dans l'orbite économique de Moscou, et le différend pétrolier menace de dégénérer en conflit Est-Ouest. Au cours du premier semestre 1952, le commerce avec le Royaume-Uni a diminué de 65 %, alors que les échanges avec l'U.R.S.S. ont augmenté de 60 %. Les Etats-Unis ne voient que ces chiffres et veulent ignorer l'accroissement des transactions avec la France et la R.F.A. Au début de 1953, lorque Eisenhower s'installe à la Maison-Blanche, le sort de Mossadegh est scellé. Sa chute n'est plus qu'une question de mois.

Le *« vieux renard »* a flairé le danger. Il se fait plébisciter par le peuple – 99 % des voix, – obtient le renouvellement des pleins pouvoirs et le ministère de la défense. Il croit tout tenir, mais tout lui échappe. Les communistes et les religieux le *« lâchent »* au moment décisif, chacun des deux groupes espérant récupérer la situation à son profit ; ils le regretteront amèrement, lorsque la répression ne tardera pas à les frapper sans pitié. Le 13 août 1953, le chah nomme le général Zahédi premier ministre et destitue Mossadegh, qui échappe aux forces venues l'arrêter. Il refuse de s'incliner. Le 15, le roi se réfugie à Bagdad puis à Rome. Mossadegh semble avoir gagné...

Mais, dans les jours qui précèdent le 19, les bas quartiers se vident : truands et chômeurs ont été copieusement arrosés par le général Schwartzkopf – il aurait dépensé 10 millions de dollars en quelques jours – de la C.I.A. Ils rejoignent les troupes de Zahédi, qui s'emparent de la radio, et, au passage, se livrent au pillage. La maison de Mossadegh est éventrée par un char Sherman. Samedi 22 août, la foule manipulée par la C.I.A. accueille triomphalement le souverain qui regagne la capitale. Le 24, Mossadegh est arrêté. Jugé comme on l'a vu, il se retire, une fois sa peine purgée, dans sa propriété d'Ahmad-Abad, à une centaine de kilomètres à l'ouest de Téhéran. Le 6 mars 1967, trois malheureuses lignes annoncent sa mort dans la presse iranienne.

Douze ans après, jour pour jour, alors que la révolution vient de triompher sur les ruines de la monarchie, un million d'Iraniens vont à pied, à motocyclette, en voiture, rendre hommage à l'ancien premier ministre enterré à Ahmad-Abad. Les partisans du courant nationaliste, laïque et démocratique veulent se compter et s'affirmer face aux religieux. Me Matine-Daftary, petit-fils de Mossadegh, annonce la création du Front national démocratique. Quelques mois plus tard, il sera systématiquement pourchassé. L'imam Khomeiny a réduit au silence et à l'exil les trois forces du pays : les monarchistes, les démocrates, les communistes. C'est la terrible revanche des religieux.

PAUL BALTA.

CORRESPONDANCE

Le sort de la Pologne orientale

M. Jean Gajdzinski nous écrit :

Dans l'article publié sous le titre *« La Yougoslavie devient socialiste » (le Monde* daté 4-5 décembre), l'auteur écrit à propos de la Conférence de Téhéran que *« La restitution à l'U.R.S.S. des territoires orientaux de la Pologne »* y fut décidée.

En aucun cas, il ne pouvait s'agir de restitution. Mon pays, dépecé, fut amputé de la moitié de son territoire national, polonais depuis des siècles, au profit de la Russie.

Un jour la Pologne existera de nouveau. Il ne peut en être autrement. C'est alors que l'occupant actuel devra restituer les terres en question.

● RECTIFICATIF. – C'est le 7 mars 1936 que l'Allemagne a réoccupé la Rhénanie et non le 16 novembre, comme écrit par erreur dans l'article de Maurice Delarue sur le retrait de l'Allemagne de la S.D.N. *(le Monde* des 27-28 novembre). D'autre part, une coquille a daté l'occupation de la Tchécoslovaquie du 12 mars 1938 au lieu de 1939.

ller l'Occident



Étranger

LA VISITE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN YOUGOSLAVIE

La coopération bilatérale devrait prendre un nouvel essor

De notre envoyé spécial

Belgrade. – Le séjour du chef de l'Etat en Yougoslavie, qui s'achève ce samedi 17 décembre par une visite en Slovénie, a contribué à donner une nouvelle impulsion à la coopération entre les deux pays. Dans la délégation française, dès vendredi soir, à Belgrade, on s'estimait « *pas mécontent du tout* » de la tournure prise par les discussions, qui ont eu lieu pendant quarante-huit heures au niveau ministériel. « *Cette visite*, indiquait-on, *va permettre d'accélérer l'étude d'un certain nombre de projets.* »

Curieuse visite, qui laisse l'impression de s'être déroulée à deux niveaux. D'un côté, M. Mitterrand est allé de tombe en mémorial. Après avoir fleuri les tombeaux de Tito et du Soldat inconnu, il a déposé, vendredi, une gerbe de fleurs au monument à la France, et ce, samedi, il a rendu le même hommage à Ljubljana au monument à la révolution. Le voyage a même pris, par certains côtés, l'allure d'un pèlerinage, tant le président de la République a tenu à saluer la mémoire du maréchal Tito et à évoquer ses propres souvenirs de résistance et de captivité avec des Yougoslaves. Cet accent volontairement mis sur « *la façon particulière dont l'écho de la Yougoslavie résonne aux oreilles du peuple français* » a été l'une des constantes du discours de M. Mitterrand, qui, à plusieurs reprises, est apparu sincèrement ému.

D'un autre côté, la coopération bilatérale, longtemps freinée par l'animosité de de Gaulle à l'égard de Tito, paraît désormais mieux assurée. Au cours d'une conférence de presse tenue vendredi en fin d'après-midi à Belgrade, M. Mitterrand s'est refusé à entrer dans les détails. Mais il n'a pas caché sa confiance, et, dans la délégation française, on indiquait peu après « *n'être pas venu pour signer des contrats mais pour faire avancer des procédures* ».

Dans l'immédiat, la France va vendre du courant électrique à la Yougoslavie, afin de l'aider à combler un déficit cruel, une fois les problèmes de transport réglés. A plus long terme, le projet de construction d'une première centrale nucléaire – sur la base d'une participation égalitaire – ne semble pas écarté. D'autres projets d'équipement – notamment celui concernant les travaux d'adduction d'eau potable à Belgrade et de livraison de locomotives – semblent également en bonne voie. A moyen terme, la France investira dans les domaines des télécommunications et de l'agriculture.

En revanche, le projet de construction de quatre navires se heurte encore à des difficultés, non sur le principe de la compensation – auquel les Français sont favorables, – mais sur les modalités avancées par les Yougoslaves et jugées « *impraticables* ». Le projet de vente d'Airbus A-320, pour remplacer les DC-9 yougoslaves, est plus vague.

Les discussions ouvrent la possibilité d'un assouplissement de la législation yougoslave concernant les investissements, ce qui permettra aux entreprises françaises d'exercer un meilleur contrôle sur des opérations auxquelles elles seront associées et de procéder, dans de meilleures conditions, à des rapatriements de bénéfices.

M. Spiljak, président en exercice de la présidence, s'est félicité, tout comme M. Mitterrand, du nouveau renforcement des liens entre Paris et Belgrade, au cours de la conférence de presse de vendredi. Il a parlé de « *haut degré de concordance sur les plans à la fois bilatéral et international* », avant de souligner le « *bond en avant qualitatif* » de la coopération entre les deux pays. En tout cas, l'écart entre un relativement faible niveau d'échanges et les ambitions affichées de part et d'autre devrait, si l'on s'en tient aux discours officiels, se réduire au fil des années, d'autant qu'à Paris comme à Belgrade, en dépit d'approches différentes, on semble soucieux de mieux coordonner les efforts respectifs pour tenter d'apaiser la tension internationale actuelle.

J.-C. POMONTI.

« L'HARMONIE EN EUROPE PASSE PAR LE DIALOGUE FRANCO-SOVIÉTIQUE » a déclaré M. Mitterrand

Belgrade (*A.F.P.*). – Au cours d'une conférence de presse commune, donnée vendredi 16 décembre, M. Mitterrand et M. Spiljak, chef de l'Etat yougoslave, ont insisté sur l'importance de la conférence sur le désarmement en Europe qui doit s'ouvrir le 17 janvier à Stockholm. Quelques heures plus tôt, devant le Parlement, le président de la République avait expliqué une nouvelle fois le refus de la France d'accepter la prise en compte de sa force de dissuasion dans les négociations américano-soviétiques (*nos dernières éditions datées 17 décembre*).

La volonté d'indépendance vis-à-vis des deux grandes puissances est un langage bien compris des Yougoslaves. Mais M. Mitterrand a insisté sur sa volonté d'ouverture et de dialogue avec l'U.R.S.S. ; rappelant l'« *amitié traditionnelle* » de la France pour le « *grand peuple russe* », il a ajouté : « *L'harmonie en Europe passe par le dialogue franco-soviétique.* »

Tout au long de son discours, le président de la République a lié les deux thèmes de la crise économique et de la sécurité : « *Si la société internationale des pays industriels prenait davantage conscience que l'un des problèmes fondamentaux de ce moment est de parvenir à réduire les différences qui séparent les pays riches des pays les moins développés, nous aurions l'une des clés qui nous permettraient de résoudre la crise.* »

Union soviétique

Les critiques contre les dirigeants de la Moldavie semblent dirigées contre les « brejnéviens »

Fait rarissime dans les annales de l'U.R.S.S., les dirigeants soviétiques ont critiqué l'ensemble de la direction d'une des Républiques de l'Union, en l'occurrence la Moldavie, et le texte qui émane du comité central du parti a été publié, le jeudi 15 décembre, par la *Pravda*. Les dirigeants moldaves – le premier secrétaire, M. Semion Grossou, n'est pas nommément cité – se voient reprocher leur « *inertie* », leurs « *méthodes de gestion bureaucratiques* », leurs « *résolutions de style déclamatoire dont l'exécution n'est pas assurée comme il faut* ».

Dans les réunions du parti de Moldavie, « *la critique prend une forme impersonnelle* », poursuit le texte, « *elle contribue peu à l'élimination des défauts. (...) Le contrôle systématique et effectif des directives du parti et du gouvernement doit devenir dans la réalité une affaire importante pour les comités du parti et les organes élus* ».

Cette critique ne se distingue guère de la « langue de bois » traditionnelle. Elle est plus intéressante par ce qu'elle révèle que par ce qu'elle dit. Comme une fusée à plusieurs têtes, elle semble viser divers objectifs.

Il est vrai tout d'abord que les résultats enregistrés ces dernières années en Moldavie ne correspondent pas à sa réputation de République agricole, riche et bien gérée. La Moldavie avait été même citée en exemple dans la résolution du comité central de 1976, qui invitait à une transformation de toute l'agriculture soviétique autour de trois principes-clés : spécialisation, concentration, industrialisation.

L'expérience moldave a servi de modèle à la création du « complexe agro-industriel » qui a été une des dernières idées du règne de Brejnev. L'ancien secrétaire général, qui avait été premier secrétaire de Moldavie de 1950 à 1952, avait fait « monter » à Moscou en 1980, M. Ivan Bodioul, son successeur lointain à la tête du parti de cette République, pour superviser cette réforme au poste du vice-premier ministre. On peut donc se demander si la critique du comité central dirigée contre les dirigeants actuels de la Moldavie ne met pas en cause la création de ce complexe agro-industriel et le « programme alimentaire » qui devait la compléter. On dit, à Moscou, que M. Gorbatchev – un protégé de M. Andropov qui a étendu ses compétences au bureau politique et au secrétariat du comité central des affaires agricoles à l'ensemble des questions économiques – n'est pas un chaud défenseur de ces programmes brejnéviens.

Le « clan moldave »

Le troisième objectif visé par le comité central est plus général. Au moment où la « campagne de comptes rendus et d'élections », qui devrait déboucher au début de l'an prochain sur un renouvellement des dirigeants locaux du parti, bat son plein, les dirigeants de Moscou rappellent que nul n'est à l'abri de la contestation, et ils encouragent même – dans une certaine mesure – la base à demander des comptes aux membres de la hiérarchie. Une douzaine de premiers secrétaires de région ont déjà été remplacés depuis un an. Même si les changements témoignent souvent d'une grande continuité bureaucratique, ils aident M. Andropov et ses partisans à élargir leur pouvoir.

En effet, la Moldavie n'a pas été choisie au hasard parmi tous les exemples possibles de mauvaise gestion. C'est dans cette République que Brejnev avait réuni le deuxième noyau de ses « clients », le premier ayant été formé à Dniepropetrovsk. Outre M. Bodioul, l'ancien chef du parti et de l'Etat soviétiques avait nommé nombre de ses anciens amis « moldaves » à d'importants postes de responsabilité. Certains ont été limogés après sa mort, comme MM. Chtchelokov, ministre de l'intérieur, assigné à résidence chez lui depuis décembre 1982 et exclu du comité central, et Trapeznikov, chef du département des sciences et des établissements d'enseignement au comité central de 1965 à août 1983.

Il reste un « grand Moldave » au sommet du pouvoir : M. Tchernenko, qui a travaillé de 1948 à 1956 dans l'appareil du parti de Moldavie, où il a rencontré Brejnev. Dauphin malheureux de Brejnev, membre du bureau politique et véritable numéro deux du parti, M. Tchernenko n'est peut-être pas directement et personnellement visé par le texte de la *Pravda*. Il n'en reste pas moins que, à quelques jours du plénum du comité central, l'offensive contre les derniers « brejnéviens » semble avoir repris.

D. V.

[Constituée en 1940 à partir de la République autonome de Moldavie et d'une grande partie de la Bessarabie enlevée à la Roumanie, la Moldavie est l'une des quinze Républiques fédérées de l'U.R.S.S. Elle compte 3 570 000 habitants, dont plus de 65 % de Moldaves. Sa capitale est Kichinev.]

● *M. Krasucki reçu par le premier vice-premier ministre soviétique.* – M. Henri Krasucki, secrétaire général de la C.G.T., a été reçu, vendredi 16 décembre, au Kremlin, par M. Gueidar Aliev, premier vice-premier ministre soviétique et membre du bureau politique du P.C.U.S.

L'entretien a porté, notamment, sur le développement de la coopération entre les syndicats soviétiques et la C.G.T., a indiqué l'agence Tass. M. Krasucki effectue une visite en U.R.S.S. depuis le 7 décembre. – (*A.F.P.*).

A travers le monde

Berlin-Ouest

● LE CANDIDAT C.D.U. A LA MAIRIE DE BERLIN. – Le parti chrétien-démocrate berlinois a désigné, le vendredi 16 décembre, M. Eberhard Diepgen, un avocat de quarante-trois ans, candidat à la succession de M. Von Weizdäcker, bourgmestre de la ville, qui devrait être appelé en févier à la présidence de la République. L'élection du nouveau bourgmestre aura lieu en février par le parlement de la ville (sénat), où la coalition entre chrétiens-démocrates et libéraux dispose de la majorité des sièges. – (*Corresp.*)

Pakistan

● CENTRALE THERMIQUE SOVIÉTIQUE POUR LE PAKISTAN. – L'Union soviétique apportera son concours à la construction d'une centrale thermique au Pakistan d'une puissance de 630 mégawatts, a annoncé, vendredi 16 décembre, l'agence Tass. Un accord en ce sens a été signé, le même jour à Moscou, par le ministre pakistanais des finances et des affaires économiques, M. Ghulam Ishaq Khan, et le président du comité d'Etat pour les relations économiques de l'U.R.S.S. avec l'étranger, M. Yakov Ryabov.

La centrale sera construite à Multan, à environ 800 kilomètres au nord-est de Karachi. Elle sera équipée de trois éléments de 210 mégawatts chacun. La partie soviétique aura la responsabilité de l'élaboration complète du projet, indique Tass. – (*A.F.P.*)

R.F.A.

● RECTIFICATIF. – A propos des poursuites contre l'hebdomadaire *Der Spiegel* pour violation du secret de l'instruction dans l'affaire Flick, nous avons écrit dans nos éditions du 14 décembre : « *Au bord de la liquidation judiciaire en 1975, le S.P.D. avait obtenu d'un consortium, où Flick figurait en première place, une promesse de 3 millions de dollars.* » Il s'agit, évidemment, non du S.P.D., mais du F.D.P., et non pas de dollars, mais de marks.

République d'Irlande

● LIBÉRATION D'UN OTAGE DE L'IRA. – Mille cinq cents soldats et policiers irlandais ont traqué vendredi 16 décembre, dans un bois proche de la frontière avec l'Irlande du Nord, quatre des ravisseurs de M. Don Tidey, homme d'affaires britanique enlevé vingt-trois jours auparavant et que la police avait libéré quelques heures plus tôt. Deux membres des forces de l'ordre sont morts et deux autres ont été blessés au cours d'une fusillade. Deux des ravisseurs ont été arrêtés. Selon la police, ils appartiendraient à l'IRA.

République Sud-Africaine

● ATTENTATS A JOHANNESBOURG ET A DURBAN. – L'A.N.C. (Congrès national africain) a revendiqué, vendredi 16 décembre, les attentats à la bombe commis la veille à Johannesbourg et à Durban (capitale de la province du Natal), affirmant qu'ils étaient destinés à « *marquer le vingt-deuxième anniversaire, le 16 décembre, de la naissance de Umkhonto We Sizwe* » (la lance de la nation), branche armée de l'A.N.C. Sept personnes avaient été légèrement blessées jeudi soir à Johannesbourg par l'explosion d'une bombe dans un immeuble abritant un bureau d'information du ministère sud-africain des affaires étrangères. A Durban, trois bombes avaient explosé sur la promenade du front de mer, n'entraînant que des dégâts matériels. – (*A.F.P.*)

L'ANNIVERSAIRE DES RÉVOLTES OUVRIÈRES DE 1970

La rue appartenait à la police

Les forces de l'ordre ont empêché vendredi 16 décembre en Pologne la tenue de manifestations massives auxquelles avait appelé la direction clandestine de Solidarité à l'occasion de l'anniversaire des révoltes ouvrières de décembre 1970. A Wroclaw, cependant, plusieurs milliers de personnes scandant des slogans favorables au syndicat dissous ont été chargées par les « zomos ». A Varsovie, une marche pacifique rassemblant également plusieurs milliers de personnes a eu lieu dans la soirée, mais aucun slogan n'a été scandé. Des milliers de « zomos » avaient pris position aux points traditionnellement chauds, Gdansk, notamment, et Nowa Huta, la banlieue ouvrière de Cracovie. Ce gigantesque dispositif a fait échec au mot d'ordre de la direction clandestine.

De notre envoyé spécial

Gdansk. – Scènes familières à Gdansk, le 16 décembre : des policiers en tenue de combat qui envahissent, dès la fin de la matinée, les abords du chantier Lénine et le centre ville, toujours plus nombreux, toujours mieux équipés. Des patrouilles à chaque coin de rue, sur chaque trottoir, à chaque arrêt d'autobus. Des hommes casqués, longue matraque à la ceinture, qui contrôlent les identités, ouvrent les sacs. Un peu à l'écart, des dizaines de camions bourrés de renforts, des transports de troupes blindés, des canons à eau, et même des automitrailleuses.

Un vide parfait a été réalisé autour du célèbre monument aux victimes de 1970. Au pied des trois hautes croix, les « zomos » battent la semelle dans la neige. Une femme âgée s'approche pour déposer un bouquet, trois géants casqués s'interposent. Les fleurs, c'était permis le matin, plus maintenant. De fait, à 10 heures, au moment où tout le monde travaille, il y eu la « cérémonie officielle » : vingt-huit personnes, trois minutes et la télévision polonaise pour filmer la scène. Qui pourra prétendre que les morts n'ont pas été honorés ?

Il est maintenant 14 heures, c'est la sortie des chantiers. Aux arrêts d'autobus, seul endroit où l'on puisse trouver prétexte à s'arrêter, tous les regards se portent vers cette grille chargée de souvenirs. On ne l'ouvrira pas. Le personnel du chantier naval sort par une porte étroite, lentement, entre les ouvriers et ce qui est censé être « leur » monument, un mur de treillis gris.

Un an plus tôt, même jour, même heure, peut-être à la suite d'une fausse manœuvre, la grille s'était ouverte brusquement, et les rangs des « zomos » avaient éclaté sous la pression, laissant la voie libre à une joyeuse « reconquête » du monument. Cette année, il ne s'est rien passé, sinon, plusieurs heures plus tard, après la traditionnelle messe à Sainte-Brigitte, une manifestation de quelques minutes , aussitôt dispersée à la matraque par des escouades de policiers de choc. « Progrès » incontestable, à mettre à l'actif de la normalisation politique ou de la stratégie policière.

Autre élément de satisfaction pour le pouvoir, M. Walesa est resté chez lui. Grippé, en congé de maladie, il pouvait difficilement sortir sans encourir de nouveaux ennuis. C'est sa femme Danuta, décidément de plus en plus mise à contribution, qui est allée déposer en son nom des fleurs « *aux héros de 1970* », non sans avoir dû présenter aux policiers l'autorisation spéciale reçue du maire de la ville.

Quant au discours prévu, qui a jamais pu croire que M. Walesa, ou tout autre personne, pourrait le prononcer ? Il voulait dire que le pouvoir ne connaissait « *qu'une réponse, la force* » et que, « *sans Solidarité, la Pologne était condamnée à de longues années de marasme (...), de longues années sans espoir* ». En un sens, il l'a dit : bien des Polonais ont dû entendre quelques bribes de son discours, sur les ondes des radios occidentales. Mais, à Gdansk, le pouvoir, comme prévu, est resté maître du terrain.

JAN KRAUZE.

Pologne

Une enquête témoigne du profond scepticisme des jeunes à l'égard du régime socialiste

Malgré l'état de guerre, l'Institut de recherches sur la jeunesse a pu effectuer en mai et en juin 1982 une enquête par sondage sur l'opinion des jeunes. Il les a d'abord interrogés sur les responsables de la crise que traverse la Pologne : 77,4 % des jeunes choisis comme échantillon répondent : ceux qui se sont « *enrichis en détournant l'argent public* ». Si l'on détaille un peu cette catégorie, c'est l'appareil politique qui est directement mis en cause. Voici, selon les jeunes, la hiérarchie des responsables :

– le gouvernement (82,3 %) ;

– le bureau politique du parti (73 %) ;

– les militants du parti qui n'ont pas compris la nécessité des changements (64,9 %) ;

– et enfin les syndicats (29,3 %).

La propagande qui dès le 13 décembre 1981 s'évertuait à rendre Solidarité responsable de la surenchère dans les négociations apparaît peu efficace. Voici les coupables désignés dans le sondage : le gouvernement (57,1 %), le bureau politique du parti (51,3 %), tous ceux qui se sont enrichis en détournant l'argent public (45,6 %), les extrémistes de Solidarité (40,5 %) (1).

Un nouveau système politique

Il est aussi révélateur de voir comment les jeunes interrogés répartissent entre l'Est et l'Ouest les responsabilités en ce qui concerne l'instauration de l'état de guerre. C'est le pacte de Varsovie qui est désigné comme principal responsable de l'aggravation de la crise (37,2 %) *et du coup d'Etat militaire* (36,1). Les pays occidentaux bénéficient d'une plus grande indulgence.

La jeunesse polonaise distingue deux forces ayant contribué à l'apparition des crises. D'un côté, il y a le parti et ses institutions, de l'autre, l'opposition, dont Solidarité constitue le noyau central.

Mais les retombées positives des crises pour la société polonaise sont attribuées exclusivement aux mérites de l'opposition. Presque tout ce qui est destructif est rejeté sur le parti, considéré comme un véritable camp adverse.

L'unique désir « positif » exprimé par un nombre significatif de jeunes (48,2 %) concerne la création d'un système politique nouveau. On note la disparition des attentes positives vis-à-vis du régime en place : 53,4 % considèrent comme improbable l'avènement d'une démocratie pluraliste, 40,6 % jugent impossible le changement de l'équipe gouvernementale. La lutte de Solidarité a eu pour effet le renforcement des opinions suivantes : les Polonais respectent l'autorité morale de l'Eglise (59,1 %), ils ont besoin d'un grand leader politique (35,1 %), ils sont extrêmement méfiants à l'égard du pouvoir (31,4 %), ils ont besoin d'un Etat fort (29,2 %). Pour la première fois dans l'opinion des jeunes, à la condamnation du mensonge dans la vie publique s'ajoute la conviction que le changement ne peut venir que d'une personnalité charismatique ou d'un individu incarnant l'Etat fort.

La moitié seulement des jeunes interrogés acceptent le passage à un régime socialiste. Il n'y a pas si longtemps, quelque 90 % des jeunes s'exprimaient en faveur d'une telle évolution. Tout le monde garde présent à l'esprit l'argument de la propagande militaire selon lequel la défense du socialisme ne peut que servir la raison d'Etat. Or, les jeunes manifestent à ce propos un évident scepticisme. Si 37,5 % expriment leur accord avec cet argument, 41 % n'y croient pas. La plupart des jeunes se prononcent pour un rapprochement avec l'Occident plutôt qu'avec les pays socialistes.

GEORGES MINK
(*Sociologue au C.N.R.S.*)

(1) Les personnes interrogées pouvaient opter pour plusieurs réponses.

Étranger

Argentine

Les députés ont voté l'abrogation du décret d'« auto-amnistie » des militaires

Buenos-Aires *(A.F.P., A.P., Reuter)*. – Lors de sa séance d'ouverture, le vendredi 16 décembre, l'Assemblée nationale argentine a voté, par 252 voix contre 2, l'abrogation de l'amnistie décrétée cet automne par la junte militaire en vue de couvrir *« les excès commis devant la lutte contre la guérilla »*, dans les années 1976-1978. Ce texte doit encore être approuvé par le Sénat. Le nouveau chef de l'Etat, M. Alfonsin, avait annoncé, lors de son entrée à la Maison Rose, sa détermination à faire respecter l'Etat de droit, et à tout mettre en œuvre pour que soient traduits en justice les responsables de quelque trente mille disparitions, ainsi que les guérilleros auteurs de violences.

Le nouveau gouvernement a annoncé, le vendredi 16 décembre, la création d'une commission d'enquête sur les disparitions. Elle sera composée de trois députés, de trois sénateurs et de dix personnes connues pour leur engagement dans la défense des droits de l'homme; parmi ces dernières figurent l'écrivain Ernesto Sabato, l'évêque Jaime de Nevares, le grand rabbin Marshall Meyer et la journaliste Magdalena Ruiz Guinazu.

Enfin, Mme Isabel Peron, ancien chef de l'Etat (1974-1976), a regagné Madrid vendredi après une visite de huit jours en Argentine, à l'occasion de l'investiture de M. Alfonsin. Elle a lancé un ultimatum au Mouvement justicialiste, dont elle est la présidente, le sommant de surmonter ses divisions dans un délai d'un mois. Selon Mme Peron, ce sont les dissensions internes qui expliquent la défaite du mouvement péroniste face aux radicaux le 30 octobre. Les analystes politiques argentins estiment que l'ancienne présidente appelle à une refonte complète de l'appareil du parti, où les leaders syndicaux ont totalement eclipsé les politiques. *« Je suis fatiguée d'entendre des plaintes et des accusations de trahison*, a dit Mme Peron. *Si vous continuez, ne comptez plus sur moi. »* L'ancien chef de l'État devrait revenir à Buenos-Aires à la mi-janvier.

Chili

Les évêques demandent une réforme de la police secrète

Santiago *(A.F.P., Reuter)*. – Les évêques chiliens ont exigé, le vendredi 16 décembre, une réforme de la police secrète du régime du général Pinochet, la C.N.I. (Centrale nationale de renseignements). Une telle réorganisation, déclare un document épiscopal, permettrait que les membres de cet organisme *« agissent dans le cadre de la morale et de lois justes »*. Les prélats exigent également la suppression de la torture au Chili. Le président de la commission chilienne des droits de l'homme, l'ancien ministre démocrate chrétien de la justice, M. Jaime Castillo, a, lui aussi, dénoncé les services de sécurité *« omnipotents, irresponsables et secrets »*, qui agissent, depuis dix ans, sous couvert d'un état d'exception apparenté à l'état de siège. Selon lui, l'existence de prisons secrètes, la pratique permanente de la torture, la disparition de détenus, sont les conséquences d'une telle situation. La C.N.I. s'est élevée contre ce qu'elle dénomme *« une campagne infâmante à son endroit »*.

M. del Valle chef de la diplomatie

Enfin, le général Pinochet a désigné, le 16 décembre, le ministre de la justice, M. Jaime del Valle, pour succéder à M. Miguel Schweitzer, démissionnaire, à la tête de la diplomatie chilienne. M. del Valle, qui est âgé de cinquante-deux ans, est avocat de formation et ancien recteur de l'université catholique de Santiago.

El Salvador

La guérilla s'est emparée d'un centre de communication stratégique de l'armée

San-Salvador *(A.F.P., Reuter)*. – Une des plus importantes attaques menées par la guérilla en trois ans de guerre civile au Salvador a eu lieu durant la semaine du 12 au 16 décembre dans l'est du pays. Un groupe de rebelles, fort de plusieurs centaines d'hommes, selon des informations officielles, s'est emparé, le mardi 13, d'un point stratégique, le volcan Cacahuatique, à 100 kilomètres à l'est de San-Salvador, après douze heures de combat. Ce lieu est d'une importance toute particulière pour les forces gouvernementales, puisqu'il abrite un centre de communications « couvrant » la partie orientale du pays. L'armée a reconnu la mort de plus de vingt soldats, et assure avoir tué une centaine de rebelles.

L'armée salvadorienne a dû envoyer sept cent cinquante combattants sur place pour déloger les assaillants et reprendre, le vendredi 16, cette place stratégique. La guérilla assure qu'elle s'était retirée d'elle-même du volcan le jeudi 15. Mais, selon des témoignages recueillis dans la ville voisine de Cindad-Barrios, des combats ont eu lieu dans tout le secteur ce même jour. En toute certitude, le centre de communication est désormais inutilisable : les gouvernementaux assurent l'avoir eux-mêmes fait sauter, le 13, avant de battre en retraite devant les assaillants.

D'autre part, l'Assemblée constituante a voté le jeudi 15, à l'unanimité de ses soixante membres, le texte de la nouvelle charte fondamentale du pays (1). L'un de ses deux cent soixante-quatre articles est particulièrement controversé : celui qui remet pratiquement en cause la réforme agraire (*le Monde* du 16 décembre). L'Union démocratique populaire (U.D.P.), qui regroupe cinq cent mille ouvriers et paysans, a protesté, le vendredi 16, contre cette disposition. La Constitution prévoit également... l'abolition de la peine de mort.

Enfin, les journaux salvadoriens ont publié, vendredi, une lettre signée par trente-six officiers supérieurs, prenant parti contre les « escadrons de la mort » d'extrême droite, et invitant le public à coopérer avec la justice pour en dénoncer les membres. Cette démarche fait suite à un récent discours, allant dans le même sens, du ministre de la défense, le général Vides Casanova. Le vice-président des Etats-Unis, M. George Bush, avait présenté, le 11 décembre, une note du président Reagan à son homologue salvadorien, M. Alvaro Magana, contenant une liste de personnes soupçonnées d'appartenir à ces corps de tueurs, et demandant leur expulsion du pays, assure-t-on dans les milieux politiques de San-Salvador. Plusieurs membres de la police et de l'armée sont fortement soupçonnés d'être responsables de ces escadrons.

(1) Le commandant d'Aubuisson, leader de l'extrême droite salvadorienne, président de l'Assemblée, a annoncé sa démission de ce poste sitôt achevée la Constitution. Il entend participer aux élections présidentielles de mars 1984.

Cambodge

La visite à Pékin des chefs de la coalition renforce la position du prince Sihanouk

De notre correspondant

Pékin. – Dans une évidente manifestation d'unité, MM. Son Sann, premier ministre, et Khieu Samphan, vice-président du gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique, ont accueilli, jeudi 15 décembre à Pékin, le prince Sihanouk. Ils étaient eux-mêmes arrivés, mardi, dans la capitale chinoise, venant de Bangkok. C'est la première fois, depuis la formation de la coalition il y a un peu plus d'un an, que les trois hommes, entre lesquels la concorde n'a pas toujours régné dans le passé, se trouvent ensemble en Chine.

Officiellement, la présence simultanée à Pékin des trois principaux dirigeants de la résistance cambodgienne au gouvernement provietnamien de Phnom-Penh serait destinée à examiner en commun avec les dirigeants chinois la situation sur le terrain, au début de la saison sèche, en prévision d'une éventuelle offensive de Hanoï. Curieusement toutefois, ces conversations paraissent avoir été organisées de façon un peu précipitée. En début de semaine, les milieux proches de M. Son Sann à Bangkok démentaient encore que ce dernier fût sur le point de se rendre à Pékin, son calendrier ne comportant pas, disait-on, de déplacement en Chine avant le mois d'avril.

A son arrivée, le prince a, en tout cas, démenti que la présence de MM. Son Sann, Khieu Samphan et de lui-même donne lieu à une réunion au sommet des trois dirigeants cambodgiens. *« Nous ne sommes pas un gouvernement en exil. Nous ne sommes pas venus pour examiner les affaires de la coalition. Nous nous retrouverons pour cela, en janvier, sur le territoire cambodgien. »*

Lors d'un banquet offert jeudi soir à ses hôtes, M. Li Xiannian, président de la République, a réaffirmé le *« ferme soutien »* de la Chine à la lutte du Kampuchéa démocratique contre les *« agresseurs vietnamiens »*, qu'il a mis en garde contre le déclenchement de nouvelles actions armées contre la résistance. M. Li a associé les trois dirigeants cambodgiens dans l'éloge, en veillant soigneusement à donner la prééminence au prince Sihanouk, et il les a encouragés à resserrer encore leurs rangs. Il s'est montré relativement discret sur le rôle joué par l'U.R.S.S., qu'il n'a pas citée nommément.

Sans préjuger l'issue des entretiens qui se poursuivront dans les jours qui viennent avec les Chinois, leur résultat le plus clair, pour le moment, est, outre la démonstration d'unité, un renforcement de la position personnelle du prince Sihanouk à la tête du gouvernement de coalition. L'ancien souverain n'avait pas caché, l'an dernier, à son retour de New-York, qu'il avait été froissé par ce qu'il considérait comme un certain manque d'égards protocolaires du gouvernement chinois. Les dirigeants de Pékin se sont, cette fois, rattrapés : le prince a été accueilli comme un véritable chef d'État.

Pour éviter de lui porter ombrage, la presse s'était abstenue d'annoncer l'arrivée en éclaireurs, deux jours avant lui, de MM. Son Sann et Khieu Samphan.

MANUEL LUCBERT.

Angola

LA PROPOSITION DE DÉSENGAGEMENT DE PRETORIA

Luanda dénonce un « geste de cynisme calculé »

L'Angola a rejeté, vendredi 16 décembre, devant le Conseil de sécurité des Nations unies, la proposition faite la veille par Pretoria d'entamer, sous certaines conditions, un désengagement de ses troupes opérant en territoire angolais (*le Monde* du 17 décembre), sans toutefois fermer totalement la porte à des négociations. M. Elisio de Figueiredo, représentant angolais à l'ONU, a déclaré que la proposition sud-africaine *« n'en était pas une »* et a insisté sur un retrait inconditionnel et immédiat des troupes sud-africaines – qu'il a estimées entre quatre mille et six mille hommes – occupant le sud de son pays. Après les travaux du conseil, M. de Figueiredo a toutefois affirmé, au cours d'une conférence de presse, que son gouvernement était *« toujours prêt à discuter »*.

Le représentant angolais a assuré que l'initiative de Pretoria était un *« geste de cynisme calculé (...) destiné à affaiblir le soutien aux positions et à la cause angolaises »*. Accusant l'Afrique du Sud de *« duplicité »*, il a ajouté que les troupes de Pretoria montaient actuellement des opérations militaires dans l. province de Huila et que des affrontements avec l'armée angolais. avaient eu lieu, jeudi 15 décembre, le jour même de l'annonce de la proposition sud-africaine, près de Mulondo (dans le sud du pays).

De son côté, l'observateur de la SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain) à l'ONU, M. Theo Ben Gurirab, a également rejeté l'initiative sud-africaine, la qualifiant de *« manœuvre totalement inacceptable »*.

Pour leur part, les Etats-Unis se sont vivement félicités de la proposition du gouvernement de Pretoria, exprimant l'espoir que celle-ci mènera à un cessez-le-feu dans la région. Cette suggestion *« importante et positive »* *« pourrait ouvrir la voie à des progrès »* dans les négociations en vue d'un règlement du problème de la Namibie, a déclaré vendredi le porte-parole du département d'Etat, M. John Hughes. – *(A.F.P.)*

Tchad

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Miskine accuse la Libye d'œuvrer pour un échec de la conférence d'Addis-Abeba

M. Idriss Miskine, ministre des affaires étrangères du gouvernement tchadien, qui a été reçu, vendredi 16 décembre, à Paris, par M. Christian Nucci, ministre de la coopération, a déclaré que le chef de l'Etat tchadien, M. Hissène Habré, participera personnellement à la table ronde sur le règlement du conflit prévue, le 9 janvier, à Addis-Abeba. *« Il aura des entretiens, sans exclusive et sans restriction, avec tous les frères tchadiens de l'opposition, qu'ils soient installés en Libye ou ailleurs »*, a ajouté M. Miskine. Le ministre a assuré ne nourrir qu'un *« optimisme très modéré »*, quant aux résultats de cette conférence, en raison *« des manœuvres de la Libye »*. *« Les dernières démarches entreprises par le commandant Jalloud* [« numéro deux » libyen] *et dont nous avons des échos défavorables et déconcertants*, a ajouté M. Miskine, *ne servent pas du tout le dialogue et sont l'illustration des ingérences grossières et démesurées des Libyens dans le problème tchadien. »* La Libye, a-t-il conclu, *« a opté pour un échec de la conférence »*.

L'agence TASS a, d'autre part, accusé vendredi les puissances occidentales d'*« empêcher »* le règlement de la crise tchadienne. *« La France et les Etats-Unis tentent, à l'évidence, de faire échouer les efforts de l'O.U.A. pour parvenir à un règlement pacifique du problème tchadien »*, écrit l'agence de presse soviétique. – *(A.F.P.)*

Au Liban, la détente, enfin ?

(Suite de la première page.)

Les deux présidents se seraient encore prononcés en faveur du *« retrait du Liban des forces occupantes étrangères »* et de la fin de *« l'agression »* américaine.

Il serait surprenant que M. Gemayel souscrive à ce dernier terme. Mais les observateurs à Beyrouth relèvent dans la presse progouvernementale des critiques de plus en plus nettes du comportement des Etats-Unis au Liban, de la « stérilité » de l'escalade militaire dans laquelle se sont engagés Washington et Damas. *« L'administration Reagan*, écrit notamment le quotidien *Al Nahar*, n'a aucun plan pour aborder les problèmes qui se présentent dans le monde ; elle réagit aux événements (...) souvent trop tard. »

Toujours est-il que l'état de guerre virtuel qui caractérisait, ces derniers jours, les rapports syro-américains, n'a pas empêché les dirigeants de Damas de réserver un accueil cordial à l'envoyé spécial du président Reagan, M. Donald Rumsfeld, lequel a repris sa navette entre Damas et Tel-Aviv. Un même souci de conciliation paraît guider le Kremlin, à en croire M. David Kimche, le directeur général du ministère israélien des affaires étrangères. Selon lui, *« l'U.R.S.S. a clairement indiqué aux dirigeants de Damas que celle-ci ne souhaitait pas une escalade pouvant déboucher sur un conflit armé avec Israël et les Etats-Unis »*.

S'achemine-t-on vers un accord syro-libanais ? Les tractations entre les deux pays, d'une part, et entre les diverses factions antagonistes dans le pays du cèdre, de l'autre, se poursuivent dans la plus grande discrétion. Le président Gemayel, selon son ambassade en Suisse, proposerait aux partis de l'opposition de reprendre prochainement le conférence de réconciliation nationale qui s'était ouverte à Genève au début du mois dernier. La conférence achoppe cependant sur l'accord israélo-libanais du 17 mai que M. Joumblatt et ses amis voudraient amender dans un sens qui conviendrait à la Syrie. Rien n'indique pour le moment que Tel-Aviv et Washington soient disposés à négocier le traité. M. Chedli Klibi, le secrétaire général de la Ligue arabe, a l'intention – selon l'agence de presse officielle de l'Arabie Saoudite – de rechercher une solution dans le cadre d'un sommet dont la date de convocation serait annoncée la semaine prochaine.

Autre signe de détente : l'évacuation de M. Yasser Arafat et des ses partisans devrait commencer dès lundi matin 19 décembre, à moins bien entendu d'un coup de théâtre de dernière minute. Les cinq navires grecs qui transporteront les Palestiniens sont en route pour Tripoli, où ils sont attendus dans la soirée de dimanche. Conformément aux conditions posées par Israël, les fedayin pourront emporter leurs armes personnelles mais pas l'armement lourd. Le coût de l'opération a été assumé par l'O.L.P., qui a versé aux cinq armateurs quelque 2 500 000 dollars.

ERIC ROULEAU.

DES ORGANISATIONS JUIVES SE PRONONCENT EN FAVEUR DU « SAUVETAGE » DE M. ARAFAT

L'Union juive internationale pour la paix a adressé, le vendredi 16 décembre, un message à M. Mitterrand dans lequel elle réaffirme son *« soutien au gouvernement français dans son projet de sauvetage »* des Palestiniens du Nord-Liban.

Dans ce message, l'Union – fondée en avril 1981, et qui groupe un millier de personnalités juives des Etats-Unis et d'Europe – estime qu'il est *« tout à fait conforme aussi bien au respect des droits de l'homme et de la paix qu'à l'exigence éthique du judaïsme de porter secours aux Palestiniens encerclés à Tripoli et à leurs dirigeants légitimes »*.

L'Union, dont le message est contresigné par le Comité de l'appel des juifs contre la guerre au Liban et par Perspectives judéo-arabes, groupement constitué de juifs originaires des pays arabes, *« condamne la collusion de fait entre la Syrie et Israël, qui vise à liquider physiquement la direction autonome du mouvement palestinien »*.

De son côté, après le CRIF, Conseil représentatif des institutions juives de France, qui avait condamné, mardi, le *« soutien de la France à l'O.L.P. »*, quinze organisations françaises regroupées au sein du Front commun pour Israël ont publié, vendredi, un communiqué dans lequel elles déclarent notamment que *« la France, en protégeant avec sa marine l'évacuation des Palestiniens de Tripoli, contribue à faire jouer à des terroristes en action le rôle d'innocents (...), et ne peut plus, sans impudence, se prétendre l'amie d'Israël »*.

Algérie : le vrai début de l'ère Chadli

Le cinquième congrès du F.L.N. se réunit lundi à Alger. C'est le premier, depuis le déclenchement de la lutte armée le 1er novembre 1954, à siéger dans des circonstances qui ne soient pas exceptionnelles. Pourtant, il pourrait, plus que les précédents, bousculer habitudes et positions acquises. Il devrait rajeunir le personnel politique, renouveler une partie des responsables économiques, accorder une plus grande place au secteur privé et dynamiser l'ensemble des activités. S'il y parvient, ce sera le vrai départ de l'ère Chadli.

Le cinquième congrès du F.L.N. à l'enseigne du «travail» et de la «rigueur»

De notre correspondant

Alger. – « *Sérénité* », « *sérieux* », « *atmosphère de confiance* » pour un congrès ayant lieu dans des « *circonstances normales* » par opposition à celui qui avait suivi la mort de Boumediène : telle est l'image qu'on s'emploie à donner de l'événement dans les milieux officiels. La presse du F.L.N. fait des constats du genre « *haut degré de sensibilisation militante* », « *dynamisation des organisations de masse* ». C'est avec tout le rituel de la « grand-messe » des partis uniques que s'ouvre un congrès qui doit marquer le nouveau départ du « chadlisme » après une période au cours de laquelle le chef de l'Etat algérien a dû gouverner en tenant compte des legs du passé.

Pas un Algérien ne risquerait un dinar à parier que l'instance suprême du F.L.N., qui, selon les statuts, « *approuve le choix du secrétaire général du parti présenté par le comité central et le propose comme candidat à la présidence de la République* » pour un mandat de cinq ans, durée qui sépare deux congrès normaux, choisira quelqu'un d'autre que le chef de l'Etat en exercice. Une élection présidentielle aura lieu quelques semaines plus tard. Vu les résultat du scrutin de février 1979 (99,51 % des suffrages exprimés en faveur du candidat unique), il n'y a aucun suspense.

A l'occasion du congrès, un nouvel appareil central du parti est mis en place. Le chef de l'Etat procède au choix du bureau politique parmi les membres du comité central et le soumet à l'approbation de ce dernier. Fort de cent soixante membres titulaires et de quarante membres suppléants, le comité central est lui-même élu par le congrès. Une certaine imprécision demeure quant au moment exact auquel interviendront ces différents votes lors du congrès, d'autant qu'une réforme des statuts aura lieu à la même occasion. Elle pourrait concerner les conditions d'adhésion au parti, l'organisation des cellules, mais aussi la procédure relative à la constitution des instances dirigeantes.

La composition du nouveau bureau politique indiquera probablement les préférences personnelles du chef de l'Etat, moins tenu que par le passé à prendre en compte les différentes « couches géologiques » du parti. Celle du comité central et des différentes commissions reflétera peut-être davantage le rapport de forces entre tendances, mais on s'attend à l'arrivée d'hommes nouveaux, au détriment de ceux dont la qualité de membres ne correspond plus aux fonctions ou à l'assise politique actuelles. Au petit jeu des pronostics sur les sortants, les noms autrefois illustres, à l'échelle algérienne, ne manquent pas.

Avant le congrès, la « *base* » a exprimé ses aspirations et s'est prononcée sur les documents élaborés par une commission nationale de préparation constituée en février. Comprenant essentiellement des membres du comité central, celle-ci avait deux champs d'activité distincts : l'examen des questions organiques et politiques et celui de la planification et du développement. Il appartient désormais au congrès de fixer les orientations des plans nationaux de développement, dont il évalue les résultats.

Dans le plan en cours d'achèvement (1980-1984), l'industrie s'accordait la prédominance avec 38 % du total des prévisions d'affectation des crédits. Suivant les dépenses à caractère social avec 2 % du total, l'agriculture et l'hydraulique n'obtenaient ensemble que 11,7 % des crédits, alors que, au moment de l'élaboration du plan, l'Algérie couvrait 30 % de ses besoins alimentaires contre 70 % au lendemain de l'indépendance. Depuis, les progrès n'ont pas été considérables. Le congrès aura à tirer les conséquences de cette situation et à se montrer plus généreux pour la terre et les paysans.

Chaque congrès a son slogan répété à l'infini sur la manchette des journaux. Celui de 1979 était « *Pour une vie meilleure* ». Programme réalisé en partie seulement. La réalité, par exemple, est que Alger, présenté par *El Moudjahid* comme une ville pimpante parée de ses plus beaux atours pour le congrès, se lave difficilement. Faute de barrage et d'entretien des canalisations, l'eau est distribuée seulement quelques heures par jour, en fonction de roulements par quartier pas toujours réguliers, et la situation empire de mois en mois.

Le mot d'ordre du cinquième congrès est plus spartiate : « *Le travail et la rigueur pour garantir l'avenir.* » Cette rigueur est surtout attendue de la fonction publique, qu'aura désormais à l'œil un corps spécial d'inspection créé récemment et placé directement sous l'égide de la présidence de la République, « *ce qui le met à l'abri de toute contrainte et de toute pression* », explique la presse nationale. Celle-ci invite au travail l'ensemble des citoyens sur un ton nouveau, conforme aux directives de la direction politique. « *L'Algérien doit d'abord retrousser ses manches avant de parler de quoi que ce soit* », conclut un éditorial de l'hebdomadaire *Révolution africaine*, organe du parti, et dont la concision n'est pourtant pas la qualité dominante. Le « pétrole vert », pour résister au « chantage alimentaire », le retour aux valeurs traditionnelles du labeur accompli honnêtement : tels sont les thèmes, ces jours-ci, plus didactiques que doctrinaires, en vogue dans *El Moudjahid*.

Pour qui a un peu l'expérience des réalités algériennes, une catégorie de travailleurs n'avait pas attendu ces sages directives : ce sont les femmes, trop peu nombreuses, qui exercent un métier. Les différences de comportement derrière les guichets des administrations sont instructives. Pourquoi faut-il que le congrès s'ouvre sans qu'ait enfin été débattu le projet de loi sur le statut de la femme et de la famille que les ministres gardent sous le coude depuis des mois ?

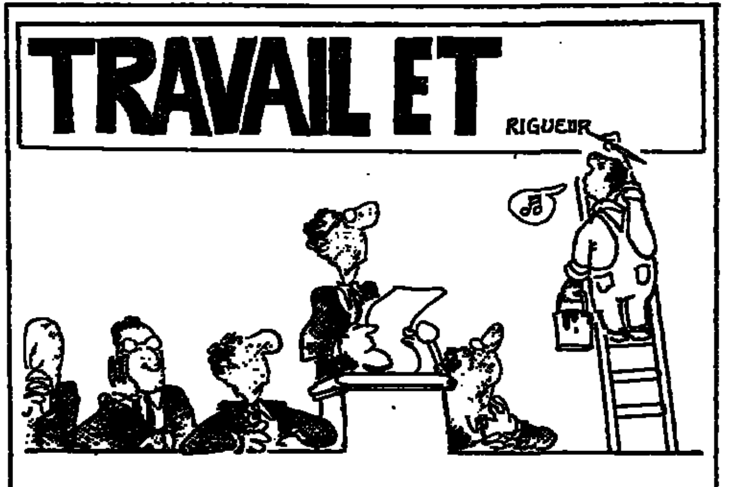
Liberté de manœuvre

Le congrès adoptera aussi plusieurs résolutions dont une de politique générale comportant un volet international. Bien que la « base » ait parfois exprimé des réserves, par exemple à Annaba, le bilan de la coopération avec l'Europe occidentale, et en particulier la France, est considéré comme globalement positif par les dirigeants. Cela n'empêche pas des initiatives destinées à montrer que l'Algérie reste « vigilante » et conserve sa liberté de manœuvre. Petit clignotant destiné aux militants les plus réservés et à certaines ambassades : un encadré d'*El Moudjahid* relatait le mois dernier que l'ambassadeur de France avait été convoqué au ministère des affaires étrangères, dont le secrétaire général lui avait signifié, après le raid aérien français dans la Bekaa, que « *l'obligation de retenue s'impose d'une manière toute particulière à ceux-là mêmes dont la présence au Liban se veut une contribution à la réconciliation nationale* ». Autre message dans le même journal : la photo de la poignée de main entre un important colonel membre du comité central et le maréchal Ogarkov, chef d'état-major général des forces armées soviétiques, en uniforme chatoyant.

Les « forces occultes »

Sur le plan intérieur, le congrès a été précédé par quelques commentaires en forme d'énigmes menaçantes, par l'annonce de la découverte d'affaires ténébreuses et par des décisions de justice présentées comme exemplaires. Distinguant, sans les nommer, des « *forces occultes* » et « *certains milieux qui lancent des combats d'arrière-garde* » appelés à échouer « *contre le rempart de la détermination populaire* », *Révolution africaine* a lancé au début du mois un appel aux militants « *dont la tâche consiste à prévenir toute action ou tout mouvement qui se situe à contre-courant de la ligne du parti* ». Une allusion, cette fois transparente, à une courte grève dans les transports condamnée par l'U.G.T.A., le syndicat unique dans la mouvance du parti, et à des arrêts de travail dans les postes, jamais annoncés publiquement. Interrogé sur le sens exact du langage de *Révolution africaine*, un membre des sphères dirigeantes, parlant à titre personnel, nous a dit ne pas y attacher une importance excessive et nous a assurés que le congrès serait une occasion de s'atteler sérieusement à la tâche du développement plutôt qu'un épisode pour des rivalités de personnes ou de conflits de tendance.

Plusieurs affaires continuent néanmoins d'agiter Alger. La vague d'arrestations qui, en octobre, a abouti à l'incarcération de dizaines de personnes, de l'avocat Ali Yahia (*le Monde* du 28 octobre) à un ancien ministre de M. Ben Bella, M. Nekkache, vient d'avoir un prolongement avec l'interpellation de l'épouse suédoise de celui-ci. A l'accusation de trafic d'armes et de devises s'ajoute celle d'avoir « *entretenu des relations suivies avec des services de renseignement étrangers* ». Cette histoire rocambolesque vient après d'autres, tout aussi embrouillées. L'expérience fait craindre que s'éternise le secret des instructions derrière lequel s'abritent les autorités et parfois les familles, soucieuses de ne pas aggraver le cas des parents incarcérés.



Dessin de PLANTU

Un jeu de massacre

Les tribunaux se sont prononcés ces derniers jours sur deux affaires de droit commun qui ont néanmoins une signification politique. Les deux principaux dirigeants de l'Office du complexe olympique de Cheraga – l'endroit même où se tiendra le congrès, sur les hauteurs d'Alger, – accusés de détournement de fonds, ont été condamnés à vingt ans de réclusion. Un premier jugement cassé par la Cour suprême leur avait infligé « *seulement* » une peine de quinze années. Dans les deux cas le ministère public avait demandé la peine capitale prévue pour certains « *crimes économiques* ». Une peine de vingt ans de réclusion a également été prononcée le 12 décembre contre trois anciens dirigeants de l'Office des fruits et légumes d'Algérie, dont deux sont en fuite.

MM. Abdesselam et Liassine, les deux anciens ministres accusés de fautes de gestion et de négligences par la Cour des comptes, sont passibles d'une peine de deux mois à cinq ans d'emprisonnement si le ministère de la justice décide de les poursuivre. Il en va de même de M. Tayebi Larbi, ancien ministre de l'agriculture, mis en cause pour une autre affaire (*le Monde* daté 4-5 décembre). Une procédure pénale sera-t-elle effectivement engagée ? « *L'important n'est pas tellement de punir que de souligner ce qui était anormal dans le fonctionnement de certaines administrations* », nous a simplement dit un responsable.

Il ne manque pas de cadres algériens pour dire que, tant qu'à faire des exemples, on aurait pu aussi bien choisir d'autres personnes. Même ceux qui ne partageaient pas les vues des intéressés se demandent s'il est bon pour l'image de l'Algérie de mettre ainsi en accusation l'homme qui a été à la tête de la diplomatie de 1964 à 1979 et a présidé l'assemblée générale de l'ONU en 1974, (M. Bouteflika, que la Cour des comptes a condamné en mai à reverser au Trésor plusieurs centaines de milliers de francs suisses), les artisans de la politique d'industrialisation (MM. Abdesselam et Liassine), le responsable de la révolution agraire pendant dix ans (M. Tayebi Larbi). A l'inverse, une partie des masses populaires n'assiste pas sans plaisir à la déconfiture d'anciens dirigeants et, contrairement à ce qui se passe généralement dans les couches sociales supérieures, se plairait sans doute de la poursuite du jeu de massacre après le congrès. Aussi était-il inévitable que l'on parle dans la rue de la « *Cour des règlements de comptes* ».

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

Débats animés à la base

Dans de petites salles combles, où les femmes étaient rares, « *la base militante a prouvé qu'elle pourrait élever les débats* », estime un journaliste algérien. « *Ce fut une véritable mise à nu, bien que, sporadiquement, les mots aient dépassé la pensée.* » Luttant contre la propension de chacun à accaparer les micros, les présidents de ces réunions devaient couper la parole à des orateurs grisés par le verbe ou interrompre la lecture d'interminables rapports de synthèse.

Révolution africaine, organe du F.L.N., a publié des comptes rendus des débats qui ont précédé le cinquième congrès se sont déroulés à la base, dans tout le pays. Ils permettent de se faire une idée de l'ambiance qui y règnait et du contenu de certaines interventions.

Ainsi à Oran, écoutons un militant. « *Je déplore les dangers multidimensionnels de la pénétration des médias occidentaux, et ce par la faute de nos propres organes d'information qui ne nous fournissent pas une information de qualité, tout en occultant d'autres informations qu'on apprend en restant branché sur l'étranger. Il faut se rendre à cette cruelle évidence : nous sommes sous-informés.* »

Cela suscite la réplique d'un camarade redoutant que « *ne s'installe un climat de suspicion à l'endroit de la presse nationale, ce qui entraînerait un déviationnisme préjudiciable dans les milieux populaires* ».

Un autre relève que « *l'environnement culturel est en inadéquation* » avec la doctrine officielle.

« *C'est-à-dire ?* », demande le président ;

« *C'est-à-dire qu'on nous abreuve de feuilletons égyptiens qui n'ont ni queue ni tête.* »

La longue soirée touche à sa fin « *dans l'enthousiasme intact* », quand quelqu'un saisit le micro pour attirer l'attention sur « *la lourdeur de la machine judiciaire et sa non-conformité aux préceptes de l'islam* ». Ailleurs un « *frère longuement ovationné* » précise *Révolution africaine*, déclare que « *au moment où l'on parle d'austérité, de rigueur, certains continuent de vivre en dehors du temps et des principes prônés par nos instances suprêmes* ».

« *Oui*, renchérit un autre, *des villas fleurissent un peu partout, des bolides dernier cri achèvent de nous agresser, par leur luxe ostentatoire.* »

Cet exercice de « *démocratie responsable* » a toutefois ses limites. Un militant suscite « *une levée générale de boucliers* » en déclarant – « *maladroitement* », selon le journaliste – que ce qui se passe actuellement dans le domaine agricole constitue « *une remise en cause de nos options* ».

Le membre du comité central qui préside la réunion rappelle derechef la doctrine officielle : « *Il n'y a pas de remise en cause, mais des correctifs, des réajustements rendus nécessaires par la conjoncture.* »

J. G.

De la résistance à l'option socialiste

Apparu soudain au grand jour le 1er novembre 1954, le Front de libération nationale n'est pas un phénomène de génération spontanée. Il est l'aboutissement d'une longue lutte engagée notamment par la création à Paris, en 1926, de l'Etoile nord-africaine. Animée par Messali Hadj, elle donna naissance au P.P.A. (parti populaire algérien) qui forma beaucoup de militants et fournit nombre de cadres du F.L.N. Interdit, le P.P.A. se transforma, au lendemain de la seconde guerre mondiale, en M.T.L.D. (Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques). Débats et divergences conduisent, au printemps 1954, à la constitution du CRUA (Comité révolutionnaire d'unité et d'action), partisan de l'action directe. Ses dirigeants déclencheront l'insurrection de la « Toussaint rouge », comme l'appelèrent les Français.

La « proclamation du 1er novembre » précise que le F.L.N. rassemble et organise « *toutes les énergies saines du peuple algérien pour la liquidation du système colonial* ». Cet appel, assez court, met l'accent sur la lutte nationale, mais il est presque muet sur le plan idéologique. La « plate-forme de la Soumman », élaborée lors du premier congrès tenu dans des conditions difficiles dans cette vallée de Kabylie, en 1956, a, en revanche, une vague teinte socialisante qui reflète les aspirations de la population à la justice prônée par le Coran et par les idéologues du nationalisme arabe.

La « charte de Tripoli » est rédigée en juin 1962 par le C.N.R.A. (Conseil national de la révolution algérienne), dont la réunion sera considérée par la suite comme le deuxième congrès. Elle dénonce « *l'indigence idéologique du F.L.N., la mentalité féodale et l'esprit petit-bourgeois qui en sont le produit direct et risquent de faire aboutir l'Etat algérien futur à une bureaucratie médiocre et antipopulaire dans les faits, sinon dans les principes* ». En dépit du vocabulaire, ce texte est un compromis entre les traditionalistes et les marxisants. Il ne mentionne que deux fois le mot « *socialisme* ».

Le troisième congrès est souvent qualifié de « *Premier congrès du F.L.N.* » parce que, ayant été réuni après l'indépendance, il rassemble pour la première fois tous les courants qui ont participé à la révolution. Tenu du 16 au 21 avril 1964 dans la capitale, il met en échec les partisans du multipartisme, minoritaires, et suscite la « Charte d'Alger » qui affirme nettement les orientations socialistes du pays. Ce texte substantiel et généreux se heurte cependant à deux obstacles de taille : alors que l'Etat n'existe pas et que manquent les moyens « *d'édifier le socialisme* », les militants réellement décidés à appliquer la Charte ne sont qu'une poignée.

Lorsqu'il s'empare du pouvoir le 19 juin 1965, Boumediène s'attache à construire l'Etat et relègue le F.L.N. au second plan, n'hésitant pas à le qualifier de « *corps sans âme* ». Il promet régulièrement de le réorganiser mais ne s'y attelle qu'en 1976. Il ouvre alors un grand débat qui aboutit à l'adoption par référendum de la Charte nationale théorisant l'action entreprise depuis l'indépendance et traduit un nouveau rapport des forces. Le socialisme est considéré comme une « *option irréversible* » et le principe du parti unique réaffirmé. Plusieurs de ses auteurs nous confient, à l'époque, que ce texte devra être valable « *une dizaine d'années* » et qu'ensuite il faudra le mettre à jour et même le récrire.

Soigneusement préparé par Boumediène, le quatrième congrès se tient après sa mort, du 27 au 31 janvier 1979 et il désigne son successeur, le colonel Chadli Bendjedid, qui sera élu président le 7 février. Les 3 290 congressistes réunis au complexe olympique de Ben Aknoun, sur les hauts d'Alger, adoptent de nouveaux statuts plus détaillés que les précédents. Ils réaffirment « *les principes du centralisme démocratique et de la collégialité dans la direction* ».

La structure organique du parti est soigneusement définie de la cellule de base du lieu de travail ou du quartier jusqu'à l'échelon national qui comprend congrès, comité central et bureau politique. Il est précisé que le congrès, instance suprême du parti, se réunit tous les cinq ans. Ses délégués sont démocratiquement élus par les militants, à l'exception des délégués de l'Armée nationale populaire qui « *sont dégagés selon des procédures particulières* », c'est-à-dire qu'ils ne sont pas élus par la base mais désignés au sein de l'armée. Dans l'intervalle de deux congrès, c'est le comité central qui est la plus haute instance. Un autre congrès – extraordinaire, celui-là – s'est réuni du 15 au 19 juin 1980, essentiellement pour approuver le plan quinquennal 1980-1984 (1). Le cinquième congrès – du 19 au 22 décembre – doit assurer le renouvellement d'une partie du personnel politique et, logiquement, dégager des orientations ouvrant la voie à l'élaboration future d'une nouvelle charte.

P. B.

(1) *L'Algérie des Algériens, vingt ans après*, Ed. ouvrières. Paris, 1981.

Étranger

KENYA

La solitude sans complexes du député blanc...

A l'exception du Zimbabwe, où, par accord signé lors de l'indépendance, la communauté blanche détient 20 % des sièges du Parlement, il y a — cela se conçoit — peu de députés blancs en Afrique. En voici un au Kenya, réélu brillamment en septembre. Sa solitude ne lui pèse pas du tout. Il pense que la citoyenneté prime la pigmentation.

De notre correspondant

Nairobi. — Il n'en peut mais. Dieu l'a fait ainsi, pas autrement : blanc. Les électeurs de la circonscription de Langata — un quartier de Nairobi — ne lui en ont, en tout cas, aucunement tenu rigueur, puisqu'ils l'ont renvoyé siéger au Parlement pour la deuxième fois consécutive. Philip Leakey affrontait pourtant dix adversaires, dont Achieng Oneko, un proche du vieux chef de file socialiste, Oginga Odinga, qui, à mots couverts, lui reprocha en public la couleur de sa peau et invita son auditoire à se battre pour la « *vraie* » indépendance du Kenya.

Ce n'est pas aux quelque deux mille Kenyans blancs qu'il doit son succès. Les 10 244 voix qu'il a rassemblées derrière son nom sont essentiellement celles de citoyens noirs, toutes ethnies, toutes religions et toutes conditions confondues. « *Les électeurs cherchent de plus en plus à se dégager dans leur choix des critères raciaux et tribaux*, explique-t-il. *Je suis un commun dénominateur ; j'ai prouvé, lors de mon précédent mandat, ma capacité à me tenir au-dessus de la mêlée.* »

Seul parlementaire blanc, Philip Leakey, trente-quatre ans, n'a pas poussé très avant ses études. « *J'ai une formation scientifique, acquise par l'expérience et les contacts familiaux* », avoue-t-il. N'est-il pas le plus jeune fils du célèbre anthropologiste Louis Leakey ? Dès l'âge de dix-sept ans, il s'intéresse à la politique, « *le meilleur moyen pour contribuer au développement du pays* ». En 1974, il brigue en vain un mandat de député. Un coup pour rien.

Bien enraciné dans le sol africain où sa famille a fait souche depuis déjà trois générations, Philip Leakey se dit Kenyan à part entière. Il ne s'est jamais éloigné très longtemps de sa terre natale. Sa plus longue absence : un séjour de trois mois dans une école secondaire en Grande-Bretagne. « *C'est contre ma volonté que j'ai été envoyé là-bas* », se défend-il.

Ce descendant d'immigrants britanniques se vante tout naturellement de penser et d'agir en Africain, qu'il n'a pratiquement jamais cessé d'être. « *Les trois quarts du temps, je parle swahili* — (une des deux langues officielles du pays avec l'anglais) — *même en famille, avec ma femme et mes enfants* », précise-t-il.

Jouer le jeu

Pendant la précédente législature, n'avait-il pas poussé l'audace, lors d'un débat, jusqu'à rappeler à l'ordre M. Charles Njonjo, alors ministre des affaires constitutionnelles, qui, en cours d'exposé, avait « sauté » du swahili à l'anglais alors que le règlement impose de s'exprimer dans une seule langue du début à la fin d'une intervention ?

« *Le racisme est absolument étranger aux Africains*, assure Philip Leakey. *C'est le colonialisme qui a introduit ce concept sur ce continent.* » Mais cette arme politique, que d'aucuns croient astucieux d'utiliser encore, lui paraît être devenue totalement « *démodée* ». L'avenir ne lui fait pas peur ; il l'envisage sereinement car, dit-il, « *la Constitution du pays garantit les droits de tous les Kenyans, et je suis un Kenyan comme les autres* ».

« *Ou on joue le jeu ou on ne le joue pas ; ou on est citoyen d'un pays ou on ne l'est pas* », ajoute-t-il, dénonçant, à cet égard, la « *situation malsaine* » dans laquelle vit la communauté blanche du Zimbabwe, qui a lutté pour se faire reconnaître des privilèges. Or l'histoire enseigne que les privilèges finissent toujours, un jour ou l'autre, par s'éteindre...

Il est, à son avis, « *franchement ridicule* » qu'un certain nombre de sièges aient été réservés aux Blancs dans le Parlement du Zimbabwe. La seule explication qu'il trouve à cette « *anomalie* » est que « *les Blancs n'ont pas le courage politique d'affronter les Noirs autour d'une urne* ».



Dessin de Violette LE QUÉRÉ

Pour Philip Leakey, le secret de la réussite, « *c'est de s'identifier complètement au pays dans lequel on vit, et on ne peut y parvenir si on s'accroche à des privilèges* ». Quel sera le sort des communautés blanches en Afrique ? S'il leur arrive d'avoir, un jour, à plier bagages, « *c'est*, à son avis, *parce que leurs membres ne se seront pas comportés en bons citoyens, qu'ils auront refusé de se battre pour leur patrie d'adoption, pour le meilleur et pour le pire* ».

Philip Leakey se sent bien dans sa peau, pas plus mal à l'aise à Nairobi qu'un petit-fils d'immigrant irlandais ou italien à New-York ou à Philadelphie. Il prend son pays comme il est et le défend d'arrache-pied. « *J'approuve entièrement le système du parti unique*, insiste-t-il. *Le Kenya ne peut s'offrir le luxe de luttes intestines qui compromettraient son développement. Il y a peu de pays au monde où les responsables passent autant de temps à prêcher l'unité.* »

« *Ceux qui sont à la tête de l'Etat ne le doivent qu'à leurs seuls mérites*, affirme-t-il avec une certaine candeur. *Dans les démocraties dites avancées, l'homme s'efface devant le parti, ce qui explique la baisse de qualité du personnel dirigeant.* »

Un « grand honneur »

Comme n'importe quel député, Philip Leakey connaît les grandeurs et les servitudes du métier d'homme public. Au terme de son premier mandat parlementaire, il a affiché un bilan qui lui a valu, dit-il, les faveurs des électeurs. Il a ainsi réuni, sous forme de contributions volontaires — le *Harambee system* ou système communautaire, cher à Jomo Kenyatta — 11 millions de shillings kenyans, soit environ 6,6 millions de francs, pour bâtir des écoles et des équipements sociaux dans sa circonscription. Il a trouvé du travail à huit mille chômeurs ; le fait que la zone industrielle de Nairobi soit située sur son territoire lui a singulièrement facilité la tâche. Il a aussi construit un cinéma en plein *air et — il fallait y penser —* des abris-bus, bien utiles pendant la saison des pluies.

Instinctivement, les Kenyans blancs se tournent vers lui sitôt qu'il s'agit de débloquer un dossier ou d'exprimer quelques doléances. Ils le considèrent un peu, sinon comme leur porte-parole, du moins comme un utile intermédiaire. Il ne refuse pas de leur rendre service mais se garde d'apparaître comme leur obligé.

Dans le précédent gouvernement, Philip Leakey occupait le poste de vice-ministre de l'environnement et des ressources naturelles. Dans la nouvelle équipe, M. Daniel Arap Moi, le chef de l'Etat, l'a nommé vice-ministre des affaires étrangères. Même si cette charge n'est pas très lourde de responsabilités, il n'en mesure pas moins, sans chercher à se l'expliquer, le « *grand honneur* » qui lui a été fait de figurer sur la liste des collaborateurs en titre du président.

Lorsqu'il était au ministère de l'environnement, il y accueillait ses électeurs. Ceux-ci hésitaient si peu à s'y rendre qu'il en a ainsi reçu, au cours des quatre dernières années, vingt-deux mille... « *Et je ne compte pas les coups de téléphone* », ajoute-t-il. Au ministère des affaires étrangères, en revanche, il y a une certaine « étiquette » à respecter. Il serait malséant que trop de citoyens de base, de Wananchi, encombrent les couloirs du « Quai d'Orsay kenyan ». « *J'aurai à recevoir beaucoup de visiteurs étrangers* », reconnaît Philip Leakey, qui songe à ouvrir une vraie permanence ailleurs, quelque part en ville. Il ne faut pas mélanger les genres...

Pour le moment, on continue de faire la queue dans son antichambre ministérielle. Cette femme qui allaite son bébé ne se laisse pas le moins du monde impressionner par le diplomate en strict complet veston qu'elle croise dans le couloir. Elle se sent ici un peu chez elle. Elle attend « son » député. Qu'importe qu'il soit blanc ou noir pourvu qu'il s'intéresse à son sort. Les électeurs sont tous les mêmes...

JACQUES DE BARRIN.

U.R.S.S.

Le magasin trop bien achalandé de Moscou

Par définition, la distribution socialiste pense à tout. Ainsi, à Moscou, elle vient de mettre un grand magasin à la disposition des banlieusards en mal d'achats dans la capitale. Les produits n'y sont ni plus abondants ni meilleurs qu'ailleurs, mais le nombre des clients fait déjà que l'établissement est bien, trop bien achalandé.

De notre envoyé spécial

Moscou. — Ils sont plus d'un million à affluer tous les jours, de plusieurs centaines de kilomètres à la ronde, pour faire leurs courses à Moscou où, dit-on, « *on trouve tout* » ou presque. Ils viennent des villes et des campagnes de la Russie « blanche », où la pénurie en produits alimentaires et en biens de consommation courante est encore plus sévère qu'ailleurs. Dans la capitale, où la mode a fait ses premiers ravages, ils sont aisément reconnaissables, à leur démarche pesante, les femmes emmitouflées dans des fichus de laine et les hommes dans des vestes noires matelassées, à leurs sacs à dos et à leurs baluchons hétéroclites.

Ils envahissaient traditionnellement le centre de Moscou, les environs du Goum ou des grands magasins de l'avenue Lénine, donnant à la ville son aspect de grosse bourgade paysanne. Les Moscovites bon teint ont un peu tendance à considérer ces intrus comme les véritables responsables des ruptures de stocks qui se produisent régulièrement dans tel ou tel secteur de l'approvisionnement. Sans ce million d'acheteurs occasionnels, Moscou ne se suffirait-elle pas à elle-même ?

Les autorités ont pensé à eux. Elles ont tout d'abord tenté de leur interdire purement et simplement l'accès à la capitale, comme elles l'avaient fait avec succès en 1980, à l'époque des Jeux olympiques. Il suffisait alors de surveiller les trains de banlieue et de refuser aux voitures et aux cars immatriculés en province le droit de franchir le grand boulevard qui ceinture Moscou. Au début de son règne, M. Andropov, dans son souci de mettre de l'ordre partout, a bien essayé cette méthode mais il a dû renoncer. Ce qui était possible pendant un mois est vite apparu intenable.

Le Moscovite des banlieusards

L'autre solution, à laquelle avaient déjà songé les prédécesseurs de M. Andropov, consistait à construire un grand magasin spécialement destiné aux non-Moscovites. *C'est chose faite.* L'inauguration a eu lieu au début du mois de novembre, quelques jours avant les fêtes de la révolution, qui sont toujours l'occasion de célébrer une réalisation grandiose du régime. Le Moscovite est situé à un carrefour stratégique, sur la place du Komsomol, dite aussi place des Trois-Gares parce qu'elle est bordée par la gare de Leningrad, la gare de Yaroslav et la gare de Kazan, où transitent quotidiennement des centaines de milliers de banlieusards et de provinciaux.

Avec ses 22 000 mètres carrés, il a été présenté officiellement comme « *le plus grand magasin d'U.R.S.S. et d'Europe* » par M. Vladimir Promyslov, le maire de Moscou, qui a coupé le ruban symbolique. Renseignement pris, l'agence Tass l'a dit le lendemain « *l'un des plus grands magasins d'Europe* ». Harrods, à Londres, est trois fois plus vaste ; on peut même y commander un éléphant — ce qui ne figure pas dans la publicité du Moscovite, — et la reine y fait ses achats...

Pour le Moscovite, le verdict est plus sévère : « *Le magasin est neuf, mais les produits sont vieux* », dit une habituée des longues files d'attente.

Le bâtiment de béton, disposé sur trois étages, a un côté fonctionnel que n'a pas le Goum, son frère aîné de la place Rouge. Les rayons d'alimentation situés au sous-sol ont une entrée directe dans la rue, ce qui oblige les chalands à faire la queue dehors sans envahir le magasin. Les trois niveaux sont reliés par des batteries d'escaliers roulants, dont l'accès est interdit par des barrières. Ils ne sont pas tombés en panne quelques semaines seulement après l'inauguration, comme des mauvais esprits pourraient le croire, ils n'ont jamais fonctionné. Ils n'en sont pas moins surveillés par de vieilles dames serrées dans leur manteau, prêtes à actionner l'arrêt d'urgence... Peut-être vaut-il mieux en effet utiliser les escaliers de pierre, car cette population paysanne ne se sent guère à l'aise avec la technique moderne, comme on peut le voir tous les jours dans les escalators géants des stations de métro, où les vieux trébuchent et se font piétiner par la foule.

Précieuse « ovioska »

Au *Moscovite, il faut patienter* quelque trois heures pour atteindre le rayon des chaussures, un bien très demandé, surtout s'il est importé d'Europe de l'Est. Il faut aussi faire la queue pour les tissus synthétiques et naturels, les bagages — les Soviétiques sont de grands voyageurs — et certains vêtements. L'attente est longue, bien que le traditionnel système dit des « *trois queues* » — une pour choisir la marchandise, une autre pour payer à la caisse où le boulier côtoie l'enregistreuse, la troisième pour récupérer son achat — ait été simplifié à certains rayons. Là où il y a trop de monde, des chicanes de barrières métalliques interdisent même l'approche des vitrines.

Quand il repère une file d'attente, le Soviétique se place d'instinct au dernier rang et s'enquiert seulement ensuite de ce que l'on « donne ». Il porte toujours avec lui l'« ovioska » (à la grâce de Dieu !) — un sac, un filet, une serviette, le chic suprême étant d'avoir un attaché-case en plastique noir, — qui lui permet d'emporter ce que les hasards de la planification placent sur son chemin.

« *Le plus grand magasin d'Europe* » ne peut donner que ce qu'il a. Il serait vain d'y chercher des ciseaux, des aiguilles à tricoter, des outils de bricoleur... ou du papier toilette, produits qui, dans tous les magasins de Moscou, sont en permanence « *en déficit* », comme disent les Russes.

La vodka moins chère

La foule est moins dense pour les souvenirs de pacotille, les postes de télévision en couleurs — le choix est limité et les prix très élevés, — ou les manteaux de fourrure artificielle, qui coûtent 250 roubles, un peu moins toutefois que les chapkas en fourrure *naturelle, qui atteignent 350* roubles, soit deux fois le salaire mensuel moyen. Ce prix exorbitant explique peut-être qu'un des « sports » favoris des houligans moscovites, ces dernières années, était de voler les chapkas, dans la rue, sur la tête des passants. « *Tu ne vas pas loin grand-père ? Alors, tu ne prendras pas froid* », s'était entendu dire, un jour, M. Baïbakov lui-même, président de l'administration du Plan, alors que son bonnet de fourrure s'envolait par — 20°.



Quinze rouleaux au maximum par personne

Dessin de Viatcheslav Syssoïev, tiré de l'album « *La vie est devenue meilleure* », paru aux éditions FM/L'Alternative, 1980. V. Syssoïev a été condamné en mai dernier à deux ans de prison par un tribunal de Moscou pour « *pornographie* » et « *antisoviétisme* ».

Si le prix des biens de consommation courante a beaucoup augmenté pendant la dernière décennie, l'indice du coût de la vie n'en est pas moins resté pratiquement stable grâce à quelques manipulations consistant en général à diminuer le prix de produits dont plus personne ne veut. *L'arrivée au* pouvoir de M. Andropov a eu pourtant un effet immédiat sur le prix de la vodka, qui a baissé pour la première fois depuis 1958. Khrouchtchev et Brejnev augmentaient régulièrement le coût de la boisson nationale pour lutter contre l'alcoolisme. C'est, paradoxalement, avec le même objectif que le nouveau secrétaire général a adopté la politique contraire. Le litre de vodka était devenu si onéreux que les Soviétiques s'étaient mis à boire n'importe quoi, des alcools fabriqués à la maison, des substituts peu comestibles... Ce phénomène explique, selon les experts, que le taux de la mortalité due à l'alcoolisme soit dix fois plus élevé en U.R.S.S. que la moyenne mondiale. M. Andropov n'a pas baissé le prix des vodkas de qualité, mais il a fait mettre sur le marché une boisson qui fait faire la fine bouche aux connaisseurs. Elle est vendue sans marque distinctive, mais les Russes lui ont déjà trouvé un nom : « *Andropovka* ».

DANIEL VERNET.

LES ÉLECTIONS AU JAPON

L'archange Nosaka contre le dragon Tanaka

Les Japonais votent dimanche. Le scrutin est anticipé, l'opposition ayant boycotté le Parlement en raison du « scandale Tanaka ». Le « parrain de la politique japonaise », condamné pour avoir touché des pots-de-vin, a fait appel devant les tribunaux mais entend bien, avant le verdict, que l'électorat le réhabilite. Face à ce dragon — qui n'est pas de vertu, — M. Nosaka joue le rôle de l'archange...

De notre correspondant

Tokyo. — *« Comment oublier l'époque du militarisme, lorsque le Japon était privé de libertés ? Après la guerre, j'ai tout de suite aimé la démocratie et je n'ai pas changé d'avis. Mais elle a perdu son vrai sens. Aujourd'hui, les votes s'achètent, la politique est pervertie par l'argent. »*



Dessin de FRANCHINI.

Des bourrasques venues de la montagne emportent des bribes d'arguments *« corruption a commencé (...) argent au pouvoir (...) développement effréné (...) oubliée la démocratie »*. Une accalmie et l'orateur poursuit : *« Les grands projets économiques ont alimenté la corruption politique, plus ils étaient grands et mieux c'était. Il faut restaurer la démocratie, cesser d'être des assistés, de tout attendre d'un seul homme. Je comprends votre reconnaissance envers cet homme. Mais, malgré les subventions et les projets, votre niveau de vie baisse. Les industriels ne s'installent pas ici car ils ont peur de subir sa loi. Quant à l'argent qu'il a dépensé pour vous, il aurait de toute façon été dépensé par le gouvernement. »* Le candidat jette l'anathème, à Kashiwasaki, en terre « ennemie », sur le suzerain local. Cela pourrait être banal mais cela ne l'est pas.

Blazer noir, pantalon gris, descendu d'un coursier *made in Japan*, c'est un croisé de la démocratie qui s'est planté au bord de la grand-rue entre un magasin de kimonos et une quincaillerie.

Tête nue sous une pluie de neige fondue, seulement armé d'un micro, l'homme présente son défi comme celui de la puissance du verbe à celle de l'argent. Il parle d'une voix monotone. Pour l'heure, saint Michel affrontant le *« dragon de Niigata »* en un combat singulier rompt surtout des lances avec le vent sous l'œil de quelques badauds frigorifiés qui battent la semelle ou passent leur chemin.

Depuis quinze jours, le Japon, plongé dans des élections hivernales, a les yeux fixés sur ce candidat qui lui fait la morale les yeux baissés. M. Nosaka — c'est son nom — ne se bat pas contre des moulins à vent de la politique nippone. Il a osé défier M. Tanaka, ancien premier ministre, qu'une récente condamnation à quatre années de prison pour corruption n'empêche pas de rester l'éminence grise de la politique japonaise.

Invisible

Contrairement à ceux qui se paient volontiers de mots dès qu'il s'agit d'affronter M. Tanaka, M. Nosaka, écrivain populaire, a, pour ce faire, démissionné du confortable fauteuil de sénateur où il avait été élu il y a six mois. Puis il a ramassé le gant élimé de la démocratie et l'a jeté à la face de son adversaire. Enfin, il s'est « parachuté » à l'heure des premières neiges, sur la troisième circonscription de Niigata, un bastion montagneux où tout ou presque — routes, ponts, train à grande vitesse, édiles et villages — chante les louanges du bienfaiteur local. Chacun ici a profité des projets et subventions de l'Etat que M. Tanaka fait octroyer plus largement qu'ailleurs. En chœur, les électeurs renvoient l'ascenseur.

Le beau geste et la noble cause de M. Nosaka sont peut-être de nature à séduire l'imagination populaire qui a le culte du héros vaincu, pourvu qu'il se soit bien battu. Mais gagner — ou seulement ne pas perdre — est une autre affaire. Il ne suffit pas de prêcher abstraitement la démocratie ou de critiquer la ploutocratie auprès de gens qui en goûtent concrètement les bienfaits pour récolter des voix à Niigata, *a fortiori* quand on ne dispose ni de la puissance électorale ni des moyens financiers quasiment illimités qui sont ceux du clan Tanaka et que la force des habitudes, la tradition ou l'indifférence pèsent autant qu'une montagne.

Sans pareille au Japon, la machine électorale de l'ancien premier ministre compte déjà trente années de succès. Elle s'appuie sur près de cent mille partisans organisés au sein d'un groupe *(Etsuzankai)* fonctionnant selon les principes de la relation patron-client. Elle possède une antenne dans les quelque trois cent soixante-dix villages de la région. Ne pas y appartenir est presque inconcevable. *« Nous nous sommes installés ici il y a plus de vingt ans*, nous dit la mercière du village de Nagatori. *Nous étions d'un autre parti, mais mon mari a dû s'inscrire à Etsuzankai. On ne peut pas faire d'affaires autrement. Ils sont trop puissants. »*

Dans ces villages, il est des sujets qu'il vaut mieux éviter. M. Tanaka, cela ne se discute pas plus que le bon dieu. Mythe, esprit de clan, féodalisme ? Dans sa maison de bois, Mme Ko Ikeda (soixante-douze ans), debout près d'un portrait de M. Tanaka, résume le sentiment de sa génération. *« Quand j'étais jeune, le village restait isolé de tout chaque année pendant des mois, enseveli sous la neige. Les hommes partaient travailler ailleurs pendant l'hiver. A la belle saison, sur les sentiers étroits de la montagne, on transportait d'énormes fardeaux sur notre dos. Lorsque j'y pense, je n'arrive pas à y croire : la vie était si dure. Depuis M. Tanaka a fait construire des routes.*

» Maintenant on circule en voiture dans la montagne. Les hommes vont travailler à la ville proche et rentrent le soir, même en hiver. Les familles sont moins séparées et chacune à son tracteur... »

M. Tanaka ne manque ni de fidèles, ni d'expérience, ni de charisme et encore moins d'argent — toutes choses qui font plutôt défaut à son adversaire. Combien, par exemple, coûte sa campagne en circuit fermé : salles louées, auditoires sélectionnés, limousines, gardes du corps et *« à-côtés »* financiers ? *« D'habitude une campagne coûte à M. Tanaka quelque deux cents millions de yens* (environ sept millions de francs), *mais cette fois ce sera plus cher »*, affirme une personnalité de l'endroit.

M. Nosaka prétend que la sienne coûtera seulement neuf millions (environ trois cent mille francs). Il est vrai que, face à la pieuvre électorale de son rival, il n'aligne qu'une poignée d'étudiants bénévoles, peu politisés. Son entreprise prend parfois un aspect pathétique.

A Kashiwasaki, grosse bourgade commerçante, M. Nosaka est passé en coup de vent. Il est reparti après avoir serré quelques mains polies. Il eut d'ailleurs été en peine d'en faire plus : seules, deux ou trois dizaines de personnes, boutiquiers et ménagères, se trouvaient là par hasard. Plus libres de leurs propos que ne le sont les gens des villages, ces citadins font souvent preuve d'un esprit critique à l'égard de M. Tanaka et paraissent apprécier les propos de son adversaire. Mais *« c'est un étranger, que connaît-il à nos problèmes quotidiens ? »* Voteront-ils pour lui ? Personne ne dit non, personne ne dit oui.

M. Nosaka est conscient de tout cela : *« L'habitude de la dépendance est si lourde »*, soupire-t-il. Il s'est décidé à affronter le potentat essentiellement pour trois raisons qui font que *« la démocratie est en danger »*. D'abord pour briser un cercle vicieux : *« Tanaka a acheté les votes avec de l'argent. Il fausse le jeu démocratique et usurpe le pouvoir. Avec ce pouvoir, il fait de l'argent. Et plus d'argent cela veut dire plus de votes, etc. »* Ensuite, parce que le discours du premier ministre que M. Tanaka a fait élire, M. Nakasone, *« joue de l'art oratoire pour faire passer dans l'opinion, les notions d'orgueil, de patriotisme et de grandeur nationale. Mais nous n'avons pas besoin d'un de Gaulle, d'un homme fort providentiel. Ce dont le Japon a besoin, au contraire, c'est de renforcer la pratique démocratique »*.

Enfin, et logiquement, parce qu'en fonction de ce qui précède et de l'impuissance des institutions à corriger ces excès M. Nosaka s'en remet à un échantillon d'électorat pour donner son sentiment sur ces graves questions. Ce faisant, il tend au Japon tout entier le miroir de Niigata pour qu'il y contemple, bon gré mal gré, le reflet caricatural de pratiques et de perversions politiques plus générales. Il offre en prime, pour faciliter le choix de l'électeur, des thèmes universels qui font depuis longtemps recette partout : le faible contre le fort, le pur contre le vénal, le justicier solitaire contre le clan avec duel final du bien contre le mal. Mais on est au Japon et il n'est pas dit que l'opinion publique, généralement peu sensible aux considérations philosophiques, ne prenne pas, une fois de plus, le méchant pour le bon et ses promesses pour argent comptant...

Cela dit, le but de l'exercice n'est pas de *« battre Tanaka »*. On ne croit quand même pas aux miracles. Il est de faire élire M. Nosaka sur un total de neuf candidats — car ce duel n'en est pas vraiment un. Il lui faut cinquante mille voix. Qu'il les obtienne et ce sera un triomphe national. Qu'il tombe au champ d'honneur de la démocratie et il sera vite oublié. Que M. Tanaka perde une centaine de voix et cela sera perçu comme un désastre. Qu'il en gagne mille, ce sera présenté comme l'absolution populaire effaçant politiquement le verdict de la justice et lui donnant carte blanche.

R.-P. PARINGAUX.

CORRESPONDANCE

Une lettre des « Onusiens » français de New-York

Un groupe de fonctionnaires français de l'ONU nous fait part, à propos de l'article de notre correspondante à New-York publié sous le titre : « Le petit monde déroutant de l'ONU », (le Monde *daté 23-24 octobre), de son* « émotion certaine », *dans une lettre dont voici l'essentiel :*

Les « Onusiens » new-yorkais français ne peuvent manquer de relever dans cet article un certain nombre d'inexactitudes et d'omissions et de souhaiter une information plus complète ou tout simplement plus exacte.

Essayons de rétablir les faits.

1° Le secrétariat de l'ONU serait une « bureaucratie galopante ». Au cours des cinq dernières années, les effectifs de fonctionnaires du secrétariat ont augmenté au rythme de 4,6 % par an. De 1981 à 1983, le rythme annuel de croissance s'est réduit à 2,7 %. De 1982 à 1983, la croissance a été de 0,9 %. S'il y a eu galop, il est clair que l'allure est passée au trot, puis au pas. Ces rythmes de croissance, si on les compare à ceux des effectifs de la fonction publique française, ou à ceux des effectifs du secteur tertiaire dans les économies développées au cours des trois dernières décennies, ne semblent pas mériter la terminologie employée.

2° Les six mille employés du secrétariat jouiraient d'avantages en nature appréciables. Il serait utile de préciser à quels avantages il est fait référence. A la connaissance des intéressés, il n'en existe aucun. Ils n'ont même pas une bonne coopérative.

3° L'exemption de la taxe locale dont l'article fait état s'applique aux personnes qui ont le statut diplomatique. Au secrétariat, seuls les secrétaires généraux adjoints et les sous-secrétaires généraux (cinquante-trois personnes en 1983) reçoivent ce statut. Rappelons en passant que, contrairement à une croyance très répandue, les fonctionnaires du système de l'ONU paient un impôt sur le revenu, retenu à la source par les organisations et ristourné à l'État dont le fonctionnaire qui a payé est citoyen. Cet impôt représente pour un administrateur au milieu de sa carrière 25 % et pour un directeur 38 % du salaire brut.

4° Les fonctionnaires de l'ONU jouiraient d'une sécurité d'emploi en béton armé. En fait, au 30 juin 1983, 44 % des administrateurs étaient sous contrat à durée déterminée (cinq ans maximum) ; ce type de contrat ne donne aucune garantie de renouvellement. En octobre 1983, sept agents des services généraux, tous titulaires de contrats permanents, ont reçu des lettres de licenciement en raison de contractions de personnel dans leur service. Autant pour le béton armé ! A titre de comparaison, nous aimerions qu'on nous dise combien de fonctionnaires titulaires français ont été licenciés dans les dix dernières années pour des raisons autres que des crimes ou délits par eux commis.

5° Les fonctionnaires américains auraient découvert avec fureur que leurs homologues onusiens sont mieux traités qu'eux : salaires, pensions, congés payés, etc. En fait, le « principe Noblemaire », selon lequel les rémunérations des fonctionnaires internationaux devraient, pour attirer les meilleurs candidats et pour tenir compte de l'expatriation, être plus élevées que celles de la fonction publique nationale la mieux payée, est appliqué depuis la Société des nations (dans les années 20). (...)

L'article de Nicole Bernheim porte sur l'Organisation des jugements de valeur dont certains ont également surpris les auteurs de cette réponse. N'est-ce pas faire preuve d'une grande naïveté que de s'indigner que l'ONU soit *« une mer d'hypocrisie »* ? Comment l'ONU pourrait-elle être moins hypocrite que les cent cinquante et quelques raisons d'État qui s'y retrouvent, s'y expriment et s'y confrontent ? Peut-on sérieusement s'étonner que des *« projets de représailles féroces (contre les pays qui ont violé la Charte ou les droits de l'homme) ne se matérialisent jamais »* ? Qui dans son bon sens pourrait imaginer l'ONU allant matériellement redresser les torts du voisin ou corriger les excès de la police ou de l'armée dans tel ou tel pays ? (...)

Même si on laisse de côté son rôle de formation et d'information dans les domaines politique et économique, auquel elle consacre les trois quarts de ses dépenses, la remise en cause continue des rapports économiques internationaux, les dénonciations répétées des violations des droits de l'homme (celles du moins dont elle est politiquement en mesure de se saisir), la mise en contact permanente de cadres de cent cinquante-huit pays qui y apprennent à explorer, à comprendre, et enfin à accepter et respecter les différences de l'autre, il reste que l'ONU est la conscience collective des nations de la planète. Le fait que cette conscience ne s'exprime à voix haute que très rarement ne doit pas conduire à en nier l'existence. La conscience individuelle qui réside en chacun de nous n'est pas non plus très loquace !

Lectures

Capri : archéologie d'un mythe

Avant d'être une île, c'est un mythe. Qui n'y est allé, ne serait-ce qu'en pensée ? Capri, comme Bali, c'est un peu un non-lieu où le temps serait suspendu à l'instant. L'étape obligée d'un voyage initiatique, d'une éducation sentimentale, le théâtre romantique de brèves rencontres. C'est l'insularité. Un pôle des fantasmes, à la dérive du monde.

Qu'est-ce qui a fait de ce trapèze de calcaire de 10 kilomètres carrés, dont les lignes s'esquissent dans la brume incertaine du matin, aux rocs vrillés par le soleil et le cri des cigales et immergé sous les parfums du romarin et des bougainvillées, le « *lieu géométrique de rencontre des destins les plus divers* » ? Peu de mythes ont « *connu pareille infortune posthume* », écrit Lea Vergine : car pas plus l'exhibitionnisme des nouveaux nantis que les assauts du tourisme de masse ne l'ont mis à bas, et pourtant il relève de plus en plus de la mémoire enfouie d'où émergent quelques stéréotypes.

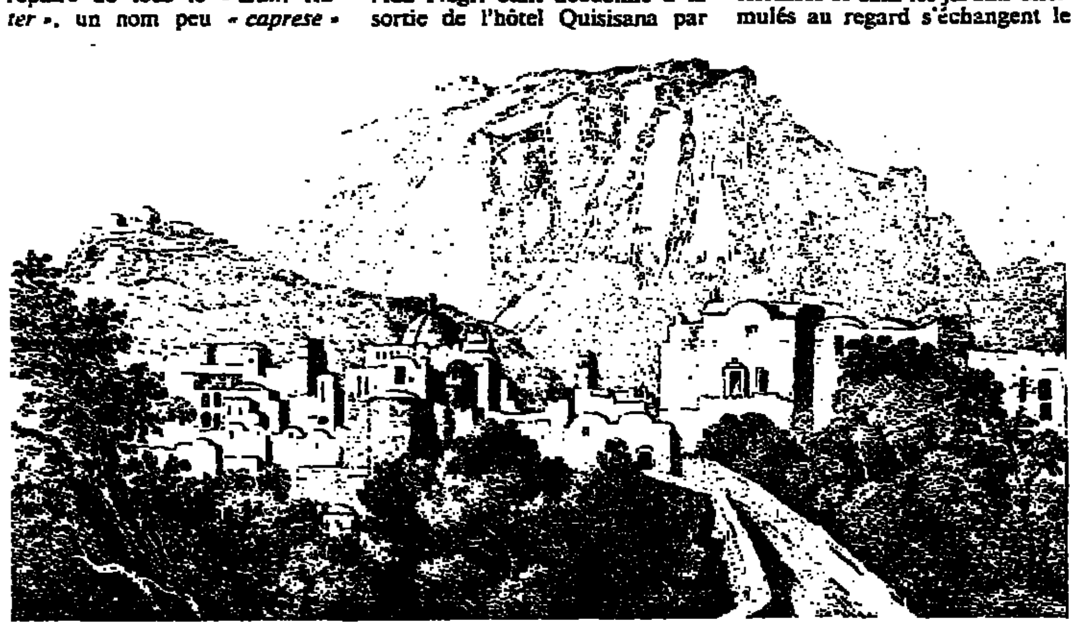
Capri, 1905-1940. Fragments posthumes est la première tentative de faire l' « archéologie » du mythe de Capri. Ce fut d'abord une exposition organisée par la municipalité d'Anacapri, fruit du travail de la critique d'art Lea Vergine, d'Elisabeth Fermani et de Sergio Lambriase, mais c'est aussi un très beau catalogue, édité par Feltrinelli.

Les auteurs racontent, à travers des portraits de personnages, des œuvres, des photographies jaunies, des lettres, des dessins et des peintures, le roman de Capri, l'histoire de ce pôle « *autour duquel a tourné la plus grande partie de la culture et de la politique de 1905 à 1935* ». Tous y sont venus : « *Anarchistes, socialistes, futuristes, poètes et « prophètes » de Russie et d'Europe centrale.* » Certains y ont travaillé *in clausura*, d'autres sur la *piazzetta* quand n'y faisaient pas encore tapage « *clochards de luxe, excentriques en odeur de folie, belles et damnés* ».

Les nomades de la culture

Gorki ne s'en détacha qu'à grand-peine. Jacques d'Adelsward Fersen, descendant du chevalier servant de Marie-Antoinette, y finit la fête de ce qu'il appelait son « *inimitable manière de vivre* ». Peggy Guggenheim y croisa, raconte-t-elle, la vieille marchande de corail qu'on disait avoir été l'amante de la reine de Suède... Tous les nomades de la culture de l'Europe entre les deux guerres, de Norman Douglas qui y vieillit à D.H. Lawrence, de Conrad à Campton Mackenzie, de D'Annunzio et ses nymphes à Malaparte, Moravia et Elsa Morante, y jetèrent l'ancre. Les grands homosexuels et les lesbiennes célèbres y trouvèrent la liberté de ne pas se cacher, les exilés politiques, celle d'écrire et de penser, les artistes de créer. Il y eut aussi ceux qui n'aimèrent pas Capri : Rilke détesta, Henry James la trouva « *banale* » et, à dire vrai, un peu vulgaire, et Gide dans son *Journal* la qualifia d'« *insupportable* ».

Mais commençons par le commencement. Le lien entre cette insularité et ce monde cosmopolitique qui peupla Capri de ses utopies, ce sont d'abord des familles : celle des Pagano, une grande dynastie d'hôteliers qui ouvrit son établissement en 1825, l'année où l'un des ses premiers clients, August Kopisch, découvrit, ou redécouvrit, car en fait elle était connue depuis des siècles par les habitants, la grotta Azzura. Et puis, il y avait les Morgano, dont la fille Lucia allait ouvrir le fameux café-repaire de tous le « *Zum Kater* », un nom peu « *caprese* » qu'elle avait tiré d'un poème de Joseph Victor Scheffel. Il y eut aussi surtout un personnage : Edwin Cerio. La demeure du quinzième siècle de la famille, près de la *piazzetta*, abrite aujourd'hui le musée archéologique que constitua, au siècle dernier, son père Ignazio.



Capri : gravure extraite de l'« Italie pittoresque », 1852

Rendez-vous à l'hôtel Pagano

Là furent accueillis tous les personnages illustres qui passèrent par Capri, comme par exemple le tsar Nicolas Iᵉʳ. Edwin voyagea beaucoup en Allemagne et en Argentine comme ingénieur naval, introduit dans tous les milieux, avant de revenir à Capri. Dilettante de race, affectant le goût de l'inutile et le désintérêt pour l'argent, Edwin Cerio fut maire de Capri et organisa notamment un célèbre congrès sur le paysage, avant de se vouer à l'archéologie et à la littérature. Il vivait la culture, car « noblesse oblige », et se voulut un peu la conscience de Capri, lançant un jour à Malaparte, qui prétendait débaptiser le cap Masullo sur lequel il avait fait construire sa maison pour le nommer « *cap Malaparte* » : « *Si c'est ainsi, désormais je vous appellerai M. Masullo !* ».

Au tournant du siècle, l'hôtel Pagano était devenu le lieu de rencontre de tous ceux qui, artistes connus ou non, venaient à Capri des quatre coins de l'Europe. Benjamin Vautier, un impressionniste, amoureux d'une « *Caprese* », l'épousa et se fixa sur l'île, mais il y eut aussi Tristan Corbière, le peintre Depero, Hans Berg... Le dandysme, qui domina quelques années la culture de l'entre-deux-guerres, eut à Capri son plus digne représentant en Jacques Fersen qui, de blanc vêtu, une canne de malacca à la main et coiffé d'un panama, sortait en compagnie de son serviteur, habillé de même : du patron ou du valet, on ne savait qui était l'esclave de l'autre. *Ils vivaient à la villa Lyris*, construite par Fersen dans le style *liberty* sous les ruines de la ville de Tibère. Fersen avait son pendant féminin en la marquise Casati qui aimait à se faire surprendre nue par ses invités. Dandies et artistes vivaient dans des maisons aux styles excentriques liant le *liberty* au pompéien et le mauresque au paysan.

Le peintre américain Charles Caryl Coleman habitait un couvent et se donnait des allures de prophète biblique, et la poétesse Ada Negri était accueillie à la sortie de l'hôtel Quisisana par une pluie de pétales de fleurs écarlates. A Marina Piccola, l'une des criques de Capri, la bande de futuristes qui avaient envahi l'île, y voyant « *un poing sorti des mers tendu contre l'ordre européen et son bureaucratique devoir moral* », y prenaient le soleil dans le plus simple appareil. Quant à Walter Benjamin, il vivait dans « *une espèce de grotte enfouie sous la vigne et les roses sauvages* », écrivit Asja Lacis, femme de théâtre de la Russie révolutionnaire et amie des enfants. Les brumes du romantisme nordique et les mythes méditerranéens semblaient avoir, à Capri plus qu'ailleurs, trouvé ici leur point de confluence.

Plus ténébreux est le monde des Russes émigrés qui se mêlaient aux archiduchesses, aux Bismarck, aux Krupp et aux esthètes dannunziens. Ils étaient près de mille à Capri avant la première guerre mondiale : Gorki y arriva parmi les premiers, en 1906, après la faillite de la révolution de 1905. Des photographies : Gorki, un perroquet sur l'épaule, Gorki en compagnie de Lénine sur une terrasse à Capri en 1908... C'est sur l'île que fut fondée la première école de la culture prolétarienne du parti social-démocrate russe, et Lénine était accouru pour argumenter et critiquer. « *Capri fait tout oublier* », avait-il lancé à Gorki. « *Si un jour je pars de Capri pour retourner en Russie, c'est au remords qu'aura fait naître en moi la phrase de Lénine que je le devrai* », avoua quelques années plus tard Gorki à un journaliste.

Effeuillage de souvenirs. « *Capri fait tout oublier* », même son présent... Sur la *piazzetta*, c'est le brouhaha. Sur les terrasses et dans les jardins dissimulés au regard s'échangent le nom de ceux qui, ce soir, donnent des fêtes. Dans son vieil hôtel, aujourd'hui fermé, Teodoro Pagano, âgé de quatre-vingt-dix ans, nous montre les registres, de petits cahiers jaunis couverts d'une large écriture, de l'hôtel. Ils les a enfouis dans un grand sac de toile comme cette liasse de plus de deux cents caricatures et dessins laissés par ses clients : celui d'Andersen, venu en 1834, représente un enfant... Un siècle d'histoire à travers les dessins de ceux qui en ont été les protagonistes.

Sous son grand chapeau de paille, ceint d'un ruban assorti au rose de sa robe, Laetitia Cerio, la fille d'Edwin, décoratrice de théâtre et peintre, paraît surgie du passé. Elle a vécu surtout en Argentine et à New-York, où elle expose, avant de revenir à Capri. « *La vie était simple, un peu païenne. Et puis il y avait les hivers, alors Capri est diabolique avec ses orages épouvantables. C'est toujours un lieu pour travailler mais il faut beaucoup de discipline car la lumière écrase vite les couleurs. Ce que l'on a conservé ? Les nuits, lorsque la lune éclaire les criques, la mer.* » Au pied des ruines de la villa de Tibère, celle de Fersen s'achemine vers le même sort, hantée seulement par une vieille domestique aigrie. La fête est finie.

PHILIPPE PONS.

★ *Capri 1905-1940. Fragments posthumes. Villa Rosa Anacapri.* Catalogue de l'exposition de juillet-septembre 1983, Feltrinelli éd.

Quand les Français occupaient l'Allemagne...

C'est un certain goût d'amertume que laisse l'étude consacrée par Marc Hillel à l'occupation française en Allemagne de 1945 à 1949. A l'échelle des cinquante dernières années, il s'agit d'un épisode relativement bref, que la majorité des Français ignorent. Ceux qui l'ont vécu n'en ont bien souvent conservé que des images tout à fait détachées de la réalité européenne du temps. Sous une forme inversée, quelque chose équivalant aux souvenirs des anciens combattants de la Wehrmacht en France, les opérations de guerre en moins, ce qui n'est pas peu de chose.

Pourquoi alors l'amertume ? Parce que ce ne fut pas du tout une affaire à la Giraudoux, évoquant l'amnésique Jacques Forestier dans le Munich de 1920. Parce que tous les témoignages que Marc Hillel ramène dans son filet ressuscitent des comportements de pillards mettant à sac la Forêt noire et la moitié de la Rhénanie, de familles lâchées sur les logements du vaincu. Un million de Français « *récupéraient* » des biens qu'ils n'avaient pas personnellement perdus et se fabriquaient une arrogance de guerriers, alors que fort peu d'entre eux avaient participé aux combats. Il n'est pas une ligne, pas une page, qu'un participant à cette curée pourrait prétendre fausse ou excessive.

Il y eut pourtant un chapitre positif, celui de la culture et de l'enseignement. Marc Hillel le dit et y insiste. Et là, du moins, les souvenirs sont heureux et nostalgiques. Les responsables français aidèrent avec désintéressement les jeunes Allemands à amorcer l'évolution de l'après-guerre. Mise en balance avec le passif du bilan, la culture risque d'apparaître comme un alibi. Pour ceux qui s'y dévouaient, elle constituait une compensation et aussi un pari politique.

Le plus étonnant, le plus neuf, c'est qu'il fut gagnant. Et que deux occupations alternées n'empêchèrent pas le rapprochement des années 50, ni la prise de conscience du fait que, dès 1945, comme le proclamaient en particulier Maurice Duverger et Raymond Aron, ce rapprochement était l'unique issue d'une Europe coupée en deux et bouleversée.

Certes, à remâcher ces mois dont Marc Hillel restitue les couleurs et les fièvres, on se prend à penser qu'une solide étude universitaire aurait donné de ce thème une vue plus profonde et plus distancée. Mais peut-être fallait-il qu'un grand reporter, dont la sensibilité vibrante n'est jamais étouffée, vînt rappeler qu'il y eut aussi cette vengeance souvent exercée par ceux qui avaient le moins de titres à l'invoquer.

JACQUES NOBÉCOURT.

★ *L'Occupation française en Allemagne, 1945-1949*, par Marc Hillel. Balland, 387 p., 89 F.

LE TRENTE-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Un bond en avant

Le monde a fêté, bien discrètement d'ailleurs, le trente-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les origines immédiates de ce texte se trouvent dans les deux guerres mondiales du vingtième siècle, et la volonté des Etats, épouvantés par l'ampleur de la catastrophe matérielle et morale, de fonder sur le droit une vie internationale nouvelle.

Déjà, au lendemain de la guerre de 1914-1918, le pacte de la S.D.N. avait essayé d'introduire des règles nouvelles dans les relations entre les Etats. Ces premières tentatives sombrèrent rapidement devant l'incapacité des grandes puissances à maîtriser la crise des années 30. En 1941, alors que la guerre faisait rage depuis plus d'un an, le président Roosevelt proposa de rappeler solennellement l'attachement des pays démocratiques à l'ensemble des principes combattus par le fascisme. Il s'agissait d'affirmer que la guerre en cours n'était pas seulement une lutte entre des nations, mais un combat idéologique contre une conception totalitaire de l'Etat, subordonnant complètement les individus à la nation, niant tout espace autonome à la société civile, justifiant tous les crimes par la grandeur de la conquête. Le 14 août 1941, la Charte de l'Atlantique les formula dans des termes voisins des déclarations des droits de l'homme française et anglo-saxonne.

En 1945, enfin, la Charte de San-Francisco, texte fondamental de la création de l'ONU, comprend plusieurs dispositions relatives aux droits de l'homme. Ces éléments sont repris et complétés dans la résolution 217 votée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale de l'ONU, et qui est plus connue sous le nom de Déclaration universelle des droits de l'homme.

Ce texte, rédigé par René Cassin, alors président de la Fédération internationale des droits de l'homme, est fortement inspiré par la déclaration française de 1789, les importants compléments qui lui furent apportés par la suite en France même, ainsi que la pensée et les écrits anglais de l'après-guerre qui devaient déboucher *sur l'organisation du Welfare State*.

La déclaration reprend les libertés individuelles traditionnelles de 1789, et elle y ajoute des droits nouveaux correspondant au progrès social et à l'évolution des mœurs : droit au travail, droit à la Sécurité sociale, droit au repos et aux loisirs, droit à l'éducation, droit à la culture. Certes, tout cela n'est pas très nouveau pour la France où, dès 1848, le droit au travail était proclamé, et pour quelques autres pays européens ou américains. Mais beaucoup des pays qui vont signer la Déclaration ou la signeront plus tard n'avaient jamais souscrit à ces principes jusqu'alors. C'est pourquoi la déclaration de 1948 constitue, par son existence même, un formidable bond en avant. Nombre de pays, épouvantés par l'ampleur des destructions, le génocide des juifs perpétré par les nazis, le mépris affiché de la personne humaine, veulent affirmer clairement que la vie internationale doit être fondée sur autre chose que sur des rapports de force. La déclaration consacre la victoire des démocraties sur le fascisme.

Inimaginable aujourd'hui

Le résultat est d'autant plus positif que le consensus n'a pas dû être aisé à obtenir. Entre des pays aussi différents par leurs civilisations, leurs législations, leurs coutumes, trouver un point commun et parvenir à élaborer un texte de cette nature paraît presque inimaginable aujourd'hui, au vu de la dégradation des relations internationales.

Mais le fait est que la plupart des Etats nouvellement indépendants — et même certains autres — ont non seulement signé la résolution, mais inclu le texte dans leur Constitution interne. La déclaration de 1948 a aussi été le point de départ de l'adoption de différents pactes, conventions et accords spécifiques. On peut citer entre autres la convention de 1948 sur le crime de génocide ; les deux pactes de 1966 sur les droits civils et politiques, et sur les droits économiques, sociaux et culturels ; la convention de 1965 sur la discrimination raciale ; la convention sur l'abolition du travail forcé de 1957 ; les accords d'Helsinki de 1975 et leurs compléments de Belgrade et de Madrid.

Outre ces textes, des mécanismes juridiques ont permis d'accentuer la réprobation internationale à l'égard des Etats coupables de violation : ainsi les enquêtes menées au Chili par la commission des droits de l'*homme de l'ONU, les résolutions* répétées de l'Assemblée générale de l'ONU contre la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud. Les faits montrent que l'ONU est quand même moins désarmée que la S.D.N. pour faire appliquer ses résolutions.

Cela, sans doute, est peu de chose par rapport à la triste réalité mondiale en la matière. Certains Etats, pourtant signataires de la déclaration de 1948, violent délibérément les droits de l'homme, ou en détournent le sens au profit de leurs stricts intérêts nationaux. Et l'on ne peut pas dire que les choses aillent mieux, les années passant. Alors quoi ?

Les socialistes ne sont pas plus naïfs que d'autres. Ils savent que les textes ne valent que par l'application qui en est faite. Mais ne serait-ce pas pire encore s'il n'y avait pas de textes ?

Là est la seule vraie question. *Nous sommes dans l'enfance* de la société internationale de droit. Elle est encore balbutiante devant les réalités de la force brutale. Mais déjà le peu qui existe constitue un point d'appui pour tous les hommes en mal de liberté et de justice.

Et là se trouve sans doute la plus grande nouveauté. Il existe aujourd'hui une opinion publique internationale, peu à peu constituée par les progrès de l'éducation et surtout de la communication. On doit le constater pour cette fin du vingtième siècle, comme Voltaire le constatait au dix-huitième siècle pour la France et l'Europe occidentale. Cette opinion publique peut noter les manquements aux engagements souscrits et les dénoncer. Elle ne manque pas de le faire et son action, ses appels à la conscience universelle, sont plus efficaces qu'il n'y paraît à première vue. Aucun Etat, en tout cas, ne peut les ignorer complètement.

« Noble candeur »

Ainsi la déclaration de 1948, et tout ce qui en a découlé, a été et demeure une aide pour tous ceux qui luttent dans leur pays contre les dictatures ou pour retrouver leur indépendance nationale. Elle sert la cause des prisonniers politiques soviétiques et des *refuzniks*, des minorités nationales opprimées, de tous les partis démocratiques d'Amérique latine ; le combat nouveau des jeunes juristes africains va tout à fait dans ce sens.

Dans le domaine des relations internationales, quelles que soient les extrêmes difficultés et la lenteur des processus, ces textes de principe sont là pour affirmer qu'un jour le *droit devra primer la force. « Noble candeur »*, disait Clemenceau face aux principes du président Wilson ; peut-être dans le cas précis de 1918. Mais à généraliser le mot, à ricaner devant tout effort de moralisation des relations internationales, à s'esclaffer devant la trop fameuse citation de Staline sur les « *divisions blindées* » du pape, où va-t-on sinon vers de nouveaux champs de ruines ?

Aucun progrès de la vie internationale n'est possible sans la référence à des principes communs.

En s'efforçant de pratiquer une politique extérieure en accord avec ces principes, le gouvernement français issu des élections du printemps 1981 a donc renoué avec la meilleure des traditions internationales de la France. Du discours de Cancun à l'intervention de paix au Liban, en *passant par le soutien aux peuples* d'Amérique centrale et à la pratique du droit d'asile, la France montre sa volonté de conduire sa politique en fidélité à une déclaration qu'elle a largement contribué à définir voilà trente-cinq ans. Pourrait-elle faire mieux ? Peut-être. Mais on mesure en tout cas la différence entre ceux qui agissent et ceux qui, hier, invoquant la non-ingérence, refusaient d'entreprendre quoi que ce soit, ne voyant pas que la part prise dans la déclaration de 1948 imposait à la France des devoirs plus contraignants qu'à d'autres.

Car s'il est bon de cultiver chez soi une société de liberté, celle-ci sera toujours précaire si partout ailleurs progressent l'oppression et la misère. En affirmant l'universalité des droits de l'homme, en soutenant toute politique extérieure qui s'emploie à les faire progresser, les socialistes consolident en même temps la liberté dans leur propre pays. Ce lien entre les droits traditionnels de l'individu et un droit international encore dans l'enfance est probablement l'apport le plus nouveau de la déclaration de 1948. Il est nécessaire de le souligner aujourd'hui, à l'heure où montent à l'horizon tant de périls.

MICHEL DE LA FOURNIÈRE,
secrétaire national du P.S. aux droits de l'homme et aux libertés.

هكذا من الأصل

LE TRENTE-CINQUIÈME ANNIVERS…
DE LA DÉCLARATION UNIVERSE…
DES DROITS DE L'HOMME

Un bond en ava…

France

VOYAGE AU BOUT DE LA FRAUDE ÉLECTORALE

Le Conseil d'État devrait rendre ses derniers arrêts relatifs aux élections municipales de mars dernier d'ici à la fin de l'année. Il aura ainsi examiné — à travers 610 recours — le cas de 537 élections contestées. Il avait eu à se prononcer au lendemain des municipales de 1977 sur le cas de 700 communes. Le contentieux des municipales de 1983 aura surtout porté sur des irrégularités banales même si le phénomène de la fraude a pris une ampleur particulière. De ce point de vue l'année 1983 a marqué la fin de l'état de grâce pour les fraudeurs. Qui sont-ils ? Où sont-ils ? Il serait absurde de décréter qu'une famille politique a seule vocation à frauder. Il n'empêche. Malgré les dénégations de M. Marchais, les décisions des juges administratifs ont désigné à la vindicte populaire certains élus communistes de la région parisienne. La plupart des fraudes ont été commises au second tour du scrutin. Ces élus n'ont-ils pas cédé à la panique, au vu des résultats enregistrés au premier tour ? On peut le penser : d'une part parce que le P.C. ne s'attendait pas à un tel reflux, et d'autre part parce que ses bastions municipaux sont pour lui essentiels.

Peut-être ont-ils pensé aussi qu'étant au pouvoir ils pouvaient agir en toute impunité. C'était compter sans l'indépendance des juges et sans les possibilités offertes par la loi du 31 décembre 1975 réprimant la fraude (lire page 10) ; c'était compter sans la mobilisation du R.P.R. et de l'U.D.F. Mobilisation d'autant plus forte que ces deux formations sont aujourd'hui dans l'opposition.

Dossier établi par NADINE AVELANGE.

Pouvoirs des juges et retombées politiques

Le 19 mai 1983 : le tribunal administratif de Versailles annule l'élection municipale de Trappes et suspend les conseillers élus en mars. Le 2 juin 1983 : le même tribunal annule l'élection de Sarcelles et suspend les élus. Le 8 juin 1983 : le tribunal administratif de Paris annule l'élection de Choisy-le-Roi (1) et suspend les élus. Il inverse les résultats des élections de Limeil-Brévannes et de Villepinte. Le 15 juin 1983 : le tribunal administratif de Paris annule les élections d'Antony, d'Aulnay-sous-Bois, de La Queue-en-Brie (2), de Villeneuve-Saint-Georges et prononce dans tous les cas la suspension des élus. Il inverse les résultats de l'élection de Noisy-le-Grand. Cette cascade de décisions qui concernent toutes des municipalités communistes suffisent à relancer le débat politique.

Au lendemain du 13 mars, à gauche comme à droite, on avait fait les comptes, on avait le sentiment que tout était dit. Deux mois plus tard — fait sans précédent, — le contentieux des municipales déclenche la reprise des combats. Le dossier de la fraude est ouvert. Les communistes nient la tricherie et mettent en cause l'impartialité des juges. L'opposition pour sa part se place sur un plan plus moral que légaliste : elle reproche au ministre de l'intérieur de s'opposer à l'exécution des jugements qui inversent des résultats (3). Elle accuse les communistes de pratiquer la fraude de façon organisée et systématique.

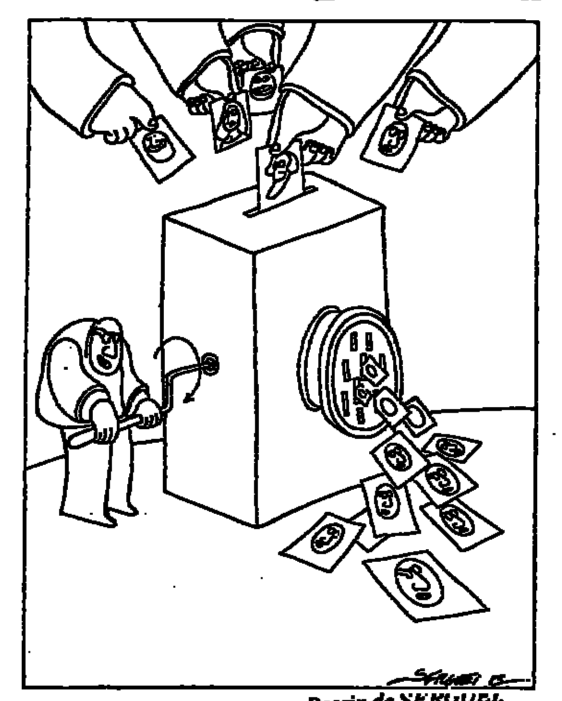
L'impartialité des juges administratifs ne devrait pas être mise en cause. Leurs dernières décisions ont été conformes à une jurisprudence centenaire. Le rôle d'un juge de l'élection n'est pas de sanctionner les entorses faites au code électoral — ces infractions relèvent du pénal — mais :

1° de vérifier la capacité juridique de l'élu.

2° de contrôler la régularité et la moralité des opérations de vote ;

3° de vérifier l'exactitude des résultats proclamés. C'est à l'occasion des deux premiers contrôles que le juge de l'élection exerce un pouvoir d'annulation et c'est à l'occasion du dernier qu'il exerce un pouvoir de rectification.

Le contentieux électoral n'est pas un contentieux de pure légalité. Si l'irrégularité volontaire ou involontaire est la première condition pour que le juge annule, elle n'est pas suffisante. Encore faut-il que cette irrégularité ait faussé les résultats de la consultation. Ainsi, le vol ou la destruction de l'urne dans un bureau de vote peut ne pas entraîner l'annulation si le candidat proclamé dans les autres bureaux de vote totalise un nombre de voix supérieur à la majorité requise. (Salvetat-23 janvier 1957). A l'inverse, il peut y avoir annulation sans qu'aucune règle ait été formellement violée. L'élection municipale de Saint-Brieuc, par exemple, a été annulée en juillet 1962 parce qu'une autorité religieuse avait dans son sermon, le matin même du scrutin, pris une position susceptible d'influencer les électeurs. Pour apprécier les conséquences des infractions ou des fraudes sur les résultats, le juge de l'élection prend en considération, dans la plupart des cas, l'écart des voix séparant les listes en présence, ou l'écart entre les suffrages obtenus par la liste arrivée en tête et la majorité absolue. Il faut noter, à ce sujet, que l'introduction d'une dose de proportionnelle aux élections municipales de mars dernier a obligé les juges à des appréciations beaucoup plus fines (quelques voix obtenues en plus ou en moins par une liste, pouvaient modifier la répartition des sièges). Elle les a peut-être conduits à prononcer plus d'annulations que lors d'un scrutin majoritaire.



Dessin de SERGUEI

Si les décisions d'annuler les élections de certaines communes de la région parisienne ont rencontré un tel écho, c'est parce que, pour la première fois, les juges ont fait usage de deux pouvoirs complémentaires à celui de l'annulation. Conférés par la loi du 31 décembre 1975, ces pouvoirs leur donnent, d'une part, la possibilité de suspendre — pour un délai de trois mois — les élus invalidés (art. L. 250-1), d'autre part, leur permettent de décider que les bureaux de vote, pour le scrutin consécutif à l'annulation, seront présidés par des personnes désignées par le tribunal de grande instance (art. L. 118-1).

Il faut noter aussi que, pour la première fois, les juges ont appliqué l'article L. 117-1, qui stipule que *« lorsque la juridiction administrative a retenu dans sa décision définitive, des faits de fraude électorale, elle communique le dossier au procureur de la République compétent »*. Jusqu'alors les juges de l'élection recouraient aux termes assez neutres de *« manœuvres »* ou d'*« irrégularités »*. En appliquant les articles L. 117-1 et L. 118-1 ils ont employé le mot *« fraude »* qui est affecté d'une tout autre connotation. Si l'on ajoute à cela la sévérité contenue dans ces trois dispositions on comprend mieux que les décisions « juridiques » prises par les tribunaux administratifs n'aient pas toujours été ressenties comme telles par les intéressés.

Mais plus que l'exercice du pouvoir d'annulation c'est l'exercice du pouvoir de rectification qui a été l'objet des contestations les plus vives, les décisions d'inversion ayant été perçues comme des atteintes au suffrage universel. Lorsqu'il contrôle la validité des votes, le juge de l'élection est parfois conduit à modifier, par des soustractions ou des additions, le nombre des suffrages exprimés et celui des voix obtenues par les candidats. Mais il ne procède ainsi que lorsque les éléments du dossier lui permettent d'avoir une certitude absolue sur les résultats véritables. Si le juge de l'élection peut se substituer au bureau de vote centralisateur, il ne lui appartient pas en revanche de se substituer au suffrage universel. Il se donne comme première règle de respecter avant tout la volonté du corps électoral. Ainsi, en cas de fraudes commises pendant la campagne, le juge prononcera l'annulation s'il considère qu'elles ont dénaturé le résultat. Il ne proclamera pas pour autant l'élection d'un autre candidat, même s'il pense qu'une campagne régulière aurait permis à ce dernier d'être élu.

Le fait qu'annulations et inversions aient affecté des municipalités communistes a posé un problème aux deux principaux partis de la majorité : le P.C. ne pouvait tolérer la mise en doute de son honnêteté ; le P.S. était lui partagé entre son désir de dénoncer des procédés antidémocratiques et une solidarité gouvernementale qu'il se doit d'assumer aussi au plan local. Le P.C. a donc choisi de nier les fraudes qui lui sont reprochées. Il paraît audacieux, à la lecture des attendus des juridictions administratives, d'affirmer comme M. Georges Marchais que *« les élus communistes ne trichent pas avec le suffrage universel* [qu'] *ils n'ont jamais fraudé* [et] *ne le feront jamais »*. Dans un livre consacré aux *« Municipalités communistes »*, M. Raymond Pronier un ancien cadre municipal du parti, reconnaît d'ailleurs l'existence du *« trucage électoral »*. *« Dans les bastions* [communistes] précise-t-il, *cela représente essentiellement un jeu de militants et de permanents de base, une petite manifestation de la méfiance congénitale des communistes français à l'encontre de la* démocratie bourgeoise. Mais il ajoute : *un nombre extrêmement limité de communistes est au courant de ces pratiques.* » Comme s'il voulait faire la preuve de sa bonne foi, le P.C. a suggéré aux socialistes lors de leur dernière rencontre au sommet du 1er décembre, l'élaboration en commun d'une proposition de loi visant à moraliser les scrutins. *« Cette proposition pourrait*, selon le secrétaire général du P.C., *prévoir la radiation automatique des listes électorales dès qu'une inscription dans une nouvelle commune est demandée (...), le contrôle rigoureux des cartes électorales non remises à leurs destinataires, par la commission des élections démocratisée dans chaque commune ; ou encore l'établissement d'un même code pour la tenue des bureaux de vote et pour le dépouillement du scrutin sur tout le territoire. »* On est en droit de se demander si M. Marchais considère qu'il existe plusieurs codes électoraux ou qu'un seul ne saurait suffire.

Le P.S., pour sa part, s'est, dans un premier temps, contenté de souligner que la gauche ne détenait pas le monopole de la fraude. Il a rappelé l'usage fait par la droite des suffrages des Français de l'étranger aux élections législatives de 1978. Le P.S. a attendu d'être rendu responsable des échecs électoraux enregistrés par la gauche dans les scrutins partiels consécutifs aux annulations pour se prononcer : *« S'il n'y avait pas eu à refaire ces élections*, a déclaré M. Jospin, premier secrétaire du P.S., *il n'y aurait pas eu à les perdre »*. Il est vraisemblable qu'une partie de l'opinion attendait davantage. Le P.S. aurait pu décider de refuser toute alliance avec le P.C. au *« troisième tour »*. Il aurait pu aussi, lorsque la responsabilité des maires communistes ne faisait pas de doute, exiger un changement de la tête de liste. A la base, des militants socialistes ont manifesté leur réprobation, à Villeneuve-Saint-Georges (*le Monde* du 2 novembre).

Il semble que l'Elysée comme l'hôtel Matignon ne souhaitaient pas que le P.S. adopte de telles solutions qui auraient ébranlé sérieusement l'unité de la gauche.

(1) Le Conseil d'Etat a infirmé ce jugement et validé l'élection.

(2) Le Conseil d'Etat a infirmé l'annulation et inversé les résultats.

(3) Une vive polémique a opposé le ministre de l'intérieur aux représentants de l'opposition sur l'effet suspensif de l'appel. (L'article L. 250, alinéa 2 stipule : « Les conseillers municipaux proclamés restent en fonctions jusqu'à ce qu'il ait été définitivement statué sur les réclamations... »

Les mille et une façons de frauder

Un maire avait pris l'habitude, lorsqu'il présidait le bureau de vote, de clouer un morceau de lard sous la table... il s'y graissait soigneusement et régulièrement les doigts avant de recevoir les bulletins de vote que les électeurs lui remettaient pliés. Ce petit stratagème destiné à rendre les bulletins transparents lui permettait de prendre aisément connaissance de leur contenu.

Une telle opération n'est plus possible aujourd'hui puisque depuis les lois de juillet 1913 et mars 1914, les bulletins sont mis sous enveloppe et déposés dans l'urne par les électeurs. Mais cette anecdote, relatée par M. Gilbert Knaub dans son livre *Typologie juridique de la fraude électorale en France*, montre, s'il en était besoin, que la fraude ne date pas d'hier et que les fraudeurs ne manquent pas d'imagination.

Jamais à court d'idées, le fraudeur est aussi un joueur, qui prend des risques calculés. S'il est élu et que la fraude passe inaperçue, il a gagné du premier coup. S'il est élu et que la fraude, avérée, entraîne l'annulation du scrutin, il dispose d'une deuxième chance puisqu'il faut voter de nouveau. S'il est battu, il jouera la vertu offensée et réclamera l'annulation pour une faute qu'il aura lui-même commise. C'est encore une deuxième chance.

Et comme tous les joueurs, le fraudeur est un passionné. *« C'est la passion politique,* constate M. Gilbert Knaub, *sorte d'exagération, d'exacerbation de l'intérêt civique qui conduit certains candidats à violer les règles du jeu démocratique. Ce n'est pas parce qu'ils se refusent par principe à respecter la décision du suffrage en général qu'ils cherchent à passer outre à la volonté réelle des électeurs, mais parce qu'ils placent leur élection personnelle momentanément au-dessus des principes démocratiques. »* M. Knaub ajoute : *« Plus une consultation électorale est passionnée (...), plus l'électeur est considéré par le candidat non pas comme un sujet déterminant librement son choix, mais comme un moyen de parvenir à ses propres fins. »*

Voilà pour le fraudeur. Mais qu'est-ce que la fraude ? On regroupe généralement sous ce mot l'ensemble des opérations qui ont pour but de fausser les résultats d'un scrutin. Il convient d'écarter certaines d'entre elles — le découpage des circonscriptions ou des cantons par exemple — considérées comme *« légales »*. Il faut aussi mettre à part les irrégularités qui peuvent avoir un effet sur les résultats d'une élection mais qui ont été commises de bonne foi.

Qu'il s'agisse de conforter artificiellement une majorité menacée ou d'en créer non moins artificiellement une nouvelle, les fraudeurs ont un champ d'investigation très vaste pour influencer le choix des électeurs ou pour tenter de le dénaturer dès lors qu'ils se sont exprimés librement. Ils violent la législation en vigueur avant, pendant et après le vote.

Avant le scrutin, le fraudeur peut propager des fausses nouvelles ou des calomnies à l'aide de tracts et d'affiches distribuées, de préférence, la veille ou le jour même de l'élection, afin que les intéressés n'aient pas le temps de rétablir la vérité. Il peut ainsi mettre en doute l'honorabilité d'un candidat adverse, son éligibilité, ses capacités physiques et mentales à exercer un mandat ; annoncer son retrait alors qu'il reste en compétition ou, à l'inverse, son maintien alors qu'il se retire ou encore son désistement en faveur d'un autre candidat alors qu'il s'est retiré sans donner de consigne de vote. Le fraudeur peut aussi faire des dons en argent — fraude de luxe en quelque sorte, car elle suppose des moyens financiers importants — ou en nature. A Loisin, petite commune de Haute-Savoie, par exemple, le jour de l'élection municipale, un candidat avait convié à des agapes de nombreux électeurs de la commune. Il avait profité de l'occasion pour leur remettre des bulletins de la liste sur laquelle il figurait. Il était même allé jusqu'à accompagner certains d'entre eux au bureau de vote... (Conseil d'État, 31 mars 1882). Le fraudeur peut encore promettre des faveurs ou des emplois, menacer de représailles ou de licenciements.

L'efficacité de tels procédés est difficile à apprécier. Il n'en va pas de même pour les fraudes à l'inscription. En dépit de la législation et du contrôle de l'INSEE, elles sont encore pratique courante : inscription multiple qui permet de voter dans plusieurs communes ; non-radiation des électeurs récemment décédés. La Corse a longtemps excellé dans l'art de « faire voter les morts et les absents ». Qualifiée par certains de fraude « folklore », elle n'en constitue pas moins une atteinte inadmissible au respect du suffrage universel.

Les détournements de procurations ou de cartes d'électeurs réputés abstentionnistes s'effectuent eux aussi avant le scrutin. Ils seront mis à profit le jour « J ».

Les mœurs électorales ayant considérablement évolué, les électeurs ne sont plus empêchés de se rendre aux urnes par la force. Mais il est arrivé, dans le passé, que des partisans d'une liste refusent l'entrée de la salle de vote à des électeurs d'une liste adverse (élection d'Aubrais C.E. 27 mars 1905).

Enveloppes « kangourou »

Les possibilités des candidats peu scrupuleux n'en demeurent pas moins grandes. Ils peuvent faire mettre à la disposition des électeurs des bulletins préalablement agrémentés d'un trait de crayon, d'une croix, d'un point, d'une tache, tous *« signes de reconnaissance »*. Ceux-ci seront déclarés nuls lors du dépouillement. Ils peuvent placer au bureau de vote des « amis dévoués » qui faciliteront les irrégularités ; empêcher par divers moyens les assesseurs et scrutateurs de remplir leurs fonctions ; bourrer les urnes ou faire déposer des enveloppes *« kangourou »*, appelées aussi *« enveloppes parachutes »* (préalablement décollées, ces enveloppes libèrent, en tombant dans l'urne, plusieurs autres enveloppes qui contiennent chacune un bulletin) ; enfin, falsifier les émargements pour que le nombre des votants corresponde au nombre des bulletins trouvés dans l'urne.

La fraude de la dernière chance commence au moment du dépouillement. Si le vidage de l'urne et le dépouillement s'effectuent dans le désordre et la bousculade, toutes sortes d'*« opérations »* sont réalisables. Une simple mine de crayon placée sous l'ongle d'une personne chargée de dépouiller suffit à augmenter considérablement le nombre des bulletins nuls. C'est vraisemblablement à ce stade que les manipulations sont les plus nombreuses puisque taches, déchirures et toutes marques suspectes autorisent à considérer un bulletin comme non valable. Il ne faut pas oublier l'enlèvement de l'urne — fraude coup de force — et la falsification des procès-verbaux : les dernières élections municipales ont montré l'usage que les fraudeurs pouvaient faire du grattage, du Corrector et du stylo effaceur.

Le législateur est intervenu à plusieurs reprises pour réduire les abus auxquels donnent lieu les scrutins. La loi du 10 mai 1969, par exemple, a renforcé certaines dispositions pénales et le contrôle des listes d'émargement (art. L.68). Elle a précisé les opérations de révision des listes électorales et autorisé l'emploi des machines à voter dans les communes de plus de trente mille habitants figurant sur une liste fixée par décret en Conseil d'État (art. L.57-1). La loi du 2 janvier 1973 a créé, dans les départements comptant une ou plusieurs communes de plus de trente mille habitants, des commissions chargées de veiller à la régularité de la composition des bureaux de vote ainsi qu'à celle des opérations de vote et de dépouillement (art. L.85-1). Celle du 31 décembre 1975 a supprimé le vote par correspondance, à l'origine de nombreuses fraudes. Elle a réglementé le vote par procuration, modifié les procédures d'inscription sur les listes électorales et accru les pouvoirs des juges administratifs qui peuvent, lorsqu'ils prononcent une annulation pour fraude, suspendre les élus (art. L.250-1). Elle a également renforcé le dispositif pénal et fait obligation aux juges administratifs de transmettre les dossiers frauduleux au procureur de la République (art. L.117-1).

Mais la fraude a la vie dure. Ces dispositions l'ont incontestablement fait régresser. Elles ne l'ont pas fait disparaître. On peut améliorer les textes, les multiplier ou mettre au point des systèmes sophistiqués pour faire échec à la fraude et aux fraudeurs, le remède n'est vraisemblablement pas là. Il est toujours possible de contourner ou de violer une règle.

Le meilleur rempart de la démocratie contre la fraude est sans doute une prise de conscience plus grande des électeurs. A M. Marchais, qui suggère de rédiger une proposition de loi sur ce sujet, M. Jospin répond que, pour éviter la fraude, *« il suffit d'être régulier »*.

France

VOYAGE AU BOUT DE LA FRAUDE ÉLECTORALE

Un arsenal répressif impressionnant mais peu dissuasif

Pour la première fois, à l'occasion du contentieux des municipales de mars dernier, les juges administratifs ont transmis les dossiers au procureur de la République, après avoir constaté l'existence d'une fraude (1). Ce fut notamment le cas pour Antony, Aulnay-sous-Bois, Villeneuve-Saint-Georges, La Queue-en-Brie et Sarcelles. L'application de cette disposition est peut-être de nature à modifier les comportements.

Peut-être, car l'arsenal répressif n'a jamais été vraiment très dissuasif. Cela pour plusieurs raisons : s'il est relativement aisé de prouver l'existence d'une manœuvre frauduleuse, il est beaucoup plus difficile d'en identifier le ou les auteurs et d'établir la preuve de leur culpabilité. Il est arrivé qu'une fraude ne soit pas commise par celui ou par ceux qui pouvaient en tirer un bénéfice immédiat, mais par des adversaires machiavéliques...

En outre, certaines règles du code, celles qui concernent la propagande électorale (art. L 47 à L 52), par exemple, sont si souvent violées, et par presque tous les candidats, quelle que soit leur appartenance politique et quel que soit le scrutin, qu'il devient difficile, sinon impossible, au parquet d'engager des poursuites... sauf à transformer toute la classe politique française en une vaste association de délinquants !

Enfin, à l'évidence, une grande partie de l'opinion accorde de larges circonstances atténuantes aux fraudeurs. A condition qu'elle ne dépasse pas certaines limites, la fraude électorale est le plus souvent considérée avec indulgence, comme le sont d'ailleurs toutes les manifestations de cet art de la resquille typiquement national. Pourtant, l'arsenal répressif est considérable.

Les sanctions pénales contenues dans le code électoral sont nombreuses (trente-sept articles : L 86 à L 117-1 ; R 94 à R 96). Le législateur a recensé dans le détail les possibilités d'enfreindre les règles établies en vue du bon fonctionnement des opérations électorales. Il a prévu de les punir sévèrement par des amendes de 72 F à 500 000 F, des peines d'emprisonnement de six jours à cinq ans, la privation de l'exercice des droits civiques pendant une période variant de deux à dix ans, enfin la réclusion criminelle d'une durée de cinq à dix ans ou de dix à vingt ans dans les cas les plus graves.

Sont sanctionnées les irrégularités commises au moment de l'inscription sur les listes électorales (inscription sous un faux nom, inscription dissimulant une incapacité prévue par la loi, inscription d'une *même personne sur plusieurs listes*, délivrance et usage de faux certificats d'inscription ou de radiation ; art. L 86, L 87, L 88). Sont sanctionnées les distributions, le jour du scrutin, de bulletins, circulaires ou autres documents (art. L 89) ; les infractions aux règles relatives à l'affichage (utilisation des panneaux à d'autres fins que purement électorales, affichage en dehors des emplacements prévus ; art. L 90).

De lourdes peines frappent les personnes qui votent alors qu'elles sont déchues de ce droit, ou inscrites frauduleusement, et celles qui profitent d'une inscription multiple pour voter plusieurs fois (art. L 91, L 92, L 93). Elles frappent aussi les personnes responsables de la réception du comptage ou du dépouillement des bulletins qui soustraient, ajoutent ou altèrent les bulletins (art. L 94).

Sont également pénalisés ceux qui, à l'aide de fausses nouvelles, de calomnies ou de manœuvres frauduleuses, détournent des suffrages ou incitent à l'abstention (art. L 97) ; ceux qui par des attroupements ou des manifestations menaçantes portent atteinte à l'exercice du droit de vote (art. L 98) ; enfin, ceux qui commettent des agressions contre des membres de bureau de vote (art. L 102).

Toute irruption violente dans un collège électoral est passible d'amende et d'emprisonnement (art. L 99). Ces peines se transforment en réclusion criminelle, d'une durée de cinq ans à dix ans, si les coupables de tels actes sont porteurs d'armes (art. L 100), et d'une durée de dix à vingt ans, s'ils ont agi dans le cadre d'un plan concerté (art. L 101).

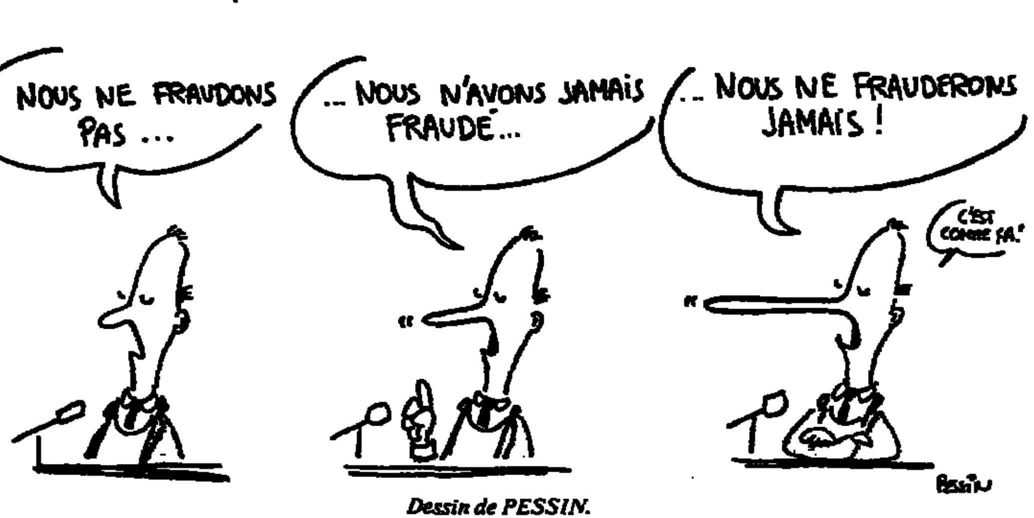
La loi prévoit de sanctionner celui qui subtilise une urne. Si cet enlèvement est accompli avec violence, la peine, là aussi, se transforme en réclusion criminelle (art. L 103). Des sanctions de même nature sont prises à l'encontre des membres d'un bureau de vote coupables d'une quelconque violation du scrutin (art. L 104).

Le législateur n'a pas omis de réprimer toutes les pressions qui peuvent s'exercer en vue d'influencer le vote d'un ou de plusieurs électeurs (dons, promesses de libéralités, faveurs administratives ou, à l'inverse, violences et menaces de représailles, art. L 106, L 107, L 108).

Les articles L 113 et L 116 complètent l'ensemble de ces dispositions. Le premier stipule : « *En dehors des cas spécialement prévus, (...) quiconque, soit dans une commission administrative, soit dans un bureau de vote ou dans les bureaux des mairies, des préfectures ou sous-préfectures, avant, pendant ou après un scrutin, aura par inobservation volontaire de la loi (...) ou par tous autres actes frauduleux, violé ou tenté de violer le secret du vote, porté atteinte ou tenté de porter atteinte à sa sincérité, empêché ou tenté d'empêcher les opérations du scrutin ou qui en aura changé ou tenté de changer le résultat, sera puni d'une amende de 360 F à 8 000 F et d'un emprisonnement d'un mois à un an ou de l'une de ces deux peines seulement. Le délinquant pourra, en outre, être privé de ses droits civiques pendant deux ans au moins et dix ans au plus.* »

Le deuxième article précise que les mêmes peines sont infligées à ceux qui accomplissent des actes semblables en dehors des locaux ou commissions visés à l'article L 113.

Toutes ces mesures devraient donc suffire, si elles étaient appliquées, à décourager ceux qui considèrent que pour être élu tous les coups sont permis.



Dessin de PESSIN.

(1) L'article L 117-1 du code électoral stipule : « *Lorsque la juridiction administrative a retenu dans sa décision définitive des faits de fraude électorale, elle communique le dossier au procureur de la République compétent* » (loi n° 75-1329 du 31 décembre 1975).

LE PROJET DE LOI SUR LA PRESSE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. CHIRAC : le garrot est prêt

M. Jacques Chirac, défendant la question préalable — dont l'objet est de faire décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer, — souligne que la liberté de la presse « *est une des libertés qui président nécessairement à la naissance d'une démocratie et qui en sont l'expression privilégiée et sans doute l'honneur. Quand on veut réduire idéologiquement un peuple, on commence par asservir la presse* », ajoute-t-il.

Pour le président du R.P.R., le projet du gouvernement, « *bâclé (...), hypocrite, partisan* », vise trois objectifs : « *Réduire, voire mutiler autant que faire se peut, certains organes de presse où s'exprime l'opposition nationale, et uniquement ceux-là ; accroître encore davantage la mainmise de l'Etat sur l'information (...), jouer une carte maîtresse dans la stratégie de remobilisation* » du parti socialiste. « *Pourquoi ce projet de loi laisse-t-il soigneusement intacts les principaux monopoles existants, en particulier celui de l'Etat ?* », demande M. Chirac, évoquant Havas, la Sofirad et le syndicat du Livre C.G.T.

Dans son analyse des dispositions juridiques du projet, le maire de Paris estime que les pouvoirs de la commission prévue pour la transparence et le pluralisme de la presse sont « *à cet égard anticonstitutionnels* », puisqu'ils se traduisent, dit-il, par le rétablissement d'une « *autorisation préalable* », la remise en cause de la non-rétroactivité de sanctions pénales et du droit de propriété. M. Chirac lance à la majorité : « *Vous réussissez le tour de force d'attenter tout à la fois, en quelques articles, à la liberté d'expression, à la liberté d'entreprendre, au droit de propriété et au principe d'égalité devant la loi, tout en réduisant le pluralisme et en renforçant l'omniprésence et l'omnipotence du pouvoir d'Etat. Le garrot est prêt pour étrangler la presse selon votre bon plaisir.* »

Pour lui, ce projet de loi a du moins « *le mérite de satisfaire* » les militants socialistes : « *Quelle aubaine, quand l'échec économique et social est patent, de pouvoir créer un consensus idéologique censé ressusciter ce que vous appelez, avec un certain racisme politique, le peuple de gauche* », affirme-t-il, avant de conclure : « *Vous jouez les militants socialistes contre le reste des Français.* »

Dans sa réponse, M. Georges Fillioud rappelle qu'en 1980, dans *le Monde*, M. Jacques Chirac avait déclaré : « *La concentration de la presse dans quelques mains me préoccupe.* » Puis il évoque les positions des gouvernements précédents sur la liberté de l'audiovisuel et de la radio. Le secrétaire d'Etat déclare : « *Vous ne pouviez être tenu pour quitte de ce que vous avez fait ou laissé faire. (...) Vous venez de faire un plaidoyer pour des libertés que vous aviez interdites.* »

M. Louis Odru (P.C., Seine-Saint-Denis) évoque « *les centaines de journalistes de la télévision licenciés en 1966, 1968, 1974* », le service de liaison interministériel « *qui décidait sous le contrôle du premier ministre des informations qui devaient être diffusées dans les journaux et à la radio-télévision* », et l'équipe qui avait assuré la propagande de M. Giscard d'Estaing et avait été installée par la suite « *à la tête de tous les supports d'information et des éléments qui les font vivre, publicité et banque* ». Puis il rappelle les activités de M. Hersant sous l'Occupation et les « *moyens peu honorables* » dont celui-ci a usé pour lancer *l'Auto-Journal*, point de départ de la création de son groupe de presse.

Le député communiste ajoute, toutefois, que l'article 2 du projet « *met en danger la presse de parti* ». Il déclare : « *Nous ne pouvons pas accepter une loi qui risquerait de porter atteinte à l'expression des partis. Nous ne voulons pas préjuger de l'application d'une loi appelée à un long avenir, mais le passé nous a appris à être méfiant.* »

Il ajoute qu'il souhaite que figure dans le texte de la loi le principe d'une réforme de l'aide de l'Etat à la presse et qu'il ne convient pas que « *le vote d'une nouvelle loi visant à appliquer les principes de l'ordonnance de 1944 mette fin aux poursuites engagées en application de cette ordonnance* ». « *Il faut veiller à ce que les incriminations anciennes demeurent et que les sanctions soient exemplaires*, dit-il. *Cette loi n'est pas et ne doit pas être une loi d'amnistie.* » Enfin, parlant des pouvoirs de la commission pour la transparence, il demande que ceux-ci soient limités, car, dit-il, « *elle pourrait se transformer... en instrument d'une redoutable efficacité anti-démocratique et autoritaire* ».

Th. B.

La compétence des tribunaux et les délais de recours

Le contentieux des élections municipales et cantonales relève des tribunaux administratifs en première instance, et du Conseil d'Etat en appel. Le contentieux relatif à l'élection présidentielle, aux élections sénatoriales et législatives est de la compétence du Conseil constitutionnel. Les contestations sont formulées par des requêtes écrites ou insérées au procès-verbal. Ce dernier procédé n'est pas utilisable cependant pour les élections législatives et sénatoriales. Les délais de recours sont de quarante-huit heures pour l'élection présidentielle, de cinq jours pour les élections cantonales et municipales, de dix jours pour les élections législatives et sénatoriales.

L'itinéraire d'un dossier au Conseil d'Etat

Tous les dossiers électoraux jugés en première instance par un tribunal administratif et qui font l'objet d'un appel devant le Conseil d'Etat sont adressés au secrétariat du contentieux de cette juridiction (équivalent d'un greffe de tribunal). Il les enregistre et les communique aux parties intéressées au rang desquelles le ministère de l'intérieur, qui donne un avis.

Quand l'instruction est terminée, les dossiers sont répartis entre les dix sous-sections qui constituent la section du contentieux du Conseil d'Etat. Chaque sous-section se compose d'un président et de deux assesseurs — qui sont tous trois des réviseurs, — de deux commissaires du gouvernement (ce ne sont pas des représentants de ce dernier mais des représentants de la loi) et d'une dizaine de rapporteurs (auditeurs, maîtres des requêtes, conseillers). Les présidents de sous-section distribuent les dossiers aux rapporteurs.

Lorsqu'un rapporteur a terminé l'étude d'un dossier, il le transmet à un réviseur. Le dossier est ensuite examiné en séance de sous-section. Après avoir écouté le rapporteur, puis le réviseur, la sous-section délibère et adopte un « projet de décision ». Un commissaire du gouvernement étudie à son tour l'affaire. Si certains points lui paraissent douteux, le dossier fait l'objet d'un nouvel examen en séance de sous-section. Si, à l'inverse, le commissaire du gouvernement n'a aucune réserve à formuler, le dossier peut être jugé. Dans la majorité des cas (1), ce sont deux sous-sections réunies (celle qui connaît le dossier et une autre) qui se prononcent, après avoir entendu l'exposé des faits par le commissaire du gouvernement et après délibération. L'arrêt définitif n'est rendu qu'au terme d'un délai de réflexion d'une quinzaine de jours.

Entre le moment où le rapporteur se saisit du dossier et celui où les conclusions finales sont rendues, il s'est écoulé au minimum un mois et demi. Il s'agit donc d'une procédure assez lourde mais qui offre par là-même des garanties de rigueur et de sérieux.

(1) Trois autres formules sont possibles pour le jugement. Pour les affaires simples, la sous-section qui les a examinées peut juger seule. Pour les dossiers plus délicats, c'est la section du contentieux qui se prononce. (Elle comprend le président de la section, le président adjoint, les dix présidents de sous-section et le rapporteur de l'affaire.)

Enfin, pour les dossiers dont l'importance juridique est telle qu'elle engage la jurisprudence c'est à l'assemblée du contentieux qu'il revient de rendre l'arrêt définitif. (Elle se compose du vice-président du Conseil d'Etat, des cinq présidents de section, de deux présidents adjoints, du président de la sous-section qui a rapporté l'affaire et du rapporteur.)

La Grande-Bretagne : un exemple de moralité

Qu'on se rassure ! la France n'a pas le monopole de la fraude. Question de tempérament et d'éthique sans aucun doute...

● **En Italie**, la pratique est courante dans la presque totalité des consultations, qu'elles soient nationales, régionales, ou municipales. Elle s'exerce essentiellement sur les votes préférentiels. A l'intérieur de la liste qu'il choisit, l'électeur *numérote les candidats selon... sa* préférence, indépendamment de l'ordre qui leur est affecté sur la liste.

Au moment du dépouillement et de la transcription, il arrive que les chiffres accordés à un candidat soient gonflés (l'ajout d'un chiffre *suffit à transformer des dizaines en* centaines). Des recours sont déposés devant les tribunaux administratifs, mais les procédures sont lentes... si lentes que le « mal élu » a généralement tout loisir de terminer son mandat avant que l'invalidation ne soit prononcée !

Les contestations émanent le plus souvent de petites formations politiques, qui estiment que la fraude les a empêchées d'atteindre la barre des 5 % nécessaires pour avoir un élu. La magistrature pénale est rarement saisie. Elle l'a été, toutefois, au lendemain des élections législatives du 26 juin dernier, et le parquet de Rome a décidé de donner suite aux plaintes déposées par le minuscule parti des retraités.

● **En République fédérale d'Allemagne**, la fraude est un phénomène extrêmement marginal. Les très rares cas de fraude caractérisée ont été relevés lors des élections municipales. Ceux qui contestent les résultats ont deux possibilités de recours. S'il s'agit d'élections *législatives*, tout électeur peut saisir le président du Bundestag, qui examine la plainte et la transmet éventuellement au Tribunal constitutionnel fédéral de Karlsruhe (Bundesverfassungsgericht). S'il s'agit d'élections municipales, l'électeur qui constate une fraude *peut saisir les tribunaux et faire* appel devant le Tribunal constitutionnel fédéral.

● **La Grande-Bretagne** est un exemple de moralité. La fraude n'existe pas et la régularité des opérations électorales est rarement contestée : deux recours seulement depuis 1924 ! Le contentieux électoral relève de la compétence du *Court of the Queen's bench*, tribunal formé par deux juges qui se rendent sur les lieux du litige. Les partis politiques connaissent bien leurs électeurs grâce au *canvassing* (porte-à-porte effectué par les militants pendant la campagne qui leur permet d'avoir une vision très claire de la situation). Le dépouillement fait l'objet d'un contrôle très rigoureux et très méticuleux. Quand un doute existe, on pointe et on repointe. En 1966, par exemple, le dépouillement des résultats d'une circonscription a donné lieu à sept pointages successifs !

Il arrive en Grande-Bretagne que les opérations de dépouillement soient interrompues le soir... et reprises le lendemain. On imagine mal qu'il puisse en être ainsi en France ! Ah ! le fair play britannique...

Les socialistes discutent de la constitutionnalité du texte

Majorité et opposition ne cessent de se passer le relais pour éviter que la discussion du projet sur la presse ne se déroule normalement à l'Assemblée nationale. Le jeudi 15 décembre, R.P.R. et U.D.F. s'étaient succédé au micro pour une suite de rappels au règlement ; objectif de la manœuvre : empêcher M. Georges Fillioud de prononcer son discours avant les journaux télévisés de 20 heures. Vendredi 16, ce fut la réponse du berger à la bergère ; les socialistes réussirent à suffisamment retarder le débat, notamment en demandant deux suspensions de séance, pour priver M. Jacques Chirac du plaisir qui avait échappé la veille au secrétaire d'Etat. Injure suprême pour le R.P.R. qui ne pouvait accepter que le vote sur la question préalable défendue par son président intervienne dans l'indifférence générale à 23 h 15. M. Claude Labbé, le président du groupe, demanda donc qu'on vérifie, avant de voter, que le quorum était bien atteint (1). Bien entendu, il n'y avait pas, à cette heure-là, dans l'enceinte du Palais-Bourbon, la moitié des députés ! Résultat : chacun dut patienter une heure et demie avant de pouvoir passer au vote ; comme prévu, il fut négatif : la question préalable fut repoussée par 328 voix (P.S.-P.C.) contre 160 (R.P.R.-U.D.F.), comme l'avait été, précédemment, l'exception d'irrecevabilité, soulevée par M. Alain Madelin (U.D.F., Ille-et-Vilaine), par 326 voix (P.S.-P.C.) contre 156 (R.P.R.-U.D.F.).

Le député U.D.F. n'avait guère — il est vrai — dans son intervention avancé des arguments juridiques précis prouvant que le projet gouvernemental était contraire à la Constitution ; il s'était contenté de refaire le débat de censure du mercredi 14 ou d'annoncer la discussion générale de ce samedi 17 en insistant sur le caractère « *liberticide* » du texte. Pourtant la constitutionnalité de certaines dispositions peut être discutée, puisque dans son intervention M. Jean-Pierre Michel (P.S., Haute-Saône), rapporteur pour avis de la commission des lois, a soulevé huit points méritant réflexion. Au point que la réponse que M. Michel Sapin (P.S.-Indre) fit à M. Madelin apparut plutôt comme une réfutation des arguments de son « collègue socialiste » !

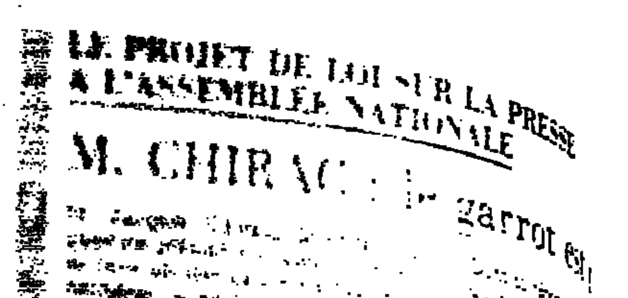
Ainsi, sur la presse des partis politiques, M. Michel avait affirmé que dans son état actuel le texte est applicable. Est-ce compatible avec la liberté d'organisation que reconnaît la Constitution aux partis ? M. Sapin affirme que, si la Constitution « *s'applique en tout état de cause* », aucune disposition du projet « *ne s'y oppose textuellement* », et que donc le Conseil constitutionnel, s'il était saisi, pourrait « *préciser le champ d'application de la loi par une décision interprétative* ». Quant à savoir si l'article 14 rétablit l'« *autorisation préalable* » interdite par la loi du 29 juillet 1881, M. Michel répond par l'affirmative et rappelle que, depuis juillet 1971, à propos de la loi sur les associations, le Conseil constitutionnel a, en la matière, une jurisprudence stricte. M. Sapin le reconnaît ; mais il ne pense pas, lui, qu'il y ait rétablissement de cette autorisation préalable ; il ajoute quand même que, s'il devait « *subsister un doute* », il faudra le lever dans la discussion des articles.

Enfin, M. Michel prévient ses collègues, tentés de maintenir en l'état les poursuites pénales engagées au titre de l'ordonnance de 1944, que cela n'est pas constitutionnellement possible. M. Sapin se sert aussi de la jurisprudence du Conseil constitutionnel pour rappeler que, d'après celle-ci, « *la préservation du caractère pluraliste des courants d'expression* » était un objectif « *de valeur constitutionnelle* ». Reste à savoir si le projet développe le pluralisme, comme le dit la majorité, ou le met à mal, comme le prétend l'opposition.

THIERRY BRÉHIER.

(1) Quand le quorum est demandé, le bureau de l'Assemblée a une demi-heure pour constater s'il est atteint ou non. S'il ne l'est pas, le vote est renvoyé à la prochaine séance, qui ne peut avoir lieu moins d'une heure après la levée de la précédente. Le vote peut alors avoir lieu quel que soit le nombre des présents.

MAITR
LETTRE MENSUELLE D
Jean
très
local
EDITORIAL



MAITRISE  L'ENERGIE

LETTRE MENSUELLE DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE

NOVEMBRE 1983 • NUMERO 7

Maîtrise de l'énergie est réalisée sous la responsabilité de l'AFME. Elle est publiée, chaque mois, sur quatre pages achetées au journal Le Monde.

SPECIAL GRANDS TRAVAUX

Jean Auroux : un deuxième Fonds très attendu par les collectivités locales et les entreprises

C'est dans les locaux de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie que s'est tenue la conférence de presse de lancement du deuxième Fonds spécial des grands travaux, le 1er décembre 1983. On trouvera ci-dessous les principaux passages de l'allocution prononcée à cette occasion par Jean Auroux, secrétaire d'Etat chargé de l'Energie.

« *Dans un contexte énergétique qui peut à certains égards sembler très différent de celui de 1981 (n'évoque-t-on pas plus souvent aujourd'hui les surcapacités de production d'énergie plutôt que des perspectives de pénurie ?), ce choix réaffirmé d'une politique de maîtrise de la consommation d'énergie est-il toujours justifié ?* » s'interroge d'abord le ministre qui, tout aussitôt, ajoute : « *La réponse, affirmative, est plus évidente que jamais. Je rappellerai, à cet effet, que notre facture énergétique reste lourde, très lourde : elle a représenté quatre mois de nos exportations en 1982. Aussi, en termes de rééquilibrage de nos échanges, les répercussions directes des investissements d'économies ou de substitution d'énergies nationales à du pétrole importé resteront-elles bienvenues ! Ces investissements constituent en outre un puissant moyen de modernisation de l'économie française. Ils permettent d'améliorer la compétitivité des entreprises ainsi que de l'ensemble des agents économiques ; ils suscitent le développement d'un secteur industriel de biens d'équipements spécifiques dont, il y a peu de jours encore, le salon Interclima nous permettait d'apprécier la vitalité.* »

Après avoir rappelé les résultats du premier Fonds spécial des grands travaux et justifié de la sorte le renouvellement de l'opération, Jean Auroux note que, dans le deuxième Fonds, « *un effort particulier est donc fait pour permettre la réalisation dans l'industrie d'investissements de maîtrise de l'énergie très souvent freinés par des contraintes de financement* ». Avoir fait ce choix, affirme-t-il, « *c'est à la fois assurer à la collectivité nationale le bénéfice d'investissements de très forte rentabilité, c'est accroître la compétitivité des entreprises et donc leur faculté à exporter, c'est enfin consolider l'industrie française des matériels d'économies d'énergie performants* ».

Des perspectives à long terme

Devançant les questions quant à la pérennité de cette politique — « *axe prioritaire de la politique énergétique française* », avait-il rappelé au début de son exposé —, Jean Auroux indique encore que « *pour obtenir son efficacité optimale, l'action pour la maîtrise de l'énergie doit être continue. Le 27 juillet dernier, le président de la République avait exprimé son attachement à la politique de maîtrise de l'énergie et assuré l'AFME qu'elle disposerait des ressources nécessaires pour mener à bien cette politique fondée sur des perspectives à long terme. D'ores et déjà, ces ressources sont assurées pour 1984, et la volonté du gouvernement d'assurer la continuité de ces ressources est inscrite dans les priorités du IXe Plan.* »

Poursuivant « hors texte » son exposé et s'autorisant de sa qualité de maire, le ministre précise que ce deuxième Fonds était « *très attendu* » par les collectivités locales et les entreprises, qui voient en lui une opération « *exemplaire* », notamment en ce qu'elle permet le maintien d'un tissu social local par ses effets sur l'emploi. Ainsi, explique-t-il, mettre en œuvre une politique de rigueur, dans le domaine de la consommation d'énergie, ce n'est pas faire marche arrière « *vers l'austérité* », mais, au contraire, restaurer le pouvoir d'achat des ménages, du fait de la diminution des charges qu'entraînent les investissements de maîtrise de l'énergie.

Mener des actions du type Fonds spécial des grands travaux, cela se traduit certes par des économies d'énergie, au sens strict du terme, mais aussi par des substitutions entre énergies. Principale source concernée par cette substitution : le charbon. D'où, débat d'actualité oblige, des questions posées quant à l'existence ou non de mesures spécifiques prises en faveur du charbon national, dans le cadre de ce deuxième Fonds spécial des grands travaux.

On peut, pour l'essentiel, résumer la réponse du ministre de la façon suivante : les critères de choix entre énergies sont d'abord économiques, du point de vue de l'intérêt de l'usager. Cela dit, les régions ont toute latitude pour décider de favoriser une source d'énergie régionale. Non seulement un tel choix est possible, mais il est sain et souhaitable. Reste que s'il n'y a pas exacte coïncidence entre l'intérêt de l'usager et le choix régional, il faut trouver une compensation économique quelque part. C'est sur ce dernier point que Jean Auroux tient à préciser les choses, déclarant en substance : « *On ne peut pas tout attendre de l'Etat et vivre en permanence en contradiction entre ses déclarations et ses actes. Si une région veut privilégier une source d'énergie locale, qu'elle le montre en intervenant d'abord sur ses fonds propres. Elle sera alors assurée de l'aide de l'Etat. Mais comment peut-elle espérer convaincre le gouvernement de sa volonté de poursuivre l'effort, si, en dehors des paroles, elle se désintéresse de l'affaire !* »

Roger-Pierre Bonneau

EDITORIAL

Les fruits du Fonds spécial des grands travaux

Quels résultats peut-on attendre de la partie du Fonds spécial des grands travaux 1983 gérée par l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie et dont il est abondamment question dans les pages 2 et 3 ? D'abord, et avant tout, des gains énergétiques.

Souvenons-nous que la première opération, celle de 1982, s'est traduite par 540 000 tonnes d'équivalent pétrole substituées ou économisées, venant réduire d'autant la lourde facture de nos importations d'hydrocarbures, et donc conforter une plus grande indépendance nationale. Cela, en diminuant, parallèlement, les charges des usagers et des industriels, lesquels trouvent là un moyen de restaurer leur compétitivité.

Ensuite, une relance de l'activité économique, engendrée par les investissements nécessaires à l'obtention de ces gains énergétiques. Les 2 milliards de subventions incitatives distribuées en 1982 ont ainsi induit un montant de travaux de 6,6 milliards. Cette année, avec une possibilité d'accès ouverte aux industriels, cette relance va prendre une autre dimension. L'enveloppe attribuée à ce secteur se traduira par des actions qui, à la fois, permettront d'économiser l'énergie ou de procéder à des substitutions entre énergies dans des conditions de forte rentabilité pour les entreprises (avec un temps de retour sur investissements de l'ordre de deux ans et demi), et contribueront à consolider l'industrie française des matériels d'économie d'énergie les plus performants.

Enfin, une aide non négligeable à la lutte contre le chômage, ce volume d'activités justifiant le maintien d'emplois menacés, nécessitant la création de nouveaux emplois. Par le premier Fonds de 1982, 35 000 emplois ont été soutenus.

Souvent, il faut se contraindre à choisir entre des intérêts contradictoires, le particulier ne retrouvant pas forcément son compte dans le général, et vice versa. Rien de tel avec le Fonds spécial des grands travaux. C'est l'apanage des interventions de maîtrise de l'énergie que d'être immédiatement bénéfiques tant pour les citoyens que pour les entreprises, tant pour les collectivités locales et territoriales que pour l'ensemble de la nation.

Faudrait-il une preuve à cette affirmation que nous la trouverions dans l'unanimité avec laquelle la proposition gouvernementale de reconduire cette opération a été ratifiée par le Sénat.

R.-P.B.



Maîtrise de l'énergie et fêtes de fin d'année, par Konk.

B R E V E S

COOPERATION AVEC L'ASIE DE L'OUEST

Le secrétaire général exécutif pour la commission économique des Nations unies pour l'Asie de l'Ouest (ECWA), M. Said El Attar, et le président de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, M. Michel Rolant, ont signé le mardi 8 novembre un protocole de coopération au titre duquel une série d'actions conjointes dans le domaine de la maîtrise de l'énergie vont être réalisées dans les pays arabes du Proche et Moyen-Orient.

« GEOTHERMIE ACTUALITES »

A l'initiative de l'AFME et du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), la presse énergétique vient de s'enrichir d'une nouvelle revue, à périodicité trimestrielle, *Géothermie Actualités*. Il s'agit de la première revue du genre, en France et même en Europe.

Pour vous abonner à *Géothermie Actualités* (1 an : 150 francs France ; 180 francs étranger) écrivez à : Service public géothermie, BP 6009, 45060 Orléans cédex.

NOUVEL ECHANGEUR A DONGES

Un échangeur à plaques baptisé Packinox vient d'être installé à la raffinerie de Donges, où il remplace quatre échangeurs tubulaires. Il va permettre une économie de 2 200 tep de fioul lourd par an. Cet échangeur, d'un type nouveau, a été conçu avec le concours des ingénieurs du service industrie de l'AFME, qui ont travaillé durant trois années sur le projet.

JOURNEES MEI 84

Les journées de la Maîtrise de l'énergie dans l'industrie se dérouleront parallèlement au Salon professionnel MEI 84, du 20 au 23 novembre 1984 à Paris. L'AFME a fait appel au concours de l'ATEE (Association technique pour les économies d'énergie) pour la préparation technique de ces journées. Le comité technique des journées MEI recherche des communications ayant trait à l'amélioration de la gestion de l'énergie dans l'industrie. Ces communications devront particulièrement mettre l'accent soit sur des expériences industrielles réelles et leurs résultats énergétiques et financiers, soit sur des technologies innovantes et leurs applications. Les auteurs intéressés sont invités à envoyer leurs propositions de communication sous forme d'un résumé de deux pages dactylographiées maximum au comité technique avant le 15 février 1984.

Pour plus d'informations, s'adresser à : *ATEE, comité technique des journées MEI 84, 7-11, rue de l'Yvette, 75016 Paris. Tél. : (1) 595.59.71.*

L'INVITE DE « MAITRISE »

COMMENT PRÉVOIR LA DEMANDE D'ÉNERGIE ?

par Jean-Marie Martin

Pour répondre aux défauts des exercices de prévision de la consommation d'énergie à long terme, Hugues de Jouvenel, dans un précédent numéro de cette lettre [1], appelle de ses vœux « une analyse fine des potentialités et des besoins impliquant l'adoption d'une démarche fondée non seulement sur des agrégats nationaux mais aussi sur des données appréhendées par secteurs et par régions ». Cette démarche existe, affirme Jean-Marie Martin, directeur de recherche au CNRS.

Le 14 février 1971, l'accord de Téhéran est signé. Il prévoit une augmentation uniformisée et immmédiate des prix pour tous les bruts des pays du Golfe et une élévation désormais régulière des prix du pétrole. Quelques mois plus tard, l'accord de Tripoli va encore plus loin, tandis que la crise entre la France et l'Algérie atteint son paroxysme. L'observateur attentif, qui relie ces événements à quelques autres (la montée du mouvement écologique aux Etats-Unis, par exemple), comprend que des changements profonds se préparent. Ils ne conduisent pas uniquement vers des substitutions entre sources d'énergie. Ils annoncent des inflexions de tendance de la demande d'énergie elle-même. Mais comment les prévoir ?

Le temps de la réflexion

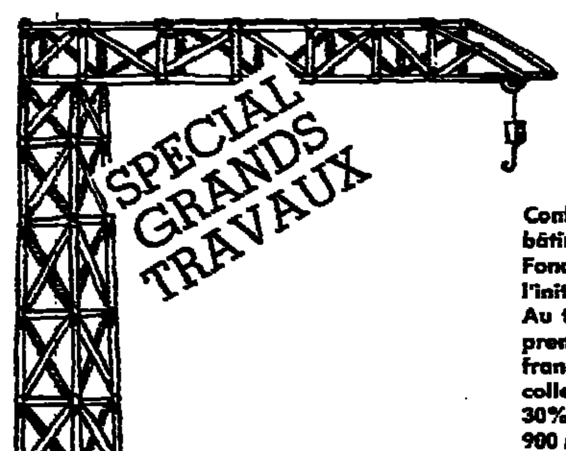
Un petit groupe de chercheurs attaquent la question, cette année-là[2]. Ils partent de l'hypothèse que, si le prix relatif de l'énergie se modifie de façon significative, beaucoup de choses peuvent changer : les comportements à l'égard de produits, considérés bon marché (litres d'essence ou kWh) ; les caractéristiques des appareils qui utilisent l'énergie (chaudières, fours, automobiles) ; la compétitivité des industries grosses consommatrices d'énergie (sidérurgie et pétrochimie) ; l'intérêt du rail par rapport à la route ; les conceptions de l'habitat et de l'urbanisme... Aucun de ces changements possibles ne peut être explicitement pris en compte par les méthodes traditionnelles de prévision de la consommation d'énergie.

Abstraits et globaux (même lorsqu'ils sont sectorisés), les modèles utilisés évaluent la consommation future d'énergie à l'aide d'une relation économétrique entre la consommation d'énergie, un indicateur d'activité économique (le PIB, par exemple), et, parfois, de prix de l'énergie [3]. Vérifiée sur le passé, la relation permet, pour le futur, de passer d'une hypothèse de croissance économique donnée à une évaluation de la consommation d'énergie. Entre variable(s) explicative(s) et variable expliquée, le modèle n'offre aucune transparence. Nul ne peut dire en quoi la consommation d'énergie serait affectée si l'un ou l'autre des changements évoqués survenaient.

Une représentation désagrégée de la société

La méthode MÉDÉE et les modèles de simulation qui en dérivent permettent de répondre à la question parce qu'ils reposent sur une présentation très désagrégée du système économique et social. En d'autres termes, les croissances du PIB et de

suite page quatre



LE DEUXIÈME FONDS

Conforter l'indépendance économique de la France, relancer l'activité du bâtiment, améliorer la qualité de vie des Français, tels sont les objectifs du Fonds spécial des grands travaux (FSGT), lancé par une loi du 3 août 1982, à l'initiative du président de la République.
Au total, 2 milliards de francs, correspondant au montant de la part de la première tranche consacrée au volet énergétique, ont été gérés par l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie. Les bénéficiaires de l'opération : les collectivités locales, pour 400 millions, avec un taux de subvention égal à 30% du coût hors taxe des travaux engagés ; les logements sociaux, pour 900 millions de francs et une aide équivalent à 40% du coût des travaux, toutes taxes comprises ; les établissements scolaires du second degré, pour 200 millions de francs (les subventions étant alignées sur le taux conventionnellement en vigueur dans le département concerné) ; les établissements hospitaliers publics (160 millions, 50% des travaux hors taxes) et les réseaux de chaleur (340 millions, 20% hors taxes).
Les résultats ont dépassé les espérances : 6,6 milliards de francs de travaux, mobilisant environ 3 000 maîtres d'ouvrage, ont été lancés grâce au Fonds des grands travaux. Bilan qu'on peut également présenter de la façon suivante : pour un coût moyen d'investissement de 15 380 francs par tep économisée, la France consommera 540 000 tonnes équivalent pétrole de moins qu'elle ne l'aurait fait sans le FSGT. Et elle a pu, grâce à lui, créer ou maintenir 35 000 emplois.
Le pari n'était pourtant pas gagné d'avance. Il a en effet fallu, dans un délai record, mobiliser 36 000 maires, 3 000 directeurs et services techniques d'hôpitaux, les établissements scolaires du second degré. Sans parler de la difficulté pour les maîtres d'ouvrage de faire face tout à coup à des deman-

D'UNE TRANCHE A L'AUTRE...

Près de 2 milliards de francs, très exactement 198 milliards de centimes, tel est le montant de la deuxième tranche du Fonds spécial des grands travaux affecté à la maîtrise de l'énergie.
Si ce montant est, à 20 millions de francs près, identique à celui de la première tranche, plusieurs modifications sont intervenues par rapport aux règles du jeu arrêtées en 1982. Elles touchent soit au montant des différentes enveloppes, soit aux ayants droit.

Le non-lucratif aussi

450 millions sont affectés aux collectivités locales et aux secteurs de l'éducation, contre 400 millions précédemment, auxquels s'ajoutaient 200 millions pour les établissements du second degré. L'innovation principale pour cette enveloppe provient de la possibilité désormais offerte au secteur tertiaire à but non lucratif de réaliser des études et travaux.
Que faut-il entendre par tertiaire non lucratif ? D'après les normes de *la comptabilité nationale*, il s'agit : des associations loi 1901, des œuvres à caractère social et philantropique, des syndicats de travailleurs, des partis politiques, des sociétés ou groupements mutualistes, des comités d'entreprise, des congrégations, des fondations et des organisations de consommateurs.

Un label haute performance

Du côté des hôpitaux publics, la différence est minime en matière d'enveloppe globale (150 millions contre 160), alors qu'elle est importante pour les HLM, où les fonds passent de 900 à 300 millions. Deux innovations à signaler dans le secteur du logement : une prime à l'amélioration de l'habitat pour les revenus modestes (150 millions de francs) et la création d'un label « haute performance énergétique » (80 millions).
Ce label est destiné à aider ceux qui s'engageront à respecter un certain nombre de normes allant dans le sens d'une évolution de la réglementation en cours, qui est en train d'être revue pour déboucher, en 1985, sur une réglementation totalement nouvelle.
Les primes destinées à financer ce label concerneront surtout les logements neufs à caractère collectif. Elles seront gérées par les directions *départementales de l'Equipement*.

Pour l'industrie et l'agriculture

Si le montant des sommes affectées aux réseaux de chaleur chute de 340 à 150 millions, il faut signaler, en revanche, l'affectation d'une somme de 500 millions pour le secteur des *entreprises, industrielles mais aussi* agricoles, qui était totalement absent de la première tranche.
Pour les entreprises industrielles, il s'agira, selon les cas, d'une aide automatique, d'une aide négociée ou d'une aide aux études préalables.
Pour les entreprises agricoles, deux volets sont pris en compte : l'investissement (pour les travaux permettant de diminuer la consommation énergétique et l'utilisation des énergies de substitution) et les études préalables, qui devront répondre à un certain nombre de conditions.
Dernier point : les taux de subvention. Pour les travaux engagés dans les hôpitaux, ils passent de 50 à 40%. Pour les établissements du *second degré, ils seront* subventionnés de manière uniforme à 50%, au lieu de 70 à 90% dans le premier Fonds.

Qu'est-ce qu'une politique de grands travaux ?

La notion de grands travaux n'est pas nouvelle : elle plonge ses racines dans l'histoire de l'intervention économique de l'Etat. Elle existe, à l'état intuitif, dès le XVII[e] siècle, à l'époque où Colbert fait planter des forêts pour la construction navale, ou améliorer le réseau routier.
Jusqu'aux années 30, entreprendre des grands travaux n'est pas un instrument de la politique économique explicite ; il s'agit simplement pour l'État de pallier les carences de l'entreprise privée dans le domaine des infrastructures (routes, voies navigables, ponts, ports, barrages, etc.).
Face à la dépression des années 30, certaines nations touchées par un chômage sans précédent entrevoient la *possibilité d'utiliser les grands travaux* comme un instrument de politique conjoncturelle.
Aux USA, avec la Tennessee Valley Authority, en Allemagne ou dans la France du Front populaire, les grands travaux procèdent d'une triple intention : d'abord, diminuer les risques sociaux inhérents à un chômage élevé ; ensuite, par l'intermédiaire des salaires distribués, relancer la demande pour, à terme, stimuler la production ; enfin, réaliser des aménagements structurels propres à favoriser des économies d'échelle, donc à relancer la productivité des entreprises.

Du conjoncturel *au structurel*

Cette relance de l'économie par la demande et la modernisation des infrastructures devient un des éléments de la politique économique, inspirée par l'économiste Keynes face aux dépressions périodiques que connaît l'activité économique.
En 1982, le gouvernement, qui a *analysé les problèmes que pose la* relance par la demande (accroissement du déficit extérieur), a lancé un Fonds des grands travaux dont les motivations et les objectifs sont plus élaborés que ceux de ses prédécesseurs.
Le problème ne se pose plus en des termes aussi simples que ceux — analysés *a posteriori* — que connaissaient les Etats dans l'entre-deux-guerres. Il s'agit aujourd'hui de restaurer les capacités de l'appareil productif plus que de stimuler la demande, d'améliorer la compétitivité de l'économie plus que d'occuper les chômeurs.
Le Fonds des grands travaux est un élément essentiel de cette volonté. Alimenté par une taxe parafiscale sur les carburants, il encourage, par ses subventions, les économies ou les substitutions d'énergies, il stimule la créativité des individus, des entreprises et des collectivités dans leur recherche de solutions alternatives moins coûteuses.
Au plan local, en particulier à travers le bâtiment, le Fonds grands travaux peut contribuer à relancer l'activité et à animer un développement économique local, par un effet multiplicateur d'investissements auprès des PME et PMI.
Mais le rôle de la tranche énergie du FSGT ne s'arrête pas là. Elle contribue à améliorer la compétitivité de notre économie : utiliser moins d'énergie pour produire mieux, c'est se placer favorablement dans la concurrence internationale. Ouvrant un nouveau marché, elle stimule la production de biens d'équipement par l'intermédiaire des demandes d'investissement qu'elle suscite au sein des administrations, des collectivités locales et des entreprises.
Instrument d'une politique conjoncturelle de relance économique et de création d'emplois, l'opération grands travaux est donc bien aussi un instrument de politique structurelle, ayant des répercussions sur la balance des paiements, sur la modernisation des équipements industriels ou collectifs, sur les développements *économiques régionaux.*

Hugues Sibille

« Gaspiller l'énergie, c'est rompre un équilibre »

nous déclare René Teulade, président de la FNMF

Subventionner les travaux visant à la maîtrise de l'énergie dans le secteur « tertiaire non lucratif », voilà un projet qui ne pouvait laisser indifférente la puissante Fédération nationale de la mutualité française : 25 millions d'adhérents regroupés en 7 300 sociétés mutualistes, 12 milliards de francs de recettes annuelles, 750 établissements... 1 426 000 m² construits. Parmi ces bâtiments, 26 cliniques, 101 centres médicaux, 68 établissements pour personnes âgées, 113 centres de vacances, tous établissements gros consommateurs d'énergie. Du strict point de vue d'une bonne gestion et de la maîtrise des frais généraux, on concevra que les subventions prévues pour ce secteur dans le cadre de la deuxième tranche du FSGT allaient être les bienvenues.
Mais René Teulade, le président de la FNMF, voit dans cette collaboration future avec l'AFME un prolongement tout naturel de la tradition mutualiste : « *La mutualité est une école de civisme,* précise-t-il. *Nous tenons à responsabiliser les citoyens, à les affranchir de la dépendance. De ce point de vue, économiser l'énergie dans les établissements dont nous avons la charge doit, pour nous, les inciter à faire de même. Vous savez, il n'y a pas de petites économies : éteindre ses lumières, vérifier les radiateurs sont des gestes quotidiens dont la somme peut faire de grandes économies !* »
Certes, mais économiser de l'énergie demande aussi souvent un effort d'investissement : les sociétés mutualistes y sont-elles disposées ?
« *Certainement,* estime M. Teulade. *Nous avons déjà fait et nous continuerons à faire des études sur tout le parc existant, nous avons demandé que, dans toute construction neuve, une attention particulière soit apportée aux consommations d'énergie. En outre, le mouvement mutualiste a une tradition constante d'innovation aussi bien dans le domaine social qu'en matière technique. Innover pour économiser l'énergie est donc à notre portée. Beaucoup de sociétés mutualistes ont d'ailleurs d'excellents services techniques, la Mutuelle générale de l'Education nationale, par exemple* ».
Si l'avocat du diable suggère à M. Teulade qu'en ces temps de relative détente sur le marché de l'énergie il y a peut-être d'autres investissements plus immédiatement rentables, il conteste fermement cette analyse : « *Illusion !* dit-il. *Il faut absolument lutter contre cette tendance qui conduit au laxisme. Cette surabondance n'est que chimère ! Le gaspillage ne peut de toute façon jamais être justifié. Nous menons depuis quelques années une action importante dans le domaine de la prévention : pour nous, la santé, c'est une situation d'équilibre entre l'homme et son milieu, entre l'homme et son environnement. Gaspiller l'énergie, c'est rompre cet équilibre, c'est créer des besoins artificiels, c'est détériorer cet environnement.*
« *Voyez par exemple l'architecture : ne croyez-vous pas que les grands ensembles qui posent aujourd'hui les problèmes que l'on connaît ne sont pas aussi des gouffres à énergie ?* »

Le monde mutualiste est aujourd'hui prêt à saisir les opportunités que le FSGT lui propose. ■

COUP D'ŒIL... COUP D'ŒIL... COUP D'ŒIL... COUP D'ŒIL... COUP D'

LA ROCHELLE
La convention passée entre la ville de La Rochelle et l'AFME porte sur la réalisation d'un programme de travaux de 29,7 millions de francs pour une participation financière de l'Agence de 7,5 millions.
Sont concernés : l'ensemble des bâtiments de la ville, soit 30 groupes scolaires, 7 musées et bâtiments culturels, et 19 bâtiments administratifs et sportifs.
Nature des travaux : isolations diverses *(toitures, survitrages, faux plafonds,* murs extérieurs, planchers bas) ; réfection ou remplacement des chaufferies ; centralisation et télésurveillance des chaufferies ; amélioration et maîtrise de l'éclairage public.
Dans le bilan national, c'est une économie de 1 100 tep pour l'activité du secteur du bâtiment ; ce sont sept mille cinq cents journées de travail (les artisans en étant les principaux bénéficiaires) et, pour la ville, une économie globale de plus de 2 millions de francs dès 1984.

COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT-MONTCEAU
La convention passée entre la communauté urbaine de Creusot-Montceau et l'AFME porte sur le programme le plus *important de France concernant des établissements scolaires.* L'effort de la communauté urbaine est d'autant plus méritoire qu'elle ne bénéficie pas directement de ces économies financières car les trois quarts des travaux sont réalisés dans des établissements dont la gestion incombe à l'Etat ou aux communes.
21 bâtiments (16 établissements scolaires et 5 bâtiments municipaux), implantés sur une dizaine de communes, ont fait l'objet d'études ; 31 de travaux. Ceux-ci ont demandé un investissement de 8 millions de francs, dont 6,6 millions pour les seuls lycées. La subvention AFME s'est *élevée à 4,7 millions, le conseil régional a* investi 411 000 francs et la communauté urbaine, 2,9 millions en autofinancement.
Pour 60%, les travaux ont porté sur le bâti : isolation, recyclage..., et pour 40% sur les installations de chauffage : régulation, programmation, séparation de circuits et changement de chaudières.
Dans le bilan, c'est 22% de la consommation énergétique qui sera économisée par la communauté urbaine, soit 415 tep par an. Le montant moyen de la tep économisée s'élève à 17 500 francs, soit une durée d'amortissement de sept ans.
Pris en charge par une vingtaine d'entreprises locales, les travaux sont aujourd'hui terminés à 95%.

CHAUDES-AIGUES
La convention signée entre la station thermale de Chaudes-Aigues, dans le Cantal, et l'AFME portait sur une opération de préchauffage de l'eau chaude sanitaire du collège municipal par utilisation des eaux de la source thermale. *La piscine bénéficie* déjà de cette source, un hôtel y recourt, par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur, et le Bureau des recherches géologiques et minières l'utilise pour produire de l'électricité grâce à une mini-centrale expérimentale.
Nature des *travaux* : l'eau géothermale, puisée à 84-85° C, est acheminée jusqu'au collège où elle est stockée dans *un premier ballon. Par l'intermédiaire* d'un échangeur, elle cède ses calories à l'eau sanitaire du collège, avant d'être réinjectée dans la nappe. Deux ballons électriques classiques assurent le complément de chauffage.
Montant des travaux : 25 000 francs.
Subvention de l'Agence : 16 000 francs.
Bilan : l'eau sanitaire était auparavant puisée à 7° C. Après son passage dans l'échangeur, elle parvient désormais aux ballons électriques à 28° C. L'économie est de 8 tep, pour un investissement de 3 125 francs par tep économisée.

LUÇON
La convention passée le 19 janvier 1983 entre Luçon et l'AFME porte sur la totalité des 19 bâtiments publics. Le montant des *travaux* concernés s'élève à 9,3 millions de francs, pour une participation de l'AFME de 4,8 millions de francs.
Sont concernés : les bâtiments commu-

XIÈME FOND

ique de grands travaux ?

re un équilibre

GRANDS TRAVAUX EST LANCÉ

des imprévues et des multiples problèmes inhérents à tout montage technique ou financier nouveau. En deux mois, des milliers de réunions, auxquelles ont participé 40 ingénieurs de l'AFME, ont eu lieu dans toute la France.
Bref, le pari a été gagné, à l'issue d'une mobilisation générale. Mais tout n'est pas réglé pour autant. Les besoins à satisfaire restent énormes. Si l'on considère les gisements potentiels d'économies réalisables, on s'aperçoit que, pour importantes qu'elles soient, les réalisations menées à bien n'ont épuisé ceux-ci que dans une proportion de 4% pour ce qui est des hôpitaux, de 6% pour les collectivités locales et de 5% pour les réseaux de chaleur.
Ce constat suffit à lui seul à justifier le lancement d'une deuxième tranche grands travaux. C'est fait, puisque, sur proposition du gouvernement, le Parlement s'est prononcé pour. Le montant de cette tranche, fixé à près de 2 milliards de francs, va permettre de poursuivre l'action engagée.
La modification la plus importante par rapport à la première tranche tient à ce que l'industrie (30% de l'énergie consommée nationalement) est maintenant concernée. Le tertiaire non lucratif accède, lui aussi, au Fonds. Autrement dit, il va être désormais possible à des associations touristiques, sportives, culturelles ou sociales de postuler à une aide pour réaliser leurs travaux d'équipement.
La seconde modification ne concerne pas la nouvelle tranche proprement dite, mais la manière dont l'AFME a l'intention de la gérer. Elle a en effet décidé d'accorder à ses délégations régionales un rôle prépondérant dans la répartition des subventions.
A travers cette opération, l'AFME s'inscrit dans un mouvement d'évolution des comportements et des réalités qui est une de ses raisons d'être. Elle affirme dans la pratique son rôle social. ■

CIRCUIT A SUIVRE...

La gestion du deuxième Fonds spécial grands travaux sera autant que possible régionalisée, les dossiers étant constitués sous la responsabilité des échelons régionaux de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie dont nous publions la liste ci-dessous. Toutefois, comme pour le premier Fonds, des dossiers, concernant l'habitat et le tertiaire, seront gérés par des directions départementales de l'équipement (DDE). La décision d'ouvrir une enveloppe réservée aux entreprises industrielles et agricoles amène par ailleurs des directions départementales de l'agriculture (DDA) et des directions régionales de l'industrie et de la recherche (DRIR) à intervenir également. Les échelons régionaux de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie indiqueront, dans tous les cas, le circuit à suivre.

AGENCE FRANÇAISE POUR LA MAÎTRISE DE L'ENERGIE (AFME) : 27, rue Louis-Vicat, 75015 Paris, cédex 75737.
ECHELONS REGIONAUX
• **Alsace :** 8, rue Adolphe-Seyboth, 67000 Strasbourg. • **Aquitaine :** 7/9, rue de Condé, 33000 Bordeaux. • **Auvergne :** 9, avenue de Royat, 63400 Chamalières. • **Bourgogne :** 14, rue Vauban, 21000 Dijon. • **Bretagne :** 12, avenue de Crimée, BP 41136, 35041 Rennes cédex. • **Centre :** 10, rue Etienne-Dolet, 45100 Orléans. • **Champagne-Ardenne :** 2, rue Grenet-Tellier, BP 250, 51009 Châlons-sur-Marne cédex. • **Corse :** Centrale solaire de Vignola, route des Sanguinaires, BP 816, 20000 Ajaccio. • **Franche-Comté :** 15, avenue Droz, 25000 Besançon. • **Ile-de-France :** 9, rue Georges-Enesco, 94000 Créteil. • **Languedoc-Roussillon :** 12, rue Carre-du-Roi, 34000 Montpellier. • **Limousin :** 10, rue de La Mauvendière, 87000 Limoges. • **Lorraine :** 27, place Saint-Thiébault, BP 1091, 57036 Metz. • **Midi-Pyrénées :** 219, avenue de Muret, 31300 Toulouse. • **Nord-Pas-de-Calais :** avenue Winston-Churchill, BP 291, rond-point Mantovani, 62005 Arras cédex. • **Basse-Normandie :** Péricentre 4, 149, rue de la Délivrande, BP 5131, 14040 Caen cédex. • **Haute-Normandie :** CETE, chemin de la Poudrière, BP 245 bis et 247, 76120 Grand-Quevilly. • **Pays de Loire :** SIGMA 2000, 5, boulevard Vincent-Gâche, BP 301, 44010 Nantes cédex. • **Picardie :** 46, rue du Vivier, 80000 Amiens. • **Poitou-Charentes :** 6, rue Jacques-de-Grailly, BP 452, 86011 Poitiers cédex. • **Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Tour Méditerranée, 65, avenue Cantini, 13298 Marseille cédex 6. • **Rhône-Alpes :** 63, avenue Roger-Salengro, 69100 Villeurbanne. • **Antilles-Guyane :** BP 448, cité SIG Dugazon Abymes, 97164 Pointe-à-Pitre cédex. • **Pacifique Sud :** BP 465, Nouméa, Nouvelle-Calédonie.

LE PREMIER FONDS EN RHÔNE-ALPES

Histoire d'un pari tenu

Branle-bas de combat le 13 août 1982, après le décret d'application du FSGT : l'AFME n'a pas trois mois d'âge que la voilà chargée de mettre en place, en moins de six mois, cette procédure toute nouvelle qu'est la première tranche du Fonds spécial des grands travaux. Quinze jours plus tard, tous les représentants régionaux de l'Agence — les délégations régionales ne sont pas encore créées — sont convoqués à Paris pour une réunion de travail.

Jean-Paul Pétrongari, le futur délégué de la région Rhône-Alpes, n'est pas du nombre. Il se balade ce jour-là sur le glacier des Grandes-Rousses. Sage précaution : il n'aura plus guère le temps de s'oxygéner !

« *Nous étions trois pour nous occuper des régions Rhône-Alpes, Bourgogne, Franche-Comté, Auvergne !* » dit-il aujourd'hui avec le sourire de qui s'en est sorti vivant. « *Du renfort arrivé de Paris, une mobilisation rapide des directions départementales de l'Equipement ont rendu la tâche possible, mais il a fallu aller très vite.* »

Multiplier les réunions tout d'abord : avec les maires des villes de plus de 10 000 habitants (55 en Rhône-Alpes), avec leurs services techniques, avec les directeurs d'offices ou de sociétés anonymes de HLM, avec les directeurs des hôpitaux, et cela dans les quatre capitales régionales. Faire une conférence de presse, ensuite : il était important de voir quel écho les médias allaient donner à l'opération. Puis, chaque maître d'ouvrage ayant reçu de Paris un dossier complet sur la procédure annoncée, contenant une « lettre d'intention », il convenait de relancer : au moins cinq coups de téléphone pour chacun.

Là encore, le forcing s'imposait. On avait parfaitement conscience qu'à Lyon, à l'échelle régionale, se jouait la même partie qu'à Paris : du succès ou de l'échec de l'opération dépendait largement la crédibilité de l'AFME, et à terme son existence.



Dessin Stanislas Bouvier

Une aubaine pour les finances communales

Mais l'activisme de quelques-uns aurait-il servi à quelque chose si les principaux intéressés, les maîtres d'ouvrage potentiels, n'avaient accueilli la création de ce Fonds qu'avec indifférence ?

Pour eux, la principale difficulté tenait à la brièveté des délais exigés pour la constitution des dossiers. Il apparut donc très vite que les premiers bénéficiaires des subventions allaient être les maîtres d'ouvrage qui depuis longtemps menaient une active politique de maîtrise des consommations.

De fait, dans bien des services techniques de grandes villes, comme dans ceux des hospices civils de Lyon, le FSGT fut accueilli comme une aubaine.

Ainsi, à Chambéry, explique le responsable des services techniques de cette ville, « *le FSGT nous aura permis de doubler notre effort d'investissement sur deux ans. Nous avons pu, par exemple, financer la remise en état des anciens digesteurs de la station d'épuration — et cesser de la sorte de brûler les boues résiduelles au fioul —, tout en poursuivant d'autres travaux d'économies d'énergie. Sans le FSGT, il aurait fallu choisir.* »

Même aubaine pour le directeur des services techniques des hospices civils de Lyon (20 établissements, 8 400 lits, 18 000 tep par an). Il souhaitait notamment depuis longtemps réduire les consommations d'énergie de la blanchisserie centrale des hôpitaux de Lyon, une véritable usine implantée sur le cours Lafayette, qui traite 30 tonnes de linge par jour. Au prix d'un investissement d'1,8 million de francs, il se faisait fort de ramener la consommation totale de cette entreprise, de 1 700 tep par an, à 1 300. Mais la direction hésitait à s'engager. Subventionnée à 50%, l'affaire devenait évidemment plus attrayante [1].

A Grenoble, ce fut plus simple encore : une municipalité dotée d'un service technique de 65 agents existant depuis 1965 ne pouvait être prise au dépourvu. Le dossier était donc techniquement prêt le 8 novembre, à Paris, le 4 décembre. Il portait sur un programme en deux tranches de 6,5 millions de francs au total. « *Des travaux que nous aurions de toute façon inscrits au budget des deux années à venir,* estime le responsable de ces services. *Mais la possibilité de le faire avec un abattement de 30%, du fait des subventions, libérait autant de postes budgétaires.* »

Est-ce à dire que l'on n'a prêté qu'aux riches ? C'eût été à l'encontre du but recherché. Il était certes souhaitable que l'on subventionnât les tep économisables les plus chères, celles qui restent lorsque les travaux les plus simples ont été effectués, mais à condition de ne pas oublier que ce ne sont pas les plus nombreuses.

En fait, dans bien des villes où l'on n'avait pas mené ces dernières années une politique d'économies d'énergie spécialement dynamique, le FSGT fut l'occasion d'une prise de conscience salutaire. Pour d'autres, le FSGT a été l'occasion d'un coup de pouce décisif. A Villeurbanne, par exemple, tous les travaux d'isolation sur les bâtiments scolaires municipaux ou les séparations de circuits de chauffage — éviter d'avoir à chauffer dix classes pour que le directeur n'ait pas froid le dimanche — restaient à faire. La décision fut vite prise et les dossiers vite prêts. Même situation à Roanne, où le service municipal chargé de la gestion de l'énergie n'existait que depuis quelques mois. On en profita pour ressortir un projet de chauffage solaire pour la piscine, d'un intérêt technico-économique certain, mais qui attendait une subvention pour voir le jour.

Prêts pour la seconde tranche

Dans les petites communes (moins de 10 000 habitants), la situation risquait d'être plus complexe. Nul n'ignorait qu'il y eût là un « gisement » d'économies d'énergie important, mais l'information allait-elle passer ? Les dossiers seraient-ils prêts ? Eh bien, dans la Loire, par exemple, trente opérations concernant de petites communes ou des hôpitaux de moins de 500 lits ont pu être présentées, permettant de réaliser 43% d'économies d'énergie par rapport à la consommation initiale : c'est un résultat loin d'être négligeable. Sans la mobilisation rapide des services départementaux de l'Equipement, on ne serait sans doute pas parvenu à cela.

Sans une parfaite identité de vues entre la DDE de la Loire, l'AFME et lui, M. Chavaren, maire de Saint-Jean-la-Vetre, petite station touristique du Forez (400 habitants), n'aurait sans doute jamais réalisé un projet qui depuis longtemps lui tenait à cœur : l'agrandissement et la rénovation d'un centre de vacances, le remplacement de sa chaufferie au fioul par une installation utilisant la sciure de bois disponible en abondance aux alentours immédiats du village. Aujourd'hui, les travaux sont terminés.

Jean-Paul Pétrongari a tout lieu de s'estimer satisfait : sur 55 villes de plus de 10 000 habitants, 54 ont profité du FSGT ; au total, 400 maîtres d'ouvrage se seront réparti 220 millions de subventions représentant 580 millions de francs de travaux. « *Avec 5 millions d'habitants,* commente-t-il, *la région Rhône-Alpes représente 10% de la population française. Nos résultats sont proportionnels. Si pari il y avait au départ, nous l'avons tenu. Nous sommes prêts pour la seconde tranche.* »

Michaël Gheerbrant

1. Temps de retour brut sur investissement, hors subventions : 13 mois.

COUP D'ŒIL... COUP D'ŒIL... COUP D'ŒIL... COUP D'ŒIL... COUP D'Œ

naux et les établissements scolaires du second degré. Pour les bâtiments communaux (montant 4,9 millions de francs, subvention AFME, 1,2 million de francs), les travaux permettront une économie de 224 tep. La Caisse des dépôts et consignations et sa filiale la Caisse d'aide des équipements des collectivités locales (CAECL) participeront au financement. Les bâtiments scolaires (un lycée polyvalent et deux CES) réaliseront une économie d'énergie de 174 tep (montant 4,5 millions de francs ; part AFME, 3,5 millions de francs), l'emprunt provenant de la seule Caisse des dépôts.

Bilan : le gain en tep correspond, pour les bâtiments communaux, à 63% de travaux d'isolation, 16% en chaufferie et 20% en pompe à chaleur eau-eau. Pour les établissements scolaires, l'isolation est de 40%, le survitrage 2%, la chaufferie 8%, l'eau chaude sanitaire par le solaire 8% et la pompe à chaleur 42%, ce pourcentage conséquent s'expliquant par le fait que Luçon est bâtie sur une nappe phréatique.

Le coût à la tep économisée est de 23 500 francs (amortissement en deux ans). La répercussion sur l'emploi : cent dix mille heures de travail.

EVREUX

La convention conclue entre le centre hospitalier général d'Evreux et l'AFME concerne deux établissements.

• A l'hôpital Saint-Michel, il s'agissait d'isoler les toitures-terrasses. L'investissement de 2,6 millions de francs est financé pour moitié par une subvention de l'Agence, et pour moitié par un prêt de la Caisse des dépôts et consignations. Terminés cet été, les travaux permettront une économie annuelle de 100 tep, soit 12% du chauffage de l'établissement.

• A l'hôpital Saint-Louis, situé en centre ville, il s'agit d'ajouter aux chaudières actuelles, qui continueront à assurer l'appoint et le secours, une chaudière à bois de fabrication française (société RAT), qui couvrira 85% des besoins, remplaçant ainsi 710 tep de fioul domestique par 3 300 t de bois chaque année. Les travaux s'élèvent à 2,9 millions de francs, subventionnés à 50% par l'AFME et financés à 50% par l'entreprise qui exploitera la chaufferie (société Cofreth). Les charges d'exploitation passeront de 3,3 millions de francs à 2,4 millions de francs par an, soit un gain brut de 900 000 francs (27%). Durant la période de remboursement du financement (huit ans), et dès la première année, le gain net sur l'exploitation sera de 600 000 francs. Le bois pourra provenir des résidus de coupes d'entretien de forêts environnantes. Cette valorisation de sous-produits améliorera la gestion de la filière bois de la région et créera localement des emplois.

SAINT-BRIEUC

Sont concernés : les HLM de la ville et le centre hospitalier.

• L'opération HLM porte sur 250 logements, pour lesquels la consommation initiale a été évaluée à 200 tep.
Nature des travaux : l'isolation des planchers des combles, des plafonds du sous-sol et des vides sanitaires, la pose de menuiserie sur les loggias des cuisines et un certain nombre de calfeutrages représentent, en travaux, 1,570 million de francs, subventionnés à concurrence de 628 000 francs par l'AFME.
Bilan : 57 tep économisées, soit 28% de la consommation initiale. Coût à la tep économisée : 27 550 francs.

• Au centre hospitalier, qui compte 1 800 lits répartis en quatre sites différents, le patrimoine concerné comprend 10 bâtiments, dont la consommation initiale d'énergie est évaluée à 3 691 tep.
Nature des travaux : interventions de récupération de chaleur sur des installations spécifiques ; travaux, dans un autre bâtiment, d'isolation et de modification du circuit de distribution du chauffage ; ailleurs encore, installation d'une pompe à chaleur en déshumidification. Montant des travaux : 20,245 millions de francs, dont AFME : 10,122 millions.
Bilan : 1 252 tep économisées, soit 34% de la consommation initiale. Coût à la tep économisée : 16 170 francs.

Lever de soleil en Ile-de-France

Utiliser l'énergie solaire en Ile-de-France ? Posez la question autour de vous : on vous répondra au mieux que ce n'est pas rentable, au pire que ce n'est pas possible.

D'autres ajouteront encore que ce n'est pas beau. Objectez que la SCIC, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, vient justement de faire installer des capteurs solaires sur le toit d'un immeuble du boulevard Vincent-Auriol, à Paris ; qu'à Limours, dans l'Essonne, les laboratoires cinématographiques Neyrac chauffent l'eau de leurs bains de développement avec des capteurs solaires, pour une économie annuelle de 20 tep, au prix d'un investissement amortissable en cinq ans... On vous répondra : « *Initiatives individuelles... Cas isolés.* » A croire qu'il n'y a pas de politique possible en faveur des énergies nouvelles dans cette région qui reçoit, au mètre carré, sur un plan incliné à 45°, entre 3,3 et 3,7 kWh d'énergie solaire par jour en moyenne, soit autant que... Toulouse.

Pour Hélène Missoffe, vice-présidente du conseil régional, chargée notamment de l'énergie : « *Il est faux de dire que l'utilisation de l'énergie solaire est réservée aux pays à fort ensoleillement, même si c'est là une idée très répandue. C'est au contraire lorsque la période de chauffe est la plus longue que cette énergie peut rendre le meilleur service. C'est pourquoi, depuis le début 1980, la région a décidé d'intervenir dans le domaine de l'énergie et notamment de l'énergie solaire.* »

Cette prise de conscience régionale s'est traduite par la signature d'une première convention entre la région et l'AFME pour la mise en œuvre conjointe d'un programme régional d'utilisation des énergies nouvelles, au printemps 1982.

Pour la région, il s'agit de « *soutenir le progrès technologique de matériels qui commencent à être fiables, et aider les maîtres d'ouvrage à mettre en place des installations solaires lorsqu'elles sont économiquement justifiées* ».

Du côté de l'AFME, on insiste sur l'exemplarité des installations solaires prévues : « *Nous voulons,* dit Pierre Parayre, le délégué régional Ile-de-France, *montrer que le solaire est rentable ailleurs qu'au sud de la Loire. Pour cela, nous attendons des réalisations que nous subventionnons à parité avec la région qu'elles enclenchent un processus d'imitation de la part des maîtres d'ouvrage concernés et d'émulation chez les industriels.* »

Une ambition limitée

En 1982, chacun des deux partenaires engage un million de francs, étant entendu que les opérations retenues par un comité paritaire région/AFME ne pourront être subventionnées à un taux supérieur à 50% (25%+25%). Les résultats de cette première convention ayant été jugés satisfaisants, les crédits sont doublés en 1983 : 4 millions de francs au total.

Avant d'examiner l'emploi qui en a été fait, on observera que ces sommes sont modestes. Par rapport à l'effort financier consacré par l'AFME à l'ensemble des opérations de maîtrise de l'énergie en Ile-de-France, tout d'abord : environ 700 millions de francs au total. Ou par rapport à l'effort consenti par d'autres régions : 4 millions de francs pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 1982, 12 en 1983 — l'intervention de l'AFME se situant au même niveau. « *Sur la Côte d'Azur...* », objectera-t-on. Et retour à la dialectique de l'offre d'énergie solaire et de la demande d'énergie calorifique... !

Région et AFME répondent à cette observation en faisant valoir un troisième point de comparaison : les sommes engagées en faveur de l'énergie solaire sont également modestes si on les compare à celles que l'une comme l'autre consacrent à la géothermie.

Petit programme, sans doute, mais de qualité. S'il y a eu par le passé des contre-exemples en Région parisienne, ce ne sera pas le cas pour ces réalisations-là.

Des réalisations convaincantes

S'agissait-il de convaincre les maîtres d'ouvrage de l'opportunité du choix bioclimatique en matière d'architecture scolaire ? L'école maternelle que terminent à Saint-Rémy-lès-Chevreuse Serge Ferenczy et Henri Mouette a de quoi séduire plus d'un élu municipal. A l'extrême qualité de son plan-masse, de la répartition des espaces adaptés à des enfants de moins de six ans, s'ajoute la chaleur du bois, unique matériau de la structure et des parements, partout visible. A la simplicité du système thermique — l'énergie solaire est captée par de doubles façades vitrées exposées sud-sud-ouest et sud-sud-est et stockée dans l'épaisse dalle de béton du sol — s'ajoute la cheminée à feu ouvert, symboliquement placée au centre de la grande salle commune et de l'école elle-même. Le tout laissant au visiteur une forte envie de retourner à la maternelle. Economies d'énergie : 30%.

Voulait-on démontrer que l'on peut installer des capteurs solaires jusque dans les sites architecturaux les plus protégés ? Quel meilleur choix pour cela qu'un bâtiment placé dans le périmètre... du château de Versailles ? HDG, un fabricant de capteurs particulièrement dynamique, y est parvenu, avec la bénédiction de la Commission des sites. Un bâtiment de l'ancien grand séminaire, qui abrite aujourd'hui un centre de formation professionnelle, produit désormais 40% de son eau chaude sanitaire grâce à 14 m² « d'ardoises solaires » parfaitement intégrées dans la toiture originelle, pour un surinvestissement amortissable en cinq ans (garantie de résultat proposée par le fabricant).

A Choisy-le-Roi, on a décidé de faire la preuve de l'efficacité des techniques solaires. La Fédération unie des auberges de jeunesse a installé dans cette commune de la banlieue parisienne un terrain de camping pouvant accueillir quarante-cinq caravanes tout au long de l'année. L'économie d'énergie recherchée est là importante : près de 55% des besoins en eau chaude des trois blocs sanitaires. Pour cela, une petite société qui se spécialise dans l'offre du « service complet », Lombard SA, a installé 96 m² de capteurs à haute performance de sa fabrication. Ce sont des capteurs dits « sélectifs » : leur absorbeur est recouvert d'un revêtement à fort pouvoir absorbant et à très faible émissivité, à base de chrome.

A Cangis-sur-Thérouanne, à une quarantaine de kilomètres au nord-est de Paris, la même société a installé sur un gymnase en construction 140 m² de capteurs à air destinés au chauffage. Une solution qui a déjà fait ses preuves dans des locaux de ce type mais qui, là encore, pose parfois des problèmes esthétiques délicats. Les architectes Pouey et Saris, maîtres d'œuvre de ce bâtiment, ont su habilement tirer parti de la médiocre orientation de ce gymnase : cinq redans, dessinés en façade ouest permettent ainsi d'exposer les capteurs plein sud, tout en fractionnant la surface totale de captage qui s'en trouve allégée d'autant. L'air chaud stocké dans 40 m³ de parpaings devrait permettre une économie de 80 000 kWh par an, au prix d'un surinvestissement de 145 000 francs.

Début 1984, le conseil régional d'Ile-de-France consacrera un premier débat à l'élaboration d'un schéma régional de l'énergie en Ile-de-France. Ce devrait être, pour tous les partenaires intéressés, l'AFME en premier lieu, l'occasion de tirer un premier bilan de cette convention, avant de décider s'il y a lieu de s'engager plus avant dans la mise en place d'une politique régionale contractuelle de recours aux énergies renouvelables, et plus généralement de maîtrise de l'énergie.

Michaël Gheerbrant

B R E V E S

ACCORD AFME-CAMIF

Une première convention a été signée le 2 décembre entre l'AFME et la CAMIF (Coopérative des adhérents de la Mutuelle des instituteurs de France). Elle porte sur le financement d'une nouvelle édition, remise à jour fin 1983, du guide *L'Energie dans l'habitat*, déjà distribué à plus de 50 000 exemplaires. Une deuxième convention devrait être signée début 1984. Elle conduira l'AFME à aider la CAMIF dans ses propositions en direction de ses adhérents pour réaliser des diagnostics thermiques par l'intermédiaire de ses « centres - énergie ».

COOPERATION FRANCO-SUEDOISE DANS L'HABITAT

Un accord de coopération entre l'AFME et le Conseil suédois pour la recherche dans l'habitat a été signé le 15 octobre 1983. Il porte essentiellement sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat et le stockage intersaisonnier. Il prévoit des échanges scientifiques approfondis et des expérimentations conjointes.

LA PREMIERE BRIQUETERIE « TOUT CHARBON »

Le passage du four tunnel et du séchoir au charbon de la briqueterie de Saint-Polais (Cher) permet de remplacer chaque année 42 t de butane et 20 t de fioul domestique par 80 t de charbon (grain 6/10 de Lorraine) ; cela se traduit par une économie de 850 000 francs — soit 8,5% du chiffre d'affaires annuel ! Le temps de retour est inférieur à un an, car l'investissement n'a pas dépassé 600 000 francs.

ACCORD AFME-CFP

L'AFME et la Compagnie française des pétroles (CFP) ont signé un accord de recherche portant sur les énergies nouvelles et renouvelables, ainsi que sur les économies d'énergie dans l'habitat, les transports et les installations industrielles. Aux termes de cet accord, l'AFME et la CFP s'engagent sur un programme touchant à l'énergie solaire thermique, du capteur au système de régulation ; aux cellules photovoltaïques dans le domaine des faibles et moyennes puissances ; à la bioénergie solaire ; à l'amélioration de l'isolation des bâtiments et à la thermique pour l'habitat ; aux économies d'énergie dans les transports, notamment par l'allègement des véhicules (matériaux nouveaux et composites), ainsi qu'aux économies d'énergie dans l'industrie.

Autres opérations conventionnées

- **Centre nautique de Maurepas (eau chaude sanitaire - appoint de chauffage des bassins) : 25 tep substituées.**
- **Centre de formation professionnelle à Valenton (eau chaude sanitaire) : 1 tep.**
- **Hôpital de Rambouillet (eau chaude sanitaire) : 46 tep.**
- **Piscine de Guyancourt (eau chaude sanitaire et chauffage des bassins) : 42 tep.**
- **Gymnase à Magnanville (chauffage solaire actif) : 30 tep.**
- **Hôpital de l'Assistance publique à Champcueil (eau chaude sanitaire) : 12 tep.**
- **Ecole maternelle à Châtenay-Malabry (chauffage solaire actif) : 21 tep.**
- **Maison de retraite à Versailles (eau chaude sanitaire) : 4,5 tep.**

PREVOIR LA DEMANDE D'ENERGIE ?

(suite)

la consommation d'énergie sont liées entre elles, non par un cœfficient d'élasticité, mais par des productions industrielles, des modes de transport et des types d'habitat dont les proportions évoluent (les structures) ; des équipements de transformation et d'utilisation de l'énergie dont les rendements se modifient (les techniques) ; des besoins de chaleur, de mobilité, de force mécanique qui se transforment au cours du temps (les comportements). Toutes ces variables sont en mouvement mais elles ne peuvent pas prendre n'importe quelle valeur. Celles qui ne sont pas calculées par le modèle entrent dans une structure hiérarchique qui constitue l'armature du scénario socio-économique. Ainsi est assurée la cohérence statique et dynamique de la méthode [4].

Distinguer besoin et demande

Le groupe long terme énergie chargé, dans le cadre de la préparation du neuvième Plan, d'étudier les conditions de l'offre et de la demande d'énergie à l'horizon 1990 et 2000, sans utiliser formellement l'un des modèles, a recouru à la méthode MÉDÉE. Il a pu ainsi mettre en évidence l'incidence qu'auront, sur la consommation d'énergie de la prochaine décennie, les choix de politique industrielle (industries mécaniques, électriques, électroniques plutôt que sidérurgie ou chimie de base) ; les choix de politique des transports (autoroute ou chemin de fer ; en ville, automobile ou autobus), ou les choix de politique de l'habitat (construction de logements neufs en individuel ou collectif, réhabilitation ou non des logements anciens). Mais l'exercice ne s'achève pas là car la consommation spécifique d'une industrie, d'une habitation ou d'un moyen de transport peut varier sensiblement selon la politique d'économies d'énergie qui prévaut. A qualité égale de service, le besoin annuel de chauffage d'un logement futur peut varier de 1,6 à 2,5 tep d'électricité, ou de 1,0 à 1,6 tep de gaz.

Cet exemple attire l'attention sur une caractéristique importante de la démarche qui dissocie bien le « besoin » de la « demande » d'énergie et rend explicite, à ce niveau, des possibilités de choix que masquaient les anciennes méthodes.

Cette démarche se diffuse rapidement. Avec l'appui de la CCE, le modèle MÉDÉE 3 est utilisé en Allemagne fédérale, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, au Danemark, en Irlande, en Belgique, au Québec, en Espagne et au Portugal. De nombreux pays en voie de développement utilisent les modèles MÉDÉE 2 et MÉDÉE S. Dans tous ces pays, la démarche a franchi les murs des instituts de recherche. Ce sont les entreprises et les administrations publiques qui la pratiquent ; ainsi, la Compagnie énergétique de Sao Paulo l'utilise pour évaluer les diverses configurations possibles de la consommation d'énergie dans ce puissant Etat.

Revenons en France, où plusieurs régions conduisent des actions de maîtrise de l'énergie. Afin de choisir les plus efficaces dans le secteur résidentiel-tertiaire, la région Provence-Côte d'Azur a construit un « outil d'analyse et d'orientation de la demande d'énergie ». La méthode MÉDÉE se révèle tout à fait à l'aise dans ce nouveau cadre régional.

Jean-Marie Martin
Institut économique et juridique de l'énergie

1. « Energie et prospective. Dix ans qui donnent à réfléchir », *Le Monde* du 23-24 octobre 1983.
2. Il s'agit principalement de Bertrand Château et Bruno Lapillonne qui soutiendront une thèse du 3e cycle sur ce sujet ; cf. *La Prévision à long terme de la demande d'énergie : propositions méthodologiques*, Paris, éditions du CNRS, 1977, 225 p. (collection « Energie et société »).
3. Cette relation fait appel à un coefficient que les spécialistes appellent élasticité au PIB et/ou au prix.
4. Cf. Bertrand Château et Bruno Lapillonne, « La méthode MÉDÉE et ses applications », *Revue de l'Energie*, avril 1982.

LIVRE

Des photopiles pour l'habitat isolé

Dès la fin des années soixante-dix, une littérature assez abondante était disponible dans les librairies spécialisées sur les emplois thermiques de l'énergie solaire, sur les éoliennes, les microcentrales hydrauliques et même la biomasse.

Mais sur les photopiles, rien ou presque pour ce public-là — hormis les dessins de Reiser. Transformer directement le rayonnement solaire en électricité, considérait-on que cela n'intéressait que les électroniciens ou les spécialistes en physique des solides ? Singulier paradoxe : quiconque s'est occupé d'accueillir et de renseigner le grand public en quête d'information sur les énergies renouvelables aura remarqué que, depuis plusieurs années, les questions concernant l'électricité photovoltaïque sont légion.

Autant dire que le livre que Théodore Fogelman et Régis Montloin viennent de consacrer aux *Installations photovoltaïques dans l'habitat isolé* (Edisud, 240 p., 100 francs) arrive à point nommé.

Nos auteurs considèrent implicitement que la notion de « site isolé » est à prendre dans son acception la plus large, et la réalité leur donne raison : sachant qu'en évaluant à 10 000 francs les cent mètres le coût du raccordement au réseau EDF basse tension, on reste souvent au-dessous de la vérité, on comprend qu'il n'est pas nécessaire de se retirer au fond du Gévaudan pour être un « isolé ». Pas nécessaire non plus d'avoir fait de « l'autonomie énergétique » un choix de mode de vie pour avoir besoin de mettre des photopiles sur son toit.

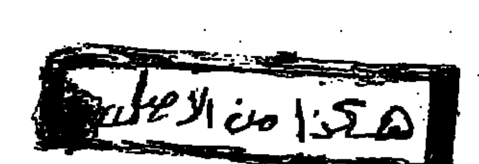
Ces considérations les ont conduits à rédiger un véritable manuel destiné à faire le tour des difficultés de tous ordres que sont susceptibles de rencontrer les candidats à l'électrification solaire, et à proposer les solutions les plus pragmatiques pour y faire face.

Compromis intéressant entre le coût d'une installation et la puissance électrique souhaitée, ils préconisent, par exemple, d'associer au générateur photovoltaïque un groupe électrogène à gaz (pouvant éventuellement utiliser du biogaz). Dans le même ordre d'idées, ils ne prennent pas parti pour ou contre la transformation du courant continu basse tension que produisent les photopiles en 220 V alternatif. Ils indiquent simplement les avantages et les inconvénients de chaque solution. Le stockage, la régulation, les problèmes de sécurité sont l'objet de cette même approche à la fois complète et pragmatique.

Mais le dimensionnement des installations, calculé à partir d'une étude minutieuse des consommations des appareils électriques que l'on utilise dans la vie courante, sans parti pris spartiate, les considérations économiques font de ce livre autre chose qu'un manuel technique. Sa lecture s'impose comme un véritable préalable avant de se décider pour un tel type d'installation.

Dans le cadre de son programme concernant les énergies renouvelables, l'AFME prévoit de procéder dans les prochaines années à une centaine d'opérations d'électrification solaire rurales. Une telle initiative pourrait avoir un effet d'entraînement certain, et le livre de Fogelman et Montloin trouverait là toute son utilité.

M.G.



LES CHRÉTIENS ET LA DISSUASION NUCLÉAIRE

Des personnalités protestantes critiquent la position de l'assemblée de La Rochelle

Un certain nombre de personnalités protestantes, réformées et luthériennes (1) ont pris leurs distances par rapport au vœu voté par l'assemblée générale du protestantisme réunie à La Rochelle et engageant la France *« vers un gel nucléaire comme premier pas de désescalade du surarmement, même unilatérale »* (*le Monde* du 15 novembre).

Dans une déclaration qui rappelle que ce vœu *« n'engage que les cent vingt-quatre personnes qui l'ont voté »*, puisque l'assemblée de La Rochelle n'est que consultative, les signataires disent notamment :

« Il n'appartient pas [aux Eglises] *de dicter à l'Etat les moyens appropriés d'une stratégie, y compris dans le domaine de la dissuasion nucléaire, qu'impose précisément une volonté cohérente de maintenir un équilibre mondial et la liberté des personnes et des peuples.*

» Un grand nombre de protestants — c'est de notoriété publique — ne confondent pas « pacifisme » et « volonté de paix ». Celle-ci implique une capacité de résistance à toute forme de subversion idéologique. La part prise par les protestants à la résistance active au nazisme et leur refus de céder à tout chantage de type « munichois » manifestent suffisamment les limites d'un pacifisme qui peut être générateur de guerre. L'expérience historique récente montre, en effet, que le pacifisme unilatéral a toujours eu pour effet de renforcer le fort au détriment du faible.

» Le développement de la propagande antireligieuse et la situation difficile faite aux communautés chrétiennes dans la plupart des pays où domine l'idéologie marxiste-léniniste exigent non seulement une solidarité active à l'égard de nos frères dans la foi mais aussi une vigilance accrue devant les différentes formes de l'expansionnisme soviétique.

» Nous avons enfin la conviction que la lutte pour une paix véritable impose aussi à tous les chrétiens un effort de discernement et, parfois, un « gel » des déclarations généreuses mais irresponsables. »

(1) Parmi les premiers signataires, signalons Mme France Quéré, MM. Daniel Atger, Philippe Bertrand, Philippe Boegner, Pierre Chaunu, François Dreyfus, François Goguel, Michel Viot, André Gounel et André Caquot.

Le document épiscopal est contesté par des mouvements d'action catholique

Le document de l'épiscopat français sur la dissuasion nucléaire, *Gagner la paix*, publié à Lourdes le 8 novembre, continue de provoquer des réactions hostiles dans les milieux catholiques. Outre les prises de position de divers groupes, dont deux « collectifs » de prêtres-ouvriers, les mouvements suivants : Action catholique de l'enfance-Monde ouvrier (équipe nationale), Action catholique ouvrière (bureau exécutif), Jeunesse ouvrière chrétienne (bureau national), Prêtres-ouvriers (équipe nationale), et Religieuses en monde ouvrier (commission nationale), ont publié un communiqué dans lequel ils se déclarent *« profondément déçus »* par le texte des évêques.

« Nous aurions préféré, écrivent-ils notamment :

— Une parole publique d'Eglise réalisée dans le dialogue et la concertation avec tous ceux qui, dans l'Eglise et hors de l'Eglise, œuvrent pour la paix.

— Que cette parole des évêques de France ne désigne pas de manière partisane ce qui leur paraît la menace principale pour la paix, en renforçant ainsi la logique des blocs et, par conséquence l'éventualité de nouvelles guerres.

— Une parole qui ne soit pas une prise de position. Même si elle reconnaît l'efficacité à long terme de la non-violence, elle n'invite pas suffisamment à imaginer des chemins nouveaux pour la paix entre les peuples, quelles que soient les races et les nations.

» Nous sommes déçus et amers, mais pas résignés.

» Ce texte, voté par les évêques, ne peut pas être le dernier mot d'un débat qui est ouvert entre tous les artisans de paix. Nous avons écrit en ce sens aux responsables de l'épiscopat de France. »

D'autre part, une « coordination nationale » établie à Montpellier lance un appel aux catholiques, les conviant à un *« jeûne total et public »*, le samedi 24 décembre, *« en réparation du tort que le texte de l'épiscopat nous paraît apporter à la cause de la paix et pour inciter tous les hommes et les femmes d'espérance à ne pas se laisser décourager par le cycle païen de la violence dont Jésus-Christ, mort et ressuscité, nous invite chaque jour à sortir »*. Parmi les signataires de cet appel figurent le général Jacques de Bollardière, le Père Jean Cardonnel, dominicain, le Père Christian Delorme, des Minguettes, et de collaborateurs de l'hebdomadaire *Témoignage chrétien*.

LE BUDGET DE LA VILLE DE PARIS POUR 1984

Hausse de 9 % des impôts locaux

Faible augmentation des dépenses de fonctionnement, diminution des investissements, pression fiscale très légèrement accrue : telles sont les caractéristiques du budget que M. Jacques Chirac proposera, le 19 décembre, aux conseillers de Paris pour 1984.

Les comptes de la Ville de Paris seront placés l'an prochain sous le signe de la prudence. En effet, selon le maire, *« les prévisions économiques pour 1984 ne sont guère encourageantes »*. En conséquence, les services municipaux disposeront pour leurs dépenses de fonctionnement de 14,4 milliards de francs, soit une progression de 6,2 % par rapport à cette année.

Compte tenu de l'inflation, les agents municipaux devront assurer les mêmes services avec un peu moins de moyens. Il leur faudra renoncer à toute revalorisation des traitements de base et à toute augmentation des effectifs. En revanche, le recours accru à la mécanisation et à l'informatique devrait améliorer leur productivité.

Certains secteurs bénéficieront tout de même d'une augmentation de crédits supérieure à la moyenne : écoles, culture, sports et logement. Tous les autres se contenteront de ce qu'ils avaient en 1983.

Si la Ville est ainsi contrainte de réduire relativement son train de vie, c'est que les espoirs de recettes sont fort limités. Les subventions de l'Etat et celles du département, qui représentent près du tiers des ressources, n'augmenteront que de 2,3 %. Pour compenser, le maire aurait pu demander un effort supplémentaire aux contribuables parisiens ; il s'y refuse absolument bien que ses administrés comptent parmi les citadins les moins imposés de France. *« Mon objectif*, explique-t-il, *est de faire en sorte qu'en 1989 la pression des impôts locaux soit tout au plus égale et si possible inférieure à celle de 1983. »* En vertu de ce principe, les taxes locales n'augmenteront que de 9 % en 1984, c'est-à-dire un peu moins que l'inflation.

Efforts pour l'Est

Un souci d'économie qui se retrouve d'une manière encore plus marquée au chapitre des investissements. Les autorisations de programmes se monteront en 1984 à 2,2 milliards de francs, en légère diminution (— 1,3 %) par rapport à cette année. En francs constants, Paris dépensera donc environ 10 % de moins pour son équipement. Cette régression s'explique par l'achèvement du Palais des sports de Bercy. Les dépenses d'investissements s'en trouveront allégées de 230 millions de francs.

Pour d'autres secteurs comme l'aménagement urbain, la propreté, l'architecture, l'assistance publique, l'action sociale et les affaires économiques, les engagements seront équivalents ou légèrement inférieurs à ceux de 1983, mais en contrepartie on a pu augmenter substantiellement quelques secteurs prioritaires comme les installations sportives, les espaces verts, le logement et la voirie. Soixante pour cent des investissements seront localisés dans les sept arrondissements du croissant oriental de la capitale de manière à commencer le « rééquilibrage » de Paris vers l'Est.

Si M. Chirac avait voulu maintenir le taux d'augmentation des dépenses d'équipement de la Ville (+ 18,4 % en 1982, + 16,5 % en 1983) il aurait dû contracter des emprunts supplémentaires. Cela était possible car Paris est une ville peu endettée. Mais en ce domaine, comme dans celui des impôts locaux, le maire entend poursuivre contre vents et marées une politique de rigueur et de modération.

MARC AMBROISE-RENDU.

MORT SOUDAINE DE L'ARCHEVÊQUE DE BOLOGNE

Mgr Enrico Manfredini, archevêque de Bologne, est décédé, vendredi 16 décembre, à la suite d'un infarctus. Il était âgé de soixante et un ans. Jean-Paul II l'avait nommé à ce poste il y a huit mois à peine.

Né le 20 janvier 1922 dans le diocèse de Mantoue, Enrico Manfredini avait été ordonné prêtre à Milan à l'âge de vingt-trois ans. Le 4 octobre 1969, Paul VI l'avait nommé évêque de Plaisance, où il était resté jusqu'à sa nomination à l'archevêché de Bologne. — *(A.F.P.)*

S'INQUIÉTANT DES PROJETS DU GOUVERNEMENT

L'enseignement catholique hausse le ton

Neuf jours après les déclarations de M. Pierre Mauroy selon lesquelles le gouvernement interviendra avant la fin du mois pour trancher le débat entre enseignements privé et public (*le Monde* du 9 décembre), la commission permanente du comité national de l'enseignement catholique a réagi officiellement, vendredi 16 décembre, par un communiqué assez crispé.

Les responsables de l'enseignement catholique constatent que, jusqu'à présent, *« aucune réponse officielle n'a été faite aux propositions du comité national du 12 novembre, alors que, dans le même temps, le gouvernement semble choisir la voie de la contrainte législative et réglementaire »*. La commission récuse *« toute perspective de négociation qui prendrait pour base la nomination des chefs d'établissement par l'autorité publique et la fonctionnarisation d'une partie des enseignants »*. Enfin, elle *« confirme que tout processus qui placerait l'enseignement catholique devant un fait accompli serait inacceptable : il serait interprété comme une volonté de rupture de dialogue de la part du gouvernement. L'enseignement catholique en tirerait toutes les conséquences »*.

Ayant laissé passer la confusion qui avait suivi les propos du premier ministre et les appels à la mobilisation lancés par l'opposition politique, l'enseignement catholique rappelle donc ses positions et son refus de toute solution contraignante, à la veille d'une semaine décisive, au cours de laquelle M. Alain Savary doit faire connaître ses dernières propositions. Le communiqué de la commission permanente précise et durcit sensiblement les déclarations de M. Paul Guiberteau, secrétaire général de l'enseignement catholique, qui s'était demandé si les propos de M. Pierre Mauroy constituaient *« une déclaration de guerre »* et avait souligné que l'incertitude constituait *« une très mauvaise tactique »* (*le Monde* du 10 décembre).

Jeudi 15 décembre, au Sénat, le premier ministre a évoqué ses propos controversés en répétant qu'il appartenait au gouvernement de *« prendre ses responsabilités »*. Il le fera *« en proposant des textes réglementaires ou législatifs aux uns et aux autres. C'est-à-dire*, a précisé M. Mauroy, *que nous ouvrirons une forme de négociation différente de la première phase. Les textes législatifs viendront en discussion au printemps 1984. Nous avons donc des semaines et des mois devant nous pour faire de la concertation et une forme de négociation »*, a commenté le premier ministre.

● *Grève des professeurs de collège du SNI le 31 janvier.* — Le conseil national du Syndicat national des instituteurs et professeurs de collèges (SNI-P.E.G.C.) a lancé un mot d'ordre de grève de vingt-quatre heures dans les collèges pour le mardi 31 janvier. Le syndicat explique son mouvement par son *« désaccord avec la méthode retenue par le ministre de l'éducation nationale pour la rénovation des collèges »*, issue du rapport de M. Louis Legrand. Le SNI-P.E.G.C. demande notamment que *« la rénovation s'applique simultanément à l'ensemble des collèges »* et qu'elle comporte *« une planification de l'égalisation des charges de travail de tous les enseignants des collèges »*.

En bref

Vingt ans de réclusion pour deux jeunes meurtriers

La cour d'assises de la Moselle a condamné, vendredi 16 novembre, Gilles W... et Michel Maire à vingt ans de réclusion criminelle pour le meurtre d'un jeune garçon, Thierry Michel, onze ans, tué à coups de couteau, le 16 novembre 1980, à Dombasle (Meurthe-et-Moselle).

Les deux meurtriers, âgés respectivement de dix-sept et dix-huit ans au moment des faits, ont toujours protesté de leur innocence. Ils avaient été condamnés à la réclusion à perpétuité pour le premier et à vingt ans pour le second, le 1er décembre 1982, par la cour d'assises de Nancy. Cet arrêt avait été cassé au mois de mai et les deux jeunes gens renvoyés devant les assises de Moselle qui a siégé à huis clos.

Les mines des potasses d'Alsace condamnées

Neuf ans après l'action intentée par des maraîchers néerlandais contre les mines de potasse d'Alsace accusées de causer des dommages aux cultures par leurs déversements de sel dans le Rhin, l'entreprise française vient d'être condamnée par un tribunal de Rotterdam.

Les experts — dont un Français — ont estimé que les mines de potasse étaient partiellement responsables de l'excès de sel dans les eaux du Rhin et que ces teneurs anormales causaient d'importants dommages au maraîchage. Le montant de ces dommages sera fixé ultérieurement. Les mines de potasse ont décidé de faire appel.

L'astronaute ouest-allemand est mécontent

Dans une interview au magazine *Geo*, l'astronaute ouest-allemand Ulf Merbold, qui participa au début décembre à la mission Spacelab, affirme *« avoir ressenti combien la NASA se montrait susceptible quand il s'agit de ne pas se laisser contester ses droits et prérogatives par les Européens »*.

Il explique la *« domination américaine »* — il n'y avait qu'un Européen pour cinq Américains à bord de la navette, alors que le Spacelab a été construit par l'Europe — par la crainte de la *« concurrence des Européens qui tentent de mettre le pied au travers d'une porte tenue jusque là fermée par les Américains »*. Il estime que l'Europe devrait développer son propre programme de vols spatiaux habités.

LA CHASSE FRANÇAISE INTERCEPTE UN BOEING BELGE

Un Boeing-737 de la compagnie belge Sabena, qui effectuait son vol régulier entre Nice et Bruxelles, a été « intercepté », mardi 13 décembre, au-dessus de la région d'Epinal, par un Mirage de l'armée de l'air française.

Selon l'Association des pilotes de lignes belges, l'intercepteur s'est présenté à la même altitude que le Boeing-737 — 11 000 mètres — pour voler en formation avec lui à quelques mètres de distance. Ce genre d'exercice, relativement courant, fait ordinairement l'objet d'un avertissement préalable au commandant de bord de l'avion civil. Ce fut, semble-t-il, le cas le 13 septembre, mais le pilote belge déclare avoir refusé de servir d'« objectif » à l'avion de combat, ce qui n'en fut pas moins le cas.

L'armée de l'air française apporte cette explication : un de ses centres de contrôle, *« dans le cadre de sa mission permanente de surveillance de l'espace aérien français »*, ayant *« jugé nécessaire de confirmer l'identité d'un aéronef »*, elle a ordonné une reconnaissance à distance de cet appareil *« conformément à la réglementation en vigueur »* ; en particulier, *« l'avion ne s'est jamais approché en-deçà des distances réglementaires »*, et *« la sécurité des passagers de l'appareil belge n'a jamais été mise en jeu »*.

Des militaires du centre de contrôle de Dijon ont précisé que l'« inspection » du Boeing-737 a été décidée après que les contrôleurs eurent constaté qu'il volait dans une zone réservée aux avions militaires. Mais les contrôleurs civils de la navigation aérienne démentent, tout comme l'état-major de l'armée de l'air, que l'appareil soit sorti du « couloir » autorisé.

● *Plus de 700 kilos de cocaïne saisis à New-York.* — La police a saisi, le jeudi 15 décembre, 725 kilos de cocaïne dans le quartier du Queens à New-York : la plus grosse saisie jamais réalisée dans le secteur new-yorkais. Les trois hommes qui possédaient la cocaïne, de la colombienne de très bonne qualité, ont été arrêtés. *(A.P.)*

Échecs

Les demi-finales du Tournoi des prétendants

KASPAROV ÉLIMINE KORTCHNOI

C'est avec panache que Garry Kasparov a remporté le vendredi 16 décembre à Londres sa demi-finale du Tournoi des prétendants. Alors qu'il lui suffisait d'annuler la onzième partie pour marquer le demi-point nécessaire à sa qualification, le jeune grand maître soviétique a joué pour le gain.

Kortchnoï, quant à lui, n'était pas venu en victime expiatoire. Il a pris tous les risques pour essayer de gagner mais, devant la pression de son adversaire, il est tombé rapidement en « zeinot » (manque de temps) et, au vingt-sixième coup, il ne lui restait que deux minutes pour quatorze coups. Cependant sa position était déjà perdante et il abandonnait au trente-deuxième coup.

C'est donc par 7 à 4 (quatre victoires, six nulles, une défaite) que Kasparov, vingt ans, a écarté Kortchnoï, cinquante-deux ans, du chemin du titre mondial. Le jeune prodige soviétique se heurtera très probablement à son compatriote Vassili Smyslov, qui devait disputer, samedi, la onzième partie de sa demi-finale contre Ribli. Smyslov lui aussi, n'avait qu'un demi-point à marquer pour jouer la finale. *Bis repetita ?*

Blancs : KASPAROV
Noirs : KORTCHNOI
(11e partie)
Début Benoni

1. d4	Cf6	17. Fxg5	dxç5
2. ç4	é6	18. Dxa4	Cd7
3. g3	ç5	19. Db3	Fxç6
4. d5	éxd5	20. dxç6	Cb6
5. çxd5	b5	21. Tab1	Tab8
6. Fg2	d6	22. Da3	ç4
7. b4	Ca6	23. Tfç1	Fxç3
8. bxç5	Cxç5	24. Dxç3	Txé2
9. Cf3	g6	25. Dd4	a5
10. 0–0	Fg7	26. Tb5	a4
11. Cd4	0–0	27. Ff3	Té8
12. Cç3	a6	28. Dç5	D67
13. Cç6	Dç7	29. ç7	Dxç5
14. Fé3	Fb7	30. Txç5	Tbç8
15. Fd4	Tf68	31. Fb7	Cd7
16. a4	bxa4	32. Tç5xç4	Aband.

Sciences

Des souris si grandes

(Suite de la première page.)

L'œuf manipulé est ensuite réimplanté dans l'utérus maternel et la naissance de l'animal a lieu normalement. Ses cellules sont alors porteuses d'une structure génétique capable de diriger un ensemble d'événements biologiques dont la conséquence la plus spectaculaire est l'augmentation en taille et en volume de l'organisme. Selon le docteur Palmiter, une telle « greffe » ne prend qu'une fois sur trois.

Chez ces animaux, le foie est devenu un lieu de production de l'hormone de croissance, alors que, normalement, seule une glande située dans le cerveau (l'hypophyse) en est capable. De plus, le gène modifié étant présent dans la totalité des cellules de l'animal, la modification obtenue est héréditaire. Les chercheurs ont ainsi des lignées de *« Mighty Mouse »*.

La technique utilisée — qui possède de notables différences avec celle publiée en 1982 — a fait l'objet d'un dépôt de brevet par l'université de Pennsylvanie. Les applications commerciales apparaissent considérables.

Il reste néanmoins à prouver que l'on pourra, sans problème, passer de la souris aux animaux d'élevage. Les chercheurs américains commencent à travailler sur le lapin, le mouton et le chien. Selon l'Associated Press, les membres de l'équipe ne sont pas d'accord sur la taille maximale qui pourra être atteinte. Pour certains, on obtiendrait des chiens ayant dix fois la taille normale, pour d'autres, le double semble ne pas pouvoir être dépassé.

Ces résultats sont rendus publics alors que, depuis quelques mois, plusieurs équipes tentent d'atteindre le même objectif par d'autres voies. Grâce à une collaboration franco-américaine exemplaire, on dispose en effet d'une source de production industrielle de la substance (la somatocrinine) qui, dans l'organisme des mammifères, dirige naturellement la synthèse de l'hormone de croissance (*le Monde* du 23 septembre). Sous l'impulsion du professeur Roger Guillemin (Salk Institute de La Jolla, Californie) et du groupe français Sanofi (filiale d'Elf-Aquitaine), des travaux ont débuté chez l'animal. La somatocrinine pourrait permettre d'obtenir de manière « biologique » un gain de poids en protéines et une augmentation de la lactation.

Rien ne permet, à l'heure actuelle, de dire laquelle des deux voies d'approche se révélera la plus rentable. Ni, surtout, de conclure aujourd'hui que ces travaux, sortis du laboratoire, pourraient constituer un embryon de solution aux problèmes de malnutrition du tiers-monde.

JEAN-YVES NAU.

Sports

AUTOMOBILISME

NELSON PIQUET EST BIEN CHAMPION DU MONDE DE FORMULE 1

M. Jean-Marie Balestre, président de la Fédération internationale du sport automobile (FISA), a démenti vendredi 16 décembre, les rumeurs selon lesquelles les prélèvements d'essence effectués sur la monoplace Brabham-B.M.W. du Brésilien Nelson Piquet lors du Grand Prix de R.F.A. et d'Italie auraient laissé apparaître à l'analyse un indice d'octone (102,8) supérieur à la limite admise (102) et une densité supérieure (0,83) à celle d'un carburant usuel (0,78).

Le président de la FISA a indiqué que l'essence utilisée par le pilote brésilien avait été analysée par trois laboratoires officiel différents, dont l'Institut français du pétrole. Ce dernier laboratoire a informé la FISA, le 5 octobre dernier, que pour un indice d'octane de 102, une tolérance de 0,9 devrait être appliquée selon les règles de l'American Society Testing Material (A.S.T.M.).

M. Balestre a indiqué par ailleurs que le règlement technique de la formule 1 n'imposait pas la mesure de la densité du carburant : on ne saurait en tenir compte dans les analyses effectuées après les Grands Prix.

Nelson Piquet et Brabham sont donc bien champions du monde de formule 1 en 1983. C'est un procès malveillant qui a été fait à la FISA, a dit en substance M. Balestre.

Société

AU PROCÈS PARIBAS

Les routes de l'or de M. Latécoère

L'affaire Paribas, qui occupe toujours la 11e chambre correctionnelle de Paris et plus encore devant elle M. Pierre Moussa, en sa qualité d'ancien P.-D. G. de cette banque, c'est aussi l'exode vers le Canada de trente-cinq mille pièces d'or, propriété de M. Pierre-Jean Latécoère. Un dossier, mais d'abord une histoire rocambolesque.

Dans le bureau de M. Daniel Rouchy, l'un des sous-directeurs, avec M. Jean Peynichou, de la gestion privée de Paribas, les agents des douanes mirent la main, le 28 novembre 1980, sur une épaisse chemise qui portait ce simple mot : *OPLATOR*. Un nom de code, qu'il fut bien facile de déchiffrer : opération-Latécoère-or.

M. Pierre-Jean Latécoère, né en 1932, industriel à Toulouse, fils du pionnier de l'aviation, tenait de son père, décédé en 1943, trente-cinq mille pièces d'or. Ce joli capital, d'une valeur de 27 908 000 F, dormait, improductif, sous le plancher de la salle de bal d'un château familial à Ramonville -Saint-Agne, en Haute-Garonne. Au printemps 1980, M. Latécoère, estima pourtant que cette cachette n'était pas suffisamment sûre. Comme il redoutait une troisième guerre mondiale, il pensa que son magot serait mieux à l'étranger, plus précisémment au Canada. Client de la banque Paribas-Toulouse, où il avait depuis longtemps un compte personnel, il se trouvait aussi en relation à Paris avec le service de la gestion privée pour ses affaires. Le voilà donc qui, en mai 1980, s'adresse à M. Jean Richard, directeur de ce service. Il lui confie ses inquiétudes et son désir. M. Richard l'écoute et le rassure. C'est entendu, lui dit-il en substance, nous pouvons nous charger de tout.

Alors commence une singulière succession d'opérations. Il s'agit, pour commencer, d'aller chercher les pièces au château et de les amener dans les coffres de Paribas-Toulouse, étant entendu que cette banque ne doit rien flairer de cette manœuvre clandestine. « *Mission confidentielle* », a d'ailleurs dit M. Jean Richard à M. Peynichou, envoyé sur place en compagnie de M. Rouchy et de deux subalternes. C'est que M. Rouchy, à la gestion privée, est l'homme qui, sur l'or en barres ou en pièces, connaît tout.

Voilà donc les quatre hommes au château. Les pièces sont là, déjà mises dans trente-quatre sacs alignés. On les compte, on les classe. Il y a des demi-souverains anglais, des Louis français, des dollars américains à tête d'Indien. Aû poids, cela représente près de 200 kilos. M. Latécoère entend évidemment, pour la suite des choses, demeurer anonyme. On lui remet pour la bonne forme un reçu. Les émissaires de M. Richard arrivent dans ces conditions à Paribas-Toulouse. Ils y entreposent le trésor, comme s'il s'agissait d'une opération de banque à banque. De là, on va les acheminer vers Paris.

La commission d'Antoine

C'est M. Rouchy qui donnera les ordres nécessaires. Les 15, 16, 17 et 18 juillet 1980, les sacs, par lots successifs, sont embarqués sur des vols Air Inter en valeur déclarée à 10 %. Les voilà maintenant dans les coffres de la gestion privée, rue d'Antin. MM. Peynichou et Rouchy sentent bien qu'ils sont embarqués dans une drôle de galère. Mais M. Jean Richard, leur patron direct, est formel : il faut poursuivre l'opération. Après tout, M. Richard n'a-t-il pas laissé entendre que tout cela entrait dans le cadre d'une opération touchant au commerce extérieur, qu'il avait un « *agrément officieux* ». Et puis, on ne discute pas les ordres de Jean Richard, même si on n'en est pas tellement heureux.

Or ces ordres sont nets : l'or de M. Latécoère doit aller au Canada, plus précisément à la Royal Bank of Canada, à Edmonton. Intendant fidèle, M. Rouchy consulte les compagnies aériennes et les aéroports étrangers, car il ne saurait être question d'embarquer le magot depuis la France. C'est l'aéroport de Francfort qui assure la meilleure desserte vers le Canada. L'ennui, c'est que Paribas n'a pas de succursale à Francfort. La plus proche est celle de Luxembourg. Il reste à y faire parvenir les sacs. M. Rouchy se trouve dans un grand embarras. Il lui faut un passeur. Où le trouver ? Il se souvient d'un gestionnaire de Paribas-Genève « *bien sympathique* ». Il l'appelle. Il aura son passeur dans les quarante-huit heures.

Ce dernier répond au pseudonyme d'« Antoine ». Antoine connaît son métier, mais cette connaissance implique une commission. 4 %, demande Antoine. « *C'est beaucoup* », dit M. Rouchy, qui obtient un rabais : 3,7 %.

Tope-là ! M. Rouchy n'a plus qu'à charger la voiture d'Antoine ; un bien mauvais souvenir. « *Je n'en ai pas dormi de plusieurs jours : c'était la première fois que j'avais à faire ce genre de travail et je me demandais si tout arriverait bien à Luxembourg.* » Tout arriva et Antoine reçut sa commission. Ce n'était pas fini pour autant. Le montant de cette commission grevait singulièrement les frais de Paribas. Est-ce pour parer à cet inconvénient que l'ordre fut alors donné à Luxembourg de remplacer, parmi les pièces de M. Latécoère, les dollars à tête d'Indien par des dollars tout à fait vulgaires et ordinaires ? En tout cas, c'est ce qui fut fait et c'est ce qui vaut à M. Rouchy l'inculpation supplémentaire d'abus de confiance. Car, selon l'accusation, ces dollars à tête d'Indien – neuf cent trente et une pièces – représentaient la valeur de plus de 1,8 million de francs, alors que les pièces par lesquelles on les remplaça ne valaient guère plus de 1,2 million de francs.

Le pactole va maintenant filer vers les terres canadiennes. Le 5 septembre 1980, un premier avion les transporte à Francfort. Le 8 septembre, un autre les emmènera de Francfort à Toronto, et le 9 les voilà enfin à Edmonton, selon les vœux de M. Latécoère. Il ne reste plus à ce dernier qu'à en reprendre possession. Pour cela, c'est M. Peynichou que l'on retrouve. Il se défend, M. Peynichou. Il dit qu'il n'est pas allé là-bas dans ce but, que ce fut une sorte de hasard, qu'il ignorait même que les pièces de M. Latécoère, qu'il avait vues deux mois plus tôt au château de Ramonville - Saint-Agne, étaient maintenant au Canada. S'il y revit M. Latécoère, c'est qu'il était prévu depuis plusieurs mois qu'il devait l'y rencontrer, afin de l'aider à trouver dans ce pays des partenaires pour sa propre entreprise.

« J'avais d'autres soucis »

Voilà donc l'affaire « Oplator ». M. Rouchy en fut assurément le préposé rigoureux. Il a tout comptabilisé, aussi bien le prix du transport sur les différents avions que celui de la confection des boîtes spéciales nécessaires. Il a noté scrupuleusement les heures de départ comme celles d'arrivée. Il a veillé aussi à ce que M. Latécoère reprenne possession de son reçu le 11 septembre 1980 et aussi à ce qu'il acquitte le montant d'une commission de 4,5 %.

Le président Pierre Culié, au vu de tout cela, parlera d'une opération montée « *avec une précision d'horloger* ». Evidemment, il manque aujourd'hui MM. Latécoère et Jean Richard, qui l'un et l'autre ont pris la fuite. M. Latécoère comptait sur une transaction ; elle était très sérieusement envisagée et sur le point d'aboutir puisque les douanes avaient donné leur accord pour la conclure à 36 millions de francs, sur lesquels la banque Paribas acceptait de prendre à sa charge 24 millions et consentait pour le reste des prêts à son client. La plainte du ministre du budget mit brutalement fin à cette espérance. M. Richard, lui, dans une lettre qu'il a laissée avant de s'en aller, décharge de toute responsabilité MM. Peynichou et Rouchy. Il reste que la banque fera quand même dans l'opération un bénéfice d'environ 350 000 F dont le montant fut déposé sur un compte ouvert à Paribas-Genève.

M. Moussa dans tout cela ? On considère qu'il avait, en sa qualité de P.-D.G., selon la code des douanes, « *un intérêt à la fraude* ». Il s'en défend avec hauteur : « *Gagner quelques millions en prenant un risque aussi colossal pour la réputation d'un établissement, ce n'est pas sérieux.* » Mais, lui dit-on, Jean Richard a bien pris ce risque.

« *Certes, et ce fut une grave erreur.*

– *Comment a-t-il pu agir sans penser à son président ?* » Car on fait aussi grief à M. Moussa d'avoir couvert Jean Richard au début de l'instruction.

« *C'était*, réplique-t-il, *avant qu'il avoue.*

– *Vous auriez quand même pu avoir la curiosité de regarder les déclarations qu'avait déjà faites Rouchy, qui le mettaient en cause.*

» *Monsieur le président, en novembre-décembre 1981, si vous saviez la vie que j'ai menée alors, vous croiriez bien volontiers que j'avais d'autres soucis que de regarder ce qu'avait pu dire tel ou tel de mes co-inculpés.* »

Mais la transaction, dont le principe avait été admis par la banque le 30 octobre 1981, est-ce qu'il l'approuve encore aujourd'hui ?

« *Oui*, dit-il, *mais cela ne signifie pas que ce soit une reconnaissance de la responsabilité, dans cette affaire, de Paribas.* »

Ce fut le premier moment où il fut contraint d'abandonner son calme ordinaire. M. Moussa est un homme fait pour se battre, non pour se débattre.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

PATRIMOINE ET DÉSINVOLTURE

Il pleut sur les livres de la Nationale...

La Bibliothèque nationale est actuellement victime, faute de crédits suffisants, des atteintes de l'âge et des intempéries. Ses toits, ses combles et une partie de ses modes de chauffage et de climatisation auraient besoin d'une sérieuse remise en état.

A partir de 1930, la Nationale, grâce à Julien Cain, qui l'administra jusqu'en 1964, devait bénéficier d'un plan de modernisation qui engloba tous les services. Une annexe fut construite à Versailles pour abriter les importantes collections de journaux et de périodiques, que le manque de place ne permettait pas de conserver à Paris. Il est vrai que, à cette époque, la Bibliothèque dépendait du ministère de l'éducation nationale et que l'administrateur général joignait à ses fonctions celles de directeur des bibliothèques de France, ce qui lui permettait une grande liberté d'action et aussi de bénéficier de crédits substantiels.

Ce n'est pas le cas actuellement. En effet, la Nationale est passée en 1981 sous la tutelle de la direction du livre dépendant du ministère de la culture. Cette nouvelle organisation a donné lieu à la constitution, le 22 mars 1983, d'un conseil d'administration composé en nombre égal de représentants de l'Etat, de représentants du personnel, de représentants des usagers et de personnalités dites « compétentes ». Il serait vain de souligner que toutes ces innovations alourdissent considérablement la gestion du célèbre établissement.

Si des crédits ont été dégagés récemment pour aménager les immeubles situés à l'angle des rues Vivienne et des Petits-Champs (*le Monde* du 23 octobre), où sera installé le dépôt légal dont la création remonte à François Ier, il n'en reste pas moins que les crédits d'entretien alloués à la plus importante des bibliothèques françaises sont notoirement insuffisants.

Depuis 1977, et avec l'apport du matériel sonore, photographique et audiovisuel, la Nationale a été divisée en douze grands départements représentant 12 millions d'imprimés, 150.000 manuscrits, 6 millions d'estampes, 800.000 monnaies et médailles, 1 million de cartes et de plans, 1,8 million de partitions et de bandes sonores. En outre, 1 million de journaux et de périodiques y sont reçus chaque année.

Ces collections inestimables, patrimoine fondamental de notre culture, sont en péril : les toits et les combles des édifices ne sont pas hors d'eau et une partie du chauffage à air chaud, qui date de 1936, et de la totalité de l'installation de la climatisation, datant de 1914, présentent un degré d'usure avancé. *L'année* dernière, on a frôlé la catastrophe avec une inondation, causée par la rupture d'une canalisation qui atteignit 2 300 manuscrits du dix-septième siècle, lesquels ne furent sauvés que de justesse.

A cette dégradation matérielle – ne parlons que pour mémoire de l'état de délabrement des mascarons et des statues ornant les façades du dix-huitième siècle – il faut ajouter les problèmes, quasi insolubles, du recrutement de personnel qu'on ne peut engager faute de crédits suffisants, et aussi parce que l'organisation des concours qui permettrait leur intégration ne relève pas de la Bibliothèque nationale mais de l'organisme de tutelle. De là, les difficultés présentes dont on fait porter tout le poids à l'administration de la Nationale.

A l'heure où il n'est question que de développer l'équipement culturel et que des réalisations coûteuses sont en chantier, les collections de la Bibliothèque nationale courent de graves dangers. Ce qui est incompréhensible et navrant, car n'est-ce point en conservant, en entretenant et même en enrichissant l'héritage du passé qu'on prépare le plus sûrement l'avenir de la culture ?

ANDRÉE JACOB.

WEEK-END D'UN CHINEUR

Une semaine avant Noël, pensez aux cadeaux à l'ancienne chez l'antiquaire (voir *Le Monde* du 9 décembre). Rappelons que le Village suisse prolonge le week-end jusqu'au lundi soir, et que le Louvre des antiquaires est ouvert samedi et dimanche, au Palais-Royal à Paris – de même que les antiquaires du passage de la Geôle à Versailles (rue Rameau).

Un lever de rideau exceptionnel, en ce dimanche 18 décembre, mérite un coup de chapeau à « la Reine Margot » (7, quai de Conti, 75006) et plus qu'un coup d'œil pour les antiquités qui s'étendent sur quarante siècles, de l'Egypte à la Renaissance ; un petit catalogue, intéressante innovation, facilite les choix avec plus de deux cents photos légendées, accompagnées des prix correspondants : amulettes et oushabti de 1 000 à 5 000 F, terres cuites grecques, petits bronzes antiques, verres irisés romains, bijoux en or, objets gothiques de 500 à 20 000 F.

Nombreuses ventes aux enchères pour le dernier dimanche avant les fêtes, dont les plus circonstancielles se situent : à Enghien pour les bijoux, l'argenterie, les fourrures et les jouets (23, rue de Mora) – à L'Isle-Adam pour l'art russe – à Saint-Germain-en-Laye pour les armes blanches et à feu – à Meaux pour l'archéologie et l'Extrême-Orient – à Provins pour de grands vins, des bijoux et des fourrures.

Quatre grandes ventes classiques de fin d'année, avec des tableaux et sculptures modernes à Enghien, (2, rue du Docteur-Leray), des tableaux modernes à Versailles (Hôtel Rameau); des tableaux et des meubles anciens à Versailles (Chevau-Légers) ainsi qu'à Fontainebleau (5, rue Royale) où de l'argenterie et les bijoux seront également de la fête.

GERSAINT.

PARIS EN VISITES

MARDI 20 DÉCEMBRE

« L'Opéra », 13 h 15, hall d'honneur, Mme Allaz.

« La manufacture des Gobelins », 14 h 30, 42, avenue des Gobelins, M. Jacomet.

« L'UNESCO », 14 h 30, métro Cambronne, Mme Legrégeois.

« Hôtel de Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou, Mme Bachelier.

« Musée Cognacq-Jay », 15 heures, 25, boulevard des Capucines, Mme Bouquet des Chaux (Caisse nationale des monuments historiques).

« Le Palais de justice », 14 h 30, métro Cité (M. Czarny).

« La gare Saint-Lazare », 14 h 30, devant le monument aux morts (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

CONFÉRENCES

MARDI 20 DÉCEMBRE

16 heures : Maison de l'Amérique latine, 217, boulevard Saint-Germain, M. Dedeyan : « En écoutant Stendhal ».

18 heures : 47 bis, avenue Bosquet, M. Julio Estrada : « Présent et futur de la musique mexicaine ».

19 heures : 62, rue Madame : « La vie à la campagne dans l'Egypte pharaonique » (Arcus).

LES POINTS FORTS D'UNE RÉTROSPECTIVE

Un Balthus à succès

(Suite de la première page.)

Le peintre Balthus est venu au monde soudainement. Le *Portrait d'Alice*, de 1933, en fait foi. Dès cette première œuvre, tout était dit, définitivement, dans l'esprit et dans la forme : le réalisme « dur » et l'érotisme froid, le silencieux désir platonique que seule la scandaleuse *Leçon de guitare* a transgressé. Auparavant, son œuvre est incertaine, presque rien, un presque rien porteur de germes invisibles. Qu'est-ce qui a précipité cette naissance où s'intègrent des influences jusque-là non dépassées, dans une expression nouvelle qui a l'accent de l'authenticité ? C'est la question qu'on aimerait poser à Balthus. Mais à quoi bon éclairer les dessous d'une peinture dont la nature est précisément de cacher une chose par l'autre ? Ces tableaux se prêtent à la psychanalyse comme des personnages. Ils parlent. D'où le parti-pris de silence du peintre qui a une fois pour toutes décidé de ne pas donner ses clefs, afin que chacun apporte les siennes. Il en a donné une pourtant : sa manière « anormale » de voir, il dit en être conscient depuis l'âge de quatre ans !...

Lorsqu'il paraît, Galerie Pierre en 1934, suivi d'Alice l'impudique, de Cathy en robe de soie, d'une jeune Maja en jupe serrée assise sur le bord de la fenêtre de l'atelier de la rue Furstemberg et de l'immense *Rue*, carrefour où se rencontrent d'immobiles icônes venues des quatre coins de l'histoire de l'art et de la mémoire, il n'y a pas grand monde pour accueillir ce nouveau peintre.

Les surréalistes jettent sur son œuvre un regard attentif. Mais les problèmes qui font courir Balthus, ses références au *Portement de croix* de Piero Della Francesca, aux roides promeneuses des rives d'Asnières de Seurat, aux vieux roses et verts sombre maniéristes du Greco et de Murillo, ne les intéressent guère. Seul son climat délictueux les captive.

Pas un article pourtant, ni ici, ni ailleurs, et à peine une toile qui trouve son amateur. De là le texte dense d'Artaud dans *la Nouvelle Revue française*, pour consoler son ami. Avec le temps, le style flamboyant de ce « papier » fait oublier l'indifférence totale qui avait présidé aux débuts de Balthus. Indifférence d'autant plus grande qu'il allait à contre-courant de tout ce que la peinture tentait de dire à travers les claironnements de Léger, l'abstraction embryonnaire de Kandinsky, la mystique géométrique de Mondrian...

Au moment où les modernes tournaient le dos aux musées, voici que Balthus venait chargé de souvenances avec une figuration consistante de « choses qui sont ». Qui mieux que Derain pouvait conseiller le jeune Balthus pour peindre ces « choses qui sont » ? On n'a pas tiré assez les conséquences de cette rencontre dans son œuvre et dans celle de bien d'autres qui, en ces années 30, se placèrent sous la protection de cette figure de proue en lutte ouverte contre l'héritage cubiste. Derain recommandait de n'écouter que son « sentiment ». C'est ce que Balthus venait de faire pour la première fois dans ces tableaux de 1934.

Indéfinissable atmosphère

Le comte Klossowsky de Rola a gardé de ses années misérables passées dans la petite chambre de la rue Furstenberg, le rêve d'un grand atelier. Derain lui avait cédé le sien, à peine plus grand, cour de Rohan. Balthus y peint une éblouissante série de portraits : la délicate vicomtesse de Noailles, qui n'a pas voulu prêter son tableau pour l'exposition, le puissant Derain en grande robe de chambre et au grand ventre de dieu Pan, debout non loin d'une innocente endormie sur une chaise de bois blanc ; le provincial Miro, aux petits souliers, amoureux de sa fille Dolorès... Tout l'art de Balthus est là : l'aigu portraitiste doublé du metteur en scène d'atmosphères indéfinissables. On les retrouve, ces atmosphères, dans les tableaux suivants, ayant pour modèle une blonde jeune femme jouant aux liseuses alanguies sur un fauteuil dans un coin d'appartement désert, au jeu de la Patience, au page florentin...

C'est peut-être toujours elle qui figure dans le beau morceau qu'est *la Victime* de 1937, d'après une nouvelle de Jouve. Jamais autant qu'en ces années, autour de la trentaine, Balthus n'a mené à un aussi haut degré la peinture de ses obsessionnelles vierges captives. Elles sont toujours dans un lieu clos, enfermées comme des papillons dans leur boîte de verre que le collectionneur peut admirer à loisir. Balthus n'est pas un geôlier brutal ; il pare ses proies d'intenses couleurs sombres avec un réalisme classique emprunté à Derain. Mais lorsqu'il s'agit de dépasser cette réalité, de lui faire dire plus, c'est vers Courbet qu'il va, le Courbet romantique bien sûr, qu'il croise sur le haut de *la Montagne* de 1937, œuvre achetée récemment par un musée américain.

A peine paru, Balthus disparaît des circuits publics. Il faut attendre 1946 pour le revoir, chez Wildenstein qui a prêté son local inutilisé du Faubourg Saint-Honoré. Cette fois, malgré le support fidèle d'Artand, de Jouve, Balthus est non seulement ignoré par la critique mais aussi attaqué par de jeunes peintres : nous sommes à la veille de l'épopée de l'abstraction lyrique ! Et c'est encore le même silence dix ans plus tard en 1956, dans les mêmes lieux avec la lumière argentée du *Passage du commerce Saint-André* et le violent clair-obscur de *la Chambre*. Sauf pour ce petit cercle d'amateurs qui se partagent son œuvre. Principalement deux marchands : Henriette Gomes (Paris), Pierre Matisse (New-York), et deux collectionneurs : Hersaint et Alain de Rothschild.

A la cinquantaine proche, Balthus éprouve un besoin de retraite et de réflexion. Il veut son grand atelier et en trouve un dans une annonce : Chassis, ancien rendez-vous de chasse délabré dans les environs de Chinon. Henriette Gomes réunit les fonds auprès de son groupe d'amateurs et installe le peintre. De la fenêtre de son nouvel atelier à étage, Balthus regarde le paysage et le peint. Il le surprend dans son sommeil, caressé par la lumière de l'hiver glacé du Morvan, et nous le donne à voir comme une peinture siennoise, avec sa tache de lumière au centre. Il peint l'abandon de la cour du château, le calme des petits toits du village à l'horizon, des champs, des arbres. Puis revient, à l'intérieur, vers ses jeunes et souples nudités de plus en plus blanches.

Le grand atelier

Sa peinture, en mutation, devient claire. C'est là qu'il peint un grand nu de nacre debout, *Frédérique devant le miroir*, sur fond de papier bleu arraché des chambres de Chassis, tableau annonciateur du nouveau Balthus. Le Balthus qui allait lentement se dégager à la Villa Médicis de Rome, dont Malraux lui offre la direction en 1961. S'il plaît au comte de Rola d'y aller, sachant fort bien, à travers sa propre expérience, que la peinture ne s'enseigne pas, mais se conquiert sur soi, c'est pour son grand atelier, enfin.

Le passage de Balthus à la Villa est capital. Il s'y sent bien pour travailler, même si finalement il y a peu produit. Nommé pour sept ans, il y reste seize ans et il y retournera ensuite pour poursuivre encore et encore une bénéfique rêverie, achever ou entreprendre des tableaux : *le Peintre et son modèle*, acquis par le Centre Georges-Pompidou, l'étonnant *Chat au miroir*, d'après Hogarth, emporté par un amateur de Mexico et non prêté.

Vers 1966, Balthus peint *la Chambre turque*, le premier tableau des musées nationaux que Malraux fait aussitôt acheter, au prix fort pour marquer son estime. Il est suivi de deux autres nus japonais pour lesquels a posé Setsuko, sa femme, d'un grand *Nu de profil*, de *Katia lisant*, d'un *Nu assoupi*, d'un petit panier de cerises qui fait naturellement penser au panier de fraises de Chardin. Ces tableaux ne figurent pas tous ici, mais ceux qui sont exposés montrent bien comment Balthus change encore. Et lorsqu'on examine leurs dates, on voit qu'il travaille encore plus difficilement que par le passé.



Balthus : *Nu endormi*, huile sur toile, 1980 (collection particulière).

Il lui faut trois ans avant de mettre une touche finale à *la Chambre turque*, neuf aux deux autres nus japonais, huit pour *Katia lisant*, sept pour *les Joueurs de cartes*. Ce tableau est caractéristique du Balthus qui naît, cette fois, aux forceps. Il y a travaillé avec un constant sentiment d'échec, recouvrant une version par une autre. Si on effeuillait *les Joueurs de cartes* ou *le Peintre et son modèle*, on en tirerait cinq, six tableaux superposés, recouverts, enterrés. Balthus a utilisé la technique de la fresque à l'épaisse matière de plâtre mêlé de peinture à l'huile : sur ce support rustique mais fragile, il fait jouer à la fin la transparence de voile coloré des glacis dont il a le secret.

Le vibrant *Paysage de Monte-Calvello*, le nouveau château de Balthus peint dans l'année, en 1979, est un baroque tableau auroral, rose chair, où il saisit avec bonheur ce qui lui échappe le plus : une magique qualité picturale. La rétrospective du Centre Georges-Pompidou aurait pu se distinguer par un point fort final si elle avait réuni tous les grands tableaux des années romaines, pendant et après la Villa Médicis, période heureuse où un picturaliste plus libre et plus dépouillé que jamais prend le pas sur le stratège des images.

JACQUES MICHEL.

★ *Rétrospective Balthus au Centre Georges-Pompidou*, organisée par Jean Clair. Jusqu'au 23 janvier.

★ *Galerie Henriette Gomes, 6, rue du Cirque*. Fin janvier.

★ Voir le livre sur *Balthus*, de Stanislas Klossowsky de Rola, paru aux éditions Hermann, Paris. 102 pages, illustré noir et couleur, 230 F.

LE THÉATRE DU NO

La musique du geste

Invitée par le Festival d'automne du 2 au 7 décembre au Théâtre du Rond-Point, la compagnie Kanzé Motoaki continue de présenter en tournée ses spectacles de nô, théâtre traditionnel japonais, dont les thèmes sont tirés de la mythologie et des légendes guerrières — quelque chose qui unirait la *Chanson de Roland* aux mystères sacrés. Théâtre rigoureusement codifié, sans la moindre référence au réalisme, le nô représente la forme épique la plus pure, et le théâtre lyrique y retrouve ses racines.

Perpétuant fidèlement une tradition théâtrale née il y a cinq siècles, immuable mais non figé, le nô japonais a exercé une influence considérable depuis un demi-siècle sur l'art dramatique et sur la musique occidentale. Comme toujours en pareil cas, cette influence aura été plus extérieure que réellement marquante : la coïncidence des représentations, à l'Opéra, du *Saint-François-d'Assise*, d'Olivier Messiaen, et de la venue, au Théâtre du Rond-Point, de la compagnie Kanzé Motoaki, permettrait de mesurer la distance qui sépare de l'original un spectacle dont l'esthétique s'inspire, plus que beaucoup d'autres, du modèle offert par le nô.

Il n'en reste pas moins qu'une partie de la musique occidentale des trente dernières années, celle du moins qui ne néglige pas l'aspect visuel — sinon théâtral — de l'exécution, lorsqu'il peut apporter une dimension supplémentaire, ne saurait se comprendre ni, parfois, s'interpréter sans faire référence au nô. Ce qui frappe, en effet, dans ce théâtre où l'action se réduit au minimum — n'est que le support de l'évocation d'un fait légendaire, — c'est une constante économie de gestes, de sons, d'ustensiles et de décors, destinée à renforcer la signification du moindre déplacement, des moindres inflexions vocales.

On sait les ravages opérés dans le domaine de la mise en scène de théâtre, puis d'opéra, par une mauvaise imitation du nô : il ne suffit pas de remplacer les toiles peintes par des toiles nues, d'immobiliser les chanteurs, de styliser leurs gestes, de supprimer les boucliers, les coffrets, les cygnes ou les bancs de mousse pour retrouver la puissance expressive du nô : elle repose essentiellement sur une fusion absolue du sonore et du visuel. Or il y a beaucoup trop de notes dans un opéra occidental, et les metteurs en scène sont trop rarement capables d'aller plus loin qu'une lecture superficielle de la partition pour qu'on puisse atteindre le même degré d'intimité, en supposant que ce ne soit pas, de toute façon, une pure chimère.

Dans le nô, qui n'est pas un genre spécifiquement musical comme le gagaku, les instruments sont réduits au strict minimum : deux tambours en forme de sablier qui jouent dans quatre circonstances (au début de chaque acte, pour soutenir le chant dans les passages lyriques, pour rythmer une danse ou un récit mimé), un gros tambour pour les passages plus animés, et une petite flûte dont le rôle se limite à quelques interventions brèves et stridentes. Le geste ample et précis qui précède la frappe des tambours fait si intimement partie de la technique instrumentale qu'on peut parler d'une véritable chorégraphie de l'exécution musicale.

Mais c'est l'élément vocal qui domine : la voix des acteurs, qui va du simple récitatif, dont les progressions ascendantes, répétées avec d'infimes modifications, font parfois sourire l'auditoire non prévenu, jusqu'au chant proprement dit, finement modulé, les voix du chœur dont les inflexions sont déjà plus proches des psalmodies grégoriennes, les cris des percussionnistes enfin, qui semblent n'avoir qu'une fonction stimulante ou ludique. Parfois, l'acteur principal, en frappant du pied, utilise le plancher de la scène comme un tambour de bois, mais ce sont ses déplacements, toujours linéaires, d'un point à un autre de l'aire de jeu, selon des vitesses variables, sans que les pieds semblent toucher le sol, la plus ou moins grande vivacité des gestes de ses bras, éventuellement prolongés par un éventail, les mouvements de sa tête, qui constituent le contrepoint silencieux (mais de nature rythmique, donc musicale), la basse fondamentale sur laquelle s'inscrit le chant.

On peut être sensible, bien entendu, à d'autres aspects du nô, à la beauté et à l'irréalité des costumes, au dépaysement que procure une conception aussi singulière du théâtre ; on peut, en revanche, n'y déceler qu'un hiératisme fascinant, mais froid. Quoi qu'il en soit, la tournée en France de la compagnie Kanzé Motoaki, qui, après s'être arrêtée à Lille, Paris, Lyon et Belfort, s'achèvera à Grenoble les 20 et 21 décembre, aura contribué, par la qualité et la diversité de ses représentations, à faire connaître plus largement un art qui reste encore, pour une bonne part du public, une notion abstraite parce qu'il n'a pu en apprécier directement les effets.

GÉRARD CONDÉ.

Kanze Motoaki

Six siècles d'expérience

Kanze Motoaki, directeur et acteur de cette compagnie, est le fils de Kanze Sakon, vingt-quatrième du nom, descendant en ligne directe de Zéami, le fondateur du théâtre nô. Depuis six siècles, la famille Kanze se transmet cet art. C'est ainsi qu'à la mort de son père Kanze Motoaki monte pour la première fois sur scène. Il n'a que trois ans. *« Je jouais au théâtre tout comme je faisais voler mon cerf-volant »*, dit-il. Mais ces quelques pas le consacrent à son tour au nô et le rendent responsable de la tradition familiale, comme le sera un jour son fils aîné.

Depuis, Kanze Motoaki a interprété tous les grands rôles du répertoire, et, en 1970, il est devenu « trésor national vivant », la plus haute récompense accordée aux acteurs japonais. Il a également écrit un livre sur l'apprentissage individuel du chant dans le théâtre nô et publie chaque mois une revue consacrée à un art qui, selon lui, est essentiellement spirituel.

La cérémonie du nô débute dans les coulisses. Il n'existe pas de loges mais une vaste pièce où les comédiens se recueillent ensemble. La concentration est importante bien qu'il n'y ait pas de préparation physique ou psychologique particulière. *« Mais notre costume est lourd*, dit Kanze Motoaki. *Quand nous le revêtons, cet acte constitue une sorte d'engagement préalable. Notre personnage rôde autour de nous. »*

C'est dans la « salle du miroir », indépendante de la loge et qui jouxte la scène, que se déroule le rite : une transmutation. L'acteur, se regardant longuement, abandonne peu à peu son « âme » pour celle de son personnage. *« Il faut à tout prix franchir l'espace qui sépare son univers du nôtre*, déclare Kanze Motoaki. *Alors seulement, il prendra possession de nous. Ainsi, sur scène, je n'incarne jamais un dieu, un pêcheur ou une sorcière. Je suis dieu, pêcheur ou sorcière. »*

Au Japon, on dit qu'« il faut se voir sur scène ». Cela signifie que l'acteur se dédouble complètement. Il est le personnage qui s'est emparé de lui mais il est aussi le public qui observe et juge. Le comédien est son propre maître. *« Cela confirme ma vocation d'enseignant et l'importance que je lui accorde »*, raconte Kanze Motoaki, qui a été successivement administrateur de l'Association nô puis de l'école Kanze-Kai. Il dirige actuellement une classe pour quatre cents étudiants.

« C'est mon rôle le plus important. Je me dois de découvrir et d'éduquer de jeunes acteurs afin que le nô demeure ce qu'il est, qu'il survive et qu'à travers lui survive l'histoire de notre pays. Pourquoi vouloir écrire et créer de nouvelles pièces ainsi que le font d'autres écoles quand on possède la perfection ? »

Kanze Motoaki a des gestes lents et précis. La discipline du nô lui a appris à être économe de ses mouvements comme elle a dû lui souffler une certaine philosophie du bonheur. *« Je partage toujours avec la même joie les passions des autres »*, dit-il. Kanze Motoaki est un homme qui sourit paisiblement.

CAROLINE DE BARONCELLI.

Paris / programmes

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

PASSAGE PEREC – Beaubourg (277-12-33), sam. 20 h 30, dim. 16 h.

TOAD OF TOAD HALL (en anglais) – Galerie 55 (326-63-51), sam. 20 h 30.

LA FIGURANTE D'OPÉRA – Lucernaire (544-57-34), sam. 18 h 30.

LE HASARD DU COIN DU FEU – Lys Montparnasse (327-88-61), sam. 20 h 30, dim. 17 h.

RUE NOIRE – Epée de Bois (808-39-74), sam. 20 h 30, dim. 16 h.

LA BOUTIQUE – Théâtre Noir (346-91-93), sam. 20 h 30, dim. 17 h.

L'ÉCOLE DES FEMMES – Comédie-Française (296-10-20), sam., dim. 20 h 30 (17).

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), sam. 19 h 30 : Don Quichotte ; dim. 18 h : Saint-François d'Assise.

SALLE FAVART (296-06-11). Danse : ballets contemporains, sam. 19 h 30 : Inlets II : Black and blue ; France/Dance.

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), dim. 14 h 30 : l'Avare.

CHAILLOT (727-81-15), Grand Théâtre sam. 18 h 30, dim. 16 h : Par les villages : Théâtre Gémier sam. 20 h 30, dim. 15 h : la Dévotion à la croix.

PETIT ODÉON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32), sam., dim. 18 h 30 : La prise de l'école.

TEP (797-96-06), Théâtre : sam. 20 h 30, dim. 15 h : la Mort de Danton. – Cinéma : (v.o.), sam. 14 h 30, dim. 20 h : Haute pègre. Tous en scène.

BEAUBOURG (277-12-33), Concerts-Animations : sam. 20 h 30 dim. 18 h 30 : Stockhausen présente Stockhausen. – Cinéma-vidéo : Nouveaux films Bpi, sam., dim. 13 h : Images Maffa ; 16 h : House ; 19 h : Atomic café ; sam., dim. 15 h : L'image et son doute ; 18 h : Bruce Nauman ; sam., dim. : cinéma polonais (voir cinémathèque).

THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), sam., dim. 20 h 30 et 17, 18 à 14 h 30 : Sophisticated ladies.

THÉÂTRE DE LA VILLE (274-22-77), sam. 14 h 30, 20 h 30 : L'art de la comédie ; sam. 18 h 30 : G. Laffaille.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Le dernier soliste (J.-P. Farré).

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34) (sam.) 20 h 30 : Séance friction.

ANTOINE (208-77-71) (sam.) 20 h 30, dim. 15 h 30 et 20 h 30 : Coup de soleil.

ARTS-HEBERTOT (387-23-23), sam. 18 h 45 et 22 h : la Fenêtre ; dim. 15 h : Dom Juan.

ARTISTIC ATHÉVAINS (355-27-10) sam. 20 h 30, dim. 17 h : Stèles, comédie (dernière).

ASTELLE-THÉATRE (238-35-53), sam. 20 h 30, dim. 16 h : le Malentendu.

ATELIER (606-49-24) sam. 21 h, dim. 15 h : Cocteau-Marais.

ATELIER 4 (260-20-24), sam. 20 h 30 : la Boite noire.

ATHÉNÉE (742-67-27), salle Ch. Bérard, sam. 20 h 30 : Batailles (dern.). – Salle L.-Jouvet, sam., 21 h : Cet animal étrange.

BATACLAN (721-18-81) sam. 20 h 30 : Lulu.

BOUFFES - PARISIENS (296-60-24), sam. 21 h : les Trois Jeanne.

CALYPSO (227-25-95) sam. 20 h 30, dim. 17 h : les Deux Fils de Pedro Nerf de Bœuf ; sam. 22 h : la Maison jaune.

CARTOUCHERIE, Atelier du Chaudron (328-97-04), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Vague à l'âme ou le blues de la sirène.

C.C. 17 (227-68-81) sam. 20 h 30, dim. 15 h : Meurtre dans la cathédrale.

CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), Grand Théâtre, sam. 20 h 30 : Tu écraseras le serpent (dern.) ; Galerie, sam. 20 h 30 : les Troyennes (dern.).

COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), sam. 21 h, dim., 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24), sam. 18 h 45 et 21 h 45, dim. 15 h 30 : Chacun sa vérité.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22) sam. 20 h 30 : la Manie de la villégiature.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), sam. 21 h : l'Ormaie.

CONSTANCE (258-97-62) sam. 20 h 30, dim. 16 h : Théâtre forain de J. Cocteau.

DAUNOU (261-69-14), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : la Chienlit.

DÉCHARGEURS (236-00-02), sam. 20 h 30 : Oscar et Wilde ; 22 h : Les Eaux et Forêts.

223 RUE LECOURBE, sam. 20 h 30, dim. 15 h : la Bonne Ame du Se-Tchouan (dern.).

EDOUARD-VII (742-57-49) sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Mademoiselle Julie.

ELDORADO (208-23-50), sam. 20 h 45, dim. 16 h : le Don Juan de la Creuse.

ESCALIER D'OR (523-15-10) sam. 21 h, dim. 17 h : Tanzi.

ESPACE CREATIS (887-28-56) sam. 20 h 30 : l'Amant (dern.).

ESPACE GAITÉ (327-13-54), sam. 20 h 15, dim. 15 h 30 : la Bonn' Femme aux camélias ; sam. 21 h 45 : Lâche-moi les claquettes.

ESSAION (278-46-42) sam. I : 21 h : Agatha ; II. sam. 21 h : Finistère.

FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (340-36-35) sam. 21 h : Récit d'une passion envahissante (dern.).

FONTAINE (874-74-40) sam. 18 h et 20 h 15, dim. 17 h : Vive les femmes ; sam. 22 h, dim. 15 h : Don Diègue contre Super S.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), sam. 20 h 45, dim. 14 h 30 et 17 h 30 : Grand-père.

HUCHETTE (326-38-99) sam. 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Pinok et Matho.

LIERRE-THEATRE (586-55-83), sam. 20 h 30, dim. 17 h : la Colonie pénitentiaire.

LUCERNAIRE (544-57-34), I. sam. 18 h 30 : le Fou et le Créateur : 20 h 30 : les Journées orageuses de Garoumski ; 22 h 15 : Journal intime de Sally Mara. – II. sam. 18 h 30 : Recatonpilu ; 20 h 15 : Six heures au plus tard ; 22 h 15 : l'Invitation au voyage (dern.). – Petite salle, sam. 22 h 30 : Oy, Moyshele, mon fils.

MADELEINE (265-07-09), sam. 15 h, 20 h 45, dim. 15 h : les Serpents de pluie.

MARAIS (278-03-53) sam. 20 h 30 : Le roi se meurt.

MARIE-STUART (508-17-80) sam. 20 h 30 ; dim. 15 h : la Mansarde bleue.

MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74) sam., 19 h et 22 h : les Sales Mômes.

MATHURINS (265-90-00), sam. 21 h, dim. 15 h et 18 h 30 : le Bonheur à Romorantin.

MICHEL (265-35-02), sam. 21 h 30, dim. 15 h 30 : On dinera au lit

MICHODIÈRE (742-95-22), sam. 20 h 30, dim. 15 h et 18 h 30 : le Vison voyageur.

MOGADOR (285-45-30), sam., 16 h 30 et 21 h ; dim. 16 h 30 : Cyrano de Bergerac ; sam., dim. 14 h : l'Histoire du cochon qui voulait maigrir.

MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h et 17 h 30 : Comment devenir une mère juive en dix leçons. – Petite salle (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : le Journal d'un homme de trop.

NOUVEAUTÉS (770-52-76), (D. soir, J.), 20 h 30, sam. 18 h 45 et 21 h 45, dim. 15 h 30 : l'Entourloupe.

ŒUVRE (874-42-52), mer., jeu., ven., 20 h 30, sam. 22 h, dim. 14 h 30 : Sarah ; sam. 19 h 30, dim. 17 h, lun., mar. 20 h 30 : l'Extravagant Mister Wilde.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), (D. soir, L.), 20 h 45 : sam. 18 h 45 et 22 h, dim. 15 h 30 : la Fille sur la banquette arrière ; le 19 à 20 h 30, le 20, à 14 h 30 : Bourgeois et gens de maison.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90), (Mer. soir, D. soir, L.) 20 h 30, mer., sam. 15 h, dim. 14 h 30 et 18 h 15 : Un homme nommé Jésus.

PLAISANCE (320-00-06) (L) 20 h 45, Dim. à 15 h 30 : la Pierre de folie.

POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97) (mer., dim., mar.), 20 h 45 : la Dernière Bande.

PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53), (D. soir, L.), 21 h, sam. 17 h, dim. 15 h : K 2.

POTINIÈRE (261-44-16), (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : Il Signor Fagotto.

QUAI DE LA GARE (585-88-88), 20 h 30 + ven. 22 h : Ariakos (der. le 18).

RADEAU DE LA MÉDUSE (320-91-37) (Mer.), 20 h : Don Juan aux enfers.

RANELAGH (288-64-44) (L.), Les marionnettes de Salzbourg : les 14 et 15, à 20 h 30 : les Noces de Figaro.

RENAISSANCE (208-18-50) (Dim. soir, L.), 20 h 45 (à partir du 17), dim. 15 h : Vincent et Margot.

SAINT-GEORGES (878-63-47) (jeu., dim.) 21 h, mer., 15 h : Théâtre de Bouvard.

SALLE VAL-HUBERT (584-30-60) (Jeu.) 20 h 30 : Dépositaire (dern. le 17).

7, RUE DE CONSTANCE, (367-79-42), (Mar.) 21 h : Loin du grenier.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h 30, sam. 19 h et 21 h 15 : l'Astronome.

STUDIO FORTUNE, les 16 et 17 à 21 h : la Petite Bouffe.

TAI TH. D'ESSAI (278-10-79), I. : jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h : Tartuffe ; lun., mar., mer. 20 h 30, sam. 22 h 30, dim. 17 h : l'Ecume des jours : II. mer., sam., lun., mar., 20 h 30, dim. 17 h : Huis clos.

TEMPLIERS (278-91-15) (D., L.), 20 h : Miton ; 21 h : Monsieur Tristan Bernard.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.) 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE A. BOURVIL (373-47-84) (D.), 21 h : les Dames de fer.

THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48) (D.), 20 h : Naïves hirondelles ; 22 h 15 : Au secours papa, maman veut me tuer.

THEATRE DE PARIS (280-09-30) I. (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : les Trois Mousquetaires. – II. (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Sortilèges.

THEATRE PRESENT (203-02-55) (D. soir, L.), 20 h, dim. 17 h : Titus Andronicus.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), les 14, 15 et 16, à 20 h 30 : Savannah Bay ; le 17, à 20 h 30, le 18, à 15 h : Les affaires sont les affaires. – Petite salle (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Lettres d'une mère à son fils.

THÉATRE DU TEMPS (355-10-88), (D., L.) 21 h : Médée.

THEATRE 13 (588-16-30) (D. soir, Ma.) 21 h, dim. 15 h : l'Émoi d'amour.

THÉATRE 18 (226-47-47) (D. soir, L.), 22 h, dim. 18 h : Flora par qui tout arrive.

TOURTOUR (887-82-48) (Dim. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Le soleil n'est plus aussi chaud qu'avant ; (Dim., lun.) 18 h 30, sam. 15 h : Un mari à la porte.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40), (D. soir), 21 h, sam. et dim. 15 : les Dix Petits Nègres (dern. le 18).

VARIÉTÉS (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30 : l'Etiquette.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
281-26-20 +
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Samedi 17 - dimanche 18 décembre

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), sam. 21 h ; dim. 15 h 30 : On perd les pétales.

DEUX-ANES (606-10-26), sam. 21 h ; dim. 15 h 30 et 21 h : l'Impôt et les Os.

La danse

THÉATRE 18 (226-47-47), sam. 20 h ; dim. 16 h : Les Yeux brûlés ; la Femme du soldat (dern.).

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), Petite Salle, sam., dim. 18 h 30 : Malavika (Shiva-Shakti).

Les opérettes

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (252-25-15), sam. 14 h 30 et 20 h 30 ; dim. 14 h et 17 h 30 : l'Amour à Tahiti.

Spectacle musical

BOUFFES-DU-NORD (239-34-50), sam. 15 h et 20 h 30 : le Petit Mahagonny

Le music-hall

ALLIANCE (544-41-42), sam. 20 h 30, dim. 17 h : Mansamente.

BASTILLE (357-42-14), sam. 20 h 30 : l'Œil rechargeable.

BOBINO (322-74-84), sam. 20 h 45 ; dim. 16 h : A Metayer.

CENTRE MANDAPA (589-01-60), sam. 20 h 30 : V.-P. Toccoli.

CITHEA (357-99-26), sam. 22 h : Fascination.

FORUM (297-53-47), sam. 21 h : G. Langoureau, Cl. Maurane.

GYMNASE (246-79-79), sam. 21 h ; dim. 16 h 30 : G. Bedos.

LA BRUYÈRE (874-76-99), sam. 21 h, dim. 15 h : Y. Dautin.

MARIGNY (256-04-41), sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h : Thierry Le Luron.

OLYMPIA (742-25-49), sam. 20 h 30, dim. 17 h : V. Sanson (dern.).

PALAIS DES CONGRÈS (758-14-04), sam. 21 h, dim. 16 h 30 : G. Lenorman.

PALAIS DES GLACES (607-49-93), sam. 20 h 30, dim. 17 h : Ph. Avron.

PARKING DE L'ÉGLISE DE PANTIN (846-80-13), sam., dim. 14 h, 16 h, 17 h 30 : la Perle des Indes.

STUDIO BERTRAND (783-64-66), sam. dim. 21 h : Marilyn, je t'aime.

TANIÈRE (337-74-39), sam. 20 h 45 : K. Kalel ; 22 h 30 : B. Izri ; sam. 21 h : B. Meulien.

THÉATRE DE LA PLAINE (250-15-65), sam. 20 h 30 ; dim. 17 h : Armason.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), sam. 19 h 30 : Musicantes (dern.) ; sam. 24 h, dim. 21 h 30 : M. Litwin.

Les concerts

SAMEDI 17

Crypte Sainte-Agnès, 20 h 30 : M. Nikitine, piano.

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 30 : N. Spieth (Rameau).

Lucernaire, 21 h : C. de Preissac, G. Sanvaire (Krysen, Tisne, Lemeland).

Salle Gaveau, 17 h : Cambridge Buskers (Mozart, Rossini) ; 20 h 30 : M. Nordmann, G. Causse, B. Cazauran... (Mendelssohn, Debussy).

Radio-France, Auditorium 106, 18 h 30 : F.-M. Uitti (Kodlay, Sciarrino, Xenakis...).

Eglise St-Merri, 21 h : Ayawaska.

Heure musicale de Montmartre, 18 h : J.-F. Heisser, E. Balmas (Beethoven).

Studio Chandon, 20 h 30 : Temo (musique du Kurdistan).

Théâtre de la Bastille, 20 h : H. Delavault, Cl. Lavoix (Schönberg, Ginastera, Satie).

Eglise Saint-Louis-en-l'Isle, 21 h : Nouvel Orchestre de chambre français, dir. : L. Corbey (Haydn).

DIMANCHE 18

Église Saint-Thomas-d'Aquin, 17 h 30 : Ch. Garcia-Baneges (Bach).

Bastille, 17 h : H. Delavault, Cl. Lavoix (Schönberg, Ginastera, Satie).

Eglise Saint-Merri, 16 h : P. Lambert, Ch. Delezir, M. Lusinchi (Diabelli, Weber, Kreutzer...).

Théâtre du Rond-Point, 11 h : L. Laskine, A. Marion, P. Roge (Spohr, Dvorak, Mendelssohn).

Église des Billettes, 10 h : G. Harle (Bach) ; 17 h : N. et L. Wright (Beethoven, Ravel, Gershwin).

Eglise Saint-Louis-des-Invalides, 17 h : M. Posa, P. Gazin (Bach, Haendel, Berlioz...).

Notre-Dame-de-Paris, 17 h 45 : P. Cogen (Bach, Franck, Langlais).

La Conciergerie, 18 h : G. Fumet (Bach, Telemann, Stamitz...).

Salle Pleyel, 21 h : Orchestre de Paris, dir. : Z. Mehta (Brahms).

Chapelle Saint-Louis-de-la-Salpêtrière, 17 h : Quatuor Lutèce (Albinoni, Lesur, Vivaldi...).

Jazz, pop, rock, folk

ATMOSPHÈRE (249-74-30), sam. 20 h 30 : Quazar ; sam. 22 h : P. Wogaini.

CASINO DE PARIS, (874-26-22), sam. 20 h 45 : Higelin.

CAVEAU DE LA HUCHETTE, (326-65-05), sam., dim. 21 h 30 : M. Saury.

CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE (271-26-16), sam. 20 h 45 : Crise Cardiaq, Zazou-Bikaye, les Tueurs de la lune de miel.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), sam. 22 h 30 : Mandigua (dern.).

CITHEA (357-99-26), sam. 20 h 15 : A. More.

DÉPOT-VENTE (624-33-33), sam. 21 h : Dixie Stompers.

DUNOIS (584-72-00), sam. 20 h 30 : A. Hacker/J. Coe/S. Beresford/Ph. Wachsmann ; dim. : Ph. Wachsmann/A. Hacker/D. Holland ; le 19 : Joue contre joue.

MANU MUSICALE (238-05-71), sam. 20 h 30 : Corpus Quintet.

MEMPHIS MELODY (329-60-73), sam. 22 h : Y. Chelala, 24 h : M.E. Stevens ; dim. 23 h : A. Lauwmann.

NEW MORNING (523-51-41), sam., dim. 21 h 30 : S. Beriano, K. Werner, Ch. Freeman, B. Hart.

NOTES BLEUES (589-16-73), sam. 22 h : B. Bentejac, F. Weiz, 23 h 30 : P. Faure, H. Hansberry, C. Schlosser.

PHIL'ONE (776-44-26), sam., dim. 21 h : Youssou Ndour (dern.).

PETIT JOURNAL (326-28-59), sam. 21 h : Swing at Six.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), sam. 23 h : Ch. Loos, J. Rocco, S. Lazarevitch, R. del Fra, E. Ineke (dern.).

SAVOY (277-86-88), sam. 21 h : Z. Kessler, S. Bringoff.

SPHÈRE (806-53-33), sam. 20 h 30 : J. Marugg, L. Voyatzoglou, Quintet Almanach.

SLOW CLUB (233-84-30), sam. 21 h 30 : Royal Tencopators.

SUNSET (261-46-60), sam. 23 h : Ch. Escoude, J. Rabesson, O. Hutman, J.-M. Jafet.

TWENTY ONE (260-40-51), sam. 21 h : Jazz non stop.

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

Théâtre

Théâtre de Paris (280-09-30). – Petite salle. Sam. 20 h 30, dim. 15 h : Sortilèges.

FESTIVAL DE L'ILE-DE-FRANCE (723-40-84)

Suresnes, Th. J.-Vilar (772-38-80), sam. 21 h : Orchestre de chambre J.-F. Paillard (Haydn, Mendelssohn, Britten).

Merangis, église Saint-Michel (448-38-30), dim. 17 h : Ensemble vocal M. Piquemal, dir. M. Piquemal (Mendelssohn).

FESTIVAL D'ART SACRÉ (277-19-90)

Notre-Dame de Paris, dim. 10 h et 11 h 30 : New College Choir Oxford, dir. : E. Higginbottom (William).

Les cirques

CIRQUE GRUSS (245-85-85), dim. 14 h et 17 h, sam. 14 h et 20 h 30.

CIRQUE D'HIVER (700-12-25), dim. 14 h et 17 h.

CIRQUE MASSILIA (878-15-12), sam. 14 h 30 et 20 h 30 ; dim. 14 h 30 et 17 h 30.

CIRQUE DE PARIS (250-92-00), sam., dim. 14 h 30.

CIRQUE A. ZAVATTA (531-96-40), sam. 14 h et 20 h 30, dim. 14 h et 17 h.

ÉCOLE NATIONALE DU CIRQUE (845-58-11), sam., dim. 15 h.

MAHAGONNY, de Brecht et de Kurt Weill, dans une mise en scène de Hans Peter Cloos, qui clôture la saison musicale organisée par ALPHA-F.N.A.C. aux « Bouffes du Nord », se donne en soirée jusqu'au 31 décembre. Une seule matinée est prévue, le samedi 17 décembre, à 15 heures. Tél. : 239-34-50.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

SAMEDI 17 DÉCEMBRE

15 h, Barcarolle, de G. Lamprecht ; 17 h, Comment voler 1 million de dollars, de W. Wyler ; 19 h 15, Aimez-moi ce soir, de R. Mamoulian ; 21 h, Viva el presidente, de M. Littin.

DIMANCHE 18 DÉCEMBRE

15 h, Le bled, de J. Renoir ; 17 h, Le chevalier sans armure, de J. Feyder ; 19 h, Une femme mariée, de J.-L. Godard ; 21 h, Quand se lève la lune, de J. Ford (The majesty of the law ; A minute's wait ; 1921).

BEAUBOURG (278-35-57)

SAMEDI 17 DÉCEMBRE

15 h, Mr. Moto's last warning, de N. Foster ; Rétrospective du Festival des 3 continents Nantes 1983 : 17 h, L'homme d'ailleurs, de M. Traore ; Panorama du cinéma polonais : 19 h, Westerplatte, de S. Rozewicz ; 21 h, C'est vrai que ça cogne dur ici, de M. Piwowski.

DIMANCHE 18 DÉCEMBRE

15 h, Mr. Moto in danger island, de H.-L. Leeds ; 17 h, les Camisards, de R. Allio ; Panorama du cinéma polonais : 19 h, Hôpital de la transfiguration, de E. Zebrowski ; 21 h, Messire Wolodyjowski, de J. Hoffman.

LES FILMS NOUVEAUX

LUCKY LUKE, LES DALTON EN CAVALE, dessin animé franco-américain de Morris et Bill Hanna. – Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; U.G.C Rotonde, 6e (633-08-22) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Grand Pavois, 15e (554-48-85) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Images, 18e (522-47-94).

MONTY PYTHON A HOLLYWOOD, film américain de Terry Hughes, v.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94).

QUAND FAUT Y ALLER, FAUT Y ALLER, film américain de E.-B. Clucher. – V.o. : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). – V.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

WARGAMES, film américain de John Badham. – V.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; v.f. Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LE SACRE DE LA NAISSANCE, film français de F. Leboyer. – Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

TORR, film italien d'Anthony Richemond. – V.f. : Max Linder, 9e (770-40-04 ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

MERCREDI

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3604

HORIZONTALEMENT

I. Le chant du « coq ». Complètement vidé. – II. A plus que tout autre le culte de la reine. Tient tête à tout le monde. – III. Est aussi importante pour la classe que pour la récréation. Robe ou pantalon. Cité. – IV. Décoration pour les vieilles tiges. Taux d'usure normal de l'argent. Plein mais pas gai. – V. Pris pour une traînée. Pousse à la consommation. Fait toujours une arrivée fracassante. – VI. Travailla comme un chef. L'Irlande de Yeats. On s'y rend lorsqu'on n'a pas un « coffre »... fort. – VII. Favorise le rapprochement des êtres. Symbole chimique. – VIII. Bien soignés. Possessif. Bénéficie donc d'avantages non négligeables. – IX. Préfixe. Peut être chouette ou parfaitement ignoble. Symbole chimique. – X. Occupe un poste élevé dans le domaine de l'information. Pièce pour boulonner. – XI. Doivent passer par la filière pour travailler. Bouton que l'on soigne particulièrement. – XII. Un commerce qui ne craint pas le vol. En toile. – XIII. Dénombre un lustre. Partie d'une île. Equipe de professionnels. – XIV. Quand on le cherche, on ne le trouve pas toujours. Abréviation universitaire. Se donne en s'échauffant ou en refroidissant. – XV. Avec lui, ce n'est quand même pas la bourse ou la vie. Chiffre rond.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I													■		
II								■		■					
III							■					■			■
IV						■					■				
V		■			■						■				
VI				■					■					■	
VII										■		■			■
VIII		■					■	■			■				
IX						■							■		
X										■					
XI										■	■				
XII	■	■											■		
XIII					■	■					■				
XIV			■						■						
XV									■					■	

VERTICALEMENT

1. Lorsqu'elle fait la tête, il faut s'attendre à une scène. Bon pour une marche et mauvais pour la démarche. – 2. Outrepassement sur lequel on ne peut passer outre. Se retrouva toute bête. On lui apprend à « chasser ». Période de crise. – 3. Ne manque ni d'esprit ni de corps. – 4. Pour le coup de massue ou le coup de fusil. Se trouve à la tête d'une bande. – 5. Se prend pour une dame. Tels des pigeons par des poules. Abréviation postale. – 6. On peut la quitter en se jetant à l'eau. Parties de campagne. Soumise à un examen. Note. – 7. Voie sur berge. A donc pris un bain ou un bouillon. Rivière normande. – 8. Fait l'objet d'un certain dégagement ou d'un certain engagement. Un endroit où ça gratte. – 9. Maison de maître. N'est pas à faire lorsqu'on veut assouplir des poignets. – 10. Sont toujours très appâtées. Fleuve français. Un maréchal ou un cardinal. – 11. Se fait tirer l'oreille lorsqu'il est plein. Carte de chemin de fer. Démonstratif. Dieu du ciel. – 12. Conjonction. Formation électrique. Empêcher de bouffer. – 13. N'est pas favorable au redressement. Grecque. Rivière éthiopienne. – 14. Se promène avec un collier. Petit coup de pouce qui appelle un petit service. – 15. Pratiques. Trop poli. Eléments d'un buffet de campagne.

Solution du problème n° 3603

Horizontalement

I. Apprentis. – II. Céramiste. – III. Crise. Air. – IV. Osé. Tonne. – V. Ut. Caen. – VI. Cariée. Ri. – VII. Ho. Grabat. – VIII. Eude. Noie. – IX. Ut. Ta. Ur. – X. Starter. – XI. Soue. Us.

Verticalement

1. Accoucheurs. – 2. Pers. Août. – 3. Prieur. Su. – 4. Ras. Tigette. – 5. Emet. ER. Aa. – 6. Ni. Océan. Ru. – 7. Tsana. Bouts. – 8. Itinéraire. – 9. Sérénité. Ré.

GUY BROUTY.

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 17 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Série : Dallas.
Lucy tire un trait sur le passé, Ray prend son cousin en main, J. R. prépare « une surprise » à Ellie...

21 h 25 Droit de réponse.
La revue de presse. Avec T. Ferenczi, du Monde, *D. Jamet, du* Quotidien de Paris, *G. Claisse, du* Matin, *J.-M. Bougereau, de* Libération, *N. Copin, de la* Croix, *C. Cabannes, de* l'Humanité, *P. Benichou, du* Nouvel Observateur, *P. Vasseur, du* Nouveau Journal, *M. Dejour, de* Sud-Ouest, *et les correspondants à Paris du* Times *et de* El País.

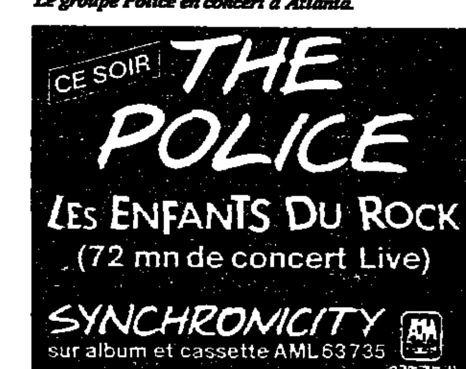
22 h 45 Etoiles et toiles : Le bal.
Magazine du cinéma de Frédéric Mitterrand et Martine Jouando.
Le cinéaste Jean-Louis Comolli a filmé des bals (en Bourgogne, à Paris) ; une interview d'Ettore Scola, pendant le tournage de son film le Bal ; *les bals dans l'œuvre de John Ford.*

23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Variétés : Champs - Elysées.
Autour de Marcel Amont. Avec les Charlots, B. Menez, M.-P. Belle...

22 h 5 Magazine : Les enfants du rock.
Le groupe Police en concert à Atlanta.



23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Téléfilm : la Dame aux camélias, de Mauro Bolognini.
Deuxième et dernier épisode de la vie d'Alphonsine Plessis, l'inoubliable Traviata.



22 h 10 Série : Merci Bernard.
Avec Topor, Gébé, J. Lopez et R. le Haineux.

22 h 35 Journal (et à 23 h 40).

22 h 55 Magazine : Confrontations.
Avec M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T.

23 h 10 Musiclub.
Quatre Ballades de Brahms.

23 h 40 Spécial foot.

FR3 PARIS - ILE-DE-FRANCE

17 h 35 Troisième rang de face.
18 h Dans les mains du magicien.
18 h 10 Feuilleton : Dynasty.
18 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
19 h Informations.
19 h 15 Info régionales.
19 h 35 Feuilleton : Un homme... une ville.

FRANCE-CULTURE

20 h, Un coup de dés jamais n'abolira le jeu de dés (deuxième partie), d'après Max Jacob.
21 h 55, Ad lib.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (donné le 4 mars 1983 à Paris) : *Don Juan*, poème symphonique de R. Strauss ; *Concerto pour piano et orchestre n° 4*, de Saint-Saëns ; *Symphonie n° 8*, de Dvorak, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. M. Janowski, sol. F.-J. Thiollier, piano.
22 h 30, Fréquence de nuit : le club des archives.

Dimanche 18 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

14 h 30 Champions.
Sports et divertissements.



17 h 30 Les animaux du monde.
Un champion de pêche poids plume (le martin-pêcheur).

18 h Série : Frank, chasseur de fauves.

19 h Le magazine de la semaine : Sept sur sept.
De J.-L. Burgat, E. Gilbert, et F.-L. Boulay.
Le grand témoin sera le futurologue A. Toffler, la télévision des autres, celle de la Corée du Sud.

20 h Journal.

20 h 35 Film : Une femme à sa fenêtre.
Film français de P. Granier-Deferre (1976), avec R. Schneider, P. Noiret, V. Lanoux, U. Orsini, G. Moschin, M. Brochard.
En 1936, à Athènes, la femme d'un diplomate italien, qui menait une existence frivole, protège un militant communiste de la police, s'éprend de lui, adhère à son idéal. Adaptation très discutable – et discutée – d'un roman de Drieu La Rochelle. Evocation du pouvoir fasciste et des luttes politiques. Romy Schneider domine tout. Elle est merveilleuse.

22 h 25 Sports dimanche.

23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

13 h 20 Dimanche Martin.
17 h 5 Série : Les invités.
18 h 5 Dimanche magazine.
M. Zitrone, ou l'art de durer trente ans à la télévision contre vents et régimes.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Chantez-le-moi, de J.-F. Kahn.
Hommage à Georges Van Parys, un compositeur de merveilleuses rengaines.
21 h 55 Document : Raphaël, prince des peintres.
Réal. A. Turner.
Une succession de tableaux du maître italien, somptueusement photographiés mais asphyxiés par une voix « off » ronronnante.
22 h 55 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h 45 L'écho des bananes.
Emission de rock de V. Lamy.
Avec C. Engels, S. Stills...

19 h 40 R.F.O. hebdo.

20 h Fraggle Rock.
Un spectacle de marionnettes réalisé par Jim Henson, le créateur des célèbres « Muppets », une comédie musicale pour les enfants.

20 h 35 Téléfilm : la Dernière moisson.
De L. Patry.
Un petit village de Haute-Provence, au contact des touristes, désapprend peu à peu ses traditions. Quatre saisons d'un village que la vie abandonne. C'est triste.

21 h 30 Aspects du court métrage français.
La Photo, *de C. Cohen* ; 1942, *de S. Boruchowicz.*

22 h 5 Journal.

22 h 30 Cinéma de minuit (Cycle Henry King) : Un homme de fer.
Film américain de H. King (1950), avec G. Peck, G. Merrill, M. Mitchell, D. Jagger, R. Arthur, P. Stewart (v.o. sous-titrée, N.)
En 1942, un général de l'aviation américaine fait régner une discipline de fer sur son escadrille. Incompris et détesté, il mène pourtant son commandement jusqu'à la limite de ses forces. Des scènes de guerre remarquablement filmées et le portrait psychologique d'un homme s'épuisant à faire son devoir. Pas de propagande, mais une grande vérité humaine.

0 h 40 Prélude à la nuit.
« A la venue de Noël », de Claude Balbastre, interprété par C. Robert, orgue.

FRANCE-CULTURE

20 h, Albatros : François Augieras.
20 h 40, Atelier de création radiophonique.
23 h, Les musiciens contemporains : Jean Guillou.

FRANCE-MUSIQUE

19 h 5, Jazz vivant : le Grand Orchestre Bekumernis.
20 h, Les chants de la terre.
20 h 30, Concert : *Symphonie sur un chant montagnard pour piano et orchestre*; de V. d'Indy, *Symphonie alpestre,* de R. Strauss, par l'Orchestre national de France, dir. S. Baudo, sol. P. Reach, piano.
22 h 30, Fréquence de nuit : les figurines du livre ; 23 h, Entre guillemets ; 0 h 5, Les mots de Françoise Xenakis.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 18 DÉCEMBRE

– *M. David Lévy*, vice-premier ministre d'Israël, est l'invité de l'émission « Forum », sur R.M.-C., à 12 h 30.

– *M. Pierre Bérégovoy*, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, participe au « Club de la presse », sur Europe 1, à 19 heures.

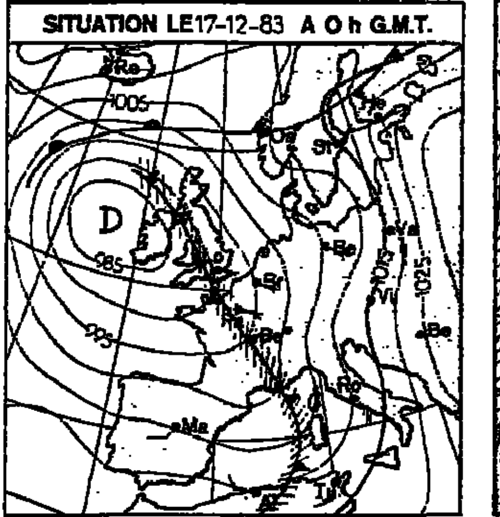
LUNDI 19 DÉCEMBRE

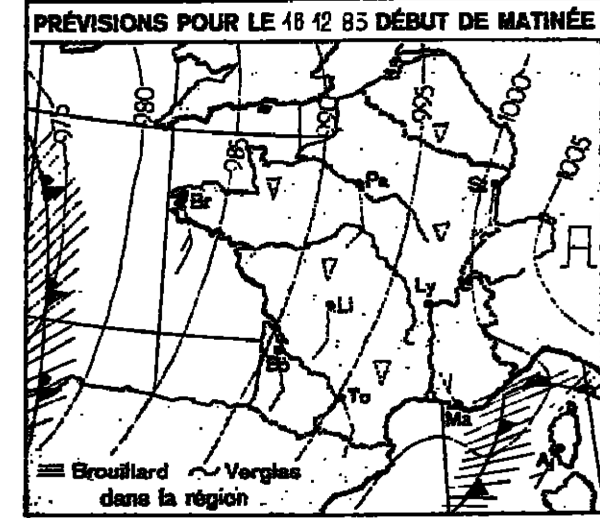
– *M. Jean-Marie Le Pen*, président du Front national, est l'invité de l'émission « Expliquez-vous », sur Europe 1, à 8 h 15.

– *M. Maurice Faure*, sénateur du Lot, participe au Journal de 13 heures, sur TF 1.

– *Mme Simone Veil*, ancienne présidente du Parlement européen, répond aux questions des auditeurs, sur France-Inter, à 19 h 15.

MÉTÉOROLOGIE





Évolution probable du temps en France entre le samedi 17 décembre à 0 heure et le dimanche 18 décembre à minuit.

Dans le champ de basses pressions qui s'étend de l'Atlantique à l'Europe occidentale, deux ondes perturbées concerneront la France après un épisode d'instabilité.

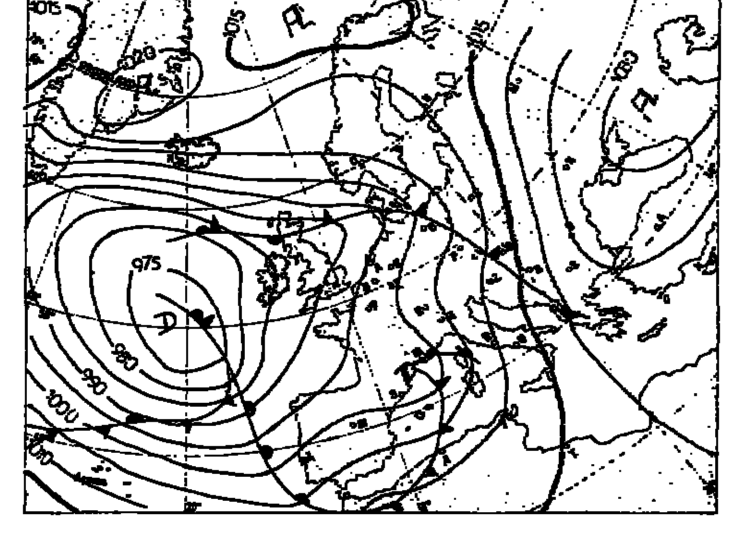
Dimanche matin, c'est la première onde qui affectera tout le pourtour méditerranéen, le sud-est du Massif Central et les Alpes avec un ciel très nuageux à couvert, des chutes de pluie, plus marquées en versant sud, de la neige au-dessus de 1 200 mètres. Sur un quart nord-est se produiront quelques averses, on observera des brouillards et des gelées faibles à l'intérieur. Dans l'Ouest, les éclaircies prédomineront.

L'après-midi, elles concerneront une grande partie du pays, à l'exception des régions s'étendant à l'ouest d'une ligne Caen-Perpignan où le ciel se couvrira avec arrivée de pluies. Les températures minimales seront de 8 à 10° C sur les régions méditerranéennes, 2 à 3° C près de la Manche, 0 à 4° C sur l'Ouest, 0° C sur le Bassin parisien, – 2 à – 3 ° C ailleurs. Les maxima seront de 6 à 8° C dans le Nord-Est, 11 à 13° C dans le Sud-Est, 8 à 10° C ailleurs.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris le 17 décembre à 7 heures, de 992,5 millibars, soit 744,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 16 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 16 au 17 décembre) : Ajaccio, 19 et 8 degrés ; Biarritz, 11 et 5 ; Bordeaux, 8 et 6 ; Bourges, 11 et 5 ; Brest, 11 et 5 ; Caen, 8 et 5 ; Cherbourg, 7 et 6 ; Clermont-Ferrand, 12 et 5 ; Dijon, 4 et 0 ; Grenoble, 8 et 3 ; Lille, 7 et 0 ; Lyon, 10 et 4 ; Marseille-Marignane, 12 et 6 ; Nancy, – 1 et – 4 ; Nantes, 8 et 4 ; Nice-Côte d'Azur, 9 et 6 ; Paris-Le Bourget, 9 et 4 ; Paris-Montsouris, 10 et 6 ; Pau, 10 et 1 ; Perpignan, 13 et 7 ; Rennes, 8 et 4 ; Strasbourg, – 4 et – 5 ; Tours, 8 et 5 ; Toulouse, 8 et 1 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 20.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 16 et 10 ; Amsterdam, 2 et – 2 ; Athènes, 12 et 5 ; Berlin, – 2 et – 7 ; Bonn, – 1 et – 3 ; Bruxelles, 6 et 1 ; Le Caire, 18 et 8 ; îles Canaries, 23 et 16 ; Copenhague, 2 et – 3 ; Dakar, 25 et 22 ; Djerba, 17 et 6 ; Genève, 2 et – 1 ; Jérusalem, 11 et 6 ; Lisbonne, 13 et 8 ; Londres, 7 et 5 ; Luxembourg, – 4 et – 3 ; Madrid, 8 et 2 ; Moscou, – 6 et – 13 ; Nairobi, 27 et 12 ; New-York, 11 et 6 ; Palma-de-Majorque, 16 et 9 ; Rome, 16 et 11 ; Stockholm, 1 et – 11 ; Tozeur, 15 et 6 ; Tunis, 17 et 7.



(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

CARNET

Naissances

– Ulrike et Patrice CLAUDE ont la joie d'annoncer la naissance de

Alexandra,

le 16 décembre, à Johannes.
6 Navjivan Vihar, New-Delhi.
110017 India.

Décès

– Nous apprenons le décès du

docteur Philippe SASSOON,
compagnon de la Libération.

Les obsèques auront lieu à Sanary-sur-Mer (Var).

[Décédé à l'âge de soixante-dix ans, Philippe Sassoon, chirurgien-dentiste, fut fait compagnon de la Libération le 7 mars 1945. Sujet britannique habitant le Liban, il passa, en 1941, la frontière palestinienne avant la libération de la Syrie pour rejoindre les Forces françaises libres. Il s'engage alors dans la 13e demi-brigade de la Légion étrangère et occupe les fonctions de médecin auxiliaire dans un de ses bataillons.

Il combat en Libye et participe, avec cette unité, à tous les combats de la 1re division française libre (Halfaya, Bir-Hakeim, El Alamein, Tripolitaine, Tunisie, Italie, France jusqu'au Rhin).

A la fin de la guerre, il quitte l'armée et décide de rester en France, où, pour exercer sa profession, il repasse l'ensemble des examens de chirurgie dentaire.]

Remerciements

– Mme Gérard Deschamps,
Mlle Patricia Deschamps,
M. et Mme Albert Deschamps,
sensibles aux nombreux témoignages de sympathie exprimés lors du décès de

Gérard DESCHAMPS,

vous prient d'accepter leurs sincères remerciements.

– Mme Robert Gardellini
Et toute la famille,
très touchées par les nombreuses marques d'affection et de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Robert GARDELLINI,
commandeur de la Légion d'honneur,

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, vous prient de bien vouloir trouver ici l'expression de leurs remerciements émus et attristés.

– Mme Benjamine Rytman-Radwanski,
M. Stanislas Radwanski,
M. et Mme Bernard Rimond
et leurs enfants,
très touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Joseph RYTMAN,

vous expriment leurs sincères remerciements.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 17 décembre :

UN DÉCRET
● Relatif au statut particulier des attachés administratifs des services extérieurs du ministère de l'agriculture du 14 décembre 1983 modifiant le décret du 17 mai 1974.

UN ARRÊTÉ
● Portant attribution du diplôme d'ingénieur civil des mines de l'École nationale supérieure des mines de Paris.

UNE LISTE D'ADMISSION
● Aux concours d'ingénieur des études et techniques d'armement.

DEUX AVIS
● Relatif à l'organisation des épreuves des brevets de technicien supérieur.
● Relatif à l'organisation des épreuves des brevets de technicien (ancien régime) session 1984.

LA LOTERIE NATIONALE LANCE UN NOUVEAU JEU

La Société de la loterie nationale et du loto révélera au grand public le 28 décembre la création d'un nouveau jeu de hasard, le « Tac o Tac ». Le nouveau jeu, mensuel, puis bimensuel, combinera sur un même billet une loterie de type traditionnel, comportant un tirage, et une loterie de type instantanée.

Le nouveau billet comportera deux parties. Sur la première apparaîtra immédiatement au joueur le gain par simple grattage d'une pellicule opaque. Si le joueur n'a rien gagné, il lui restera un espoir lors du tirage de la partie traditionnelle.

Le prix de vente de ce nouveau produit sera de 92 F pour les billets entiers et de 10 F pour les dixièmes. Le premier tirage aura lieu le 25 janvier 1984.



Economie

LE CONFLIT TALBOT

Le « plus petit dénominateur commun » des élus de gauche

« La reconversion industrielle est un obstacle qu'on ne pourra pas contourner. » Cette remarque d'un responsable socialiste à l'Assemblée nationale peut représenter, comme on pouvait le constater vendredi, le « plus petit dénominateur commun » aux interrogations des députés du P.S. face à la politique industrielle et aux remises en cause qu'elle entraîne. Au-delà du *« recul »* que provoque, chez M. Michel Sapin (Indre), le *« coup de force patronal »* de Talbot, les députés socialistes, notamment ceux des Yvelines, département de l'usine Talbot, partagent les mêmes inquiétudes. Pour M. Bernard Schreiner comme pour Mme Frachon, tous deux élus des Yvelines, comme aussi pour M. Michel Rocard, ministre mais élu local du département, l'essentiel est de *« préserver le site industriel »* et donc les emplois.

Mme Frachon, qui estime que la balle est maintenant dans le camp du gouvernement, regrette la *« surenchère »* intervenue depuis quelques jours et souhaite une décision rapide. M. Alain Richard (Val-d'Oise) pense lui aussi qu'il y a *« urgence »*. Pour le reste, il n'est pas vraiment d'accord avec ses collègues socialistes. *« Il serait déraisonnable d'ergoter »* sur les chiffres de suppressions d'emplois, affirme-t-il, avant d'ajouter : *« La crise industrielle n'est pas le moyen de changer la politique sociale de Talbot. »*

« L'affaire Talbot » a cristallisé la méfiance du parti communiste à l'égard des *« cadeaux au patronat »*, le plus souvent accordés, estime-t-il, à fonds perdus. Les socialistes sont moins convaincus que le P.C. que le patronat soit *« incivique »*. Ils le croient surtout frileux. M. Sapin reconnaît : *« Nous avons tous nos petits Talbot à l'échelle de nos départements »* et la *« base »*, surtout la *« base licenciée »* n'apprécie guère de voir simultanément des industriels demander des subventions et procéder à des licenciements. Pour autant, M. Sapin voit mal des patrons, notamment ceux de P.M.E., *« perdre de l'argent pour le plaisir de faire du mal à la gauche »*. Pourtant, le député de l'Indre croit déceler, chez certains d'entre eux, un comportement de *« sabotage passif »*, une *« paresse intellectuelle »*, qui les pousseraient parfois à prendre pour principe, même inconscient : *« Si ça marchait, c'est la gauche qui en profiterait. »*

Même reproche chez M. André Bellon (Alpes de Haute-Provence), qui déplore la timidité du patronat : *« Les charges n'ont jamais été aussi faibles : ce n'est pas cela qui les empêche d'investir. Le patronat doit trouver le dynamisme pour prendre en charge les secteurs nouveaux, ou alors ce n'est plus la peine de parler d'économie libérale ; on ne peut vouloir à la fois le libéralisme et que l'Etat fasse tout. La Silicon Valley, que l'on prend pour modèle, n'aurait pas existé s'il n'y avait eu personne pour vouloir la faire. »*

A propos de l'aide de l'Etat aux entreprises, M. Claude Évin (Loire-Atlantique) n'est pas d'accord avec le parti communiste, dont il estime qu'il pratique avec l'argent public la politique des *« il n'y a qu'à... »*. Il retrouve sur ce point M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat au budget. Pour lui, dénoncer le montant des aides budgétaires de l'Etat aux entreprises, pour ensuite, sur le terrain, regretter l'insuffisance de ces aides, manque un peu de cohérence.

Cohérence toujours à propos de la politique industrielle. M. Richard est *« solidaire des inspirations de la politique gouvernementale »*, mais il ajoute : *« Quand on fait une politique autant la dire. »* Pour le député du Val-d'Oise, quand les choix sont faits, *« plus on retarde, plus on valorise les résistances corporatistes »*. *« A l'automne 1983, nous entrons dans la période dure des curetages industriels »*, *conclut M. Richard. M. Évin, lui, s'interroge sur la* cohérence financière et sociale de la politique industrielle ».

M. Évin, confronté dans sa circonscription à la crise des chantiers navals, pense qu'il faut que *« le pays sache à quel niveau on maintiendra les industries lourdes »*. La mutation profonde, dans laquelle est engagé l'avenir français.impose *« une mise en perspective globale des politiques d'emploi »* M. Schreiner estime que la politique industrielle socialiste a mis la France *« sur des rails technologiques valables »*, mais qu'il importe d'*« essayer de faire la soudure »*.

Même préoccupation pour Mme Véronique Neiertz (Seine-Saint-Denis), d'accord avec les choix qui ont été faits, mais qui veut *« juger sur pièces »*, et demande que les mutations en cours permettent de *« proposer autre chose aux travailleurs »*. Mme Neiertz, élue de l'Ile-de-France, soulève la question de l'aménagement du territoire. *« On ne peut pas*, affirme-t-elle, *avoir continuellement pour politique la Lorraine d'abord ou alors on met une croix sur l'emploi en Ile-de-France, avec le risque de disparition de la gauche »* dans cette région. Mme Neiertz va demander un rendez-vous avec M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie, pour lui parler de trois entreprises, dont une fonderie Peugeot, qui sont sur le point de fermer leurs portes *« avec plusieurs centaines de licenciements prévisibles »*.

La politique de M. Fabius n'est pas contestée au P.S. autant qu'elle l'est au P.C. *« Ce n'est pas en lui lançant des pierres que ça marchera mieux »*, remarque M. Schreiner. M. Joseph Pinard (Doubs) salue le *« courage »* du ministre de l'industrie. Mme Frachon souligne que *« le parler vrai n'est pas facile »*.

M. Sapin, lui aussi, estime que le gouvernement fait un *« effort courageux »* sur les dossiers délicats des industries en déclin. M. Sapin, toutefois, rappelle que ces secteurs sont ceux de la *« vieille gauche »*, alors que les secteurs de pointe voient naître *« une base sociale plus mouvante et qui, en tout état de cause, n'est pas celle du P.C. »*, d'où le risque d'une certaine *« fragilité politique »*.

Fragilité qui n'épargne pas les syndicats. Si M. Richard se contente, à propos des critiques faites par M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., à la politique industrielle, d'affirmer *« ce ne sont pas les mots que j'aurais employés »*, M. Pinard, comme Mme Neiertz, remarque l'*« étonnant parallélisme »* de ces critiques avec la « crise » provoquée chez les syndicats par les résultats des élections à la Sécurité sociale. Et M. Pinard d'ajouter : *« M. Maire n'a pas été payé se son courage ; ce n'est pas une raison pour en rajouter. »*

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

● **M. Krivine : Le reflet de toutes les contradictions.** — « *Le conflit de Talbot devient aujourd'hui un enjeu national* a déclaré M. Krivine, pour la Ligue communiste révolutionnaire.*Il est le reflet de toutes les contradictions que connaît le pays depuis 1981. Face à l'arrogance du patronat et à la résistance exemplaire des travailleurs, le gouvernement doit maintenant choisir : soit céder aux exigences de la direction de P.S.A., soit satisfaire les revendications des travailleurs et interdire tout licenciement. Devant la provocation et le chantage de P.S.A., il faut employer la manière forte, chasser la direction de P.S.A. et nationaliser tout le groupe Peugeot.* »

Commerce extérieur

De janvier à novembre le déficit des échanges a représenté 42,3 milliards de francs

Le déficit de la balance commerciale a atteint, de janvier à novembre, 42 260 millions de francs en chiffres bruts (42 252 millions de francs, après correction des variations saisonnières) contre 86 311 millions de francs durant la même période de 1982. Pour l'ensemble de l'an dernier le solde négatif des échanges extérieurs avait représenté 93,3 milliards de francs.

Au cours du seul mois de novembre, en chiffres bruts, la balance commerciale a été déficitaire de 3 472 millions de francs. Les importations ont atteint 69 282 millions de francs, ayant augmenté de 7 % en un mois et de 4,8 % en un an. Les exportations ont représenté 65 810 millions de francs, en baisse de 1 % par rapport à octobre et en hausse de 14,8 % par rapport à novembre 1982.

Après correction des variations saisonnières, le déficit des échanges s'est établi à 1 594 millions de francs. Les importations ont atteint 68 598 millions de francs, ayant augmenté de 5,2 % en un mois et de 6,9 % en un an. Les exportations ont représenté 66 995 millions de francs, en progression de 4,2 % par rapport à octobre et de 17,5 % par rapport à novembre 1982.

Le taux de couverture s'est inscrit à 97,7 % contre 98,6 % le mois précédent et 88,9 % une année plus tôt. Calculé en moyenne réelle sur trois mois, ce taux a été de 98,9 % contre 99,5 % en octobre ; sur douze mois il s'est établi à 93,6 % au lieu de 92,9 %.

[Il est des résultats moins bons qui sont en fait meilleurs. Après les statistiques d'août, de septembre et d'octobre dont l'excellence pouvait prêter à interrogation, le chiffre de novembre s'inscrit davantage dans la logique des événements. Le hasard et la nécessité font en tout cas que l'objectif, d'abord retenu par le gouvernement, à savoir ramener le déficit à 45 milliards de francs — montant ensuite porté, par prudence, à 60 milliards de francs, — sera sans doute atteint. Et Mme Edith Cresson pourra récolter ce qu'elle n'a guère semé, sauf d'avoir soutenu à l'intérieur de l'équipe au pouvoir la ligne orthodoxe de renforcement de l'austérité. Car, pour le moment, les mérites du rétablissement reviennent plutôt à M. Michel Jobert, qui, le premier, sonna l'alarme, et à M. Jacques Delors, qui, bien qu'un peu tard, défendit le dispositif. Mais après tout, en politique, l'essentiel n'est-il pas d'avoir de la chance ? — M. B.]

ALIGNEMENT

Intéressante, cette polémique à propos de la commande par une entreprise française de quatre cargos à un chantier naval yougoslave. M. Marchais somme le gouvernement de refuser à l'armateur d'autorisation d'importer ces bateaux. En visite officielle en Yougoslavie, champion des non-alignés, M. Mitterrand s'alignera-t-il sur les propos du secrétaire général du parti communiste ?

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Conjoncture

LÉGÈRE AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE EN NOVEMBRE

selon la Banque de France

Le moindre recul du marché intérieur et une certaine accélération des commandes étrangères ont interrompu le fléchissement de la production industrielle, note la Banque de France, dans son enquête mensuelle de conjoncture portant sur le mois de novembre. Les chefs d'entreprise prévoient que la production, profitant de l'orientation favorable des marchés extérieurs, retrouvera son niveau actuel en début d'année prochaine, après le fléchissement habituel de décembre.

La production des biens de consommation s'est accrue, alors qu'elle ne cessait de fléchir depuis le début de l'été, note encore la Banque de France, mais « *cette amélioration, généralement imprévue, est jugée momentanée par les chefs d'entreprise* ».

Enfin, « *bien qu'en progrès par rapport au niveau exceptionnellement faible où elle était tombée en octobre, l'activité du commerce de détail est restée médiocre en novembre* ».

Énergie

LES SYNDICATS FACE A LA RIGUEUR

Refus de la politique charbonnière

Les représentants des mineurs ont quitté le 16 décembre la réunion du conseil d'administration des Charbonnages de France. Ils entendaient ainsi « *protester contre les orientations qui visent à recréer les conditions d'une reprise voire d'une accélération de la récession* » du charbon national. Pour les cinq fédérations syndicales (C.G.T., C.F.D.T., C.F.T.C., F.O. et C.G.C.) un plan de régression existe bien même si leurs organisations n'en ont pas été saisies. Selon elles « *les informations données au conseil d'administration des Charbonnages confirment les orientations du Plan. Elles fixent les contraintes sans faire apparaître les conséquences* ». « *Quelle production, quels effectifs, quels moyens financiers ?* », a interrogé, lors de cette réunion, M. Auguste Dufresne, secrétaire général de la Fédération C.G.T. du sous-sol.

Le directeur général des Charbonnages de France, M. Michel Hug, n'a en effet pas présenté officiellement de plan pour 1984. Mais il a rappelé les contraintes qu'impose à l'entreprise la décision gouvernementale de ne pas accroître pour 1984 la subvention budgétaire des Charbonnages. Cela devrait inévitablement entraîner, selon le directeur des Charbonnages, une chute de production de l'ordre de 2 millions de tonnes par rapport aux 18,5 millions de 1983 et une réduction des effectifs de six mille personnes sur les cinquante-six mille que compte l'entreprise.

« *Il est évident que la profession réagira fermement si des négociations ne s'ouvrent pas dans les plus brefs délais* », ont affirmé les syndicats.

Hostilité au budget d'E.D.F.

Les administrateurs C.G.T., C.F.D.T. et F.O. d'Electricité de France ont quitté la réunion du conseil d'administration consacrée à la préparation du budget de l'entreprise publique en 1984. Le délégué C.G.T., M. Duteil, secrétaire générale de la fédération C.G.T. de l'énergie a estimé que « *les propositions budgétaires de 1984 s'inscrivent dans le cadre de la politique de rigueur décidée au début de 1983 et qui n'a pas réglé les problèmes fondamentaux du pays* (...) *Le représentant du ministère des finances a imposé sa loi au conseil d'administration* ».

Après d'importants déficits (8 milliards de francs en 1982, près de 6 milliards en 1983), le budget d'E.D.F. est, en effet, présenté en équilibre pour 1984. Les dépenses n'augmentent que de 2,4 % et les recettes de 6,4 %, grâce notamment à une croissance de la consommation.

La contraction des dépenses touche d'abord l'emploi. Les syndicats réclamaient la création de deux mille postes. L'administration a limité le nombre d'agents supplémentaires à six cents, ajoutant que tout autre accroissement ne pourrait intervenir que par l'affectation de personnels de Charbonnages de France. Elle touche aussi l'entretien des réseaux et l'installation de nouvelles lignes. Enfin, E.D.F. à l'intention de déstocker uranium et charbon, même si ses enlèvements de charbon national devaient être maintenus. L'entreprise consacrera 800 millions de francs à favoriser la pénétration de l'électricité dans l'industrie et devra limiter ses emprunts — pour la construction de deux réacteurs nucléaires — à 27 milliards de francs.

Après le vote de ce budget sans les représentants syndicaux, la C.G.T. a demandé à être reçue par M. Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche.

ERRATUM. — *M. Michel Debré et l'inflation.* On ne prête qu'aux riches, mais il y a des limites. Dans l'article de Pierre Drouin, « Le dragon de l'inflation » (*le Monde* du 17 décembre), c'est évidemment une *hausse* des prix de 2,6 % en 1966 et 1967 que maintint M. Michel Debré et non une baisse, comme une coquille nous l'a fait écrire.

Social

Les élections à la S.N.C.F.

LA C.G.T. OBTIENT LA MAJORITÉ DES SIÈGES

Pour la première fois, le 15 décembre, les salariés de la S.N.C.F. étaient appelés à élire les délégués du personnel et les membres de 327 comités d'entreprise et d'établissement, la S.N.C.F. s'étant alignée sur le droit commun. Les syndicats, et notamment F.O. et la C.F.D.T., avaient contesté le découpage électoral qui a conduit à la mise en place de ces 327 comités.

Pour les comités d'établissement, 15,13 % des 267621 inscrits se sont abstenus. Il y a eu 216917 suffrages exprimés. La C.G.T. a obtenu 103 117 voix, soit 47,54 % et 1158 sièges sur 2164 ; la C.F.D.T., 54097 voix, 24,94 % et 493 sièges ; F.O. 17 533 voix, 8,08 % et 64 sièges ; la C.F.D.T. 13547 voix, 6,25 % et 58 sièges ; la F.G.A.A.C. 5612 voix, 2,59 % et 46 sièges ; la F.M.C. 19 118 voix, 8,81 % et 325 sièges ; la C.G.C. 2301 voix, 1,06 % et 9 sièges ; divers 1 592 voix, 0,073 % et 11 sièges.

Pour les délégués du personnel, il y avait 266771 inscrits, 215193 exprimés. Il y a eu 15,28 % d'abstentions. La C.G.T. a obtenu 104460 voix, 48,54 % et 2657 sièges sur 4865 ; la C.F.D.T. 54425 voix, 25,29 %, 1 068 sièges ; F.O. 15351 voix, 7,13 % et 149 sièges ; la C.F.T.C. 12164 voix, 5,65 % et 152 sièges ; la F.G.A.A.C. 5316 voix, 2,47 % et 117 sièges ; la F.M.C. 19 445 voix, 9,04 % et 493 sièges ; la C.G.C. 2277 voix, 1,06 % et 23 sièges ; divers 1737 voix, 0,81 % et 26 sièges. Rappelons que lors de l'élection, le 17 février 1983, des représentants du personnel au conseil d'administration, la C.G.T. avait obtenu 49,69 %, la C.F.D.T. 25,24 %, la liste F.O.-F.M.C. 14,21 %, la C.F.T.C. 7,21 % et la C.G.C. 3,66 %.

Le ministère des transports a noté « *avec satisfaction la participation massive (près de 85 %)* » des cheminots aux élections. La C.G.T. et la C.F.D.T., chacune de son côté, se félicitent de la « *stabilité* » de leurs résultats. En revanche F.O. avait réaffirmé que la mise en place de ces comités d'entreprise et d'établissements était « *sans justification économique ou structurelle* ».

● **Licenciements refusés.** — La direction départementale du travail des Hautes-Pyrénées a refusé, jeudi 14 décembre, les 136 licenciements demandés par l'entreprise Soulé, à Bagnères-de-Bigorre, qui construit des wagons de chemin de fer. Celle-ci avait motivé sa demande par le retard d'un contrat avec le Cameroun. La direction du travail a considéré que ce contrat était pratiquement conclu et devait assurer quinze mois de travail.

Philips pourrait prendre le contrôle de Grundig en portant sa participation à 50,5 %

La compagnie néerlandaise Philips serait sur le point de prendre le contrôle de la firme ouest-allemande Grundig et de créer ainsi un puissant groupe électronique susceptible de rivaliser avec les firmes japonaises. Un porte-parole de Philips a reconnu, le 16 décembre, que les négociations, en cours avec Grundig — dont la compagnie détient déjà 24,5 %, étaient « *dans un état très avancé* ». « *Philips*, a-t-il ajouté, *donnera prochainement d'amples informations à ce sujet.* »

Selon la presse ouest-allemande, Philips porterait sa participation à 50,5 % du capital du numéro un de l'électronique grand public en R.F.A.

Les deux firmes sont déjà liées, tant pour ce qui concerne les produits (magnétoscopes V 2000, tubes de télévision) pour que la recherche. Et la firme néerlandaise dispose d'un « *droit de regard* » sur Grundig depuis sa prise de participation de 24,5 % en 1979.

L'office allemand des cartels, qui avait refusé en 1979 que la participation de Philips, numéro un européen de l'électronique, soit supérieure à 24,5 %, et qui s'était opposé, en mars 1983, au rachat de 75,5 % de Grundig par Thomson acceptera-t-il cette fois-ci ce rapprochement ? On affirme à Bonn que l'office est désormais plus conscient de l'enjeu de la concurrence japonaise. Les autorités politiques françaises comprendraient cependant sans doute mal que ce qui a été refusé à Thomson en mars 1983 (parce que Philips avait alors refusé de se retirer et qu'une association Philips-Grundig-Thomson serait dominante et contraire aux lois anticartels) soit autorisé pour Philips, l'une des principales firmes mondiales du secteur.

● **NASA Electronique passe sous le contrôle de Fives-Lille.** — Dans le cadre de sa politique de très large diversification, le groupe Fives-Lille, spécialisé dans l'ingénierie et la métallurgie, vient de prendre le contrôle majoritaire du numéro trois français de la distribution de matériels électroniques grand public.

Créée en 1980, par M. Thierry Brissaud, NASA Electronique compte aujourd'hui cinquante magasins commercialisant des matériels hifi, vidéo, micro-informatique. Son chiffre d'affaires s'élèvera en 1983 à 500 millions de francs.

Son passage dans l'orbite de Fives-Lille, lui permettra de financer son développement, qui porte sur la création de quarante nouveaux magasins en 1984, soixante l'année suivante, cent en 1986. L'objectif est d'atteindre cinq cents points de vente en 1988.

Étranger

Aux États-Unis

LES PRIX DE GROS ONT BAISSÉ DE 0,2 % EN NOVEMBRE

Washington (*A.F.P.*). — Les prix de gros américains ont baissé de 0,2 % en novembre. Cette baisse, la première enregistrée depuis huit mois, est due notamment à une diminution de 1 % des prix de gros des produits alimentaires, ce qui représente leur recul le plus important depuis juillet 1982. Les prix de gros de l'énergie ont également baissé de 1 % en novembre.

Le niveau des prix dans ces deux secteurs est lié à des récoltes abondantes, ainsi qu'à la faiblesse des coûts mondiaux du pétrole. Mais les économistes attribuent aussi largement à la récession de 1982 la diminution de l'inflation au niveau de la production.

La hausse des prix de gros avait atteint 11,7 % en 1980. Cette hausse est revenue à 7,1 % en 1981 et à 3,7 % en 1982. Pour cette année, la hausse ne devrait pas dépasser 1 %, ce qui constituerait la meilleure performance depuis 1965.

Cependant, l'industrie américaine a tourné en novembre à 79,2 % de ses capacités de production, soit une amélioration de 0,4 point par rapport à octobre.

SPORT ET «SPONSORING»

Une complicité obligée

C'est devenu un mot de passe. Il y a une dizaine d'années encore, on n'osait associer ouvertement les deux termes. Aujourd'hui, dites « sponsoring », et bien des portes de stades ou de gymnases s'ouvriront. « Sponsoring » et sport font bon ménage. Le premier, qui gagne régulièrement de nouvelles disciplines, est maintenant présenté comme le gage du développement du sport considéré d'abord comme une activité du spectacle. Il reste cependant beaucoup de flou dans leurs rapports mutuels.

Tout d'abord, au-delà d'approximations, de demi-mots, cette activité économique qu'est le « sponsoring » – car c'en est une – est mal cernée. Que dire des sommes d'argent qui s'échangent en son nom ? Elles sont généralement chuchotées en anciens francs comme pour donner un côté fabuleux à cette forme nouvelle de la publicité.

Traduit en français, le terme ajoute à l'ambiguïté. Un arrêté gouvernemental de mars 1982 recommande de le traduire par « parrainage ». Un mot qui, dans la vie quotidienne, signifie soutien désintéressé, action gratuite, ce que n'est assurément pas le « sponsoring ». Et un commanditaire peut être difficilement entendu comme un « sponsor ».

L'Union des annonceurs (UDA) souhaite mettre un peu d'ordre dans ce *« nouveau moyen de communication »*, comme disent les professionnels. L'UDA publiera au printemps prochain un livre blanc sur le « parrainage publicitaire ». Elle en proposera une définition, en précisera les aspects et les contraintes juridiques. Sans doute s'essaiera-t-elle à établir la place qu'elle occupe aujourd'hui (et occupera demain) dans la publicité tout court.

En revanche, elle n'exposera pas de cas chiffré d'opérations de « sponsoring » – pourquoi cette réserve ? Elle ne cherchera pas non plus à déterminer son « poids » dans les investissements publicitaires.

La détente et l'ambition

C'est le sport (et ses activités annexes) qui est le support essentiel, sinon unique, du « sponsoring ». Sans lui, le tennis connaîtrait-il son succès populaire ? La voile aurait-elle tant de passionnés ? Il ne faudra pas attendre de longues années pour que, grâce à lui, le golf se démocratise.

Le sport, il est vrai, offre un visage avenant. Il est pacifique et, aux hommes trop sédentaires, des médecins recommandent d'en pratiquer au moins un.

Chaque discipline a une image qui incite le public à la détente ou à l'ambition. L'automobile est signe de virilité ou de prestige ; le ski, de pureté ; la voile, d'évasion ; le tennis, de rigueur et de réussite ; le football et le basket-ball, de dynamisme...

Pour la publicité, l'activité physique est comme un miroir que l'on tend au public. Une opération de « parrainage sportif » bien préparée peut aider à donner une autre allure à la marque d'un produit. Il y a quelques années, Evian voulait changer son image d'eau minérale pour nourrissons en celle d'une eau bue par l'homme. La firme a confié le soin de la « viriliser » au ski.

Autre caractéristique du « sponsoring » : il n'y a guère de liens avec le mécénat, une autre forme de communication qui, elle aussi, se développe très vite. Le mécénat a déjà un long passé. Il est plus discret dans sa démarche, moins coûteux, plus fidèle et apparemment plus désintéressé : il se met au service d'activités culturelles ou encore de grandes causes d'intérêt national.

Les spécialistes tiennent cependant à faire la part entre la publicité traditionnelle et le « sponsoring ». A la demande d'un producteur ou d'un commerçant, la première crée en quelque sorte un événement. La date en est choisie, et la « cible » – le groupe de consommateurs – que l'on veut atteindre soigneusement déterminée. D'où la forme des « messages » diffusés dans l'opinion et leur langage. Rien n'est laissé au hasard.

Enfin, une fois l'opération terminée, on peut en déterminer assez précisément les « retombées » sur les ventes.

Le « parrain » publicitaire, au contraire, agit un peu en aveugle. Il profite d'une événement (une course automobile, des matches de football...) dont il n'est pas le maître d'œuvre pour accrocher sa marque, qui sur le flanc d'une voiture, qui sur le maillot de footballeurs. Il peut encore, en lettres plus petites cette fois, mettre son label sur l'épaule – gauche de préférence, à cause des caméras de télévision – d'un joueur de tennis par exemple. Un sportif de compétition a généralement plusieurs « parrains », avec lesquels il a passé des contrats. Les sommes qu'il perçoit pour cet « affichage » dépendent de la hauteur des caractères qui forment le nom de la marque, de la place où celle-ci est portée.

Là ne s'arrêtent cependant pas les dépenses qu'engage un « industriel-parrain ». L'opération qu'il lance doit avoir des échos durables dans le public. Aussi est-elle précédée ou accompagnée par des initiatives parapublicitaires de relations publiques (distribution de gadgets ou d'autocollants, réceptions offertes à des concessionnaires ou à des clients, invitations faites à des journalistes...). La mise en scène commande.

Une manière plus élaborée

Cependant, déjà une forme plus élaborée de « sponsoring » apparaît, une forme bâtarde. L'« industriel-parrain » entend ici être maître de l'événement qu'il finance ; il le crée et ainsi son nom et sa marque seront largement diffusés. Le trophée Lancôme, lancé il y a quelques années, appartient à cette catégorie; il est devenu l'une des très grandes rencontres annuelles de golf. Un autre exemple plus récent : une marque célèbre de cognac vient, sous le nom de Régates Hennessy, de remettre en jeu la coupe de France des yachts de plus de 6 mètres, un temps abandonnée.

Une remarque en annexe : en France, la publicité pour les tabacs et les alcools est strictement réglementée; mais le « parrainage » est considéré par les pouvoirs publics de manière moins sourcilleuse. Laxisme ? Non sans doute, mais changement d'état d'esprit.

Une fois retombée la poussière de la compétition à laquelle un parrain est associée, que reste-t-il de l'opération ? S'il est relativement facile pour une campagne de publicité traditionnelle d'en quantifier les effets sur les ventes de produits pour le développement desquelles elle a été lancée, il n'en va pas de même pour un parrainage.

Les attachés de presse comptabilisent le nombre de fois où le nom d'un voilier « parrainé » a été cité, par exemple, dans les journaux ou prononcé dans des émissions de télévision ou de radio. Là s'arrêtent les résultats apparents.

M. Pascal Biojout (1) présente nombre de ces statistiques à l'état brut. Ainsi, pour le baron Bich. En 1980, celui-ci avait tenté – ce n'était pas la première fois – de participer à la finale de l'America Cup et il y était presque parvenu. Pendant cinq semaines, il a fait la « une » des journaux et d'émissions de télévision, européenne et américaine, *« faisant citer plus de mille fois son nom à la télévision, à 200 000 F la minute de publicité... »*.

Le débat sur la publicité clandestine paraît aujourd'hui dérisoire. Qui en parle encore, et qui peut encore, avec quelque chance d'être entendu, s'opposer à la diffusion de matches télévisés en raison des panonceaux qui ceinturent le stade ou des maillots des joueurs où sont inscrits les noms de marques ? Supprimez celles-ci et il n'y aura plus de joutes sportives d'une grande qualité ou d'un enjeu public.

Tout cela à quels prix ? Aucune réponse fondée ne peut-être avancée. Il faut procéder au cas par cas et passer d'une approximation à une autre. Pour certains, les dépenses consacrées au « sponsoring » s'élèveraient à 500 millions de francs par an au total, soit environ 2 % des investissements publicitaires annuels (25 milliards de francs).

D'autres professionnels estiment – *grosso modo* – que la moitié des investissements totaux de promotion serait relatives à des publicités classiques : annonces, affichages, séquences pour la radio ou la télévision... L'autre moitié, soit environ 12 milliards de francs, recouvrerait des dépenses pour des opérations de relations publiques, parmi lesquelles on range celles de « sponsoring ».

D'autres encore, basant leur estimation sur quelques cas d'entreprises, assurent que, environ 5% (soit 1 250 millions de francs) du total du budget publicitaire national seraient engagés en faveur du « parrainage ».

Que disent les firmes ? Même si elles font mine de travailler à livre ouvert, elles répugnent à parler de leurs investissements publicitaires. Les chiffres donnés ici ont été reconstitués.

La régie Renault dépenserait au moins, à cette fin, le millième de son chiffre d'affaires annuel « automobile » dans les différentes compétitions de formule 1, formule 2, rallyes... soit environ 75 millions de francs.

Deux voitures à moteur turbo, engagées dans la compétition de formule 1, reviendraient à 60 millions de francs par an. En formule 2, le coût serait dix fois moins élevé. Pour deux monoplaces à moteur atmosphérique (Ligier), 30 millions de francs suffiraient.

Ce n'est pas pour retirer de nouvelles connaissances techniques et en faire bénéficier leurs clients demain que les grands constructeurs (c'est le cas de Renault) se lancent dans la course, hormis peut-être les épreuves d'endurance, comme les Vingt-Quatre Heures du Mans.

Quel est donc leur objectif ? Gagner de la notoriété auprès du public et donc accroître leurs ventes.

La Régie s'est intéressée à la formule 1 peu de temps avant de prendre une participation chez le quatrième constructeur des Etats-Unis (American Motors). Grâce à la télévision, il y a trois cent quarante millions de spectateurs qui regardent en direct ou en différé chaque grand prix. Des passionnés, assure-t-on, dans les pays d'Amérique du Sud, notamment, ils se lèvent la nuit pour ne pas rater une course qui se passe aux antipodes.

Autre exemple de coût, toujours dans l'automobile. Telle marque de cigarettes verse pour une saison 40 millions de francs pour parrainer en association deux écuries de course. A Monaco, elle dépense notamment 1 500 000 F pour pouvoir accrocher des panneaux portant son nom sur le circuit. Une cinquantaine d'hôtesses, présentes plus d'une semaine avant le jour de la compétition, revient à 700 000 F, et les quelque deux cent mille autocollants – à 0,20 F pièce, – que ces jeunes femmes distribuent, à 20 000 F.

Après les équipes, les équipements

En football professionnel, c'est environ 4 millions de francs que verse un « sponsor » à une équipe de première division au très bon classement et 1 million de francs à une autre, dont le classement la fait figurer au milieu du tableau.

Selon *France-Foot* – mais les chiffres avancés semblent avoir été sous-évalués – durant la saison 1981-1982, dix-huit équipes de la première division auraient perçu de leurs « parrains » publicitaires quelque 20 millions de francs. Auxerre aurait été doté de 550 000 F par Chaillotine (volaille et alimentation animale). Cette équipe est aussi supportée par le Crédit agricole, et notre confrère n'en fait pas mention.

Le cas du Crédit agricole est exemplaire. Il parraine Auxerre et il patronne aussi Limoges, qui a remporté le dernier championnat de France de basket-ball. Le voilier *Crédit-agricole* et son skipper jusqu'alors inconnu, Philippe Jeantot, a remporté la dure course transatlantique en solitaire, gagnant même les trois étapes du parcours.

Cette année, l'ensemble des dépenses de parrainage de la banque verte reviendrait à quelque 3 millions de francs. Ne sont pas incluses dans ce total les « aides financières » distribuées par les établissements régionaux du Crédit agricole et non reprises dans l'addition finale.

Cette banque fait des « parrainages » sportifs, depuis très longtemps. Dans de nombreuses bourses, il est fréquent qu'elle offre les équipements aux footballeurs; elle patronne là une course cycliste, dote ici une compétition de pétanque. Elle touche à tous les sports. On la trouve dans un concours hippique, dans des compétitions de planche à voile, de hockey sur glace ou de ping-pong; elle est aussi signalée dans des épreuves d'U.L.M. (ultra léger motorisés). Elle ne pouvait, il est vrai, se désintéresser de ces petits appareils volants, si utiles, d'autre part, à l'agriculture.

Finalement, l'établissement bancaire ne doute pas que toutes ses « générosités » soient payantes. Il soutiendra à nouveau Philippe Jeantot dans de prochaines courses transatlantiques. 4 millions de francs seront engagés au cours des trois prochaines années, et notamment deux nouveaux voiliers seront construits.

Aujourd'hui allié du sport, le « sponsoring » va, à mesure que s'accroissent les moyens de communication, encore se développer. Une voie nouvelle s'ouvre à lui. Après les équipes et les écuries, ce sont les installations en dur qui sont parrainées.

Aux prochains Jeux olympiques, l'an prochain, à Los Angeles, deux groupes industriels américains – l'un et l'autre spécialisés dans la distribution de masse – ont financé la construction de deux complexes qui seront utilisés par les athlètes. McDonald (restauration rapide) a offert la piscine olympique et le stade nautique qui lui est proche. Ce sont les gérants des restaurants qui, dit-on, se sont cotisés pour faire ce cadeau.

L'autre a fait bâtir le village où habiteront les athlètes, c'est une chaîne de grands magasins qui en est le donateur...

ALPHONSE THÉLIER.

(1) *Le Sponsoring*, par Pascal Biojout, édité par la Fédération française de football et la Ligue nationale de football, 24, boulevard de Courcelles, 75017 Paris.

A MARSEILLE

Quand le ministre contemple la vitrine de l'A.N.P.E.

De notre envoyé spécial

Marseille. – Echarpe rouge au vent, le visage glabre du boxeur qui sait recevoir et donner les coups, le ministre chargé de l'emploi, M. Jack Ralite, se préparait à passer une journée loin de son cabinet, à 1 000 kilomètres du dossier Peugeot-Talbot – son obsession, – des négociations sur l'UNEDIC et des sempiternelles interrogations sur les chiffres du chômage. Bref, ce devait être une belle journée. Pour une fois, on y parlerait de l'avenir, informatisé, de cette Agence nationale pour l'emploi, vilipendée par la Cour des comptes pour cause d'obsolescence. On ferait une plongée réconfortante dans le futur.

Patratas ! Les sirènes de la voiture de police s'étant tues, le cortège officiel enfin immobilisé en sens interdit devant l'agence locale de Marseille-Nord-I et les marches de l'établissement gravies au pas de charge, il fallut vite déchanter. Le comité d'accueil n'était pas celui qu'on prévoyait.

La mine rieuse et la mise désinvolte, un porte-parole de l'ensemble du personnel de l'agence – un militant C.F.D.T., M. Alain Goléa, soutenu par la C.G.T., F.O. et la C.G.C. – enfilait quelques perles, un brin ironique. *« Votre venue a provoqué un grand remue-ménage »*, disait-il, en désapprouvant *« la mise en place d'une opération d'esbroufe* (qui) *ne correspond pas à notre pratique quotidienne »*. Et de révéler l'installation, la veille de l'arrivée du ministre, de *« trois Minitel, d'un système vidéotex et d'un journal cyclique des offres d'emploi, alors que l'ensemble du personnel n'a jamais été formé à l'utilisation de ce matériel »*.

« Nous n'avons pas du tout envie de servir de stand d'exposition », poursuivait le perturbateur de la cérémonie, tandis que, dans la suite ministérielle, on s'agitait en cherchant le chef d'agence. *« Ce que vous allez voir là, ce n'est pas notre réalité »*, prévenait encore M. Goléa. *Vous allez visiter le SICOB de l'A.N.P.E... »*

Il en fallait un peu plus pour dérouter M. Jack Ralite, ministre volontiers gouailleur, vieil habitué des joutes oratoires et spécialiste des escarmouches politiques. *« Je ne suis pas venu là pour vous caresser dans le sens du poil »*, réplique-t-il, visiblement satisfait de retrouver son terrain de prédilection, toute autorité ministérielle gommée. *« Je n'ai pas de boules Quiès et je peux tout entendre »*, poursuivit-il, avant d'affirmer, sûr de convaincre : *« Je suis le contraire d'un démagogue. »*

La visite pouvait enfin commencer, sur un autre registre toutefois. *« Oui, c'est vrai,* reconnaissait M. Vanderpotte, le nouveau directeur général de l'A.N.P.E., *nous présentons ici une maquette, mais elle sera opérationnelle en janvier 1984, dans ces locaux, et la formation sera assurée. »* Mais, devant les Minitel, objets de toute la curiosité, seuls les démonstrateurs attendaient le ministre, sous l'œil goguenard des agents de l'A.N.P.E., impuissants. Quant au journal cyclique des offres d'emploi – un écran de télévision couleur relié à un magnétoscope, – il égrenait ses tableaux par professions dans l'indifférence générale.

Pourtant, l'un et l'autre systèmes apporteront bien des améliorations au fonctionnement des agences locales pour l'emploi, et plus encore aux tâches des agents des A.N.P.E. qui tiennent des permanences dans des mairies. Grâce à leurs Minitel, reliés à l'ordinateur de l'A.N.P.E., ils pourront consulter les offres d'emploi disponibles, les demandes d'emploi, le répertoire des métiers et emplois (le ROME), le fichier employeurs et, aussi, les stages régionaux de formation. Avec ce dispositif, il sera enfin possible de répondre aux besoins de tous les demandeurs d'emploi, en terme réel, qu'ils soient domiciliés dans une grande ville ou dans une petite localité. En janvier 1984, six agences locales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en seront équipées et, en octobre 1984, les quarante-quatre unités disposeront de deux cents Minitels.

Mais à Marseille-Nord-I fonctionne tout de même un autre système informatique, et ce depuis juin 1983, qui aurait mérité à lui seul le déplacement ministériel. Il s'agit du GIDE – gestion informatisée des demandeurs d'emploi, – qui, comme son intitulé l'indique, traite la situation administrative de chaque demandeur d'emploi, en liaison avec l'ordinateur régional des ASSEDIC, cette fois.

En temps réel, là encore, et sans fiches de papier – on aura supprimé soixante mille bordereaux à l'agence de Marseille-Nord-I – le dossier de chaque chômeur inscrit à l'A.N.P.E. est tenu à jour, alimenté de toutes les informations administratives et professionnelles le concernant. Du même coup, le premier paiement par l'ASSEDIC intervient à 85 % dans les cinq jours qui suivent l'« homologation » du chômeur indemnisé, alors que les délais étaient auparavant d'un mois à un mois et demi.

Les avantages du GIDE sont multiples. Le demandeur d'emploi inscrit « pointe » par correspondance au moyen d'une carte réponse qui lui évite les files d'attente, et cela se traduirait – dit-on – par une baisse des fausses déclarations (on craint davantage la trace écrite que le mensonge verbal). Aussitôt traitée, cette carte permet une réactualisation des données, tant pour l'A.N.P.E. que pour les ASSEDIC. De plus, le personnel se trouve débarrassé de tâches très astreignantes et peut ainsi plus facilement se consacrer aux cas sociaux, aux chômeurs que les démarches administratives perturbent ou aux immigrés.

Au total, le fonctionnement de l'agence s'en trouve amélioré, et le personnel pourrait s'orienter davantage vers sa mission de placement des demandeurs. Il ne manquerait plus, pour cela, que les offres et les demandes puissent être couplées sur un même ordinateur.

A la fin de cette année, dix-sept agences de la région seront équipées du GIDE, en plus de celles du Vaucluse, et, normalement, toute la Provence-Alpes-Côte d'Azur sera ainsi informatisée en juillet 1984.

A l'origine de cette réalisation pilote, il y a une convention Etat-région, signée en novembre 1982 en Avignon par le prédécesseur de M. Ralite, M. Jean Le Garrec, et financée à hauteur de 6 millions de francs par chacun des partenaires, pour doter l'A.N.P.E. régionale de l'outil informatique indispensable à sa mission. Et il est de fait que l'opération a été rondement menée.

En repartant pour Paris, après cet intermède à la fois prometteur et mouvementé, M. Jack Ralite devait penser à la situation de l'A.N.P.E. dans toutes les autres régions de France. Là, pas de vitrine, pas d'esbroufe : on y traite encore des millions de fiches à la main, le service rendu aux demandeurs d'emploi est inefficace. La Cour des comptes trouverait encore facilement le moyen d'être sévère...

ALAIN LEBAUBE.

Crédits - Changes - Grands marchés

L'euromarché

Dix milliards de dollars d'emprunts français en 1984 ?

En lançant mercredi soir pour son propre compte une euro-émission à taux d'intérêt variable de 250 millions de dollars, le Crédit lyonnais a inauguré le calendrier des emprunts français à l'étranger en 1984 puisque ses obligations sont libérables le 18 janvier prochain. La transaction a toutefois connu des débuts difficiles pour de nombreuses raisons : l'encombrement de ce secteur du marché international des capitaux, la pléthore de papier français, le niveau élevé des engagements des établissements français en Amérique latine, un syndicat bancaire trop étoffé et, *last but not least*, peut-être aussi la présence insuffisante du Crédit lyonnais sur la scène financière internationale depuis 1981.

L'euro-opération du Crédit lyonnais aura une durée de douze ans, mais les porteurs pourront en demander le remboursement anticipé dès janvier 1992, c'est-à-dire après huit ans. L'intérêt, payable semestriellement, sera l'addition d'une marge de 0,125 % au taux interbancaire offert à Londres sur les dépôts en eurodollars à six mois (Libor). En outre, les banques impliquées dans la direction et le placement de l'emprunt recevront une commission globale de 1,25 %, soit 3 125 000 dollars qu'elles se partageront entre elles. Tout cela représente un coût pour l'emprunteur de 28 points de base par an (100 points de base = 1 %).

Huit jours plus tôt, le Credit anstalt Bankverein autrichien avait réussi à ne payer que 17,5 points de base. Malgré ces conditions très basses, le papier de la banque viennoise s'est placé si aisément que le montant de la transaction a pu être porté de 100 millions à 125 millions de dollars. Il se traitait vendredi avec une décote de 0,27 – 0,23, alors que l'euro-émission du Crédit lyonnais devait supporter une décote de l'ordre de 1,33 – 1,28. A ce niveau, les banques chefs de file, qui doivent rétrocéder la totalité de leurs commissions, ne gagnent plus d'argent.

Le comportement sur le marché secondaire des euro-emprunts à taux flottant des banques françaises s'est nettement amélioré pendant les toutes dernières semaines. Ces euro-emprunts s'étaient, à un moment, traités à des cours représentant des rendements de 40 à 45 points de base. Ils sont maintenant revenus aux environs de 29 à 30 points de base, se rapprochant ainsi des euro-émissions des grands établissements bancaires américains et britanniques, dont les cours au-dessus du pair ont ramené les rendements entre 17 et 20 points de base. L'amélioration de la balance commerciale française et l'anticipation d'un ralentissement des emprunts de la France à l'étranger en 1984 ont joué en faveur du papier tricolore.

Qu'est-ce qui a bien pu affecter l'offre du Crédit lyonnais ? Certains observateurs estiment que la marge de 0,125 % en addition au Libor est à l'heure actuelle trop basse pour une signature française et que c'est une erreur d'avoir abandonné le 0,25 % par suite, entre autres, de l'abondance de papier des banques françaises dans les portefeuilles internationaux. Si le Creditanstalt a connu le succès que l'on sait, c'est parce qu'il n'a jamais trop sollicité le marché euro-obligataire.

Le volume d'un euro-emprunt joue également un rôle important dans la détermination de ses conditions. Or le montant proposé par le Crédit lyonnais est double de celui levé par l'établissement viennois.

Cela amène certains à penser que la commission offerte par le Crédit lyonnais aux banques aurait dû être plus élevée. Si elle avait été de 1,40 %, le rendement, qui alors aurait été de 30 points de base, se serait trouvé plus en conformité avec la situation sur le marché secondaire des autres émissions de banques françaises. Enfin, le trop grand nombre d'établissements dans le consortium bancaire de direction, qui ne compte pas moins de trente et un membres, a certainement nui à l'équilibre de l'euro-émission. Ceux qui ne disposent pas d'un grand pouvoir de placement se sont empressés de diminuer leurs engagements en larguant le papier à n'importe quel prix. On pourrait arguer indéfiniment sur les causes d'une réception initiale difficile. Ce qui compte en définitive, c'est la qualité du placement final. Seule la fin de la période de souscription apportera un commencement de réponse aux points évoqués ci-dessus.

Le montant des emprunts extérieurs français ne devrait pas excéder l'équivalent de 10 milliards de dollars en 1984. Aux financements du secteur public, qui devraient être de l'ordre de 7 à 8 milliards de dollars, s'ajouteront les euro-émissions des banques de l'Hexagone. Elles devraient lever, si le Trésor leur laisse les mains libres, entre 1,5 et 2 milliards de dollars l'an prochain.

En outre, le secteur privé empruntera, vraisemblablement en devises, l'équivalent de 300 millions à 400 millions de dollars. Celui-ci n'a du reste pas attendu 1984 pour se manifester. Jeudi soir, la Compagnie bancaire, dont les actions, pour 41 %, sont réparties dans le public, a lancé un euro-emprunt de 37,2 millions d'ECU libérable le 7 février prochain. D'une durée de six ans et demi, il est offert avec un coupon annuel de 11 %. Son prix sera fixé en fin de souscription.

C'est le premier emprunt international de ce débiteur qui, en "occurrence, a bénéficié d'un bel Oscar de la part des deux agences américaines plaçant la dette des euro-emprunteurs. La Compagnie bancaire s'est en effet vu attribuer un AA+, c'est-à-dire une note excellente. Malheureusement, elle est complètement inconnue en dehors de France, et le dentiste belge, ignorant tout des charmes du premier établissement français de financement immobilier et ménager, a trouvé le coupon de 11 % un peu maigrelet. Cela se reflète dans la décote de 1,73 en vigueur sur le « marché gris » vendredi après-midi. Le secteur privé français « s'euro-manifestera » également en janvier. Michelin lancera une émission internationale de 100 millions de deutschemarks le 10 du mois prochain.

Le secteur public est lui aussi déjà présent. La Caisse nationale de télécommunications (C.N.T.) offre sur le marché hollandais des capitaux (100 millions de florins) qui seront libérables le 1er février 1984. Les obligations qui sont garanties par la République française auront une durée de dix ans, seront émises au pair et porteront un intérêt annuel de 9 %. Ce coupon paraît s'être toutefois heurté à la concurrence d'émissions antérieures françaises qui procurent des rendements bien plus élevés sur le marché secondaire.

Succès belge

La Belgique vient de réussir un joli coup. Le montant de son euro-crédit bancaire a pu être accru de 200 millions de dollars pour être porté à 800 millions de dollars. Il aurait même pu être augmenté davantage parce que les quarante-deux banques internationales qui ont accepté de se joindre aux douze établissements chefs de file initiaux ont apporté plus de 900 millions de dollars. Le succès belge confirme la résurrection du marché des eurocrédits.

Il s'est tellement rétréci tout au long de l'année, au profit des euro-émissions à taux variable, qu'un grand nombre d'eurobanques se trouvent à court d'actifs au moment de boucler leur bilan. De plus, les prêts bancaires présentent maintenant un énorme avantage : ils sont plus rémunérateurs pour les prêteurs que le papier euro-obligataire à taux variable. Le coût pour la Belgique de son eurocrédit est de 50 points de base. C'est plus alléchant que les 13 points que rapportent les euro-obligations émises récemment par la Bank of New York.

CHRISTOPHER HUGUES.

Les devises et l'or

Nouvelle hausse du dollar : 8,48 F

L'approche de la fin de l'année a paru agir comme un aimant sur le dollar, dont la hausse s'est accélérée dans une atmosphère devenue très nerveuse. A Paris, la monnaie américaine a battu à nouveau tous ses records, atteignant 8,48 F à la veille du week-end après avoir franchi 8,49 F mercredi à New-York. A Francfort, elle a frôlé 2,79 DM au plus haut depuis dix ans, pour revenir, en fin de semaine, à 2,7720 DM environ : encore a-t-il fallu que la Banque fédérale d'Allemagne défende sa monnaie. Mercredi après-midi, alors que le dollar s'envolait, les banques centrales européennes se concertaient pour essayer de contrôler cette « variation erratique », et décidaient d'intervenir. Ce fut la Bundesbank qui fit le plus gros effort : 500 millions de dollars mercredi, 200 à 300 millions jeudi, en Europe et, surtout, aux Etats-Unis, par le truchement de banques américaines, ce qui, paraît-il, agaça beaucoup la Réserve fédérale, canal habituel de telles interventions. La Banque nationale suisse et la Banque d'Angleterre secondèrent, modérément, la grande dame de Francfort.

L'effet fut immédiat, mais temporaire. A Paris, le dollar redescendit de 8,4750 F à 8,4350 F, et à Francfort il revint de 2,7880 DM à 2,7590 DM. En fin de semaine, toutefois, il remontait vigoureusement.

C'est que, à l'heure actuelle, tout le porte à la hausse. La préparation des échéances de fin d'année conduit nombre de banques internationales à ajuster leur bilan (Window Dressing) ; les sociétés américaines rapatrient les dividendes et les redevances de leurs filiales étrangères, qui doivent acheter du dollar à cet effet ; les compagnies pétrolières, qui avaient misé sur une baisse du « billet vert » en fin d'année, se hâtent d'en acquérir pour régler leurs achats de brut ; les spéculateurs font de même, qui rachètent les dollars vendus à découvert (positions « Short »). Ajoutons le flot régulier des intérêts à payer et des remboursements à effectuer sur les dettes, en dollars, contractées par le monde entier, et plus précisément aux échéances trimestrielles ou semestrielles (crédits renouvelables tous les six mois, ou Roll-Over) et l'on aura réuni tous les éléments d'une forte demande.

En face, l'offre de dollar tend à se réduire ou, tout au moins, à rester stable, en raison de l'arrêt de la création monétaire d'eurodollars, phénomène exposé dans cette chronique la semaine dernière. Ajoutons la perspective d'une hausse du taux aux Etats-Unis l'année prochaine (voir le marché monétaire et obligataire), la tension au Proche-Orient, et on aura réuni tous les ingrédients d'un cocktail détonant.

En face, l'Europe avoue son impuissance tout en exprimant son très vif mécontentement. En France, M. Delors parle d'un *« monde fou, fou, fou »* et d'un *« petit coup de rigueur en plus »* si le dollar reste à 8,40 F.

La hausse du dollar gêne moins la R.F.A., dotée d'un confortable excédent commercial, que la France ; contraint de payer en monnaie américaine 40 % de ses importations (pétrole et matières premières), notre pays se trouve particulièrement affecté.

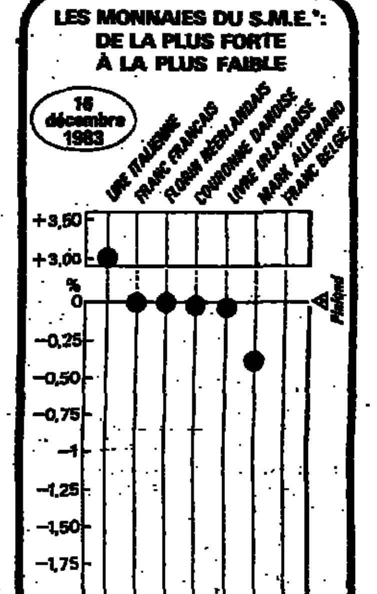
Jusqu'où le dollar montera-t-il ? Certains financiers internationaux notent que les marchés ont été assez étroits et relèvent le gonflement du déficit de la balance des paiements des Etats-Unis (11 milliards de dollars au troisième trimestre) accompagnant celui de la balance commerciale. Ils se demandent si le sommet n'est pas proche, tout en concédant qu'une hausse supplémentaire est encore possible. M. Brendan Brown, de la firme de courtage londonienne Phillips and Drew, voit le « billet vert » baisser à la mi-1984 jusqu'à 2,45 DM et 2,20 yens (contre 2,77 DM et 2,35 yens actuellement).

Un tel phénomène serait, en tout cas, de nature à secouer le système monétaire européen, soumis, derechef, à de très fortes tensions. Déjà cette semaine, les interventions de la Bundesbank pour faire remonter le mark ont, en contrepartie, fait baisser le franc (le cours du mark à Paris est passé de 3,04 F à 3,06 F pour terminer un peu au-dessus de 3,05 F). Certes, le commerce extérieur français se porte beaucoup mieux, à la surprise générale, et l'inflation semble faiblir sur les trois derniers mois, mais l'écart d'inflation avec l'Allemagne s'est dangereusement creusé depuis mars dernier, et, un beau jour, les marchés des changes pourraient en tirer la conséquence, à la faveur, précisément, d'une remontée du mark.

La seule monnaie à résister victorieusement au dollar a été le yen, au plus haut à Paris à 3,60 centimes environ. Le franc suisse est un peu moins vigoureux, mais il a battu, également, son record à Paris, le cours approchant de 3,83 F.

Quant à la livre sterling, déprimée par des rumeurs incontrôlées de diminution des prix du pétrole en mer du Nord, elle a touché son plus bas cours historique par rapport à la monnaie américaine, 1,41 dollar.

F. R.



*Système monétaire européen

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 9 AU 16 DÉCEMBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,4165	–	11,7994	45,1264	36,0036	1,7683	32,1027	0,0594
	1,4365	–	11,9760	45,2896	36,4033	1,7921	32,4886	0,0601
Paris	12,0048	8,4750	–	382,45	305,13	14,9867	272,07	5,0401
	11,9947	8,3500	–	378,17	303,96	14,9700	271,28	5,0202
Zurich	3,1390	2,2160	26,1475	–	79,7830	3,9186	71,1396	1,3178
	3,1717	2,2080	26,4431	–	80,3785	3,9569	71,7348	1,3275
Francfort	3,9343	2,7775	32,7728	125,33	–	4,9116	89,1653	1,6518
	3,9460	2,7470	32,8990	124,41	–	4,9229	89,2462	1,6515
Bruxelles	80,1031	56,55	6,6726	25,5190	20,3600	–	18,1541	3,3631
	80,1567	55,80	6,6800	25,2717	20,3130	–	18,1286	3,3548
Amsterdam	4,4124	3,1150	36,7552	140,57	112,15	5,5084	–	1,8525
	4,4215	3,0780	36,8622	139,40	112,04	5,5161	–	1,8505
Milan	2381,84	1681,50	198,41	758,80	605,40	29,7347	539,81	–
	2389,25	1663,25	199,19	753,28	605,47	29,8073	540,36	–
Tokyo	333,80	235,65	27,8053	106,34	84,8424	4,1671	75,6501	0,1401
	339,15	236,10	28,2757	106,92	85,9483	4,2311	76,7056	0,1419

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 16 décembre 3,5964 F contre 3,5366 F le vendredi 9 décembre.

Marché monétaire et obligataire

Le ciel se couvre aux Etats-Unis

Le pessimisme règne en cette fin d'année aux Etats-Unis, où les experts multiplient les pronostics de hausse des taux l'année prochaine. C'est ainsi que M. Henry Kaufman, le très écouté chef économiste de la maison de courtage new-yorkaise, Salomon Brothers, dans ses *Perspectives des marchés financiers en 1984*, qu'il vient de publier, prévoit un durcissement progressif de la politique du crédit de la Réserve fédérale *« relativement tôt »*, mais sans que le rythme de l'expansion s'en trouve freiné avant la fin de 1984. Il voit le taux de l'argent au jour le jour entre banques (Federal Funds), actuellement de 9 1/2 % environ, se tendre jusqu'à 10 % – 10 1/2 % au seuil de l'été prochain, pour atteindre 10 3/4 % à 11 % au début de 1985. Le taux de base des banques (prime rate) s'élèverait de 11 % actuellement à 12, 12 1/2 % dans le courant de l'année prochaine et celui des obligations gouvernementales de 12 % à 12 1/2 %. Quant à l'inflation, son taux annuel devrait passer de 3,5 % actuellement à 7 % dans un an. M. Kaufman prévoit, enfin, une très forte augmentation de la demande globale de crédit, imputable aux entreprises. Les économistes de la Citicorp voient, également, une inflation de près de 7 % l'année prochaine, mais, en revanche, pronostiquent une hausse des taux moins forte, avec même une diminution temporaire de 1 % au premier semestre 1984, en liaison avec un ralentissement tout aussi temporaire du rythme de l'expansion.

Toutes ces prévisions ont déprimé le marché obligataire et contribué à faire monter les taux d'intérêt à court terme, le jour le jour, s'élevant à plus de 10 %, et l'eurodollar à six mois, passant au-dessus de 10 1/2 %. Brochant sur le tout, les milieux financiers américains évoquaient, en fin de semaine, la possibilité d'un fort gonflement de la masse monétaire M.1, dépassant 5 milliards de dollars, après une contraction de 2,1 milliards de dollars la semaine dernière. Ces prévisions se sont réalisées : la masse monétaire s'est accrue de 5,5 milliards pendant la période hebdomadaire se terminant le 7 décembre.

Le conseil central de la Banque fédérale d'Allemagne a ramené les objectifs de croissance de la masse monétaire à une fourchette de 4 % à 6 % en 1984, contre 4 % à 7 % en 1983, en raison de trop nombreux dépassements pendant l'année qui s'achève, le plafond de 7 % ayant été crevé à plusieurs reprises au cours d'un mois donné.

En France, le loyer de l'argent au jour le jour s'est brusquement tendu en fin de semaine, s'élevant à 12 3/4 %. Cette tension est imputable au retard pris par les banques dans la constitution de leurs réserves obligatoires auprès de la Banque de France, à l'approche de la fin de la période mensuelle (vers le 20 du mois). La Banque de France, apparemment, n'a pas modifié sa politique et n'injectera pas de liquidités avant le 21 décembre.

Sur le marché obligataire, l'ambiance reste satisfaisante, mais l'activité a été plus réduite : il est vrai que l'emprunt d'Etat vient seulement d'être placé. Sont apparus cette semaine une série de « petits » emprunts : un Créditel de 360 millions de francs à douze ans et 14,20 %, un VAG-Financement (filiale financière de Volkswagen-France), un Collectivités publiques d'Ile-de-France de 700 millions de francs à dix ans et 14,30 %, un Sofiner (établissement financier de la régie Renault) de 300 millions de francs à huit ans et taux variable (T.M.M.). Le tout s'est bien placé, avec une mention particulière pour Creditel et aussi pour VAG-Financement, qui aurait été ramassé en grande partie par un seul souscripteur.

Sur le marché secondaire, les rendements, qui avaient un peu fléchi au lendemain de l'emprunt d'Etat, revenant de 13,24 % à 13,15 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans et de 13,10 % à 13,01 % pour ceux à moins de sept ans, se sont raffermis cette semaine pour s'établir respectivement à 13,16 % et 13,07 %, ceux du secteur public restant stables à 14,01 % contre 14 % (et 14,08 % il y a quinze jours). Sans doute faut-il voir dans cette remontée une légère inquiétude sur l'évolution des taux d'intérêt dans le monde, et notamment aux Etats-Unis, où les perspectives ne sont pas très roses, comme on l'a vu.

En France, néanmoins, on continue à anticiper une nouvelle baisse des taux à long terme en 1984, à la faveur d'un ralentissement du rythme de l'inflation. C'est, en tout cas, ce qui nourrit le succès des Sicav et fonds commun de placement en obligations à court terme, autrement dit Sicav de trésorerie, dont l'en-cours dépasse désormais les 80 milliards de francs, contre une trentaine de milliards de francs au début de l'année et presque rien à la fin de 1981. Ces émissions brutes d'obligations ont connu une augmentation spectaculaire, passant en deux ans de 106 milliards de francs à plus de 190 milliards de francs. On estime que la progression est due à concurrence des deux tiers à ce nouvel instrument.

FRANÇOIS RENARD.

Les matières premières

Baisse du sucre

Les fluctuations désordonnées sur les marchés des changes, la crainte d'une nouvelle remontée des taux d'intérêt outre-Atlantique, ont freiné l'évolution des marchés commerciaux. Ils ont continué à réagir en fonction d'éléments statistiques susceptibles d'influencer l'offre ou la demande.

METAUX. – *Rechute, mais peu accentuée, des cours de l'aluminium à Londres. Les stocks mondiaux de métal des pays occidentaux n'ont diminué que de 8 000 tonnes en octobre, baisse inférieure aux prévisions des professionnels. Ils n'en sont pas moins revenus à 2 032 000 tonnes, soit leur niveau le plus bas depuis trois ans.*

Recul assez marqué des cours de l'argent à Londres, qui ont suivi l'or dans son mouvement de repli.

La baisse a été plus accusée sur les cours du cuivre au Metal Exchange en corrélation avec l'accroissement des stocks britanniques de métal et les nouvelles réductions de prix pratiquées par les producteurs américains.

Grâce aux achats de soutien effectués régulièrement par le directeur du stock régulateur, l'étain n'a enregistré que des variations peu importantes.

Fléchissement plus sensible des cours du plomb à Londres. Les réductions de prix se sont multipliées chez les producteurs américains. L'utilisation mondiale de métal ne donne aucun signe tangible d'amélioration.

DENREES. – *Les cours du cacao ont poursuivi leur ascension sur les différentes places, retrouvant ainsi leurs meilleurs niveaux depuis 1979. La raréfaction des disponibilités à court terme, de fèves de bonne qualité, et la perspective de récoltes moins abondantes, car affectées par la sécheresse, dans plusieurs pays d'Afrique occidentale, ont contribué à entretenir la flambée des prix. Le département américain de l'agriculture évalue en diminution de 17 000 tonnes la prochaine récolte du Cameroun, de 15 000 tonnes celles du Ghana et du Nigéria et de 10 000 tonnes celle de Côte-d'Ivoire. Mais, selon les estimations des négociants, la baisse serait plus forte en Côte-d'Ivoire, de l'ordre de 50 000 tonnes, la récolte de ce pays n'étant estimée qu'à 350 000 tonnes seulement.*

Le marché du sucre reste toujours déprimé malgré la perspective d'une récolte européenne moins abondante. Elle n'est plus estimée, par une firme privée, qu'à 29,47 millions de tonnes, soit 3 millions de tonnes de moins que celle de 1982-1983, la principale diminution provenant des pays de la C.E.E. En Europe orientale, la production serait pratiquement équivalente à celle de la campagne précédente.

LES COURS DU 16 DÉCEMBRE 1983

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. – **Londres** (en sterling par tonne) : cuivre (High grade), comptant (999) ; à trois mois, 991,50 (1 009,50) ; étain, comptant, 8 680 (8 710) ; à trois mois, 8 843 (8 840) ; plomb, 272,75 (282,50) ; zinc, 598 (590,50) ; aluminium, 1 078 (1 085) ; nickel, 3 280 (3 260) ; argent (en pence par once troy), 603 (644,40). – **New-York** (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 61,95 (64,60) ; argent (en dollars par once), 8,85 (9,41) ; platine (en dollars par once); 386 (398,50) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 86,10 (86,17) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 325-340 (330-340). – **Penang** : étain (en ringgit par kilo), 29,20 (29,45).

TEXTILES. – **New-York** (en cents par livre) : coton, déc., 78,30 (80,15) ; mars, 79,43 (81,25). – **Londres** (en nouveau pence par kilo), laine (peignée à sec), janv., 402 (405) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, inchangé (440). – **Roubaix** (en francs par kilo), laine, 46,90 (46,50).

CAOUTCHOUC. – **Londres** (en livres par tonne) : R.S.S. (comptant), 845-850 (845-848). – **Penang** (en cents des Détroits par kilo) : 264,50-265 (261-262).

DENRÉES. – **New-York** (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, mars, 2 503 (2 418) ; mai, 2 484 (2 415) ; sucre, mars, 8,68 (8,60) ; mai, 8,99 (9,23) ; café, mars, 147,69 (147) ; mai, 142,03 (141,80). – **Londres** (en livres par tonne) : sucre, mars, 154 (159,90) ; mai, 160,40 (165,25) ; café, janv., 2 025 (2 010) ; mars, 1 929 (1 969) ; cacao, mars, 1 885 (1 788) ; mai, 1 873 (1 785). – **Paris** (en francs par quintal) : cacao, mars, 2 270 (2 166) ; mai, 2 275 (2 166) ; café, janv., 2 530 (2 430) ; mars, 2 427 (2 378) ; sucre (en francs par tonne), mars, 1 955 (1 960) ; mai, 2 025 (2 040). – **Chicago** (en dollars par tonne) : tourteaux de soja, janv., 210,70 (216,80) ; mars, 212,70 (218,30). – **Londres** (en livres par tonne) : tourteaux de soja, fév., 179,70 (183,50) ; avril, 183,40 (185,30).

CÉRÉALES. – **Chicago** (en cents par boisseau) : blé, mars, 354 1/2 (352) ; mai, 352 1/4 (350) ; maïs, mars, 329 (330 3/4) ; mai, 332 (333 1/4).

INDICES. – Moody's, 1 053,60 (1 047,60) ; Reuter, 1 965,70 (1 948,20).

BOURSE DE PARIS

Semaine du 12 au 16 décembre 1983

Un pas en arrière

POUR la première fois depuis bien longtemps, le marché parisien a franchement reculé cette semaine sous l'effet de prises de bénéfices. En léger progrès lundi (plus 0,3 %), les actions françaises ont progressivement fait marche arrière jusqu'à perdre 2,1 % pour l'ensemble de ces cinq séances. Une contre-performance qui ramène à 1,72 % l'avance de la cote pour ce mois de décembre, qui doit se conclure mercredi 21 sur les opérations techniques dites de liquidation.

A l'approche de cette échéance, la plupart des professionnels pensent encore que cette avance ne sera pas complètement grignotée, de façon à terminer l'année 1983 sur une onzième liquidation gagnante. Seul le *«un pli de chute»* du mois de juin aura alors empêché le Palais Brongniart d'obtenir ce *«grand chelem»*, dont il faut bien reconnaître que nul n'aurait eu l'audace de penser en début d'année qu'il aurait pu ramasser tous les plis.

Si cette phase de correction à un mouvement quasi ininterrompu de hausse, qui maintenait encore les valeurs françaises à 59 % au-dessus de ses niveaux du 1er janvier (selon l'indice de la Compagnie de la Bourse de Paris), ne déclenchait aucun accès de pessimisme dans les rangs des professionnels, c'est bien que tout le monde lui attribuait la même explication. D'une part, les cours ont trop monté, et il était normal qu'un mouvement en sens inverse se concrétisât, assurait-on doctement. D'autre part, cette période de fin d'année est traditionnellement sujette à des reclassements dans les portefeuilles des investisseurs institutionnels et dans ceux de la clientèle particulière.

Baptisés *«window dressing»* outre-Atlantique, on les appelle plus prosaïquement *«habillages de bilans»* dans nos contrées, sans que l'expression contraigne la Rue de Rivoli à froncer les sourcils. Comme l'oncle Sam a daigné s'intéresser à nos modestes valeurs ces derniers temps, il suffit que tel ou tel *«mutual fund»* à la fortune colossale raye *«une ligne»* (nombre de titres importants sur une même valeur) sur sa fiche *«Paris»* pour que – compte tenu des capitaux en jeu par rapport à la relative étroitesse du marché parisien – ces cessions de titres aient aussitôt un effet sur les cours.

De fait, on admet dans certaines charges d'agents de change que des ordres de vente – limités, il est vrai – ont bien été passés par la clientèle étrangère. Parallèlement, les *«petits porteurs»*, qui ont pris singulièrement du ventre en quelques mois, ont également allégé leurs positions afin de se maintenir au-dessous du seuil de déclenchement de l'impôt forfaitaire sur les plus-values (233 500 F environ pour 1983 selon la dernière loi de finances) grâce aux moins-values dégagées *«exclusivement sur les gains de même nature»*, selon les dispositions fiscales.

Ces ventes ont contribué à déstabiliser un peu le marché, sans empêcher, toutefois, un certain nombre de titres de faire preuve de fermeté au fil des séances (Perrier, SCOA, Martell, une fois de plus, France-Dunkerque et Générale des eaux, pour ne prendre que quelques exemples), mais deux sociétés se sont singularisées par des écarts de cours sans lien aucun avec ces fameux ajustements de position.

La première est le groupe Amrep, régulièrement cajolé par la Bourse, qui aime bien cette société très active dans divers domaines miniers et pétroliers. Mais l'affection a ses limites et quand Amrep annonce au bas d'un communiqué on ne peu plus sibyllin – et sans commentaires particuliers – qu' *«une aggravation du tassement général de l'activité laisse présager un résultat nul ou légèrement déficitaire pour l'exercice 1983»*, les familiers de la rue Vivienne prennent un coup de sang. Comment ? Pas un sou de bénéfice alors que le groupe avait gagné plus de 65 millions de francs l'année précédente ? Au piquet, Amrep avec un blâme (12 % de baisse mercredi) et l'obligation de rester face au mur jusqu'à la fin de la semaine !

A l'inverse, Peugeot, dont on subodorait la bonne tenue dès mardi, a surpris la corbeille vendredi en gagnant 2,5 %, alors que s'exacerbaient les passions à Talbot-Poissy, enjeu politico-financier d'une de ces parties de bras de fer direction-syndicats dont le monde de l'automobile a le secret. Sur le terrain, la situation de Peugeot est assez explosive. En Bourse, tout en compatissant aux malheurs qui frappent irrémédiablement l'image de la marque Talbot, on se félicitait en coulisses de la fermeté dont fait preuve la direction du Lion de Sochaux et on prend déjà un double pari : si les dirigeants de Peugeot – et le gouvernement – tiennent bon, le redressement du groupe est sur la bonne voie ; au pire, si la situation apparaît trop compromise, cette filiale à problèmes pourrait bien être confiée... à Renault ! Pas moins...

Pour rester dans la tradition, l'élection du syndic de la Compagnie des agents de change qui, a toujours lieu le second lundi du mois de décembre, se déroulera le 19. M. Yves Flornoy, qui achèvera alors son huitième mandat, ne se représente pas. Officiellement, aucun candidat ne s'est fait connaître pour lui succéder. Chez les agents de change, on ne tire pas les sonnettes comme à l'Académie française, Monsieur ! On est simplement *«pressenti»* par ses pairs... Trois noms, semble-t-il, pourraient sortir du chapeau, dans le désordre : ceux de MM. Alain Ferri, Jean-Denis Massonaud et Xavier Dupont, encore que ce dernier ait quelques longueurs d'avance au nom de la filiation naturelle, puisqu'il exerce, depuis un an maintenant, les fonctions de premier adjoint au syndic.

SERGE MARTI.

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	16 déc.	Diff.
4 1/2 % 1973	1 850	– 5
7 % 1973	9 599	– 271
10,30 % 1975	91,80	– 0,10
P.M.E. 10,6 % 1976	91	inch.
8,80 % 1977	112,30	inch.
10 % 1978	89,82	+ 0,12
9,80 % 1978	88,97	– 0,03
8,80 % 1978 (1)	90,30	– 0,20
9 % 1979	85,98	– 0,12
10,80 % 1979	91,60	– 0,10
12 % 1980	98,25	– 0,10
13,80 % 1980	101,70	– 0,45
16,75 % 1981	110,40	– 0,10
16,20 % 1982	110,50	– 0,30
16 % 1982	110,50	– 0,20
15,75 % 1982	109	+ 0,05
C.N.E. 3 %	3 095	– 10
C.N.B. bq. 5 000 F	101,60	inch.
C.N.B. Paribas 5 000 F	101,71	+ 0,01
C.N.B. Suez 5 000 F	101,70	– 0,15
C.N.I. 5 000 F	101,58	– 0,10

(1) Compte tenu d'un coupon de 88 F.

Alimentation

Orsan versera un acompte sur dividende de 5 F net à compter du 19 décembre.

	16 déc.	Diff.
Beghin-Say	268	– 2
Bongrain	1 760	+ 55
B.S.N. G.-Danone	2 519	– 62
Carrefour	1 280	– 26
Casino	866	– 28
Cédis	515	– 6
Euromarché	690	– 10
Guyenne et Gasc.	321	+ 4
Lesieur	1 265	– 14
Martell	1 679	+ 18
Moët-Hennessy	1 366	– 21
Mumm	623	– 4
Occidentale (Gale)	668	– 13
Olida-Caby	192,10	– 1,90
Pernod-Ricard	726	– 9
Promodès	1 226	inch.
Source Perrier	437	+ 17
St-Louis-Bouchon	311	– 4
C.S. Saupiquet (1)	571	+ 56
Veuve Clicquot	1 715	+ 35
Viniprix	1 100	inch.
Nestlé	23 380	– 570

(1) Compte tenu d'un coupon de 20 F.

Banques, assurances sociétés d'investissement

Bail Equipement dégage pour les neuf premiers mois un résultat d'exploitation cumulé de 50,5 millions de francs (+ 11,5 %). Le dividende pour 1983 devrait être maintenu à 16,50 F net.

	16 déc.	Diff.
Bail Équipement	276	– 5
Cetelem	267,50	– 7,50
Chargeurs S.A.	243	– 1,10
Bancaire (Cie)	403	+ 12,90
C.F.F. (1)	492	+ 0,80
C.F.I.	233	+ 14,50
Eurafrance	765	– 25
Hénin (La)	320,50	+ 20,50
Imm. Pl-Monceau	283	– 6
Locafrance	270	– 9,90
Locindus	693	+ 23
Midi	1 361	– 29
Midland Bank	170,50	– 6,50
O.F.P. (Omn. Fin. Paris)	950	– 20
Parisienne de réesc.	590	– 45
Prétabail	891	+ 1
Schneider	86,10	– 3,70
U.C.B.	208	+ 8

(1) Compte tenu d'un droit de 98,80 F.

Métallurgie construction mécanique

	16 déc.	Diff.
Alspi	71,50	– 0,50
Amrep	670	– 148
Avions Dassault-B.	430	+ 15
Chant. Fce Dunk	6,30	+ 0,10
Chiers-Châtillon	23,80	+ 0,40
Creusot-Loire	42,90	– 1,60
De Dietrich	315	– 4,80
FACOM	801	– 11
Fives-Lille	188	– 8,10
Fonderie (Générale)	38	+ 1
Marine-Wendel (1)	65,90	– 4,50
Penhoët	449	– 27
Peugeot S.A.	203	+ 3
Poclain	62,50	+ 3,50
Pompey	139,50	– 2,50
Sagem	1 360	– 38
Saulnes	23,50	– 1,40
Valéo	300	– 19,80
Vallourec	66	– 2,50

(1) Compte tenu d'un coupon de 4,10 F.

Bâtiment, travaux publics

	16 déc.	Diff.
Auxil. d'entreprises	1 015	– 5
Bouygues	673	– 5
Ciment Français	195,20	+ 7,20
Dumez	842	– 38
J. Lefebvre	154	– 1
G.T.M.	278	– 2
Lafarge	273	+ 5
Maisons Phénix	320,60	– 13,40
Poliet et Chausson	305,20	+ 0,20
S.C.R.E.G.	142,50	– 3
S.G.E.S.B.	106,80	+ 6,60

Filatures, textiles, magasins

	16 déc.	Diff.
André Roudière	143,70	+ 0,70
F.F. Agache-Willot	80	+ 2
B.H.V.	109	+ 1,10
C.F.A.O.	542	+ 25
Damart-Serviposte	1 237	– 28
Darty	744	– 8
D.M.C.	83	– 5
Galeries Lafayette	149	+ 0,50
La Redoute	995	+ 14
Nouvelles Galeries	70	– 0,10
Printemps	136,80	– 3,2
S.C.O.A.	46,20	+ 1,5

Pétroles

Après avoir rappelé dans un communiqué que ses obligations étaient convertibles du 12 au 31 décembre (10 actions pour 9 obligations), *Amrep* indique que ses comptes provisoires au 30 septembre font ressortir un bénéfice de 22 millions de francs (36,2 millions pour l'exercice 1982 en entier), ajoutant que la baisse générale de l'activité laissait présager pour 1983 un résultat consolidé nul ou légèrement déficitaire (63,5 millions de francs de bénéfice net en 1982). Dans ces conditions, l'acompte sur dividende ne sera pas distribué. La Bourse a prononcé son verdict : 18 % de baisse.

	16 déc.	Diff.
Elf-Aquitaine	167	+ 0,50
Esso	418,50	– 14,50
Francarep	352	– 57,90
Pétroles française	159	+ 7
Pétroles B.P.	73,90	+ 5,40
Primagaz	239	– 12
Raffinage	73,90	– 4,10
Sogerap	460	– 4
Exxon (1)	395	– 4,60
Petrofina	1 092	+ 7
Royal Dutch	457,50	– 17,50

(1) Compte tenu d'un coupon de 5,60 F.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 9 déc.	Cours 16 déc.
Or fin (kilo en barre)	104 750	103 500
– (kilo en lingot)	104 650	103 400
Pièce française (20 fr.)	645	654
Pièce française (10 fr.)	425	450
Pièce suisse (20 fr.)	651	647
Pièce latine (20 fr.)	616	622
● Pièce tunisienne (20 fr.)	615	605
Souverain	772	788
Souverain Elizabeth II	780	800
● Demi-souverain	420	420
Pièce de 20 dollars	3 900	3 950
– 10 dollars	1 800	1 900
● – 5 dollars	1 050	1 050
– 50 pesos	4 130	4 150
● – 20 marks	755	756
– 10 florins	640	637
● – 5 roubles	429	415

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
A.T.T.	234 280	155 629 420
Schlumberger	190 110	96 456 777
4 1/2 % 1973	48 455	89 340 567
B.S.N.	16 610	42 536 280
Matra (1)	31 285	39 650 150
Perrier	83 725	36 605 661
I.B.M.	26 235	33 974 500
Martell (2)	18 865	32 084 270
Cie bancaire	74 040	29 860 459
L'Air liquide	51 900	27 456 410
Accor	132 925	27 414 073

(1) Quatre séances seulement, dont un bloc de 23 885 titres mercredi.
(2) Quatre séances seulement.

Gel 2000 : le surgelé au Palais Brongniart

« Avant d'essayer de vendre, il faut savoir acheter, et mon métier d'acheteur, c'est à la Villette que je l'ai appris », raconte M. Guy Maheux en évoquant cette période – c'était il y a vingt ans – où il quittait chaque après-midi sa boucherie du dix-huitième arrondissement pour aller s'approvisionner sur le célèbre marché de la viande. Mais au fil des années la situation commence à lui peser, et il suffit d'une prise de bec – plus violente qu'à l'accoutumée – avec un inspecteur de la répression des fraudes pour qu'il plaque sa boucherie... pour aller vendre des cornets de glace avec son beau-frère.

« Le pire, concède-t-il, *c'est que j'ai une sainte horreur des crèmes glacées, mais enfin... »* Toujours est-il que après avoir mis au point la composition d'une glace maison, il lui est vite apparu qu'il fallait trouver un complément à cette activité saisonnière, d'où une diversification dans les produits froids qu'il commençait à bien connaître. C'était là le début d'une entreprise qui allait se lancer en 1973 sur le marché des surgelés en visant, dans un premier temps, la clientèle à domicile.

En novembre 1974, M. Maheux ouvre au public son premier point de vente à Fontenay-le-Vicomte en étant persuadé que sa clientèle acceptera de se déplacer à condition qu'elle puisse garer sa voiture, un impératif qui a toujours compté par la suite au fur et à mesure des implantations nouvelles. Pari gagné et, aujourd'hui, Gel 2000, puisque telle est sa raison sociale depuis 1978, dispose de quatre-vingts points de vente équipés en congélateurs, où sont offerts une gamme de trois cents cinquante produits. D'autres ouvertures sont prévues à moyen terme (dont une vingtaine en 1984) de façon à assurer une couverture nationale à cette société, qui est pour l'instant surtout représentée au nord d'une ligne passant par Saint-Nazaire, Limoges, Grenoble. A cette échéance, le réseau devrait englober environ deux cents magasins, permettant une forte croissance du chiffre d'affaires qui devrait, dans l'immédiat, atteindre 380 millions de francs en 1983 (en augmentation de plus de 45 % sur l'année précédente) dégageant un bénéfice net de 10 millions de francs environ (plus 65 %).

Gel 2000 qui emploie deux cent quatre-vingts personnes couvre à présent 7 % du marché national des produits surgelés et 30 % du secteur des *freezer centers* permettant à la société d'accéder à la première place de distributeur succursaliste spécialisé dans ce type de produits destinés aux ménages... Agé aujourd'hui de quarante-trois ans, M. Maheux a bien conscience de la nécessité d'ouvrir un capital détenu à 94,20 % par la famille, à 3,38 % par l'Institut de développement des industries agro-alimentaires (IDIA) et à 2,42 % par le personnel. D'où la décision de mettre 10,14 % de son capital, le 16 décembre prochain, sur le second marché de la Bourse de Paris au prix ferme et définitif de 700 F par action, en attendant *« de faire appel au marché financier dans deux ou trois ans »*.

Utilisant pour la première fois la procédure d'offre publique de vente (O.P.V.) nominative (*le Monde* daté 11-12 décembre 1983) cette société qui se trouve à Ballancourt, près de Corbeil (Essonne), pourra alors mieux se faire connaître des Français, qui, paraît-il, consomment 10 kilogrammes de surgelés par an.

S. M.

Valeurs diverses

Club Méditerranée enregistre pour l'exercice clos le 31 octobre une augmentation de 11,4 % de son chiffre d'affaires (3,09 milliards de francs).

American Express prévoit pour 1983 un bénéfice net en baisse de 10 % (581 millions de dollars en 1982). Sa filiale Fireman Fund Company accusera une perte pour le dernier trimestre, et la société est contrainte de constituer des réserves.

M. Gustave Rambaud est nommé à compter du 1er janvier 1984 P.-D.G. de *Nord-Est* en remplacement de M. Jean Huë de La Colombe, qui a demandé a être déchargé de ses fonctions.

	16 déc.	Diff.
Accor	202,30	– 0,70
Agence Havas	790	– 36
A.D.G.	340	– 9
L'Air Liquide	500	– 21
Arjomari	335	– 10
Bic	388	– 17
Bis	231	– 10
Club Méditerranée	745	– 17
Essilor	2 025	– 25
Europe 1	601	– 52
Gle Ind. Part.	358	– 8,40
Hachette	1 445	– 20
Oréal (L')	2 090	– 98
Navigation Mixte	209	– 1,50
Nord-Est	48,40	– 2,60
Presses de la Cité	1 662	104
Skis Rossignol	1 312	– 63
Sanofi	506	+ 6

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	12 déc.	13 déc.	14 déc.	15 déc.	16 déc.
Terme	322 586 969	383 686 814	382 559 444	314 459 625	343 748 875
Comptant R. et obl.	1 423 521 153	948 477 034	913 073 745	954 607 837	1 106 312 487
Actions	43 270 859	84 671 779	74 303 193	48 550 990	82 513 831
Total	1 789 378 981	1 416 835 627	1 369 936 382	1 317 618 452	1 532 575 193

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1982)

Franç.	157,4	158,2	157,9	155,6	–
Étrang.	147,7	148	146,4	144,8	–

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1982)

Tendance	162,6	163,1	161,7	159,8	159,1

(base 100, 31 décembre 1982)

Indice gén.	151,5	151,9	151,2	149,5	148,6

Kaufman and Bourse

Kaufman and Broad, filiale du groupe américain du même nom rendu célèbre par ses maisons individuelles haut de gamme aménagées en villages, fera-t-il bientôt son entrée à la Bourse de Paris ?

Envisagée à deux reprises déjà, l'opération avait été repoussée. Une troisième fois, ses dirigeants y songent très sérieusement. Mais ce ne sera pas avant les élections législatives de 1986. La situation ne s'y prête pas encore et la société n'a pas, pour l'instant, besoin d'argent frais. La crise ? Kaufman and Broad ne connaît pas. Ses bénéfices pour 1983 seront copieux. Combien ? Ils se situeront à un niveau tout à fait honorable pour la profession, se borne à préciser son P.-D.G., M. Guy Nafylian. Pas question de trahir le secret d'une profession, qui dissimule ses profits avec soin. Une indication cependant : ce seront les plus élevés depuis la naissance de l'entreprise en 1973.

En revanche, M. Nafylian est plus disert s'agissant des ventes. Le chiffre d'affaires pour 1983 sera en hausse de 20 % et atteindra pour la première fois la barre des 500 millions de francs pour huit cent cinquante à neuf cents maisons livrées. Kaufman and Broad entend bien ne pas en rester là. Avec mille deux cents maisons en carnet pour 1984, le chiffre d'affaires devrait encore augmenter de 17 % et le bénéfice de 22 %.

Mais pour atteindre ces objectifs, la société a été contrainte de trouver de nouveaux débouchés. Avec la crise, la clientèle des particuliers se laisse moins aisément séduire et devient difficile. Le développement de la publicité – affichage routier notamment – en témoigne. Les prix, il est vrai, sont dissuasifs et « haut de gamme » ne rime plus toujours avec qualité et travail soigné. La dinde a encore belle allure mais la chair est devenue fade.

Alors, pour tenir ses marges, Kaufman and Broad accentue sa diversification engagée depuis quatre ans auprès des investisseurs institutionnels. En 1983, les achats des compagnies d'assurances ont porté sur 30 % des commandes.

La barre des 40 % serait atteinte l'an prochain.

Pour l'instant, la société finance ses réalisations sans problème. Mais si la récession dans l'immobilier venait à persister, l'entrée en Bourse par la grande porte, car voulue sans emprunter l'antichambre du second marché, pourrait bien être avancée.

M. Nafylian sera-t-il l'homme de cette introduction ? Les dirigeants bougent beaucoup chez Kaufman and Broad.

A. D.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Reprise en fin de semaine

Repris par ses vieux démons, affaibli d'autre part par les ventes de caractère fiscal ainsi que par les ajustements annuels de portefeuilles, Wall Street a, cette semaine, passé un mauvais quart d'heure. Une reprise à la veille du week-end a permis toutefois au marché de regagner une partie du terrain perdu et l'indice des industrielles s'établissait vendredi à 1 247,17 (– 17,88 points).

La remontée des taux d'intérêt, la promesse démentie d'une augmentation de la pression fiscale pour réduire le déficit budgétaire, les manifestations d'une surchauffe économique porteuse d'inquiétude pour la politique de crédit, les pronostics monétaires alarmistes de M. Henry Kaufman, enfin, la perspective d'un énorme gonflement de la masse monétaire : autant de facteurs qui ont pesé sur les cours. L'annonce d'une baisse des prix de gros en novembre (– 0,2 %) a cependant ramené le calme, laissant à penser que la pression inflationniste serait maintenue à un niveau raisonnable.

	Cours 9 déc.	Cours 16 déc.
Alcoa	44 3/8	42 5/8
A.T.T.	63 1/2	63 7/8
Boeing	45 5/8	45 5/8
Chase Man. Bank	44 7/8	44 7/8
Du Pont de Nem	51 3/4	51 1/2
Eastman Kodak	74	74 1/8
Exxon	38 5/8	37 5/8
Ford	41 1/2	40 3/4
General Electric	57 5/8	55 5/8
General Foods	53	52 3/8
General Motors	74 3/4	73 7/8
Goodyear	30 1/2	29 3/8
I.B.M.	121 3/4	120 5/8
I.T.T.	44 3/4	42 5/8
Mobil Oil	28 1/2	28 1/8
Pfizer	36 5/8	35 3/8
Schlumberger	47 3/8	46 5/8
Texaco	36 1/8	35 1/2
U.A.L. Inc.	35	36 1/8
Union Carbide	63	36 1/8
U.S. Steel	29 1/4	28 1/2
Westinghouse	54 1/2	53 1/4
Xerox Corp	49	51 3/4

LONDRES

Toujours plus haut

Malgré l'apparition de plusieurs facteurs dépressifs, le London Stock Exchange a bien tenu le coup cette semaine. Certes, la tendance s'est révélée très irrégulière, mais, dans le score final, les hausses l'ont quand même emporté sur les baisses et l'indice des industrielles s'est maintenu au voisinage immédiat de son plus haut niveau historique. L'O.P.A. du siècle sur Eagle a contribué à doper le marché.

Indices «F.T.» du 16 décembre : industrielles, 759,3 (contre 757,1) ; mines d'or, 558 (contre 567,2) ; Fonds d'Etat, 82,34 (contre 82,77).

	Cours 9 déc.	Cours 16 déc.
Beecham	328	320
Bowater	240	240
Brit. Petroleum	398	394
Courtaulds	128	125
De Beers (*)	7,85	7,20
Dunlop	45	39
Free State Geduld	38 1/4	34 3/4
Glaxo	750	715
Gt. Univ. Stores	616	618
Imp. Chemical	658	646
Shell	574	558
Unilever	887	880
Vickers	123	120
War Loan	35 7/8	35 1/2

(*) En dollars.

TOKYO

Au sommet

Après un démarrage laborieux, marqué même par un pas en arrière, le marché, revigoré par les sondages donnant la victoire aux libéraux en place et à leur chef, M. Nakasone, a repris son avance pour atteindre son plus haut niveau historique.

Indices du 17 novembre : Nikkeï Dow Jones, 9 565,94 contre 9 448,98 (précédent record : 9 563,25, le 12 octobre) ; indice général, 706,72 contre 698,74.

	Cours 9 déc.	Cours 16 déc.
Akaï	565	565
Bridgestone	602	600
Canon	1 490	1 580
Fuji Bank	500	500
Honda Motors	1 100	1 120
Matsushita Electric	1 840	1 930
Mitsubishi Heavy	244	253
Sony Corp	3 440	3 430
Toyota Motors	1 430	1 480

FRANCFORT

Flirt ininterrompu

Encore une semaine satisfaisante. De l'effritement s'est produit en relation avec l'évolution des taux aux Etats-Unis, la baisse de Wall Street et l'appréhension causée par l'affaire Flick-Lambsdorff. En définitive, le marché a bien résisté, continuant de flirter avec ses plus hauts niveaux. Fermeté des automobiles et des chimiques. Indice de la Commerzbank du 16 décembre : 1007,9 contre 1014,30.

	Cours 9 déc.	Cours 16 déc.
A.E.G.	76,50	76
B.A.S.F.	169,70	166,10
Bayer	169,20	166,50
Commerzbank	164,70	161,50
Deutschebank	315,50	315,50
Hoechst	175	174,70
Karstadt	283,50	275
Mannesmann	132	131
Siemens	372,20	374
Volkswagen	199,10	202,60

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

L'AUGMENTATION DU CHOMAGE

Fissures dans le barrage

Le barrage du « traitement social » du chômage, qui se lézardait, commence à craquer. Les résultats à fin novembre (*le Monde* du 17 décembre), enregistent une augmentation importante, inconnue depuis des mois, + 3,1 % en un mois et + 2,9 % en une année, en données corrigées.

Depuis mai 1982, le nombre des demandeurs d'emploi inscrits à l'A.N.P.E. campait sur la ligne symbolique des 2 millions, en données corrigées, pourtant déjà franchie à cette époque-là. A fin novembre, le résultat s'approche des 2,1 millions (2 097 400). En données brutes, l'évolution est encore plus inquiétante. Alors que, depuis janvier 1982, les courbes au mois le mois des indices de 1982 et de 1983 épousaient le même profil, peu ou prou, les chiffres de novembre divergent brusquement... Avec 2 223 000 demandeurs d'emploi, le chômage atteint, en France, un niveau qu'il n'avait jamais connu.

A cela, il faut ajouter que tous les autres indicateurs, négatifs depuis longtemps, n'enregistent aucune amélioration, bien au contraire. Le stock des offres d'emplois diminue de 35,2 % en un an (35 100 de moins) et celles enregistrées au cours du mois de 31,3 %, en données corrigées. Quant aux effectifs salariés, ils ont encore diminué de 0,3 % au troisième trimestre. Les licenciements économiques augmentent de 8,7 % et représentent 30 000 pertes d'emplois par mois. Les inscriptions à la fin d'un contrat de travail à durée déterminée ou de mission d'intérim représentent 45,1 % du chômage.

Tandis que les contrats de préretraite-solidarité s'épuisent, les contrats emploi-formation ne percent pas (30 422 ont été signés depuis le 1er juillet), limitant ainsi les possibiltés d'une intervention sur le chômage.

On constate d'ailleurs que la situation des demandeurs d'emploi inscrits à l'A.N.P.E. évolue défavorablement. Le nombre des ouvriers qualifiés et d'agents de maîtrise ou techniciens touchés par le chômage augmente respectivement de 9,4 % et de 6,9 % en un an. L'ancienneté moyenne, avec deux cent quatre-vingt-quatre jours d'inscription, a progressé de 8 % en un an, et les allocations de fins de droit, qui précèdent la suppression de toute indemnisation, ont crû de 28,5 % en un an.

Les effets des restructurations industrielles, alors qu'on en attend d'autres, sont déjà considérables. Les préretraites bénéficiant d'un plan F.N.E., par exemple, sont en progression de 71,6 % d'une année sur l'autre.

Mais la note du ministère de l'emploi comprend aussi un mystère qu'il faudra éclaircir. Il y est en effet question de 15 000 demandes d'emploi supprimées par erreur, le mois dernier, dans les Bouches-du-Rhône et, dans le Vaucluse, qui interviennent après une brumeuse absence de 9 500 demandeurs, dans ces mêmes départements, le mois précédent. – A. Le.

Selon le ministre de l'intérieur

LES ÉLECTIONS RÉGIONALES NE SERONT PAS ORGANISÉES AVANT 1986

M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a évoqué, vendredi 16 décembre à l'Assemblée nationale, en réponse à une question de M. Jean-Louis Masson (R.P.R., Moselle), l'organisation des élections régionales. Le ministre a indiqué à ce propos : « *La date des élections régionales n'est pas arrêtée (...). Les transferts de compétences prendront fin en décembre 1985. C'est donc à partir de cette date que l'on peut envisager d'organiser les élections régionales, et le gouvernement déposera un projet de loi dans des délais convenables.* » M. Defferre a refusé de se prononcer sur le mode de scrutin qui sera retenu pour ces élections. En revanche, pour le mode de scrutin aux élections législatives, M. Defferre a indiqué : « *L'usage veut (...) que la loi électorale, si elle doit être modifiée, soit présentée au Parlement entre un an et les quatre ou six mois qui précèdent les élections (...). Non seulement je n'ai pas personnellement étudié ce problème, mais (...) il y a des mois que j'ai interdit à mon cabinet (...) d'étudier ce problème et aux services de l'étudier aussi.* »

Antenne 2 change de siège... mais pas de patron

M. Pierre Desgraupes, P.-D.G. d'Antenne 2, a été confirmé officiellement dans ses fonctions, vendredi 16 décembre, par Mme Michèle Cotta, présidente de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle. Nommé le 17 septembre 1982, celui-ci devrait accomplir son mandat jusqu'au terme normal, en septembre 1985. Bien que la Haute Autorité ait déjà laissé entendre qu'elle ne remettrait pas en cause la nomination de M. Desgraupes lorsque celui-ci atteindra soixante-cinq ans le 18 décembre prochain, l'annonce faite par Mme Cotta met fin au doute qui prévalait aux yeux de certains, arguant de précédents. Et notamment de celui constitué par le frère du président de la République, le général Jacques Mitterrand, qui a dû abandonner la présidence de la SNIAS en mai dernier.

Il apparaîtrait en fait qu'aucun obstacle juridique ne s'oppose au maintien de M. Desgraupes à la tête de la chaîne. Seul, semble-t-il, un hypothétique arrêt s'il était saisi, pourrait invalider cette décision (*le Monde* du 6 décembre).

M. Desgraupes, dont le succès à la direction d'Antenne 2 a encore été confirmé par la dernière série de sondages réalisés par le Centre d'études des supports de publicité (C.E.S.P.) (*le Monde* daté 11-12 décembre), pourra donc s'installer en toute quiétude dans un bureau flambant neuf, au septième étage d'un immeuble de l'avenue Montaigne, à Paris-8e, où tous les services de la chaîne devraient se regrouper petit à petit.

Les quelque treize mille collaborateurs de cette société de service public étaient en effet dispersés entre sept adresses différentes dans Paris. Après de nombreux retards successifs, certains services ont commencé à emménager au mois de novembre, occupant progressivement les 27 000 mètres carrés dont la location reviendra à 27 millions de francs par an.

Le regroupement définitif de tous les personnels n'aura pas lieu cependant avant l'automne 1984, date à laquelle devrait être achevée la construction des deux studios prévus pour la rédaction et certaines émissions réalisées en direct comme « Apostrophes » ou « Les dossiers de l'écran ».

Au Liban

La réouverture de l'aéroport fait naître des espérances quant au respect du cessez-le-feu

De notre correspondant

Beyrouth. – L'accord de cessez-le-feu conclu, vendredi 16 décembre, entre l'armée libanaise et le Front de salut national (opposition) comporte trois points : un cessez-le-feu « *permanent et effectif* » à partir du vendredi 16 décembre à midi, avec l'engagement de ne plus bombarder les quartiers résidentiels (essentiellement le secteur chrétien de Beyrouth) et les villages (chrétiens et druzes en montagne), la réouverture de l'aéroport et sa neutralisation totale.

A terme, l'accord prévoirait d'autres mesures ponctuelles destinées à améliorer la sécurité sur le terrain, sans pour autant prévoir la rétrocession à l'Etat et à l'armée des zones sous contrôle des milices : druzes du P.S.P. au Chouf, chrétiennes des forces libanaises au centre, chrétiennes de M. Frangié au nord. Elles consistent en un désengagement des forces entre l'armée et les diverses milices de l'opposition. Des observateurs pourraient s'installer dans le no man's land. Les forces libanaises se retireraient de l'Iklim-El-Kharroub dans le Bas-Chouf et démantèleraient leur barrage à la limite nord de leur territoire, qui gêne surtout, la circulation vers Beyrouth des partisans de M. Frangié. L'armée et les forces de sécurité intérieure prendraient en charge les axes routiers ainsi dégagés vers le nord (Beyrouth-Awali) et l'est (Beyrouth-Aley). Bien que n'étant pas partie à l'accord, les « forces libanaises » (chrétiennes) dont mille cinq cents combattants viennent d'être évacués de Deir El-Kamar, grâce aux Israéliens, et qui se trouvent en porte-à-faux dans l'Iklim el-Kharroub, en auraient approuvé les termes, de même que la milice chiite « Amal » dans le camp opposé. Signalons à ce propos que l'ambassadeur de France à Beyrouth, M. Wibaux, a entrepris une démarche auprès du chef de cette organisation, M. Nabih Berri, pour tenter de faire cesser les attaques dont le contingent français est l'objet dans les rues de Beyrouth, attribuées généralement à des groupes chiites.

Ce n'est certes pas le premier accord de cessez-le-feu « permanent et effectif » conclu au Liban. Mais l'expérience permet de déceler ceux qui sans être définitifs – loin de là, – sont sérieux et ceux qui ne le sont pas. Celui annoncé vendredi l'est, et c'est ce qui explique la réouverture aussi rapide de l'aéroport : le trafic y a repris dès vendredi après-midi, assuré par la compagnie nationale Méa, malgré les six obus tombés vers 15 heures dans son périmètre.

La seconde surprise de la journée est venue du président Gemayel qui a conféré vendredi, pendant quatre heures, avec le colonel Kadhafi. Ce dernier l'a accueilli avec tous les membres de son gouvernement, au complet. La visite du président Gemayel à Tripoli a été décidée à la suite d'un appel téléphonique, à partir de Rabat, durant son entretien avec le roi Hassan II. Elle est tout à fait dans le style du président libanais : « *Les problèmes entre nous sont trop graves pour être réglés au téléphone* », lui a dit le colonel Kadhafi. « *Qu'à cela ne tienne ! J'arrive !* », a répondu le président libanais. Reste à savoir si l'entretien a vraiment abouti à des résultats concrets.

LUCIEN GEORGE.

Au Japon

84 MILLIONS D'ÉLECTEURS CHOISISSENT DIMANCHE 511 DÉPUTÉS

(De notre correspondant.)

Tokyo. – Quatre-vingt-quatre millions d'électeurs japonais doivent élire, dimanche 18 décembre, dans 130 circonscriptions, un total de 511 députés. 848 candidats sont en lice (y compris 28 femmes, dont 22 pour le seul parti communiste). La disparité entre la représentativité de certaines circonscriptions rurales (bastions des factions conservatrices du parti libéral démocrate, P.L.D.) et celles des villes (il faut parfois quatre fois et demie plus de voix citadines pour élire un député) pose un problème constitutionnel. La Cour suprême s'est prononcée sans succès pour qu'il y soit remédié politiquement.

A la veille du scrutin, les sondages faisaient état d'une sensible baisse des libéraux-démocrates mais leur laissaient la majorité absolue, avec environ 270 sièges. Les objectifs du P.S. (120 sièges contre 101 au moment de la dissolution), du Komeito (50 à 60 contre 34) et du P.C. (40 à 50 contre 29) paraissaient ambitieux.

(voir page 7 le reportage publié sour le titre « L'archange Nusaka contre le dragon Tanaka ».

Le numéro du « Monde » daté 17 décembre 1983 a été tiré à 470 694 exemplaires

A B C D F G H

Soixante dix-huit morts dans l'incendie d'un dancing à Madrid

Une tragédie rappelant celle qui, en 1970 avait provoqué la mort de cent quarante-six jeunes gens dans un dancing à St-Laurent-du-Pont (Isère), a eu lieu dans la nuit de vendredi 16 ou samedi 17 décembre à Madrid. Un incendie a éclaté vers cinq heures du matin dans la salle en sous-sol de l'Alcala 20, près de la Puerta del Sol, provoquant la mort, selon les estimations de la police, de soixante-dix-huit personnes. L'Alcala 20 est un nouvelle « discothèque », devenue rapidement populaire dans la capitale espagnole, et un millier de jeunes gens s'y pressaient lorsqu'a éclaté le sinistre.

Selon un rescapé, le feu semble avoir pris derrière la scène où se tenait l'orchestre, et a rapidement embrasé les rideaux, provoquant une épaisse fumée et, apparemment, des émanations très toxiques qui pourraient être dues à la carbonisation d'éléments en matière plastique. Il y aurait de nombreuses victimes du fait de la bousculade qui a suivi le début de l'incendie. La police fait également état de vingt-cinq blessés.

[Des catastrophes de cette nature sont fréquenter un peu partout dans le monde. Outre l'incendie du « 5-7 » à St-Laurent-du-Pont, en 1970, l'A.F.P. rappelle notamment : l'incendie du « Blue Bird » à Montréal, en 1972 (trente-sept morts) ; celui du « Beverley Hills Supperclub » à Southgate (Trentucky), aux Etats-Unis en 1977 (seize morts) ; du « Stardust » à Dublin, en 1981 (cinquante six morts), et dix autres tragédies comparables ces dix dernières années aux Etats-Unis, en Corée, en Belgique, au Vénézuela, en Angleterre et au Mexique.]

● *Incendie criminel à Amsterdam : treize morts.* – Treize personnes ont péri carbonisées, cinq sont portées disparues et une trentaine ont été blessées dans l'incendie criminel d'un immeuble abritant un cercle de jeux et un « sex-club » (maison de tolérance) du quartier chaud d'Amsterdam dans la nuit du vendredi 16 au samedi 17 décembre, selon un bilan provisoire de la police.

Selon la police, trois hommes ont fait irruption dans le « sex-club » du complexe de loisirs, l'un des plus célèbres d'Europe, vers 22 heures GMT. L'un d'eux a répandu un bidon de liquide inflammable sur le sol et un autre, un ancien employé de l'établissement, de nationalité israélienne, y a mis le feu avec un pistolet à gaz.

La police pense qu'il s'agit d'un règlement de comptes, les trois hommes ont été arrêtés peu après le début du sinistre. Outre l'établissement, six immeubles ont été ravagés par le feu. – *(A.F.P.)*

Le Sénat repousse le projet de loi relatif au prix de l'eau en 1984

La majorité sénatoriale a repoussé, vendredi 16 décembre, en supprimant les deux articles qui le composaient, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif au prix de l'eau en 1984. Suivant en cela sa commission des affaires économiques, elle a estimé ne pas pouvoir donner sa caution à un dispositif à ses yeux « *inefficace* » pour la lutte contre l'inflation et « *contraire* » à la liberté des communes et à celle des prix.

Le Sénat avait auparavant examiné, en deuxième lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant les dispositions de la loi de juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public. Seul un point continue de poser problème entre le gouvernement et la Haute Assemblée. Cette dernière annule, en effet, la disposition qui supprime la représentation de l'actionnariat salarié au sein des conseils d'administration des compagnies d'assurances.

Le Sénat a adopté définitivement, suivant en cela l'Assemblée nationale :

● Le projet de loi autorisant l'approbation d'une convention-cadre sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales ;

● Le projet de loi autorisant la ratification d'une convention portant création de l'organisation européenne de télécommunications par satellite E.-U.-Telsat et de l'accord d'exploitation relatif à cette même organisation européenne.

● Le projet de loi autorisant l'adhésion au protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques ouvert à la signature à New-York le 19 décembre 1966 ;

● Le projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre la France et les Etats-Unis sur le transfèrement des condamnés détenus ;

● Le projet de loi d'une convention relative à l'adhésion du Danemark, de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord à la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale ;

● Le projet de loi autorisant l'adhésion de la France au protocole additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux ;

● Le projet de loi autorisant l'organisation d'une convention entre la France et l'Autriche relative au régime fiscal des véhicules routiers utilisés pour le transfert international.

A. Ch.

LA CULTURE DANS LA RÉGION RHONE-ALPES ET DANS LA SUISSE ROMANDE

Le Monde va publier, à partir du 4 janvier 1984 dans toutes ses éditions diffusées dans les départements de la région Rhône-Alpes et en Suisse romande, une double page mensuelle consacrée aux activités culturelles dans ces régions.

Nous souhaitons dépasser le cadre des manifestations institutionnelles, et nous accueillons toutes informations qui pourraient nous aider à l'adresse suivante :

« Le Monde des arts et des spectacles », Rhône-Alpes. Boîte postale 29, Saint-Genis-les-Ollières, 69290 Craponne.

M. GASTON THORN invité du « Grand Jury R.T.L.-*le Monde* »

M. Gaston Thorn, président de la Commission des Communautés européennes, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury R.T.L.-*le Monde* », dimanche 18 décembre, de 18 h 15 à 19 h 30.

L'ancien chef du gouvernement luxembourgeois, qui vient de participer au sommet européen d'Athènes, où se sont réunis les chefs d'Etat et de gouvernement des Dix, répondra aux questions d'André Passeron et de Bernard Brigouleix, du *Monde*, et d'Olivier Mazerolle et d'Elie Vannier, de R.T.L., le débat étant dirigé par Alexandre Baloud.

Le prochain « Grand jury R.T.L.-*le Monde* » aura lieu le dimanche 8 janvier.

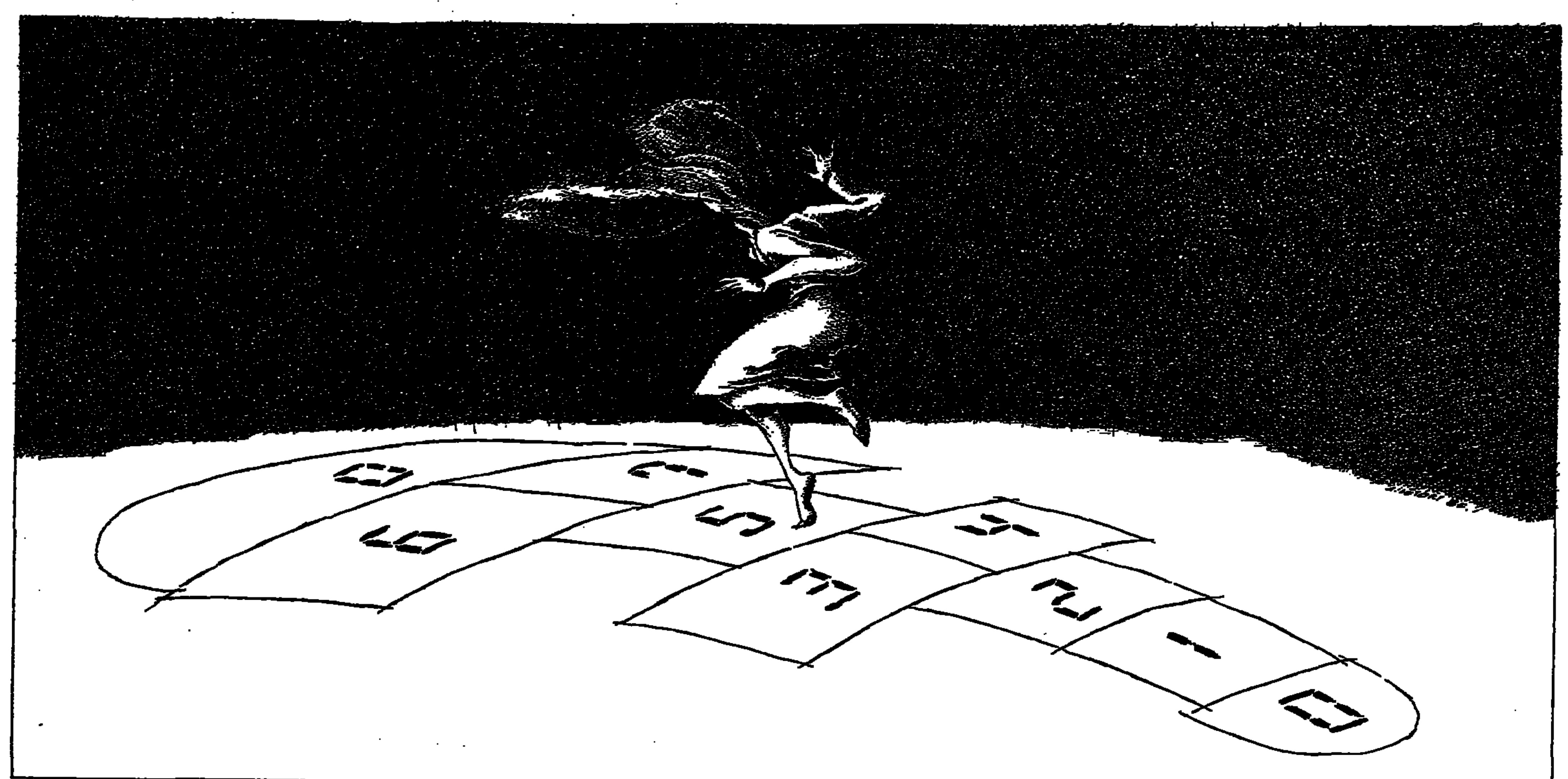
ACCORD EUROPÉEN SUR UN FUTUR AVION DE COMBAT

Bonn *(Reuter, A.P.)*. – Les chefs d'état-major des armées d'Espagne, de France, d'Italie, de R.F.A. et du Royaume-Uni ont signé, vendredi 16 décembre à Cologne, un accord portant sur un avant-projet d'avion de combat européen des années 90.

Le concept retenu, auquel ont déjà travaillé séparément les Français et les Britanniques, est celui d'unbiréacteur monoplace de très grande maniabilité, capable de décoller et d'atterrir sur de très courtes distances, dont les missions seraient à la fois de défense aérienne et de soutien au sol. Cet avion, qui devrait entrer en service en 1995, remplacerait les actuels Phantom et Jaguar.

Les besoins des cinq armées de l'air concernées s'élèvent à 800 cents appareils : 200 pour la France, 250 pour la R.F.A., 150 pour le Royaume-Uni, 100 l'Italie et autant pour l'Espagne. Les directeurs nationaux d'armement des cinq pays ont été saisis de l'avant-projet afin de procéder, en liaison avec les industriels, aux études de faisabilité de l'appareil, avant que les ministres de la défense ne se prononcent sur le développement du programme.

Le Monde
DIMANCHE



ALAIN LETORT.

L'informatique revue et corrigée par les femmes

L'ordinateur est-il sexiste ? Les femmes sont-elles des passionnées de l'informatique ? De l'O.S. du tertiaire à la responsable d'un service des télécommunications les témoignages convergent : l'informatique pourrait être un des prochains terrains de lutte du féminisme. Mais les femmes sont-elles prêtes ?

« *AVEC l'habitude je ne regarde plus l'écran. C'est quand même malheureux : toujours des pièces comptables, des chiffres, un code à préciser, le clavier sous les doigts. Un travail peu captivant mais c'est la sécurité de l'emploi. Alors on attend toutes la prime de fin d'année : 150 %, vous pensez !* »

Ainsi parle l'opératrice de saisie, « l'O.S. du tertiaire », dans cet atelier d'une grande banque nationalisée. Une demi-douzaine de femmes arc-boutées sur leurs touches chiffrées, butineuses informatiques, jouent en chœur une toccata de cliquetis, entrecoupée de propos rieurs. Ambiance malgré tout décontractée. Murs jaune paille, moquette bois de rose. « *Elle est belle, notre salle* », sourit une dactylo-codeuse payée 5 500 francs nets après cinq ans dans le service et seize ans d'ancienneté dans l'entreprise. L'atelier de saisie est un monde fermé, à part, coincé entre l'étage des programmeurs au-dessus, la salle ordinateur en dessous. Goulet d'étranglement où la féminisation franchit le seuil de tolérance : elles sont plus de 90 % de femmes dans ce type de poste en Europe comme aux Etats-Unis.

Travail ? Certes. Métier ? A voir. « *On nous explique très peu de choses sur les données traitées* », affirme une femme employée depuis six ans dans une autre banque. Saisies, les pièces comptables seront ensuite enregistrées sur bande magnétique. Après ? Mystère du traitement informatique qui les dépasse et les enferme dans cet enclos douillet, bien à elles. Véritable sas dans la transmission des informations où les femmes sont généralement cantonnées : leur participation est inférieure à 20 % en moyenne dans les autres fonctions informatiques.

Même les syndicats éprouvent des difficultés à « saisir » leurs aspirations, à les situer dans les « rapports de production ». Ainsi la « grève des coefficients » du printemps 1982 à la Société générale n'a-t-elle pas tenu tous les espoirs des militants « *d'aligner les salaires non plus à la tête du client mais à l'ancienneté* ». Manque de cohésion de l'ensemble des ateliers dont chacun reste un monde en soi.

18,7 % des effectifs

L'informatique, quant à elle, a toujours besoin de ces « prolongements humains » à l'ordinateur bien que, l'automatisation aidant, leur disparition soit prédite depuis vingt ans déjà. Technologie peu amène qui les exclut aussi des statistiques. Du rapport de Jacques Tébéka, *la Formation des spécialistes informaticiens* (1), à la toute dernière étude d'Ordis (cabinet de recrutement), un sondage : « Les personnels de l'informatique », portant sur un millier d'informaticiens (2), les dactylo-codeuses sont considérées comme « sans qualification », hors circuit.

Les autres métiers de l'informatique accueillent les femmes avec une « prudence » notable. Selon Ordis, elles composent 18,3 % des effectifs de l'informatique (saisie exceptée) contre 40 % dans la population active globale. A la clé : une inégalité des salaires au détriment des femmes, à tous les échelons de la hiérarchie (3).

Ainsi on compte 500 à 700 francs mensuels en moins dans le secteur « études » (du programmeur au chef de projet en passant par l'analyste-programmeur) où la féminisation atteint 35 % en moyenne et dépasse la moitié du personnel dans certains cas (contre 20 % en 1975).

Inégalité cependant peu marquée, par rapport aux métiers rares. Les écarts y atteignent 2 000 francs par mois ! Il en reste ainsi des ingénieurs-systèmes et des spécialistes-réseaux (la même injustice règne dans les emplois de base, pupitreur et opérateurs, postes placés « juste au-dessus » de la saisie).

Dans les fonctions à très hautes responsabilités ou dans certains métiers très « pointus » techniquement, les femmes sont quasi absentes. Les écarts de salaires y franchissent le seuil du tolérable : 3 500 francs mensuels chez les ingénieurs et techniciens de maintenance, près de 9 000 francs au poste de directeur de l'informatique !

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. « *A travail égal, salaire égal* », ce slogan devenu adage est dilué dans le bouillonnement informatique qui étend ses exigences masculines jusque dans la formation : 57,2 % des informaticiennes ont suivi l'enseignement d'une grande école ou d'une université contre 50,7 % des informaticiens. Un surcroît de diplômes est nécessaire aux femmes pour occuper le même poste. Ensuite, on joue des coudes. « *Un homme s'impose par son titre*, explique Alice Bartoletti, un des ingénieurs responsables de la conception et de la fabrication assistée par ordinateur (C.F.A.O.) chez Citroën. *Une femme a tout à prouver. Ainsi, mon titre est à conquérir chaque fois que je me déplace dans l'une des usines du groupe P.S.A.* » Cette informaticienne de vingt-huit ans, qui n'a rien d'une féministe « dure », est, dans cet établissement de Meudon, l'une des deux femmes cadres sur huit cents personnes. Elle conçoit des programmes d'ordinateurs générateurs de familles de produits pour l'équipement des automobiles. Un rôle-clé très en amont de la chaîne de montage. Côté formation, Alice Bartoletti se souvient de ses études à l'INSA (Institut national des sciences appliquées) : dix femmes, quarante hommes au département génie mécanique. Le seuil ne franchit pas 5 % dans certaines promotions. En formation professionnelle, même ségrégation. Le sondage d'Ordis révèle que, en 1982, 70 % des informaticiens ont suivi un stage d'adaptation ou de recyclage contre seulement 55 % de femmes.

La bureautique : pour ou contre ?

L'informatique traditionnelle (de gestion) et l'informatique industrielle abandonnent pour l'heure, nous l'avons vu, le devant de la scène à l' « informatique des dactylos » : la bureautique. A plus ou moins long terme, ces huit cent mille employées en France délaisseront leur machine à écrire pour un système de traitement de texte. Principaux avantages : accroître la productivité de 30 % à 100 % et supprimer les travaux répétitifs.

Tout le monde semble y trouver son compte. Pourtant les féministes en font leur cheval de bataille. « *Peut-on croire que les femmes, si efficaces pour imposer à la société la libération de leur corps, ne sauront pas inventer des formes de luttes appropriées pour libérer leur esprit ?* », a lancé Margaret Glogau au colloque de Toulouse, « Femmes, féminisme et recherches », en décembre 1982. Cette ancienne secrétaire d'une administration internationale est devenue, l'âge de la retraite sonnant, une championne d'une bureautique « féminine ».

Elle refuse, avec Michèle Morville, de l'I.N.R.P. (Institut national de la recherche pédagogique), la formation au rabais, limitée à une ou deux journées, à l'emploi de nouveaux outils pleins de richesses. Les « cours », en effet, se bornent souvent à l'apprentissage de quelques fonctions de la machine. La formation est supposée faire le reste.

Mais surtout ces « techno-féministes » militent pour une restructuration du travail de bureau. Elles appuient leur argumentation sur un principe simple : « *Ces machines intelligentes doivent rendre leur intelligence aux femmes.* » En clair, la « nouvelle secrétaire » rejettera le travail parcellisé, regroupera des tâches éclatées, retrouvera des responsabilités perdues. En un sens, elle assurera la maîtrise complète de son métier. Mais les femmes seront-elles à la hauteur ? L'histoire récente tendrait à le montrer au fil de conflits exemplaires – comme le rappelle Eric Verdier dans son livre *la Bureautique* (4). Citons la grève des assurances en 1979 et les soixante-quatre jours d'arrêt de travail des dactylo-codeuses de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) au printemps de 1981.

Mais rien n'est joué. Cinquante mille postes de bureau sont en jeu à cause des machines de traitement de texte d'ici à 1986. Dans ce déferlement, la bureautique « alternative » reste une utopie.

CHRISTIAN TORTEL.

(Lire la suite page III.)

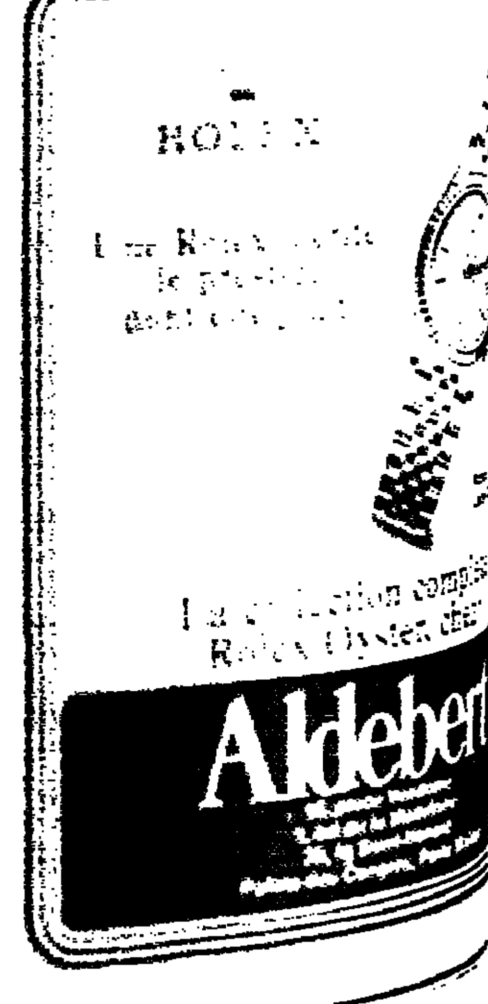
(1) Jacques Tébéka, *la Formation des spécialistes informaticiens*, la Documentation française, 1980.

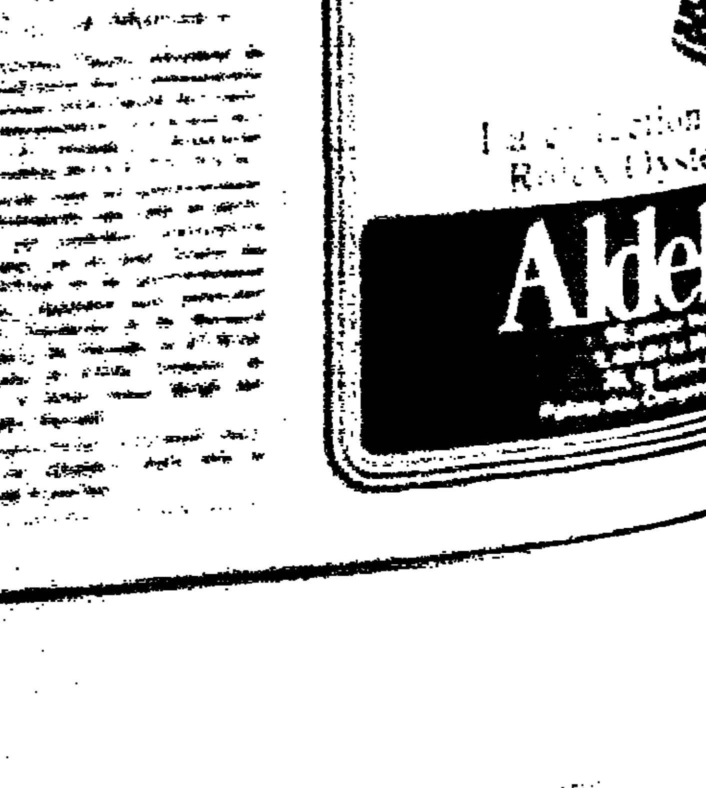
(2) Ordis, « Les personnels de l'informatique », enquête nationale, nov. 1983.

(3) Selon M. Tébéka, on compte 194 000 spécialistes de l'informatique en 1983 en France (étude à paraître en 1984 au Syntec, Chambre syndicale des sociétés d'études et de conseils).

(4) Eric Verdier, *la Bureautique*, la Découverte/Maspero, 1983.

LIRE





COURRIER

Eloge de la paresse

Ni dans votre enquête intitulée « Les drogués du travail », ni dans le courrier la concernant (*le Monde Dimanche* des 6 novembre et 4 décembre) on ne trouve mention du petit chef-d'œuvre de Paul Lafargue (1842-1911) : *le Droit à la paresse*, dont c'est le centenaire de la parution cette année. En 1883, en effet, paraissait cet ouvrage satirique édité d'abord sous forme d'articles courant 1880 et fortement inspiré d'un livre de Moreau-Christophe *(Du droit à l'oisiveté*, 1849).

Gendre de Karl Marx dont il avait épousé la fille Laura, Lafargue se démarque de l'idéologie socialiste et de la tradition ouvrière française de son temps en réfutant le dogme du travail, pour prôner à l'inverse le droit à l'oisiveté et faire l'apologie de la fainéantise. Malgré sa verve provocante, il ne dénonce en fait que le travail excessif, effréné, dégradant, passion nuisible à la santé et instrument d'asservissement de l'homme (sur le plan psychopathologique, on parlerait maintenant de surmenage, de névrose de travail comme fuite existentielle devant l'anxiété chez les personnes travaillant « par plaisir » et non par nécessité). Lafargue croit que le développement du machinisme va rendre possible la réduction légale de la journée de travail à trois heures maximum, permettant ainsi au prolétariat de retrouver joie, santé et liberté.

Les idées essentielles de ce véritable précurseur se trouvent confirmées par l'évolution de la législation sociale moderne : réduction de la durée de l'emploi, allongement des congés payés, promotion d'une politique des loisirs, développement de la médecine professionnelle, recherche d'une relation nouvelle au travail qui, loin de rester pour certains une nuisance déshumanisante, doit devenir pour tous un facteur d'équilibre et d'épanouissement personnel.

Grand travailleur comme son beau-père décédé l'année de la parution de l'ouvrage, Paul Lafargue termine ainsi son paradoxal plaidoyer : « O Paresse, prends pitié de notre longue misère ! O Paresse, mère des arts et des nobles vertus, sois le baume des angoisses humaines ! »

Docteur MICHEL BÉNÉZECH,
(Bordeaux).

Rabelais et les Flamands

Un vieux et fidèle lecteur nous adresse cette citation extraite de Rabelais (Tiers Livre) *et quelques commentaires :*

« Notez aussi, goutteux fieffezen cestuy article, comment par ce moyen Pantagruel fait d'un ange deux, qui est accident opposite au conseil de Charles Maigne lequel fust d'un diable deux quand il trasporta les Saxons en Flandre et les Flamens en Saxe. Car ne pouvant en subjection contenir les Saxons par lui adjoinct à l'empire que à tous moments n'entrassent en rebellion, si par cas estait distrait en Hespaigne ou autres terres lointaines les transporta en pays sien et obéissant naturellement, sçavoir est Flandres ; et les Haunuiers et Flamens, ses naturels subjects, trasporta en Saxe, non doubtant de leur féaulté encore qu'ils transmigrassent en régions.

» Mais advint que les Saxons continueront en leur rebellion et obstination première et les Flamants habitans en Saxe [adoptèrent] *les mœurs et contradictions des Saxons.»*

Ce passage du *Tiers Livre* apporte son grain de sel dans l'intéressante controverse se poursuivant dans les correspondances du *Monde Dimanche*.

On a écrit à perte de vue à ces sujets. Les Pays-Bas espagnols ont donné lieu à un intéressant vieux diction français : *« Aussi difficile que de faire passer un cent de piques (piquiers) de Milanese en Flandre. »*

On a signalé l'absurdité des « fumées d'Italie » alors que c'est vers cette frontière (du Nord) que les rois de France auraient dû faire effort. Bien entendu, avec des « si »...

Les « exilés » dans le Nord ayant la moindre curiosité de la contrée où ils se plaignent de vivre ont des siècles de choses passionnantes à apprendre.

Si le ciel et les paysages n'ont vraiment aucun attrait pour eux, ils ont du moins le temps de lire et d'apprendre toutes sortes de choses surprenantes et pleines d'intérêt.

M. KALBFLEISCH,
(Lambersart).

La confusion des termes

(...). A titre d'anecdote, et pour compléter ce que dit M. Reberioux (*le Monde Dimanche*, 27 novembre 1983), je puis raconter – comme le fit l'un de mes oncles prisonnier, wallon, en Allemagne – qu'un certain Tilkin, originaire de la région francophone de Liège (Wallonie) fut libéré (contrairement aux autres Wallons, systématiquement maintenus en captivité) pour avoir – tout simplement – énoncé son nom avec une prononciation flamande : *«Ik ben mijnheer Tilkinne, van Tongeren)* (Je suis M. Tilkin, de Tongres [en Flandre]).

Cette anecdote ne prouve rien, sinon que «flamandiser» un nom wallon n'est pas plus malaisé que de franciser un nom flamand (du style «Chèrbèque» pour dire Schaerbeck (en prononciation correcte : Shâ-rbêke). Et donc, en conséquence, que la confusion des termes est universelle.

D'un point de vue historique, cette même confusion est aussi dommageable. Ainsi; les lecteurs du *Monde* devraient savoir qu'au quinzième siècle les étrangers appelaient indifféremment Wallons et Flamands du terme générique «Flamands». Par contre, à l'intérieur de ce qui était, à l'époque, les «Pays-Bas», les gens du Sud se différenciaient de ceux du Nord en s'appelant indifféremment «Picards» ou «Wallons». Enfin, tous s'accordaient pour s'appeler du terme générique «Belges», ce qui voulait dire, à l'époque, habitants des dix-sept provinces (Belgique, Luxembourg et Pays-Bas actuels).


DIDIER BARAUD.

Aujourd'hui, tous ces termes ont pris un sens tout à fait différent. Un Flamand est aujourd'hui un habitant de la Flandre politique. Un Flamand de France, un habitant de certains cantons du département du Nord. Un Wallon est un habitant du sud de l'actuelle Belgique (même s'il est des Wallons dans la botte de Givet, dans les Ardennes françaises). Et un Belge est aujourd'hui quelqu'un qui habite la Belgique (si tant est que ce pays existe).

D'où il faut conclure que les termes employés dans le passé ne veulent souvent plus rien dire. Et qu'il faut adopter un autre langage en matière de «nationalisation».

Dès lors, il devient ridicule, voire même vexatoire, d'entendre parler (comme le fait l'*Encyclopoedia Britannica*, mais aussi le Larousse, ou d'autres) de Roger van der Weyden (alors qu'il est né et a vécu sous le nom de Rogier de La Pasture), de Gilles Binchois comme d'un *« Flemish composer »*, d'un Orlando di Lasso (né Roland de Lassus) présenté comme un *« composer whose music stands at the apex of the Flemish or Netherlandic style... »*; d'un J.-F. Gossec comme *« one of the principal composers of the 18 th Century French operas »*; d'un A.-M. Gretry comme d'un *« leading composer in the evolution of French opera music... »*; d'un Etienne Mihal qu'il est un *« composer who influenced the development of French opera »* ou d'un César Franck comme d'un *« Belgian later naturalized French organist »*.

D'où la nécessité de parler des gens sur une base ethnique et non géographique, historique ou politique. Ce qui permettra, enfin, de clarifier les choses.

MILOU (EMILE) RIKIR
secrétaire parlementaire
(Huy, *Wallonie, Belgique.)*

La « danse atomique »

L'année 1983 marque le trente-huitième anniversaire de l'explosion de la première bombe atomique sur Hiroshima, et le souvenir de cet événement occupe encore toute la pensée contemporaine, la bombe d'Hiroshima étant même devenue l'unité de mesure universelle de la puissance de mort des grandes nations possédant un armement nucléaire.

Mais ces événements si graves et importants ont parfois de bien curieux échos dans ce que l'on peut appeler la «petite histoire».

Ainsi a-t-il existé, dans les années qui suivirent la dernière guerre, une danse, ou plutôt quelques pas d'une danse appelée «danse atomique». On la dansait dans les petits bals (l'exemple vient du Sud-Est de la France), et elle n'avait rien de macabre dans son apparence comme on peut en juger : sur un rythme lent, et le danseur faisant face à sa cavalière, c'était d'abord une sorte de balancement d'attente et de préparation; puis, le rythme s'accélérant, le danseur soulevait le plus haut possible sa cavalière (les paroles disant seulement : *« C'est la danse atomique. Tra-la-la-la »*, etc.), dans un grand élan, et dans de grands éclats de rire et de plaisir! Et tout recommençait après quelques tourbillons de danse...

Les paroles et le mouvement de cette danse semblent bien faire explicitement référence à l'explosion de la bombe, et l'on reste très perplexe devant cette joyeuse manifestation, résonance d'un événement si tragique. Satisfaction de la victoire des alliés? Conjuration de l'horreur? Insouciance de la jeunesse? Il est difficile de répondre.

Mme L. SANDRAZ,
(Paris).

La forêt alsacienne

« Les noyers, c'est sacré », ai-je lu dans le courrier du 4 décembre 1983. Bien sûr, votre lecteur a raison, mais son sujet n'est qu'un minuscule cas particulier d'un problème angoissant beaucoup plus large.

Originaire d'un petit village du flanc alsacien des Vosges, écologiste actif (dans le vrai sens du terme; je ne milite pas politiquement), je ressens chacun de mes séjours sur mes terres comme une étape supplémentaire vers la destruction totale de la nature. Je ne donnerai que quelques exemples récents :

– La forêt, communale et domaniale, de feuillus et de sapins est déboisée par pans entiers et replantée en sapin Douglas, (importé d'Amérique du Nord), dont la croissance rapide garantit à l'exploitant un rapport intéressant. Finis les taillis de formation, abritant l'essentiel de la faune de ces bois;

– Les chasseurs (rappelons que l'Alsace bénéficie d'un régime de chasse particulier, où seul le locataire peut tuer), citadins argentés, ont surpeuplé la forêt en cervidés, nourris, même en plein été, au granulé chimique distribué au moyen de mangeoires installées à portée de fusil de miradors (37 pour 365 hectares) accessibles en voiture. Inutile de dire que, par ailleurs, ces protecteurs de la nature (avez-vous déjà vu un chasseur qui ne le soit pas?) organisent régulièrement quelques battues-massacres, dont les cibles favorites semblent être les falconidés et autres rapaces qui sont réputés déranger les volatiles semi-apprivoisés qu'ils lâchent pour leur plaisir (et d'ailleurs parfaitement incapables de se reproduire naturellement);

– Un marécage de la vallée abrite un échantillonnage impressionnant de la flore aquatique alsacienne. Le maire du village voisin veut «valoriser» (c'est son terme) ce terrain, en y faisant construire une «academy» de tennis (avec un y, cela ne s'invente pas), assortie d'un complexe d'hôtellerie de luxe.

Je pourrais multiplier les exemples (sans parler de remembrement, des premiers effets des pluies acides, etc.), et ils ne sont, hélas! pas limités à l'Alsace. Les comportements sont à peu près identiques partout.

A ma modeste échelle, j'en suis réduit, avec quelques-uns, à essayer d'installer quelques «parcours botaniques» pour préserver le plus longtemps possible quelques espèces rares et/ou menacées de disparition.

Mais je ne ferai pas d'appel, comme votre lecteur à propos de ses noyers, pour que chacun s'y mette : à l'évidence, je mène un combat d'arrière-garde.

JEAN-PAUL RICHTER,
Ingénieur.

VOUS ET MOI

Le feu du sang

On la croirait sortie du dernier roman d'Emmanuelle Arsan. Pour le prénom d'abord : Aureliane. Pour la braise et la glace qui courent dans ses veines. Pour son goût de l'astronomie et sa familiarité avec les troubadours. Pour le nid d'aigle, enfin, où elle a choisi de vivre, un château du haut pays de Termes, au cœur des Corbières cathares.

« Corba d'Ardet de Puylaurens, dit-elle en plantant dans les miens ses yeux d'hermine. *Un peu long, n'est-ce pas ? Mes aïeux étaient moins pressés que nous. Trois noms à la chaîne ! Un seul me suffit : appelez-moi Corba, ou Aureliane... »*

Et, sans autre transition qu'un doigt effleurant sa tempe :

« Pendant que j'y pense, venez voir l'épée avec laquelle un d'Ardet de Puylaurens, au treizième siècle, a tranché le cou à deux moines dominicains venus lui chanter pouilles pour avoir abrité dans son château un « parfait » albigeois. Inutile de dire qu'il dut quitter le pays dare-dare. Il aurait eu, dans le cas contraire, le sort de son voisin Bélibaste... Vous connaissez Bélibaste ? »

Je connaissais plutôt mal cet hérétique qu'on tient pour le dernier cathare languedocien. Le dernier vivant, et donc aussi le dernier exécuté sur ordre de l'Inquisition.

« Voici l'épée... »

Aureliane me regarde. Je regarde l'épée. Une chose toute rouillée qui a vaguement la forme d'une interminable croix.

« Ça ne vous inspire pas, constate la jeune femme. *Moi non plus, quand je l'ai déterrée sans savoir à qui elle avait appartenu ni ce à quoi elle avait servi. Seulement, de savoir qu'un homme, à qui vous êtes reliée par une trentaine de générations, a décollé deux têtes avec ce machin qui fait largement ses douze livres, vous ne trouvez pas que... »*

Au feu soudain de ses prunelles, je devine ce qu'Aureliane doit « trouver » et qu'elle préfère, sans doute, ne pas avouer. Elle m'entraîne dans une autre salle où s'entassent livres et tableaux.

« Pas encore eu le temps de ranger, remarque-t-elle. *Mais je m'y reconnais quand même... Pour Bélibaste, son refuge était à une huitaine de lieues d'ici, à Villerouge-Termenès. Vous y êtes passé en venant me voir... Avez-vous noté que le rouge est, dans le coin, la couleur obligée de plusieurs vocables ? Il y a Terre-Rouge ; il y a Villerouge-la-Crémade et encore Fontrouge... Tout ce rouge, il ne faut pas oublier qu'il répond autant à la couleur des pierres qu'au destin de ceux qui montèrent sur les bûchers. Le feu... Le feu du ciel, le feu des hommes, le feu du sang, le feu des pierres... »*

Une grande tapisserie semble justement illustrer les paroles d'Aureliane. On y voit, on y devine plutôt, car le dessin est très peu figuratif, des arbres se tordant dans les flammes. Des arbres ou des corps ? Je n'avais jamais encore senti aussi fortement ce qu'il peut y avoir de comparable entre un tronc humain et un tronc végétal.

« Bélibaste était un « parfait » bien imparfait. Il prêchait la continence et concubinait allègrement ; il baptisait et n'avait guère la foi. Il n'a pas fui, pourtant, comme mon lointain aïeul. Il est mort sur un bûcher. On aimerait savoir ce qu'il a pensé au moment de rendre l'âme... »

Aureliane ouvre une porte, se ravise, plonge entre deux montagnes de livres. Elle fredonne ce qu'elle me dira plus tard être une *cobla* d'un troubadour limousin :

La fonz el riu clar
Fan m'al cor alegransa...

« La source et le ruisseau, traduit-elle en me tendant un livre poussiéreux, *font l'allégresse de mon cœur... » Marie de Neuvéglise a dû vous parler de ce poème qui chante les monts d'Ambazac ? »*

C'est Marie de Neuvéglise qui m'a appris l'existence d'Aureliane. Entre l'une et l'autre, pour l'âge, un fossé de près d'un demi-siècle. Mais la très vieille Marie a enseigné à Aureliane l'art de la tapisserie et l'amour de la poésie courtoise.

J'ouvre le livre. Il contient des poèmes de Bertrand de Born, un jongleur périgourdin.

« Vous pourrez lire dans ce recueil une cantilène que Bertrand de Born aurait composée avec le roi Richard... Je veux dire Richard Cœur de Lion. Ça vous étonne ? »

Aureliane franchit devant moi la porte qu'elle a ouverte tout à l'heure.

« Asseyez-vous ici. »

Un banc de chêne, sous une haute fenêtre. Un peu raide, le dossier. Tout, ici, sent l'austérité. Le sol est de dalles irrégulières, les unes grises, les autres roses. Une lanterne cabossée pend sous la voûte. Dans un angle, une hallebarde aussi rouillée que l'épée d'Ardet de Puylaurens. Une lunette astronomique au cuivre terni est pointée vers le ciel à travers la fenêtre.

« Quand j'ai décidé de travailler ici, on a douté de ma raison. Certains parlaient de l'état du château dont les pierres n'attendaient que moi pour s'écrouler ; d'autres me voyaient violée, étranglée. Pourquoi pas mangée par les loups ? »

D'un mouvement de la nuque, Aureliane rejette ses cheveux en arrière. Son regard semble être passé de la braise au gel. Dans le ciel, un oiseau, très haut, plane.

« Un vautour, murmure-t-elle. *La mule avec laquelle je descends à Fabrezan et les rapaces qui nichent dans le donjon sont, certains jours, les seuls êtres vivants que je vois... Alors, je vis avec Bélibaste, avec Trencavel, avec Esclarmonde de Montségur, ou Gaston de Foix. Avec Richard Cœur de Lion aussi. Celui-là... »*

Elle se tourne vers moi, une lueur d'ironie dans le regard.

« Qu'il soit, avec Bertrand de Born, l'auteur d'une cantilène où il est question des vertus comparées des tendrons et des beautés venues à maturité, peu d'historiens, à vrai dire, se sont penchés sur la question. D'autres doutent que le monarque anglais ait parlé l'occitan. Mais moi, j'en ai la preuve. Ça vous intéresse ? »

Ça m'intéresse d'autant plus que je tiens, de Gaston Bonheur, une preuve allant dans le même sens. Voyons celle d'Aureliane.

« Eh bien ! Vous souvenez-vous qu'au retour de la troisième croisade l'empereur d'Allemagne le retint captif en Bavière ? Personne ne savait où exactement. Pour découvrir le lieu de sa captivité, on décida d'envoyer outre-Rhin des jongleurs qui, jouant de la viole et chantant, rôdèrent au pied des citadelles germaniques jusqu'à ce qu'une voix, derrière les barreaux, reprît le refrain en langue d'oc. C'est à Dürnstein que le stratagème réussit. Richard se trouvait bien là. N'est-ce pas la preuve que non seulement il entendait, mais encore employait l'occitan ? Et qu'il mérite bien le titre de roi troubadour ? »

Aureliane m'interroge du regard. Je ne lui dirai pas qu'elle est parvenue exactement, et dix ans après lui, aux conclusions de Gaston Bonheur. Mon air convaincu lui suffit. Nous passons dans une autre pièce. Là est le métier sur lequel elle tisse ses tapisseries. Les deux qui tendent les murs resplendissent d'orange, de pourpre, de violine. Chacune représente plus d'une année de travail. Je le tiens de Marie de Neuvéglise, qui m'a dit aussi qu'Aureliane les vendait cher.

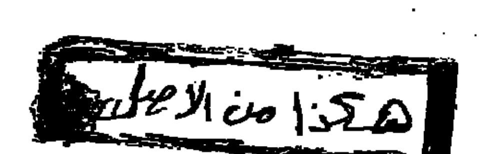
Une pendule sonne. Quelque part, un hennissement semble lui répondre.

« Allons tenir compagnie à Tournebelle... »

C'est le nom de la mule, qui vient de se rappeler au souvenir de sa maîtresse. Dans l'azur, le vautour inscrit, inlassable, des ovales et des cercles. La crête, de l'autre côté du val, a la rectitude d'une arête. Blanche, uniformément. Tout cela est d'une pureté géométrique à vous rendre presque palpable l'absolu.

« Ecoutez, murmure Aureliane, *écoutez... Même le silence retient son souffle... »*

MAURICE CHAVARDÈS.





L'informatique et les femmes

(Suite de la première page.)

« La bureautique favorisera indirectement les travaux intérimaires, à durée déterminée et à temps partiel, car elle devrait entraîner l'homogénéisation (en général par banalisation) d'un certain nombre de tâches », explique Christine Ragoucy du CESA (Centre d'études supérieures des affaires). Or ces trois formes d'emplois précaires sont caractéristiques de l'emploi féminin. De plus, *« les femmes sont concentrées dans les emplois à basse qualification qui constituent la première cible de la bureautique »* (5).

L'ordinateur sexiste ?

Alors, sexiste, l'ordinateur ? On peut le penser. Les raisons profondes qui conduisent à la technocratie masculine sont à rechercher dans le tissu social imprégné de stéréotypes qui se renouvellent comme les « puces » magiques.

On raconte que, au Japon, le premier anniversaire de l'enfant est marqué par un rite cocasse. *« On place des outils devant lui. Ce qu'il attrape indique son avenir. Devant les garçons, une calculatrice ou une plume ; devant les filles, une boîte à couture ou un mètre à ruban »* (6). Légende sans doute puisque peu de Japonais le confirment mais anecdote significative. Dans la vie de l'enfant scolarisé, en France notamment, l'environnement social conforte la ségrégation. Selon Catherine Berdonneau, chercheuse en didactique des mathématiques, *« en face d'un micro-ordinateur les garçons se dirigent spontanément vers le clavier et écartent les filles »*. Situation expérimentale ? Sans doute. Le ministère des droits de la femme apporte une précision. Jusqu'à quatorze ans, il n'y aurait pas ségrégation entre les sexes face à un ordinateur. Garçons et filles sont à égalité. Après l'adolescence, les choses se gâtent. Ainsi, estime le ministère, la participation féminine à l'opération « Eté 83 », organisée par le Centre mondial de l'informatique, n'a été que de 30 %. Rappelons que des ordinateurs individuels ont été répartis dans les villages de vacances, les colonies d'enfants, les centres de loisirs.

Tels ou telles soutiennent que *« les jeux vidéo accentuent la ségrégation entre les sexes »*. Ces amateurs de jeux « traditionnels » s'insurgent contre les thèmes guerriers informatiques qui sclérosent l'imagination des garçons. Cependant aucune étude, à notre connaissance, n'a approfondi la question. Le magazine américain *Softalk*, spécialiste en micro-informatique, est allé jusqu'à publier, dans son numéro de juillet 1983, une publicité de jeux sur ordinateur Apple-2 réservés aux petites filles. Les thèmes sont bucoliques : *« Jenny part à la cueillette de pommes dans un verger... »*

Des réussites spectaculaires

Les « mentalités » sont montrées du doigt et désignées comme les responsables. *« Les images de la féminité n'ont pas changé depuis trente ans »*, estime Andrée Michel, responsable du Groupe d'études des rôles des sexes, de la famille et du développement humain (laboratoire autonome du C.N.R.S.).

Certes, mais la réussite au féminin existe dans l'informatique. Ainsi Martine Chopin, responsable à le direction générale des télécommunications de l'équipement en systèmes, occupe une position stratégique. Sous ses ordres, soixante-treize personnes. *« Une femme, on la juge sur ses diplômes, sur des preuves et sur sa chance*, raconte-t-elle. *La mienne, je l'ai saisie en fonçant dans un domaine inexploré. Au début des années 80, j'ai réussi à définir des méthodes de gestion des demandes d'abonnement téléphonique. Cela a bien marché : des terminaux spécifiques ont été installés dans les établissements. Sur ce, un responsable est parti ; je me suis retrouvée au poste que j'occupe aujourd'hui. »*

Réussite exceptionnelle soumise à conditions : une mère chef d'entreprise, un diplôme de l'Ecole supérieure d'électricité (Supélec). Mais surtout : *« Une femme ne suscite pas de jalousie, elle n'a pas de plan de carrière, pas d'ambition dans ce métier où l'on pense plus au lendemain qu'au présent. On lui fait confiance après un certain stade »*, explique Mme Chopin, qui conclut : *« Quand vous êtes l'exception, c'est plus facile d'être une femme qu'un homme. »*

Le remue-ménage

Réussite féminine également mais « alternative » : les Trava'elles (7). Cette boutique blanche en face de la Cité universitaire, à Paris, est en réalité un atelier de photocomposition qui reçoit les manuscrits d'une quarantaine de livres et revues « différentes » telles que *Actes*, *Autogestions* et divers titres de l'homosexualité. Quatre femmes qui se qualifient de « compositrices ». Elles perpétuent le savoir-faire hérité des typographes, métier dont les grandes lignes sont, en partie, contenues dans leur deux machines de traitement de texte, des Editwriter de Compugraphic. Selon les clients, elles gèrent la publication de la conception à la composition ou bien elles se contentent d'un rôle d'exécution. Privilégiées parce qu'elles l'ont choisi, elles s'insurgent contre les matériels à venir, des *« pousse-au-crime qui accentuent la division du travail »*.

Pourtant des voies nouvelles s'ouvrent avec la micro-informatique, appellée aussi informatique personnelle, individuelle ou alternative pour mieux affirmer son potentiel à redistribuer les fonctions traditionnelles. Ainsi on comptait 246 000 micro-ordinateurs en France fin 1982 contre 83 000 un an plus tôt, selon I.D.C. (International Data Corporation), un cabinet d'études informatiques. Mais aujourd'hui, ce « boum » de la micro profite essentiellement au marché domestique et de loisirs, 44,3 % des unités vendues en 1982, contre 26,6 % des applications professionnelles. Explosion qui connaîtrait, selon I.D.C., un taux de croissance annuelle de 64 % jusqu'en 1986.

Les puces micro-processorales vont-elles provoquer une nouvelle donne pour les femmes ? Sans doute. Et même si la micro reste une affaire de « fanas » friands de « bidouille » électronique, de programmation ludique et de jeux vidéo, les femmes ont tout à y gagner. Elles devraient profiter du remue-ménage informatique.

Certains métiers vont, sinon disparaître, du moins régresser (par exemple opérateurs, pupitreurs). Autre évolution intéressante : le secteur « études » (analyse-programmation) perd progressivement son autonomie pour s'intégrer à l'entreprise cliente. C'est dans cette effervescence technologique que peuvent s'insérer les femmes. La micro-informatique va-t-elle permettre, comme la bureautique « alternative », d'enrichir les tâches ? Ou bien sera-t-elle, tel le télétravail, récupérée par la caste informatique ? Et les femmes sont-elles prêtes ? Trop tôt pour le dire. Seule certitude : point de salut hors la formation.

Féministes, responsables de service informatique, dactylos bureauticiennes, se rejoignent sur ce terrain miné. En formation continue, les bonnes volontés du ministère de la formation professionnelle risquent de se heurter au « réalisme » des organismes privés. Ainsi Control Data, dont les formations à l'analyse-programmation et à la maintenance sont reconnues, limite à 20 ou 30 % l'effectif de ses promotions *« pour tenir compte des débouchés »*. Et des employeurs.

En formation initiale, les étudiantes, faisant fi des quotas implicites de certains I.U.T. (instituts universitaires de technologie), misent sur les études très spécialisées des filières du télétraitement, des fonctions-système, des réseaux et des banques de données. Pour conquérir le plus vieux métier du monde... ■

CHRISTIAN TORTEL.

(5) Olivier Pastré, *la Bureautique*, Rapport à la délégation à l'emploi, 1983.

(6) *Terres des femmes*, la Découverte/Maspéro, 1983.

(7) Trava'elles, 30 *bis*, boulevard Jourdan, 75014 Paris, tél. : (1) 580-89-12.

Mme Yvette Roudy : « Une chance historique »

Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, a pris position à plusieurs reprises pour une formation des femmes à l'informatique et aux nouvelles technologies. Notamment en intervenant au cours de l'opération « Vacances 1983, un été pour l'avenir », lancée par le Centre mondial de l'informatique. A cette occasion, Mme Roudy a repris l'idée d'une « alphabétisation informatique » (*le Monde*, 20 août 1983).

« Qu'est-ce qu'une bonne « alphabétisation informatique » pour les femmes ?

— Une sorte de savoir de base sur ce qu'est l'informatique, la logique informatique; un savoir qui inclut une expérience concrète, la manipulation de matériels, mais ne se limite pas là.

» Ne pas savoir lire, ne pas savoir écrire, c'est rester en marge des mécanismes de la vie économique, sociale et politique et n'avoir pas de prise sur la société, être dominé par elle.

» Rester en dehors de la révolution, économique et culturelle, que l'informatique est susceptible d'entraîner, aura vraisemblablement les mêmes effets.

» Il n'y a pas d'« alphabétisation » informatique spécifique pour les femmes. Il y a, pour les femmes qui sont actuellement sur le marché du travail ou qui y arrivent, nécessité d'une mise à niveau technologique pour leur permettre de s'insérer dans les processus généraux de formation.

— Le Centre mondial de l'informatique et ressource humaine a organisé le 13 septembre un atelier de sensibilisation informatique, auquel vous avez participé, pour deux cents conseillères des caisses d'allocations familiales de la région parisienne. En quoi est-ce un exemple à suivre ?

— L'occasion a été donnée à deux cents femmes, sur leur temps de travail, de voir concrètement ce qu'est un ordinateur, de comprendre que l'appropriation de cette technologie ne procède pas de connaissances ou de processus aussi étrangers qu'elles le pensaient peut-être, et cela leur a donné envie de se former réellement.

» Ces conseillères seront bien placées pour inciter d'autres femmes, de milieu social plus ou moins favorisé, à suivre des formations dans les nouvelles technologies de l'information, pour les persuader que l'informatique n'est pas réservée aux garçons, pour les engager à orienter leurs filles plutôt vers les filières de l'informatique que vers les filières traditionnelles : secrétariat, santé, enseignement, etc.

» Les femmes ne se hasardent guère généralement à tenter de découvrir par elles-mêmes le mode de fonctionnement d'un appareil. Le déterminisme socio-culturel est tellement fort !

» Et puis où les femmes devraient-elles trouver le temps ? La double, voire la triple journée, est une réalité très concrète, très vivace pour les femmes !

» Si l'initiation, la formation, sont laissées à l'initiative personnelle, il y a un grand risque que les femmes se retrouvent demain, plus encore qu'aujourd'hui, en position d'exclues.

— Dans quel domaine l'action est-elle la plus urgente ?

— Le gouvernement a fait de la filière électronique un secteur prioritaire, un vecteur privilégié de sortie de la crise et de reconquête de l'économie.

» J'ai donc le devoir de veiller à ce que les femmes aient toute leur place dans cette stratégie. Cela suppose une action importante dans le domaine de la formation professionnelle proprement dite (initiale et continue) et de l'orientation (scolaire et professionnelle), afin que les femmes bénéficient dans une proportion équitable des dispositifs mis en place par *le gouvernement*.

» Il faut faire savoir aux femmes qu'il y a là une chance historique qu'elles doivent saisir pour briser le cercle limité d'emplois dans lequel elles sont enfermées. Qu'elles ne doivent pas se contenter des formations au rabais qu'on leur dispense trop souvent et qu'elles peuvent prétendre aux qualifications les plus élevées. Il faut le faire savoir également à tous ceux qui jouent un rôle dans le domaine de l'emploi et de la formation : orientateurs, formateurs, enseignants, agents de l'ANPE, etc. »



ALAIN LETORT.

CROQUIS

Automne en province

Torpeur d'un dimanche après-midi d'automne dans une petite ville de province. Le temps est comme suspendu. On attend ; peut-être va-t-il se passer quelque chose. Il ne se passe rien. Et le fil de la journée continue de se dérouler, sans consistance. Il ne fait pas froid, pas vraiment. Tout juste le fond de l'air est-il un peu frais. On vit au ralenti. C'est dimanche.

Sur le sable de la plage, des garçons à moto dérapent et font des acrobaties. Dans les cafés, des hommes jouent aux cartes en buvant des alcools. Dans la rue, des gens déambulent, regardent les vitrines des magasins, s'interpellent d'un trottoir à l'autre, font un signe de la main au marchand de poisson, rentrent chez eux. Sur la digue, des couples silencieux et sans âge, chapeautés, cravatés, imperméabilisés, marchent lentement, sans savoir quoi faire, vous regardent en passant. Leur regard vous effleure. Ils se promènent, c'est dimanche. Il ne se passe rien, comme les autres dimanches. Au bout de la promenade, le casino, colonnes blanches, imposant, imperturbable, dresse sa masse au pied de la falaise.

Bord de mer, centre ville, trottoirs, passants, magasins, vitrines, cafés, hôtel. Ombre, quiétude, odeur du temps qui passe. Silences ouatés, chaises rembourrées. Escalier de bois, papier sur les murs, plantes vertes *(« Vous regardez cet avocat, c'est moi qui l'ai planté »)* dans des chaudrons de cuivre. Dans un cadre ancien, un miroir vous regarde.

C'est un automne vague et doré, doux et nostalgique ; comme le temps, comme les vibrations tièdes, vagues et douces, qui traversent ce dimanche après-midi dans une petite ville de province. Un hôtel tranquille, pas loin de la gare, la façade habillée de vigne rousse. Au retour de la promenade, la patronne, aimable : *« Etes-vous allés sur la digue ? »*

GUY TOUITOU.

Identité

Elle avait tenu à garder son nom, après son mariage, pour rester fidèle à ses idées d'adolescente.

Depuis, elle ne savait plus très bien qui elle était : « Madame ou mademoiselle » ?

« Mais oui, j'ai gardé mon nom et je suis mariée », insistait-elle chez le boucher en payant sa viande.

« Oui mademoiselle », répondait-il. En désespoir de cause, elle avait décidé d'expliquer au boucher et à sa femme pourquoi *elle n'avait pas pris le nom de son mari*.

Très impressionnés par son discours qu'ils subodoraient légèrement féministe, le boucher et sa femme, pour montrer leur bonne volonté, s'étaient mis alors à appeler son mari avec son propre nom à elle. Ils avaient finement senti où se situait précisément la libération de l'homme !

Eccœurée par le peu de compréhension qu'elle ressentait autour d'elle, elle ne répondait plus maintenant quand on l'interpellait que par un vague bredouillage car elle redoutait les explications à donner...

Elle-même regrettait de se marginaliser comme ça, bêtement, alors qu'il pourrait suffire d'un simple changement de nom pour créer tout de suite une complicité chaleureuse avec ses voisins, avec le fleuriste, le boulanger.

Autour d'elle l'exemple de ses propres amies ne l'encourageait pas : en effet, si elles choisissaient de se marier, c'était souvent après de longues années de solitude. Alors, pour elles, perdre leur nom, c'était aussi gagner le privilège de ne plus être seules.

A un moment où il est de bon ton d'envisager l'aliénation des autres et ailleurs, il serait de bon ton également de jeter un œil interrogateur sur la pratique qui consiste à nous ôter le nom à nous femmes, pour payer à l'homme ce qu'il nous a donné : sa présence à nos côtés.

Signé : une femme féministe, désabusée mais ayant gardé son nom et son humour.

MICHELLE KOSKA.

Le gendre

Prince-de-galles pas trop neuf, l'air d'un ingénieur général des Ponts, traînant dans son sillage des images de réunions présidées avec habileté, d'arbitrages interministériels, de Renault 30 grise de fonction, d'enfants aux cheveux courts partant faire de la voile en Bretagne en K-ways fatigués, d'épouse sans maquillage allant faire son marché avec un grand caddy écossais dès 8 h 30, un peu brusque, certes, pas toujours diplomate, mais très active à la paroisse et à la fête de l'école (dans le 7e, *vraisemblablement*), etc.

Bref, sur le coup de 3 heures de l'après-midi, je l'aperçois, il est en train d'aborder la rue La Boétie d'un air dégagé à peine suspect, il n'accélère sensiblement son allure que sur les quatre ou cinq derniers mètres, pour annoncer à la caissière du cinéma, d'une voix un peu étouffée : *la Belle-Mère perverse*, une.

JOELLE BONNIN.

Soins de beauté pour une cité de transit

A Marseille, depuis bientôt quatre ans, sociologues et architectes réhabilitent une « barre » qui avait vraiment trop mauvaise réputation.

« AH non..., pas les arcades ! ». Le visage d'André Jolivet, l'un des responsables de la réhabilitation de la cité du Petit-Séminaire à Marseille, s'est crispé. Ce qu'il entend au téléphone l'exaspère. Les gitans viennent de creuser une ouverture dans un local muré, justement là où les architectes veulent faire une salle commune. *« Oui, je sais, ils veulent une église... Non... Non... je vais faire reboucher ça... Pas question de la faire là... si on en fait une. »* L'office public des H.L.M. de Marseille s'inquiète et le harcèle. Il repose le téléphone, puis se dirige vers le plan de la cité qu'il remodèle depuis 1980 : *« Les musulmans voulaient une mosquée. On leur a donné un F2. Ils ont fait ce qu'ils ont voulu à l'intérieur. Du coup, les gitans veulent une église. On va en discuter à la prochaine permanence. »* C'est que la concertation a pris, ici, la forme quasi militante d'une permanence hebdomadaire au « local 51 » : salle bondée, enfumée, jeux des palabres et des marchandages. Mais c'est grâce à cette rigueur que le dialogue entre logeur et logés a pu être rétabli. La cité que Marseille montrait du doigt revient de loin.

En 1959, date à laquelle elle fut construite, le Petit-Séminaire était encore une colline rocheuse de la campagne marseillaise. C'était l'époque où la crise du logement était aggravée par l'arrivée des rapatriés d'Afrique du Nord. Il fallait construire. Une barre de 240 logements fut édifiée en toute hâte. L'architecte, Georges Candilis, y utilisa au mieux les crédits dont il disposait. Non sans faire des coupes claires : pas de chauffage, pas d'eau chaude, des cages d'escalier. De toute façon, tout cela devait être provisoire.

Comme prévu, les premiers occupants ne se sont pas enracinés. Mais la vague des mal-logés des bidonvilles déferla. Des appartements étaient vides. On les leur attribua... provisoirement. Ainsi marqué des signes du précaire, le Petit-Séminaire devint, dans l'esprit des Marseillais et de l'administration des H.L.M. notamment, la cité où on logeait les pauvres, les sans-avenir. En quelques années, un ghetto s'est constitué, d'immigrés maghrébins, de Turcs, de Grecs, de gitans, de Français recalés de l'expansion. Dans le même temps, la cité commence à se dégrader. Des coulées noirâtres, quelques traces d'incendies apparaissent, comme pour troubler la monotonie des façades. Les volets métalliques se décrochent les uns après les autres.

En 1977, un groupe d'architectes (autour d'André Jolivet) et de sociologues (autour de Michel Anselme), l'Aura-Cerfise (1), s'intéresse à la cité. Jolivet se souvient : *« La tentation de tout raser aurait pu l'emporter. Mais détruire pour reconstruire, ça coûte bien plus cher qu'une réhabilitation ; et raser des bâtiments, c'est balayer l'image qui dérange. Ici, il n'y avait aucune garantie de relogement pour les habitants. Alors, raser pour les envoyer où ? Il fallait utiliser ce qui existait. »*

La situation était pourtant catastrophique. Le concierge avait été pendu par les pieds, les chauffeurs de bus refusaient d'aller au bout de la ligne, craignant de se faire rançonner. Sur 240 appartements, 70 étaient comme soufflés par une bombe. 1 200 personnes s'entassaient dans les 170 restants. Aucun loyer n'était payé. L'équipe rédigea un premier projet de réhabilitation qui alla dormir deux ans dans un tiroir. En 1979, le ministère de l'équipement (2) engagea un plan de rénovation des cités H.L.M. en perdition. L'office d'H.L.M. de Marseille déterra le projet et laissa carte blanche à l'Aura-Cerfise. Budget : 70 000 francs par appartement pour obtenir l'aide personnalisée au logement (A.P.L.) (3), qui va prendre en charge les loyers durant les travaux. Selon J.-P. Parré, l'actuel président de l'office local : *« C'est une opération exemplaire. Pour la première fois, on s'est préoccupé du bâti, mais aussi des habitants. Si ces gens dégradaient, c'est probablement qu'ils ne s'y sentaient pas bien. »*

Une cheminée, des jardins

L'équipe se met au travail en 1980. Mais comment savoir ce qui cloche ? D'abord, l'évidence : le surpeuplement. Aggravé par le fait que les familles nombreuses étaient concentrées autour des mêmes cages d'escalier.

Architectes et sociologues acquirent rapidement la certitude qu'agrandir les appartements ne suffira pas. Chaque locataire est un cas particulier qu'il faut analyser. L'un d'eux, au dernier étage, a construit une cheminée massive dans sa salle à manger, donnant directement sur le toit. Pour occuper leurs loisirs, des retraités ont installé des petits jardins derrière les immeubles. Quelques vieux sommiers métalliques servent de clôture. Chaque ethnie a ses habitudes : là on tue le mouton pour le méchoui, ici les gitans font de grands feux pour la fête. Tous ont le désir de s'enraciner dans leur cité.

Mais comment imaginent-ils leur appartement ? Peu habitués à être sollicités par leur logeur, ils ne font guère confiance aux jeunes gens qui les interrogent. Alors, une première tranche-test de sept logements est réalisée. De deux appartements, on en fait un. L'huisserie est changée, on installe une salle de bains. On vient voir. La confiance s'établit, et, dès lors, le dialogue s'instaure. Le « local 51 » devient le rendez-vous où chacun parle de soi ; et aussi des autres. Les réunions sont de véritables arènes où tout le doigté et la patience de l'équipe sont à l'épreuve. Les rapports de force s'exaspèrent. La violence surgit parfois : *« Si dans deux semaines mon appartement n'est pas prêt, M. Anselme, je vous tue... je vous le jure. »* Une dame excédée : *« Encore deux mois à côté de cette Lola, avec ses douze chats et ses dix chiens... Venez voir... dès qu'elle ouvre sa fenêtre, je suis obligée de fermer la mienne. »* M. Anselme suggère un déplacement vers une autre cage d'escalier. Confrontations risquées, mais c'était le prix nécessaire à la renaissance de la parole. D'autant que des garde-fous existent : la publicité des débats est totale, et aucune exclusion de la cité ne doit être prononcée.

Une autre conclusion naît de ces permanences. Repeindre les façades n'est pas suffisant. Ce dont souffrent le plus les habitants, c'est que leurs immeubles ne ressemblent en rien à ceux du centre de Marseille. Alors, on va faire dans la barre douze entrées, toutes différentes, monumentales..., de vraies entrées d'immeuble haussmannien. Pour une gitane éblouie, *« c'est Versailles »*. Quant aux façades, elles vont s'orner ici de corniches en bois, là en ciment, là de quelques rangées de carrelage coloré, là encore de balcons en avancée. Toutes ces améliorations vont faire monter les loyers. Les habitants y sont préparés et l'acceptent.

La réhabilitation ne fait cependant pas que des heureux. Les ouvriers se sentent mal à l'aise. M. Chauttard, chef de chantier de l'E.G.S.E., est amer. Ce professionnel hors pair est parfois au bord de la dépression. *« Je suis resté ici parce qu'il n'y a pas de boulot ailleurs. Au début, j'ai eu pas mal de menaces parce qu'on commençait un appartement et pas l'autre. On m'a fauché un treuil. Je ne compte plus les cadenas qu'on m'a cassé pour voler du matériel ou pour éventrer des sacs de ciment par pur vandalisme. Certains ouvriers, par racisme, ont refusé d'entrer dans des appartements. Et puis j'aurais préféré faire une cage d'escalier après l'autre plutôt que de prendre un appartement par-ci, un appartement par-là ; j'ai perdu beaucoup de temps. »*

Harcelée par les locataires qui surveillent l'évolution des travaux, tiraillée parfois entre les habitants, les ouvriers et l'office, l'équipe est fatiguée. Elle ne peut porter éternellement à bout de bras le Petit-Séminaire. Une fois les derniers échafaudages enlevés (en juillet 1984), que restera-t-il ? Cent quatre-vingt-quinze appartements sur les deux cent quarante originels, l'habitude que les habitants ont prise de dialoguer avec leur logeur, mais aussi entre eux, et ça n'est pas mince.

Des concierges animateurs

Il restera aussi quelques tentatives de réduire le chômage (70 % de la population est sans travail). Modestes : quatre chômeurs ont été formés et embauchés par une coopérative ouvrière (la CIBI) chargée de la deuxième tranche des travaux. Une équipe de déménageurs a été constituée pour déplacer les meubles des appartements vidés pour la durée des travaux.

Mais on peut craindre que, en l'absence du moteur que constitue l'Aura-Cerfise, la cité ne retombe comme un soufflé refroidi. L'office s'y prépare. J.-P. Parré envisage de faire jouer un rôle nouveau aux employés des H.L.M. *« Du concierge au président, nous voulons changer les rôles. Par une série de petites révolutions. L'ère du concierge-shérif qui se promenait avec un nerf de bœuf à la main est révolue. Nous voulons lui donner un rôle d'animateur. Ainsi pourra-t-il organiser une sorte de « S.O.S.-dépannage » sur la cité. Sous forme d'association, elle pourra embaucher des habitants ; elle remplacerait un carreau par-ci, une prise électrique par-là, assurerait l'entretien courant. Bien sûr, ça va prendre du temps. Mais c'est en route, et pas seulement à Marseille. »*

Tout semble aller pour le mieux. Mais d'autres immeubles ont été construits sur la colline ; et parfois des immeubles de standing. Leurs locataires ne comprennent pas toujours pourquoi on refait du beau pour ceux-là mêmes qui ont cassé. Et comme ce sont des Arabes et des gitans, le pas du racisme est vite franchi. André Jolivet en est conscient mais ne s'en émeut guère. D'autant que la phase finale des travaux risque de lui valoir encore de belles bagarres. *« A Marseille, il y a une espèce de syndrome du palmier... Il y a quelques mois, juste avant les élections, on a protégé un chantier, le long de l'autoroute du Nord avec des palissades sur lesquelles ont été peints des palmiers. Scandale ! Comment, des palmiers à l'entrée de la ville, qui évoquent l'Afrique du Nord ? La palissade a été repeinte ! Alors nous, on veut justement planter des palmiers, des choses qui rappellent un peu leur pays et leur culture à tous ces immigrés qui habitent là. »*

Deux jours après notre rencontre, une bombe explosait dans une cité voisine ; l'attentat fut revendiqué par un groupe proclamant : *« Marseille doit rester française. »*

JEAN-CLAUDE JAILLETTE.

(1) Aura : André Jolivet, Jacques Boutron, 17, rue Fortia, 13001 Marseille. Tél. : 16 (91) 33-14-90.

Cerfise : Michel Anselme, Hervé Maury, 5, Petite-Rue-Saint-Jean, 13100 Aix-en-Provence. Tél. : 16 (42) 96-07-17.

(2) Le ministère de l'équipement, par le truchement du plan construction, avait ouvert un concours visant la réhabilitation des grands ensembles. L'Aura-Cerfise en fut lauréat.

(3) L'A.P.L. remplace l'ancienne allocation logement ; elle est accordée selon les besoins des familles et non plus en fonction des logements.

PORTRAIT

Le charpentier de Zomba

Drôle de parcours que celui de Frère Marcel : jardinier, agriculteur, cuisinier, il est maintenant charpentier au Malawi, au cœur de l'Afrique.

FRÈRE Marcel, missionnaire montfortain, vit depuis plus de vingt ans au Malawi, un pays de six millions d'habitants que borde un lac du même nom de plus de 500 kilomètres de long sur 80 de large. Frère Marcel est charpentier. Il fabrique des portes, des fenêtres et du petit mobilier pour les écoles et les dispensaires construits par les missions.

Né dans le Val de Loire en 1925, il voulait être prêtre. Mais quand la guerre de 1939 éclate, il doit aider son père boulanger qui n'a plus d'ouvrier. Fini l'école. A vrai dire, il n'était pas vraiment fait pour les études : *« Dans mon pupitre,* raconte-il, *j'avais toujours des pointes, des boulons et des morceaux de bois. Pendant que l'instituteur parlait je trafiquais tout ça... Mais pour être prêtre, j'aurais quand même continué. »* Quand son père doit abandonner son commerce, Marcel entre d'abord dans une fabrique de matelas, s'y ennuie à mourir *(« Toujours le même geste, je n'apprenais rien »)*, change d'emploi, mais sent toujours en lui un appel pressant : *« Ce que je faisais, n'importe qui aurait pu le faire à ma place et mieux. Je devais m'engager. »*

Il est heureux

En 1948 enfin, Marcel entre chez les frères. Il y est tour à tour jardinier, agriculteur, cuisinier puis enfin menuisier. Le métier lui plaît, mais il veut partir vers ceux qui n'ont rien. Treize ans de suite, il demanda les missions. En 1961, on lui offre enfin le choix entre Madagascar, Haïti ou le Malawi, mais en raison de sa santé fragile et de ses qualifications, on lui conseille l'Afrique de l'Est. Il accepte avec enthousiasme.

L'ancien Nyassaland, qui manque d'écoles et d'hôpitaux, sauf dans quelques grandes villes (Blantyre, Zomba, Lilongwe), offre un terrain à ses capacités. Marcel aide à la construction de la cathédrale de Zomba, puis y fonde l'atelier de charpente Saint-Joseph, afin de fournir des matériaux essentiels et presque introuvables : portes, fenêtres, tables, bancs... Il est heureux : *« Quand j'étais en France, je faisais des meubles pour des gens qui en avaient déjà. Ils voulaient simplement changer. Ici, dans certains dispensaires, on range les médicaments sur des étagères posées sur des moellons, exposés à la poussière et à l'humidité ; on examine les malades sur des plateaux faits avec des croûtes (1) assemblées par de grosses pointes... Et dans de nombreux villages de brousse, il n'y a même pas de dispensaire. Lorsqu'on en construit un, trois semaines après il accueille déjà cent cinquante enfants : on en sauvera ainsi des dizaines... »*

Par contre, le travail lui-même n'est guère éloigné de celui d'un artisan dans un village français. Même en Afrique, un charpentier reste un charpentier. Seule différence, les essences utilisées : le cèdre parfumé des splendides forêts malawites, le bois de fer, sur lequel la scie s'arrache les dents.

Et l'Afrique des livres d'images, où est-elle ? Celle qu'un vieux missionnaire de quatre-vingt-dix ans lui a décrite à propos de son arrivée au Malawi : débarqué à Beira (Mozambique) avec des collègues, ils avaient pris la direction de l'ouest en se promettant de ne s'arrêter que lorsque leurs chaussures ne pourraient plus les porter. C'est ainsi qu'ils arrivèrent au Malawi. Au début des années 60, Marcel a encore pu faire la connaissance de cette vie de broussard : *« Pour avoir de la viande, il fallait aller à la chasse. L'idéal, c'était l'antilope, mais faute d'antilope, nous mangions du zèbre. »* Des bords de Loire, Marcel a conservé la passion de la pêche. Et ici, sur les rives du Shiré (affluent du Zambèze) ou dans le lac Malawi, chambos, tilapias, poissons-tigres et silures abondent. Il part de temps en temps sur une vieille moto anglaise, cannes en bandoulière. Un jour, franchissant une rivière à gué, il tombe et se brûle une jambe sur le pot d'échappement ; une autre fois, il passe sur le dos d'un boa...

A la pêche en camionnette

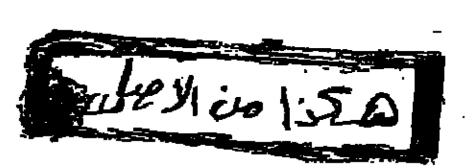
Aujourd'hui, il va toujours à la pêche, mais avec une camionnette. Les aventures ne sont pas terminées pour autant. Il y a quelques mois, parti en bateau sur le Shiré, tombé en panne de moteur, il doit passer la nuit dans son embarcation, sur un bras mort du fleuve : le bord est marécageux et les crocodiles veillent. *« J'ai rarement eu aussi peur. J'étais dévoré par les moustiques. J'avais tellement soif que j'ai dû boire l'eau du fleuve. Mais surtout, une famille d'hippopotames a passé la nuit à quelques mètres de ma barque. D'un simple mouvement, ils auraient pu me jeter à l'eau. »* Le lendemain, des amis partis à sa recherche le retrouveront cuit par le soleil, fatigué par une nuit sans sommeil mais quand même heureux d'avoir fait bonne pêche.

Marcel revient passer six mois en France. Tous les quatre ans. Il en profite pour s'occuper de sa santé qui n'a pas été ménagée (doigts d'une main arrachés par une scie, malarie, sciatique...). Mais il ne se plaint jamais, contrairement aux Français qu'il rencontre.

Chacun a une montagne de problèmes personnels à résoudre : les traites de la voiture, le choix du lieu de vacances, et surtout l'argent. *« C'est le sujet qui revient le plus souvent dans les conversations. Plus ça va, plus les gens y sont attachés... et c'est très difficile d'avoir un entretien sérieux où ils oublieraient un instant leurs petits soucis. C'est seulement lorsque je leur projette un film sur le pays que leurs yeux s'ouvrent. »* Des images simples pourtant : la vie de tous les jours dans les villages de brousse. Mais les visages souriants de ceux qui n'ont rien font réfléchir ceux qui ont tout. Ses « vacances » terminées, Marcel repart chez lui, à Zomba. Sous les tôles surchauffées qui couvrent son atelier, il taille inlassablement dans le beau bois d'Afrique. Le petit boulanger du Loiret a choisi sa vie.

RICHARD CLAVAUD.

(1) Planche rudimentaire dont une face est constituée par l'écorce de l'arbre.



Du papier de kénaf pour les journaux

Le kénaf va-t-il sauver la presse mondiale, menacée par l'accroissement vertigineux du prix du papier tiré des forêts ? La culture de cette plante pourrait se développer très vite au sud comme au nord.

DANS la bataille de la communication, le support écrit prépare la contre-attaque. Entamée ces dernières années par l'invasion des médias électroniques, la presse écrite est aussi atteinte d'une faiblesse congénitale : l'augmentation constante du prix du papier journal. Du nord au sud, cette matière première est devenue le tendon d'Achille de l'héritage Gutenberg.

Comme le note le rapport de la Commission internationale pour l'étude des problèmes de communication réunie par l'UNESCO et plus connu sous le nom de rapport McBride, *« la pénurie de papier, y compris le papier journal, et la hausse des prix imposent un fardeau écrasant aux journaux, aux périodiques et à l'industrie de l'édition qui luttent pour survivre, surtout dans les pays en voie de développement »*.

Selon les estimations de l'Organisation mondiale de l'agriculture (F.A.O.), il y aura d'ici à la fin du siècle un déficit mondial en bois et même une pénurie dans certaines parties du monde malgré les programmes de reboisement entrepris depuis près de trente ans.

L'augmentation prévue dans les prochaines années de la capacité de production mondiale de papier journal – 4 % par an – ne suffira pas à satisfaire la demande. Les coûts, qui ont déjà plus que doublé en deux ans (plus de 300 % aux Etats-Unis), augmenteront encore. Pour faire face à cette «crise majeure», une solution semble s'annoncer.

Puisqu'il faut plus de trente ans pour faire pousser un arbre, pourquoi ne pas essayer d'utiliser une plante renouvelable rapidement et riche en fibres ? Déjà, pour 6 %, la production mondiale de pâte à papier a une source différente du bois (1). Après avoir passé en revue cinq cents plantes fibreuses, comme le sisal, le jute, l'abaca, le riz, etc., le kénaf a été retenu pour s'attaquer à l'hégémonie des conifères nordiques.

Cette plante, qui appartient à la famille des malvacées – comme le coton et la rose trémière, – pousse dans les climats chauds, tropicaux ou méditerranéens, c'est-à-dire dans une bande s'étendant de l'Afrique du Sud au centre de la France. Originaire de l'Afrique de l'Ouest, elle est largement cultivée dans le monde (Inde, Thaïlande, Chine, U.R.S.S., Cuba, Mali, Egypte, Soudan) pour ses fibres textiles utilisables dans la fabrication des sacs. Avec 1 million de tonnes, elle représente 30 % de la production mondiale en fibres jutières.

L'inertie de l'habitude

Il y a un peu plus de vingt ans, la très puissante Association nationale de la presse américaine a commencé à s'intéresser aux fibres textiles, et en particulier au kénaf, en prévision d'une pénurie mondiale de pâte à papier à base de bois. Mais, comme le remarque le docteur Marvin Bagby du ministère américain de l'agriculture : *« Chaque grande compagnie de fabrication de papier a montré de temps en temps un intérêt pour le kénaf, mais ces entreprises sont une industrie inerte habituée à travailler avec du bois. »*

Sans le dynamisme et la fougue de Donald Soldwedel, éditeur d'un petit journal de l'Arizona, le *Yuma Daily Sun*, le programme kénaf dormirait encore dans des dossiers, ou dans un laboratoire de recherche. En 1979, devenu président du comité d'édition de l'ANPA, il passe à l'expérimentation en éditant son journal sur du papier fabriqué avec 95 % de kénaf. *« La qualité de l'impression était telle,* dit-il, *que ni les lecteurs ni les publicitaires ne pouvaient dire que le papier n'était pas à 100 % fait avec de la pâte à papier-bois »*.

Un an plus tard, l'ANPA commande une étude qui prend en compte les positions des agriculteurs, des fabricants de papier et des imprimeurs. Cette étude, publiée l'an dernier, souligne les possibilités économiques du kénaf pour les Etats-Unis. Pour les agriculteurs, c'est une nouvelle production dégageant un profit sérieux, c'est aussi le développement d'une nouvelle semence et l'ouverture d'un marché pour les fertilisants et les équipements agricoles. Pour les fabricants de papier, la production nécessite moins d'énergie que le bois et permet de disposer d'un approvisionnement sur place – diminution des coûts de transport – sur la base d'une production renouvelable – simplification de la gestion du stock. Pour les imprimeurs, enfin, le marché devient stable avec un produit de qualité comparable, voire supérieur (le papier kénaf, à la différence du papier bois, ne vieillit pas à l'archivage et absorbe moins d'encre à l'impression). Paradoxalement, remarque Donald Soldwedel, *« les possibilités d'approvisionnement en papier journal au travers des recherches sur le kénaf restent peu connues dans les pays où il pousse le plus facilement. Or, en même temps, ces pays cherchent à se développer économiquement au moyen de l'éducation, en ayant de grandes difficultés à acheter du papier journal à des prix qu'ils ne peuvent aborder »*.

Conscient de ce problème, l'ANPA a proposé à la Fédération internationale des éditeurs de journaux (FIEJ) (2), organisation consultative non gouvernementale membre de l'UNESCO, de soumettre au Programme international pour le développement des communications (I.P.D.C.) un projet d'étude international sur le kénaf. Adopté en décembre 1982, avec un financement (modeste) de 15 000 dollars pour la recherche, ce programme doit permettre l'expérimentation de différentes variétés de semences et l'étude de techniques et de méthodes culturales en fonction des zones de production. Le Belize, le Salvador et le Guatemala ont été retenus pour conduire les études.

Au Belize, la société américaine Kenaf International (Colombia, Maryland), qui produit des semences et des équipements de stockage pour le kénaf, construit une usine qui produira en 1985 200 tonnes de pâte par jour, exportée aux Etats-Unis.

En Inde et en Thaïlande, deux usines dépendant de la Ballapur Company, Inc. (Inde) produisent actuellement du papier kénaf pour leur marché intérieur respectif. La plus récente, la Phoenix Mill, installée en Thaïlande, utilise un procédé thermo-chimique de fabrication pour produire 60 000 tonnes de papier par an. Les chercheurs américains étudient en ce moment un procédé mécanique qui serait moins coûteux et moins polluant pour l'environnement.

L'Italie en tête

En Europe, à la différence des Italiens qui ont compris l'intérêt que pouvait représenter le kénaf – la société pétrolière nationale Agip, l'équivalent italien de Elf, vient de réaliser une volumineuse étude sur le sujet, – les Français tardent à prendre le train qui démarre.

Pourtant, la filière bois-papier représente le deuxième poste du déficit de notre balance commerciale extérieure.

Pourtant, nous avons les connaissances et les capacités nécessaires pour produire du kénaf, comme l'explique un phytogénéticien de l'Institut de recherches du coton et des textiles exotiques (I.R.C.T.) (3), M. Jacques Boulanger : *« Cette plante pousse sans problème dans le sud de la France, sur les terres où l'on cultive habituellement le maïs. Elle ne nécessite pas de technique particulière, si ce n'est une bonne irrigation. »* Dans le domaine de La Valette, à proximité de Montpellier, il a planté un champ expérimental de kénaf. Semé au mois de juin, le kénaf se présente quatre mois plus tard sous la forme d'une canne de 3 mètres de haut. Selon des études préliminaires, on pourrait récolter de 15 à 20 tonnes de matières sèches à l'hectare, soit un rendement neuf fois supérieur à une même surface de forêt.

En 1975, une plantation expérimentale de kénaf a été faite sur la terre sablonneuse des Landes. La production traitée par l'usine de la Cellulose du pin, à Facture, a donné une pâte aux caractéristiques analogues à celle obtenue avec des pins maritimes. Malgré ce résultat positif, l'expérience est restée sans suite.

« Le seul problème, c'est l'obtention de la semence, remarque M. Boulanger. *En raison du cycle de la plante, il sera difficile de l'obtenir dans nos régions. Mais rien ne nous empêche de nous fournir en semence en Afrique, au Mali par exemple, ou même de faire notre propre semence aux Antilles ou en Guyane. »* Enfin, dernier avantage de cette culture qui peut alterner avec d'autres, c'est la possibilité d'utiliser les feuilles supérieures du kénaf dans l'alimentation animale. On y trouve, en effet, 25 à 30 % de protéines comparables à la luzerne.

Mesurant ces possibilités, l'I.R.C.T. a préparé un projet d'étude approfondie avec le Centre technique du papier et le Centre technique forestier et tropical. Pour le moment, ce projet est étudié par les services scientifiques et techniques du ministère de l'industrie, qui évaluent la viabilité d'une étude plus poussée sur le kénaf.

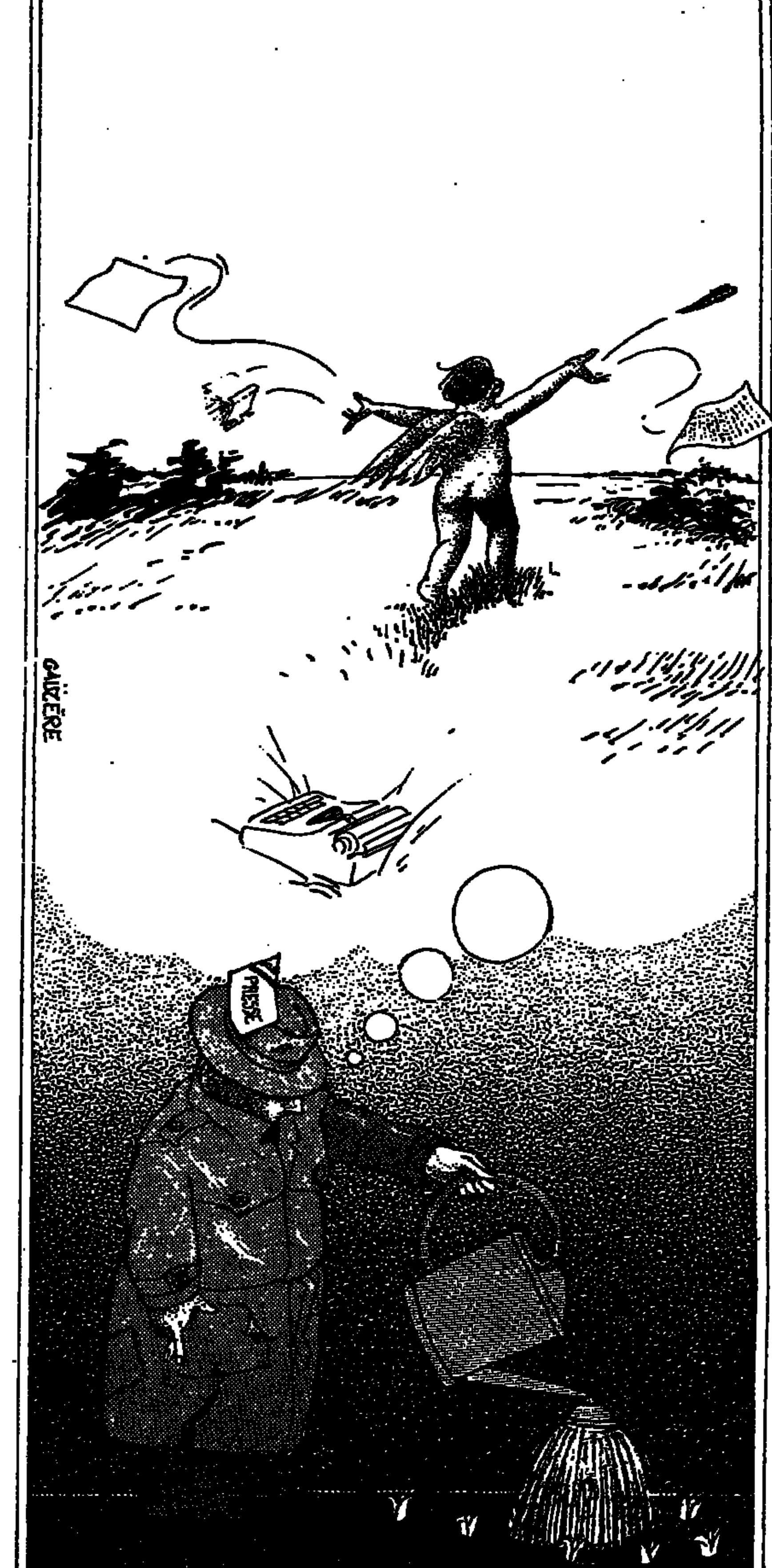
Mais le véritable enjeu à terme du développement de cette plante, c'est le renversement du quasi-monopole de production de pâte à papier détenu par les pays de la zone nord (Canada, pays scandinaves). Demain, si le kénaf prend son essor, les pays de la zone sud ne seront plus tributaires des pays industrialisés pour leur approvisionnement en papier journal. En levant ce frein économique, ils favoriseront l'extension de l'éducation. Quand aux imprimeurs occidentaux, l'impact de cette production amènera une stabilisation du marché, voire même peut-être une diminution des coûts. ■

MICHEL ABADIE.

(1) Étude de la F.A.O. 1979.

(2) FIEJ, 6, rue du Faubourg-Poissonnière, 75010 Paris.

(3) I.R.C.T., avenue du Val-de-Montferrand, BP 5035, 34032 Montpellier.



JEAN-PIERRE GAUZERE.



ANNIE BATLLE

A SUIVRE

Les lycées deviennent bureaux d'études

Deux cent quinze projets de réalisations techniques dans les établissements scolaires du secondaire cette année. Certains d'entre eux sont de véritables petites études industrielles (*le Monde Dimanche,* daté 13-14 novembre 1983), en coopération avec des entreprises locales et le soutien financier de l'ANVAR et de l'éducation nationale. Les budgets sont pour la plupart modestes, autour de 10 000 F par projet. Les secteurs préférés des élèves techniciens sont l'énergie, les automatismes, la robotique, l'électronique, l'informatique et les transports. Sont notamment en cours :

– au lycée technique de Nice : un bras manipulateur commandé par automate programmable avec son langage de commande ;

– au collège Louis Blériot : un capteur solaire de Toucy ;

– au lycée Pierre-de-Fermat : l'informatisation de la bibliothèque... de Toulouse.

– au lycée technique Charlie-Chaplin de Caluire : mesures électriques, automates industriels.

★ *Industries et techniques* nº *520*,40, rue du Colisée, 75008 Paris. Tél. : 562-12-85.

L'Eglise et la science

L'Eglise catholique semble se rapprocher progressivement du monde scientifique. L'Académie pontificale des sciences, qui réunit des scientifiques de renommée mondiale, des prix Nobel, propose au Vatican ses avis techniques dans des domaines qui vont de la guerre nucléaire aux bébés éprouvettes. Beaucoup de ces experts sont athées. La récente réunion plénière biannuelle de l'Académie a discuté de quatre sujets : pollution chimique, interaction entre molécules biologiques complexes, techniques biologiques pour améliorer l'agriculture et science au service de la paix.

★ *International Herald Tribune* nº 31 332, 181, avenue Charles de Gaulle 92200 – Neuilly-sur-Seine, Tél. : 747-12-65.

BOITE A OUTILS

Droit et prologiciels

Le développement de l'informatique s'effectue de plus en plus par le biais des progiciels, hybrides entre le produit et le service aussi bien sur le plan technique (classification des logiciels en base, exploitation et application) que sur le plan juridique (catégorie de vente et de service). Dans le mensuel *01 Informatique* (de novembre), Alain Bensoussan, spécialiste des questions de droit et d'informatique, évalue les contraintes juridiques concernant les progiciels en suivant le déroulement des procédures d'acquisition, en analysant les contrats-types et en recherchant parmi les classifications traditionnelles du droit celles qui peuvent être applicables : cahier des charges et d'analyse fonctionnelle, contrôle de conformité, garanties, problèmes de propriété, dualité progiciel-logiciel sont successivement engagés.

★ *01 Informatique, 5*, place du Colonel-Fabien, 75010 Paris. Tél. : 240-22-01.

Prospective de l'industrie électronique

La Science Policy Research Unit (S.P.R.U.) de l'université du Sussex est connue pour la qualité de ses travaux prospectifs.

Une étude sur l'emploi dans l'industrie électronique vient d'être effectuée par deux de ses chercheurs, Luc Soete et Giovanni Dosi, *Technology and employment in the Electronics Industry,* publiée chez Frances Pinter.

L'ouvrage décrit la mutation de l'industrie électrique vers l'industrie électronique, la situation spécifique de celle-ci dans le Royaume-Uni et son évolution par rapport aux autres pays.

La substitution du capital au sens traditionnel du terme par le capital intelligence est analysée ainsi que les impacts sur l'emploi. Enfin, à partir d'un modèle spécifique, des prévisions de ces emplois sont proposées, dans l'industrie électrique et dans l'industrie électronique.

★ Frances Pinter Ltd, 5, Dryden Street London WCZE, 9NW, England. Tél. (01) 240-24-30.

Télétexte et vidéotexte

Chez Mac Grawhill (New-York Data Communications Series) a été publié un ouvrage de base sur les technologies de l'information. C'est le résultat d'une étude commanditée par la National Science Foundation et effectuée par l'Institut du Futur de Californie. « Télétexte et vidéotexte aux Etats-Unis : marché potentiel, technologie, problèmes de politique publique. » L'étude part sur la base d'une très large diffusion de ces technologies et en étudie les conséquences. Les Etats-Unis, l'Europe, le Canada, le Japon sont étudiés par le biais d'entretiens et de réponses à des questionnaires largement diffusés.

Conclusion : en l'an 2000, 30 à 40 % des foyers américains souscriraient au vidéotexte.

Le scénario des « cottages » électroniques communiquant électroniquement avec le monde extérieur, bien que présenté comme spéculatif, paraît presqu'inévitable aux auteurs...

Références, présentation, organisation du texte en font en tout cas un ouvrage très clair.

* Mac Grawhill (France), 17, rue Georges-Bizet, 75016 Paris. Tél. : 720-05-38.

Cinéma et tiers-monde

Une nouvelle édition, actualisée, du catalogue *Cinéma et Tiers-Monde* vient de paraître. Cent quarante films présentés en fiches indépendantes. Sur chacune : les caractéristiques du film, un résumé, une appréciation et le nom du distributeur. De quoi permettre à chacun de choisir le film qui convient le mieux pour chaque animation sur le sujet en fonction du public. Cette sélection sera régulièrement mise à jour.

* *Association des Trois Mondes*, 63 bis, rue du Cardinal-Lemoine, 75005 Paris. Tél. : (1) 354-33-38. L'exemplaire 30 F (+ port 9,20 F). A partir de 10 exemplaires : 20 F l'ex. + port.

ASSOCIATIONS

CONSEILS

L'EMPLOI DANS LES ASSOCIATIONS (III)

Obligations

Nous avons vu précédemment que, dès lors qu'une association, quel que soit son objet, rémunère une personne qui lui apporte son concours, elle est considérée par les législations fiscales et sociales comme tout employeur « personne morale ». C'est ainsi que ses obligations au regard des assurances sociales se situent à deux niveaux.

En premier lieu, pour ce qui concerne les personnes, deux cas peuvent se présenter :

– La personne n'a jamais été « immatriculée » à la Sécurité sociale : l'association doit demander sous huitaine à la caisse primaire de Sécurité sociale du lieu de résidence de « l'employé » (disposition en vigueur depuis le 1-01-1981) son immatriculation. La caisse la notifiera à l'employeur dans le même temps où elle adressera à l'intéressé sa carte d'immatriculation.

– La personne est déjà immatriculée : l'association se contentera d'aviser, toujours sous huitaine, la caisse du début du service assuré.

En second lieu, pour ce qui concerne l'association elle-même en sa qualité d'employeur, elle adressera à l'URSSAF sous huitaine une déclaration de premier emploi. Cette déclaration est à faire sur un imprimé que les URSSAF tiennent à la disposition des employeurs. Précisons que le rôle de recouvrement des URSSAF est défini dans le code de la Sécurité sociale (art. L. 45) et qu'elles attribuent en liaison avec l'INSEE un numéro d'employeur que l'association devra faire figurer sur tous les bulletins de salaire délivrés.

Ce « numéro *Siret* » comprend quatorze chiffres, les neuf premiers étant attribués arbitrairement et les cinq suivants correspondant à l'inscription au registre des métiers.

L'identification de « l'association employeur » est complétée par un numéro de code APE (code élaboré par la commission nationale des nomenclatures d'activité et de produits et attribué par l'INSEE). Nous insistons sur ce code d'« activité principale exercée », car il est souvent utilisé comme élément de preuve en matière sociale, même si la jurisprudence a été amenée à contester la référence qui y était faite). Ce numéro comprend quatre chiffres. Les deux premiers indiquent le classement de l'association dans une catégorie d'entreprises.

C'est ainsi qu'une association dont l'activité principale consiste en des actions de formation aura un code APE qui commencera par 82 ; les deux autres chiffres le situeront dans cette classe, et, s'il s'agit de formation des adultes et de formation continue, par exemple, il sera complété et deviendra 82-02.

Les contrôles de ces différentes opérations de déclaration, comme tous les autres liés au respect de la législation sociale, relèvent des contrôleurs et inspecteurs de la Sécurité sociale (article L. 144 du code de la Sécurité sociale). Rappelons que *« les inspecteurs prêtent serment devant le juge du tribunal d'instance et sont tenus au secret professionnel »*, mais que, par dérogation à l'assujettissement à ce secret professionnel, ils doivent communiquer aux administrations fiscales les infractions qu'ils relèvent en ce qui concerne l'application des lois et règlements relatifs aux impôts et taxes en vigueur (article L. 150 du code de la Sécurité sociale).

Ces obligations initiales de l'association étant remplies demeurent les obligations relatives aux versements à effectuer. L'URSSAF adresse à l'association les bordereaux d'appel de cotisations qui doivent ensuite lui être retournés accompagnés du paiement : avant le 15 du mois écoulé dans le cas où l'association a employé dix salariés ou plus ; avant le 15 du mois qui suit la fin du trimestre civil écoulé dans le cas où l'association emploie moins de dix salariés.

Le versement comprend la part ouvrière, qui a été retenue sur les salaires et rémunérations, et la part patronale. Enfin, à chaque fin d'année civile, il y a un bordereau annuel de régularisation qui est établi conjointement avec la déclaration annuelle des salaires (DAS).

Nous examinerons la semaine prochaine les charges qui pèsent sur les associations et les allégements existant actuellement ainsi que les autres charges qui sont attachées aux versements des rémunérations.

★ Conseils rédigés par SERVICE-ASSOCIATIONS, association loi 1901, 24, rue de Prony, 75017 Paris, tél. : 380-34-09. Telex Servass 650 344 F (consultations sur rendez-vous).

Remettre pierre sur pierre

Des châteaux forts, mais aussi des lavoirs et même une ligne de chemin de fer. *Rempart* a une vision très large du patrimoine que préservent ses bénévoles.

SIX tours reliées par des courtines, presque enterrées dans des douves de 20 mètres de large franchies par trois ponts-levis, des murs dont l'épaisseur atteint 3 mètres... Le château de Ranrouët (Loire-Atlantique) impressionne.

Construit au douzième siècle, sans doute par des descendants des Normands, détruit puis rebâti, démantelé sous Louis XIII et brûlé pendant la Révolution, il revient (définitivement ?), à la fin du siècle dernier, à la famille d'un ingénieur parisien. En 1970 est créée l'Association des amis du château de Ranrouët, qui obtient l'aval des propriétaires.

Depuis, des équipes de bénévoles se succèdent chaque été – et pendant les week-ends – pour restaurer et remettre en valeur le château et son site. Récompensée en 1977 par un prix de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, l'Association des amis du château de Ranrouët appartient à l'union Rempart (pour la réhabilitation et l'entretien des monuments et du patrimoine artistique), fondée en 1966 et présidée par André Châtelain.

Imaginée d'abord comme un regroupement national de personnes physiques (les animateurs de chantiers) qui se chargeraient d'harmoniser l'« offre » des bénévoles et les demandes de réhabilitation, Rempart (1) devient, en 1969, une fédération d'associations. Garantissant ainsi à ses commanditaires et à ses financiers le désintéressement et la pérennité des actions entreprises, le mouvement connaît depuis cette date une croissance continue ; il réunit aujourd'hui une centaine d'associations qui ont accueilli en 1983 plus de trois mille volontaires français et étrangers (2) sur cent quinze sites.

Tous ne sont pas des châteaux, loin de là : tumulus, abris sous roche, abbayes, prieurés, remparts, fermes, moulins, colombiers, lavoirs, pistes de ski de fond, rivières... et même une forêt et un chemin de fer !

« Rempart ne professe aucune exclusive d'époque ou d'origine sociale, déclarait André Châtelain, en 1979, dans la charte de l'union, *nous ne cherchons pas l'amour de la pierre pour la pierre, de l'ancien pour l'ancien : ce qui nous intéresse, c'est un environnement de qualité. »*

Cette diversité s'explique aussi par l'autonomie des associations membres de Rempart, généralement animées par des gens du cru. Ancrées dans la réalité locale, elles sont seules responsables de l'organisation des chantiers.

Une structure de services et d'échanges

« Notre rôle, explique Daniel Bruneau, délégué national, *est de conseiller les associations, d'être pour elles une structure de services et d'échanges. »* C'est Rempart qui collecte et redistribue une partie des subventions (vingt-cinq postes FONJEP – Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) ; c'est elle aussi qui, pour des raisons d'assurance, centralise les inscriptions des bénévoles (3)... La délégation nationale prolonge, en outre, le travail des associations sur le terrain par des expositions, des conférences (sur l'architecture ou les techniques de restauration), des présentations audiovisuelles pour les écoles, des livres (4) et un journal de liaison trimestriel, *le Petit Rempart illustré.*

Enfin, l'union vérifie que ses membres sont fidèles à un certain nombre de critères : le fonctionnement démocratique des associations, leur indépendance vis-à-vis des pouvoirs, leur désintéressement, la qualité de l'accueil, les relations avec les propriétaires...

Cette « doctrine Rempart » se justifie autant par le souci de donner à l'opinion et aux pouvoirs publics une certaine image de marque des chantiers de bénévoles que par la nécessité d'obtenir des propriétaires des garanties suffisantes : plus de la moitié de notre patrimoine est en effet du domaine privé.

« Nous n'acceptons que des associations qui bénéficient de baux de longue durée : nous ne sommes pas un service de restauration à la demande, explique Daniel Bruneau. *Notre action s'inscrit dans un projet de promotion culturelle globale, et nous nous sentons autant une association de sauvegarde qu'un mouvement de jeunesse et d'éducation populaire. Mais les chantiers de bénévoles ne sont pas un moyen commode de passer des vacances à bon compte : les bénévoles participent eux-mêmes aux tâches ménagères et à la nourriture. Ils sont sur le chantier cinq ou six heures par jour : il s'agit donc d'un travail réel. Nous faisons la différence entre bénévolat et amateurisme : chacun peut venir participer à des recherches archéologiques, faire de la maçonnerie, de la menuiserie ou de la mécanique, dès lors que le chantier est très étroitement encadré. Nous organisons donc régulièrement des stages de formation pour les animateurs ou pour ceux qui, ayant déjà une expérience des chantiers, souhaitent le devenir, et nous participons à la mise en œuvre des stages « monuments historiques » financés par le ministère de la culture. »*

En 1983, cent mille journées de travail presque qualifié ont été fournies par des bénévoles pour les chantiers Rempart. Le chiffre inquiète les entreprises classiques habilitées pour intervenir sur les monuments historiques et qui perçoivent parfois les chantiers de bénévoles comme une concurrence.

Les intéressés le contestent : *« Avec très peu de moyens, nous avons pu effectuer des opérations de sauvetage urgent, là où des entreprises qualifiées auraient demandé des sommes dépassant les ressources des associations ou des propriétaires. D'autre part, notre action de sauvegarde se double toujours d'un effort d'animation. Etre beau aujourd'hui ne suffit plus, nous ne demandons pas que tous les monuments « gagnent leur vie », mais au moins qu'ils servent à quelque chose. »* ■

DANIEL GARCIA.

(1) Union Rempart, 1, rue des Guillemites, 75004 Paris. Tél. : (1) 271-96-55.

(2) Pour mieux savoir qui sont les bénévoles, Rempart a diffusé auprès d'eux, en 1982, un questionnaire qui a reçu six cent cinquante-trois réponses. Il en ressort que 45 % des bénévoles ont entre seize et dix-huit ans, 2,6 % seulement ont plus de vingt-six ans. Trois bénévoles sur quatre sont lycéens ou étudiants, ils habitent en majorité la région parisienne, et leurs parents appartiennent aux classes moyennes. D'autre part, les chantiers accueillent entre 20 et 30 % d'étrangers.

(3) L'inscription à un chantier quel qu'il soit coûte 110 F par an et par personne. Les bénévoles acquittent en outre un prix de journée qui varie entre 15 et 30 F, mais certains chantiers sont gratuits.

(4) Rempart a lancé cette année une collection « Patrimoine vivant » dont le premier titre, *Châteaux forts, images de pierre des guerres médiévales*, est édité et diffusé par ses soins.

BLOC-NOTES

INITIATIVES

Développement

Une nouvelle association humanitaire s'est créée ; l'Association de coopération internationale au développement (ACIAD). Parrainée par un comité d'honneur où l'on trouve des universitaires, des entreprises et la mairie de Paris, l'ACIAD, qui se veut « tournée vers l'efficacité », travaille déjà sur sept programmes d'aide au développement, aux Maldives et en Inde : crèche et dispensaire itinérants, prise en charge de la léproserie de Bombay, appui aux organisations de femmes rurales...

★ *ACIAD, 44, rue Ginoux 75015 Paris. Tél. : (1) 578-92-58.*

Enfants enlevés enfants disparus

L'association Défense des enfants enlevés regroupe des parents qui se préoccupent des intérêts matériels et moraux d'enfants issus de couples mixtes (un seul parent français) qui ont mis un terme à leur union mais refusent de voir leurs enfants en supporter les conséquences.

Elle propose des solutions juridiques pour atténuer les effets de la désunion et organise des groupes de travail qui traitent en profondeur les causes du « kidnapping légal », c'est-à-dire l'enlèvement de l'enfant vers le pays d'origine du parent étranger.

★ *Défense des enfants enlevés. BP 405 07004 Privas. Cedex. Tél. : (75) 64-32-96.*

Créée à la suite de la disparition de Mathieu Haulbert, le 25 juin 1983 à Castellane (Alpes de Haute-Provence), par ses parents et proches, ainsi que des personnes concernées, S.O.S. Enfants disparus a pour but de venir rapidement en aide aux familles dont un enfant de moins de douze ans disparaît sur le territoire national ; de favoriser la prise de conscience de l'opinion publique et d'attirer l'attention des autorités politiques et administratives sur la nécessité de mettre en œuvre une politique systématique de recherche en utilisant tous les moyens possibles : coordonner les moyens existants et en rechercher de nouveaux ; d'être une personne morale habilitée à se porter partie civile.

PUBLICATIONS

– La publication trimestrielle *Pratique de l'association. L'Officiel de l'association* vient de publier son numéro 6. Ses dossiers sont consacrés à « la Caisse des dépôts et consignations au service des associations », « la comptabilité et la gestion » et « la législation du travail ».

★ *24, rue de Prony, 75017 Paris. Abonnement France : 50 F. Le numéro 15 F.*

– *Juris associations*, revue bimestrielle juridique et pratique, dans son numéro de novembre-décembre, traite notamment du pouvoir disciplinaire dans les associations et de la responsabilité.

★ *24, rue J.-Serlin, 69001 Lyon.*

ANNONCES ASSOCIATIONS

Appels

Association louerait à autre association locaux 120 m² 18e arrdt. Métro Marcadet. Tél. : 723-62-32.

Association culturelle lyrique, activ. France + étranger, rech. Secrétaire général bénévol H. ou F. habit. Paris, dynamique, disp. pour animer, coordonner respons. des différ. activités. Musique et Découverte 10, place Pinel, 75013 Paris.

DIVORCÉ(E)S DE FRANCE
B.P. 380
75625 PARIS Cedex 13
Depuis 1960, une association d'usagers pour vous aider :
– un journal mensuel,
– des services divers,
– des avocats sélectionnés,
– de l'aide morale,
– des renseignements.
Fonctionne par courrier ou par tél. Doc. ss pli discret et grat.

Manifestations

L'Atelier Racines d'Or (dessins laotiennes) expose du 13 au 24 déc. T.l.j. 14-19 h, 5, rue Payenne (3e). Soieries tissées main. Arts façonnés, démonstration.

Sessions et stages

ANGLAIS
cours tous niveaux pour adultes et enfants. Clef-Langues, 148, rue du Fg Saint-Denis, 75010 Paris. Tél. : 238-18-66, 14 h à 19 h.

L'Institut pratique de Journalisme organise du 5 au 12 janvier 1984 un stage de photojournalisme. Programme et tarif : I.P.J., 80, r. de Turenne, 75003 Paris.

Animation et livres enfants, 7 sessions, 3 jours stage agr. DEFA. Rens. S.U.F.C. Univ. Saint-Etienne, 5, rue Tréfilerie, 42100. Tél. : (77) 25-22-02, p. 424.

Tarot, ésotérique, symbolisme et analyse psychologique. Stages : un week-end par mois. G. Racine, docteur en psycho. Arcane, 6, montée Désambrois, 06000 Nice. Tél. : 55-45-49.

Une sélection pour le début des fêtes

Divertissements chantés, soirées en tutu : réveillon sur les chapeaux de roue, jambes en l'air, avec Annie Cordy gigotante sur TF 1, ou avec la starlette Dorothée sur Antenne 2, suivi d'un hommage à la divine Pavlova. Sur FR 3, Gene Kelly claquette dans « Hollywood Hollywood ». Après ces « exercices de voltige », les soirées se feront plus douces et traditionnelles. Guy Béart (TF 1), une évocation de la Nativité (A 2), une petite musique de nuit (FR 3). La semaine prochaine, la suite de notre sélection.

FEUILLETONS et DRAMATIQUES

LA CHAMBRE DES DAMES
(à partir du vendredi 23, TF 1, 21 h 50).

Une fresque médiévale inspirée d'un best-seller de Jeanne Bourin. Avec Marina Vlady et Henry Virlojeux *(voir article page suivante)*.

DOROTHEE, DANSEUSE DE CORDE
(mercredi 21, jeudi 22 et mercredi 28, TF 1, 20 h 35).

Des châteaux, des secrets, un trésor. Une petite danseuse qui joue aux jeux dangereux des adultes. Un marivaudage aigu et pastel *(voir article page suivante)*.

FABIEN DE LA DROME
(vendredi 23, A 2, 20 h 35).

Suite du grand feuilleton-western de Stellio Lorenzi. Chevauchées, bagarres, coups de fusil dans la France du Directoire. Mais derrière, la vision très personnelle d'un des plus grands réalisateurs de la télévision, une lecture (politique) d'une des époques les plus troublées de l'histoire.

LES TILLEULS DE LAUTENBACH
(vendredi 23, FR 3, 20 h 35).

Œuvre nostalgique, d'une gravité beethovenienne en même temps que cocasse, inspirée d'un roman de Jean Egen. L'Alsace déchirée entre la France et l'Allemagne, découpée en tranches à la manière du dessinateur Hansi et racontée par des enfants qui, tôt ou tard, partiront à la guerre. Aucune pointe de folklorisme, aucun didactisme, dans cette fiction de Bernard Saint-Jacques, des scènes de la vie quotidienne, avec des personnages rabelaisiens pris en flagrant délit d'existence, mais qui ne savent pas qu'au coin de la rue l'histoire va les écraser.

CINÉMA

LA FLUTE ENCHANTÉE
(jeudi 22, FR 3, 22 h).

Un enchantement ! En 1975, époque où les opéras filmés étaient moins nombreux qu'aujourd'hui, Bergman, par ce mariage de l'opéra et du cinéma, fit l'unanimité des mélomanes comme des cinéphiles. Une féerie réaliste, une fête superbe de l'enfance (à suivre en simultané avec France-Musique).

CYCLE RAIMU (vendredi 23, A 2, 23 h.

Le plus grand rouspéteur du cinéma avec deux films : *Vous n'avez rien à déclarer*, et *Monsieur la souris* (le 30) *(voir article page suivante)*.

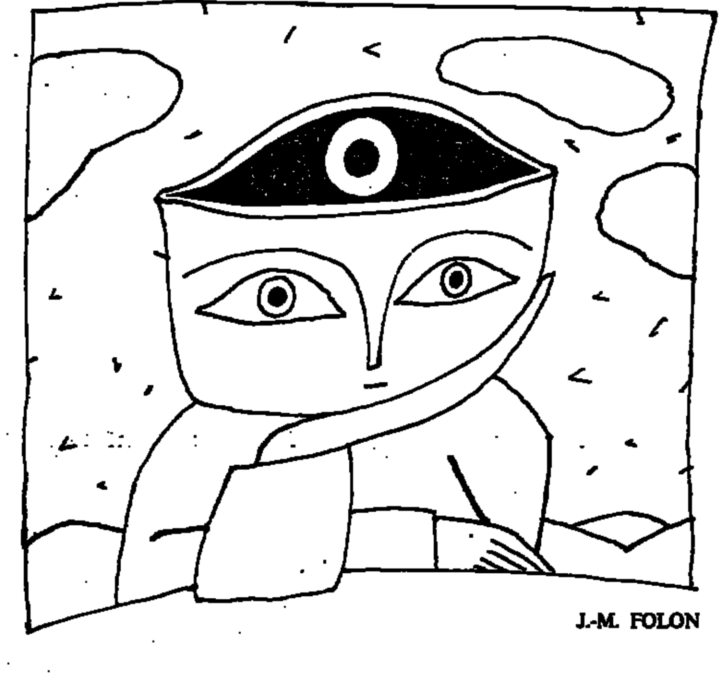
CINÉ-FÊTES (dimanches 25 et 31, TF 1, 22 h 25).

Deux soirées concoctées par Frédéric Mitterrand et Martine Jouando. Des cadeaux cinématographiques : raretés, extraits insolites, films des années 30, et une mise en page vidéo.

LUDWIG (mercredi 21, jeudi 22, mardi 27, mercredi 28, jeudi 29, TF 1, 22 h 10).

Une immense féerie crépusculaire, un barrage d'art extravagant élevé contre le monde réel, un chant désespéré lancé comme un défi contre la mort, par Visconti. Le troisième volet de la trilogie allemande (après *les Damnés, la Mort à Venise)*, a connu de nombreuses coupes. Il est sorti en France en 1973 sous le titre *« le Crépuscule des dieux »*, dans une version raccourcie de trois heures. Visconti, malade, n'avait pu empêcher les manipulations.

Vendu aux enchères en Italie par les producteurs en faillite, il fut racheté par la RAI et reconstitué par les fidèles du metteur en scène. Suco Cecchi d'Amico l'a entièrement remonté ici, revenant aux quatre heures initiales qu'il a divisées en cinq épisodes pour la télévision.



J.-M. FOLON

VARIÉTÉS

FOLON EN LIBERTÉ
(lundi 19, A 2, 20 h 35).

« Le Grand Echiquier » de Chancel avec le dessinateur Jean-Michel Folon et ses amis célèbres : Woody Allen, Raymond Devos, Véronique Sanson *(voir article page suivante)*.

DOROTHÉE SHOW
(samedi 24, A 2, 20 h 35).

Tout le monde est là sur son trente et un, le coquet Pivot, le coquin Bouvard, les gentils Drucker et Simpson Jones, le bronzé, Carlos. Rien que pour elle ! Des yeux qui clignotent comme des flippers, des cheveux spaghettis, des gambettes presque démontables, c'est Dorothée la toupie des tout-petits, en guise de charlotte-chocolat pour le réveillon. Dans des décors inspirés de *Coup de cœur*, de Coppola : une rue sous la neige synthétique, un bar de roman noir, des néons. Une comédie musicale, un mélange de naïveté pouponne et de sentiments acidulés.

22, V'LA LE ROCK
(vendredi 23, TF 1, 22 h 40).

Vingt minutes avec David Bowie ! Vingt minutes avec Elton Jones !

LITTÉRATURE ET PEINTURE

L'ART AU MONDE DES TÉNÈBRES
(lundi 19, 22 h 30, mardi 20 22 h 40, TF 1).

Hélas, presque la fin de ce grand voyage dans la préhistoire et la naissance de l'art, filmé par Mario Ruspoli, le dernier à avoir pénétré, avec son équipe et un matériel « écologique » dans la grotte de Lascaux. On pardonne le commentaire pédagogique à cause des images, de la passion, des bufles, des aurochs, des tigres qu'on découvre dans le faisceau de lumière.

LIRE, C'EST VIVRE : LE PETIT PRINCE
(mardi 20, A 2, 22 h 50).

Autour du classique de Saint-Exupéry.

Curieux, matois, discret et indiscret, Pierre Dumayet met sur le divan des petits enfants.

GUSTAVE DORÉ SOUS TOUTES RÉSERVES
(mercredi 21, 22 h 50, jeudi 22, 23 h, mardi 27 et jeudi 29, TF 1).

L'enfer, le purgatoire, le monde des rêves tout semble à portée de la main. Un travailleur fou : plus de cent mille dessins sur pierre, sur bois ou papier, des gravures, des aquarelles, des toiles aux dimensions gigantesques Gustave Doré est l'imagination volcanique incarnée.

Peintre original, comme il voulait être reconnu ? Non. Alors simple illustrateur des écrivains illustres, Dante, Cervantes, Milton ? Pas exactement. Plutôt, un artiste à part. Une gigantesque pulsion à dessiner, à s'évader dans des coins d'ombre où la lumière jaillit de l'obscurité.

Si les trop nombreuses interventions d'éminents spécialistes souffrent de longueurs, les quatre épisodes (sur tranches dorées) réalisés par Jean Frapat sont un régal pour les pupilles.

LE TINTORET, D'APRÈS JEAN-PAUL SARTRE
(dimanche 25 décembre, A 2, 22 h 40).

« Tintoret la foudre, navigue sous pavillon noir ; pour ce pirate véloce, tous les moyens sont bons avec une préférence marquée pour les coups bas », éclairent violemment comme les déchirures jaunes de la Crucifixion, les anges qui plongent et tombent, les chutes, les dégringolades. Sartre ne s'intéresse pas au maniérisme vénitien du Tintoret mais à son matérialisme, à son « hérétisme ». Pour Sartre, les toiles du peintre parlent secrètement du long affaissement de la cité. Une grande émission, difficile à démarrer, mais lumineuse, filmée avec de gros moyens, et réalisée à partir des fragments d'un texte écrit dans les années 50 puis abandonné par Sartre, et qui éclaire un Tintoret violent, sombre.

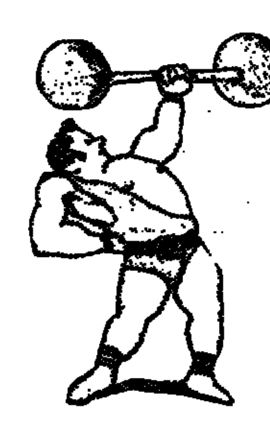
CATHERINE HUMBLOT
et MARC GIANNÉSINI.

Les étrennes pour les enfants

LES trois chaînes se sont bien sûr démenées pour attirer chacune le gros lot des enfants en vacances : FR3 a bousculé son « habituel », proposant chaque jour, du jeudi 22 décembre au mardi 3 janvier, deux heures et demie de suite, une cascade d'émissions : dramatiques, contes, documentaires, jeux et dessins animés. Mais, sur TF1, il y a un plaisir vif : *Dorothée, danseuse de cordes* et la suite du fabuleux voyage dans la préhistoire, *l'Art au monde des ténèbres*, et sur A2 : *Dorothée* (pas la même, une autre) et la suite — mouvementée — de *Fabien de la Drôme !*

TF1 : TEX AVERY

En dehors de *Dorothée, danseuse de corde*, (voir article), et de la série de Mario Ruspoli sur la naissance de l'art à Lascaux les petits « drôles » pourront



suivre à partir du mercredi 21, un feuilleton musical intitulé *Destination Noël* (chaque jour, 14 h 25) dont le ton est annoncé *« insolent »*. Londres en 1852, Jérémie qui vend des journaux assiste à l'enlèvement du Père Noël, il bascule dans un autre monde (avec Plastic Bertrand, Tex Avery, Walt Disney...). A part ça, chaque jour (18 h 10) une petite boule tantôt grincheuse, tantôt nigaude, inquiète ou gourmande... à mi-chemin entre Peanuts et les Shadocks, Mr Bonhomme racontera une histoire en forme de fable ; Chantal Goya, comme chaque année ! appataîtra dans une comédie musicale proprette, *Poupée de sucre* (tous les jours, à 19 h 40).

Signalons encore, et pour finir, le *cycle Jules Vernes* (4 films, les 21, 22, 23 et 26), le *cycle Mark Twain* (3 films, les 25, 31 et 1er), un *Spécial Animaux du monde* (le 25, 15 h 45), deux *Salut les Mickey* (27 et 31), *Spiderman*, un dessin animé inédit (le 29, 16 h 15). *Asterix et Cléopâtre* (le 30, 17 h 15) et un film : *Sindbad le marin* (le 2, 16 h 35).



A 2 : DOROTHÉE JOLIE

Heureusement *Fabien de la Drôme* poursuit sa chevauchée dans la France du Directoire, car en dehors de western-feuilleton et de *Dorothée (voir sélection)*, la chaîne ne s'est pas trop foulée, continuant tranquillement son *Récré A 2* qu'elle a tout de même renforcé de quelques menues friandises dont *Devinettes d'Epinal* (une coproduction Imagerie d'Epinal-ministère de



la culture, chaque jour, 17 h 40) et venant de l'étranger, *le Bonhomme de neige* tchèque (le 22), le *Petit Renne courageux* et *l'Antilope d'or*, deux dessins animés russes (les 30 et 31), *Robinson Crusoë ; et* (le 29) *les 12 mois de l'année* japonais.

Notons, pêle-mêle, espérant ne rien oublier : un *SVP Disney* (le 25), la rediffusion de *la Vie de Jésus* (le 24), *Invanohé* (le 28) et un *Spécial Schtroumpfs* (le 24).

FR 3 : FABULETTES

C'est *Spirale*, une drôle de petite chatte mignonne, dessinée par Fernand Zacot, qui annoncera chaque jour (à 14 h 30) les programmes et qu'on retrouvera ici et là, trottant et jouant. Les enfants auront droit chaque jour à une petite dramatique (à 15 h), dont il faut relever le nombre de rediffusions (!) suivie d'un « voyage », *les Enfants d'ailleurs*, (16 h), dans différents pays du monde : Népal, Thaïlande, Mali, Brésil, Haïti... Des contes, des concerts (de jeunes virtuoses de onze ou treize ans interpréteront Haydn, Mozart, Haendel, Albeniz...), des dessins animés (dont un suédois, *Alphonse* et un japonais, *Hoshimoto*), des jeux (*Carroyage*, *Cot cot* et *Trois petites fautes*) : la petite chatte vous dit au revoir. Ah non, elle oubliait Anne Sylvestre, qui fera chaque jour son apparition dans *Fabulette* à 14 h 45 ! Voilà, au revoir.

C. H.

Les films de la semaine

* A VOIR
** GRAND FILM

par JACQUES SICLIER

LUNDI 19 DÉCEMBRE

LA CUISINE DES ANGES *

Film américain de Michael Curtiz (1955), avec H. Bogart, A. Ray, P. Ustinov.
TF 1, 20 h 35 (110 mn).

A Cayenne, trois forçats évadés jouent les anges de Noël. D'après une pièce d'Albert Husson. Très drôle.

LE GUIGNOLO *

Film français de Georges Lautner (1979), avec J.P. Belmondo, M. Galabru, G. Géret, M. d'Angelo.
FR 3, 20 h 35 (105 mn).

Aventures et espionnage pour rire. Le règne de Bébel — ici escroc malchanceux — dans le cinéma de grande consommation.

MARDI 20 DÉCEMBRE

L'ASSASSINAT DU PÈRE NOËL *

Film français de Christian-Jaque (1941), avec H. Baur, R. Rouleau, R. Faure (N.).
TF 1, 16 h 30 (105 mn).

D'après Pierre Véry. Intrigue policière fantastique dans un village de Savoie sous la neige. Excellent.

MAYERLING *

Film franco-britannique de Terence Young (1968), avec O. Sharif, C. Deneuve, J. Mason, A. Gardner.
A 2, 20 h 35 (125 mn).

Somptueuse reconstitution de Vienne et de sa cour impériale à la fin du XIXe siècle, pour les amours légendaires de l'archiduc Rodolphe et Marie Vetsera, jusqu'au suicide.

LE SEPTIÈME VOYAGE DE SINDBAD *

Film américain de Nathan Juran (1958), avec K. Mathews, K. Grant, E. Eyer.
FR 3, 20 h 55 (85 mn).

La merveilleuse perfection des truquages de Ray Harryhausen, pour un conte des mille et une nuits façon Hollywood.

LA CHARGE DE LA BRIGADE LÉGÈRE *

Film américain de Michael Curtiz (1946), avec E. Flynn, O. de Havilland, D. Niven.
FR 3, 23 h 5 (125 mn).

1854. De l'Inde à la guerre de Crimée l'épopée d'Errol Flynn, le brave des braves, vengeur d'un crime contre l'humanité.

MERCREDI 21 DÉCEMBRE

DE LA TERRE A LA LUNE

Film américain de Byron Haskin (1958), avec J. Cotten, G. Sanders, D. Paget.
TF 1, 16 h 50 (95 mn).

Imagerie plus que naïve inspirée du roman de Jules Verne.

JEUDI 22 DÉCEMBRE

LE MAITRE DU MONDE

Film américain de William Witney (1961), avec V. Price, C. Bronson, H. Hull
TF 1, 16 h 45 (100 mn).

Toujours Jules Verne en série B. et, circonstance aggravante. Vincent Price en « Robur le conquérant ».

HOULA HOULA

Film français de Robert Darène (1958), avec F. Raynaud, R. Gianuzzi, G. Rivière.
A2, 14 h 50 (95mn).

Fernand Raynaud du côté de Tahiti. Le pire de ses films.

LA FLUTE ENCHANTÉE **

Film suédois d'Ingmar Bergmann (1974), avec J. Köstlinger, I. Urrila, H. Hagegard, E. Erikson, U. Gold (v.o. sous-titrée).
FR 3, 22 h (135 mn).

Une représentation chantée en suédois, de l'opéra de Mozart, filmée dans un théâtre, avec réactions des spectateurs et entractes dans les coulisses. Cette œuvre, réalisée grâce à la télévision suédoise, est, par sa mise en scène, une admirable initiation de la Flûte enchantée, *à l'usage du grand public.*

VENDREDI 23 DÉCEMBRE

L'ILE MYSTÉRIEUSE

Film anglais de Cy Enfield (1961), avec M. Craig, J. Greenwood, H. Lom.
TF 1, 16 h 25 (120 mn).

Et re-Jules Verne ! Même si ce film est le moins tarte des trois, on doute qu'il puisse intéresser les enfants d'aujourd'hui.

VOUS N'AVEZ RIEN A DÉCLARER ? *

Film français de Leo Joannon (1937), avec Raimu, Alerme, P. Brasseur, S. Fabre (N.).
A2, 23 h (90 mn).

Vaudeville autour d'un mariage non consommé... par l'époux, à cause d'un douanier. Suivez les acteurs, ils sont épatants.

SAMEDI 24 DÉCEMBRE

HOLLYWOOD... HOLLYWOOD *

Film américain de Gene Kelly (1976), avec G. Kelly, F. Astaire.
FR 3, 23 h 30 (115 mn).

Scènes de comédies musicales de la M.G.M. Moins bien que Il était une fois Hollywood *mais, tout de même, délectable.*

DIMANCHE 25 DÉCEMBRE

LA BOUM *

Film français de Claude Pinoteau (1980), avec C. Brasseur, B. Fossey, S. Marceau.
TF 1, 20 h 35 (105 mn).

Les adolescents des années 80 devant l'amour et... les problèmes de leurs parents. Succès énorme au cinéma.

ECHEC A BORGIA *

Film américain de Henry King (1949), avec T. Power, O. Welles, W. Hendrix (v.o. sous-titrée, N.).
FR 3, 22 h 35 (105 mn).

Imposante reconstitution historique façon Henry King. Mais Orson Welles, en César Borgia, écrase le beau Tyrone.

TELEVISION



Folon et la tournée des grands ducs

JACQUES CHANCEL connaît bien le dessinateur Jean-Michel Folon, et ce dernier connaît une flopée de personnages célèbres. Pas n'importe qui, non ! Woody Allen, le grand caméraman, Nestor Almendros, Robert Benton, l'écrivain Ray Bradbury, Véronique Sanson, pour ne citer que les plus prestigieux.

Tous deux, copains de toujours, ils se tutoient, iront aux quatre coins du monde rendre visite aux amis à New-York, Paris, ou en Californie. Mais, avant de faire la tournée des grands ducs, Folon nous offre un petit court métrage aérien sur New-York, vu des hauteurs célestes. Fort de ce point de vue inespéré, les deux complices s'engouffrent dans des méandres métaphysiques un peu sommaires. Passons sur ce pur exercice de narcissisme pour rendre visite aux grands de ce monde, tous « gentils, talentueux, géniaux » bien sûr.

M. G.

★ LE GRAND ECHIQUIER, A2, lundi 19 décembre, 20 h 35, (180 minutes environ).



Raimu en tranches

AUCUN doute, Raimu, le grand rouspéteur du Septième Art, aurait piqué une rogne... à tout casser. Oui, Pierre Cordelier, pour célébrer le centième anniversaire de sa naissance, l'a découpé en tranches de rires, en courts extraits de films. Raimu en César dans la comédie de Pagnol, Raimu dans *la Femme du boulanger*... à peine a-t-il le temps de lancer un gag qu'aussitôt on arrête. En attendant le festival Raimu en chair et en os sur A 2, ce documentaire énerve.

M. G.

★ JULES CÉSAR ET COMPAGNIE, A 2, mercredi 21 décembre, 22 h 10 (60 minutes).



Les mini-mini de TF 1

POUR Noël, TF 1 propose pendant deux semaines toute une série de petites émissions de trois, quatre ou dix minutes, qu'on retrouve tous les jours, du matin (si on se lève tard) au soir (tard).

A 12 heures, dans « Dix sur dix », André Torrent et Soizic Corne présenteront les personnalités de 83 (chanson, sport, cinéma...), les meilleurs vidéo-clips sur les grandes villes du monde. Pierre Bonte, lui, invitera des personnages dont les médias nationaux ne se seront pas faits l'écho : avec l'aide des médias... régionaux !

Après la « Petite maison dans la prairie » (13 h 45), série populaire reprise sans surprise, on retrouve un peu plus tard « Deux gourmands disent » (18 h 40), une série où Michel Oliver et Michel Galabru raconteront des souvenirs de gourmets, quelques recettes personnelles. Pour ceux qui n'auront pas trop réveillonné !

A 19 h 50, douze dessinateurs humoristiques commenteront, crayon à la main, les événements cocasses de l'année : un clin d'œil nommé « Regards feutrés ».

En fin de soirée, l'équipe de « Coco Boy » propose un « Entracte de deux minutes » qui ne sera sûrement pas léger mais il y en a qui aiment (22 h 25) ; puis c'est Roger Gicquel qui fera parler tous les jours dans « Est-ce ainsi que les hommes vivent » (23 h 20) des chercheurs, des géologues, des astrophysiciens, des médecins, des hommes d'église, des économistes, des psychanalystes, des sémiologues, de leur vision de l'avenir. Il paraît que cela ne sera pas trop inquiétant. On termine aux environs de minuit par une promenade en images, « Vivre en poésie » avec Jean-Pierre Rosnay.

C. H.

LUNDI — 19 DÉCEMBRE

TF 1

11 h 30 **Vision plus** ; 12 h Dix sur dix ; 12 h 30 Atout cœur.
13 h **Journal.**
13 h 45 **La petite maison dans la prairie** ; 14 h 40 Reprise : l'Art au monde des ténèbres (diff. le 15 décembre) ; 15 h 40 Vivre en famille ; 16 h 50 Hommage à Raimu.
18 h 15 **Le village dans les nuages** ; 18 h 40 Deux gourmands disent.
19 h 15 **Emissions régionales.**
19 h 35 **La poupée de sucre.** *(Lire notre sélection)*
19 h 50 **Regards feutrés.** *Les événements cocasses de l'année vus par quatorze dessinateurs chaque soir de la semaine.*
20 h **Journal.**
20 h 35 **Film : La Cuisine des anges**, de Michaël Curtiz.
22 h 25 **Entracte**, le clin d'œil de Stéphane Collaro.
22 h 40 **Série : l'Art au monde des ténèbres**, nº 3 : Les grandes inventions de Lascaux, réal. M. Ruspoli. *(Lire notre sélection)*
23 h 20 **Divertissement : Est-ce ainsi que les hommes vivront ?** *Roger Gicquel chaque soir avec des chercheurs, des artistes... Avec le dessinateur Raymond Moretti.*
23 h 35 **Journal.**
23 h 50 **Vivre en poésie.**

A 2

12 h **Journal** (et à 12 h 45).
12 h 10 **Jeu : L'académie des neuf.**
13 h 35 **Feuilleton : Les amours romantiques.**
13 h 50 **Aujourd'hui la vie.**
14 h 55 **Série : La Légende d'Adams et de l'ours Benjamin.**
15 h 45 **Cette semaine sur A2.**
16 h **Reprise : Apostrophes.** Mystères de notre ascendance (dif. le 16 déc.).
17 h 10 **La T.V. des téléspectateurs.**
17 h 40 **Récré A2.**
18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 50 **Des chiffres et des lettres.**
19 h 10 **D'accord pas d'accord.**
19 h 15 **Emissions régionales.**
19 h 40 **Le théâtre de Bouvard.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Le Grand Echiquier : Folon en liberté**, de J. Chancel. *(Lire notre article ci-contre.)*
23 h 35 **Journal.**

FR 3

17 h **Télévision régionale.** *Programmes autonomes des douze régions.*
19 h 50 **Dessin animé : L'inspecteur Gadget.**
20 h **Les petits papiers de Noël**, émission au profit de l'UNICEF.
20 h 35 **Film : le Guignolo**, de Georges Lautner.
22 h 20 **Journal.**
22 h 40 **Magazine : Thalassa.** De G. Pernoud. *La pêche au tracteur : une méthode utilisée en Angleterre et en Irlande pour ramasser des coquillages.*
23 h 25 **Amours, amour : Histoires de têtes.** Scénario J. Hiver ; réal. Cl. Vajda. Avec A. Morello, J. Maisonnave. *(Lire notre article ci-contre.)*
23 h 40 **Prélude à la nuit.** *Sonate nº 2 pour violon, de Bach, par B. Walter.*

PÉRIPHÉRIE

- R.T.L., 20 h, Chips ; 21 h, *l'Homme des hautes plaines*, film de Clint Eastwood.
- T.M.C., 19 h 35, Dallas ; 20 h 40, *Capitaine Morgan*, film d'André de Toth.
- R.T.B., 20 h, Ecran-témoin : *Mille milliards de dollars*, film d'Henri Verneuil (avec P. Dewaere, J. Moreau...).
- TELE 2, 20 h, Seniorama ; 20 h 30, Théâtre wallon : Brigitte di Glece, comédie de C.-H. Derache.
- T.S.R., 20 h 05, La planète des gosses ; 20 h 25, Spécial cinéma : *les Dents de la mer*, film de S. Spielberg.

MARDI — 20 DÉCEMBRE

TF 1

11 h 30 **Vision plus** ; 12 h Dix sur dix ; 12 h 30 Atout cœur.
13 h **Journal.**
13 h 45 **Portes ouvertes** ; 14 h 5 La petite maison dans la prairie ; 14 h 55 Microludic ; 15 h 20 Le forum du mardi.
16 h 30 **Film : l'Assassinat du père Noël**, de Christian-Jaque.
18 h 15 **Le village dans les nuages** ; 18 h 40 Deux gourmands disent.
19 h 15 **Emissions régionales.**
19 h 35 **La poupée de sucre.**
20 h **Journal.**
20 h 30 **D'accord, pas d'accord.**
20 h 35 **Au théâtre ce soir : Monsieur Masure** de Cl. Magnier, mise en scène R. Clermont. *Entre un mari gentil mais timide et un galant attentionné et charmeur, que choisir ?*
22 h 35 **Entracte.**
22 h 40 **Série : L'Art au monde des ténèbres nº 4** : civilisation magdalénienne, réal. M. Ruspoli. *(Lire notre sélection)*
23 h 45 **Journal.**
0 h **Vivre en poésie.**

A 2

10 h 30 **ANTIOPE.**
12 h 5 **Journal** (et à 12 h 45).
12 h 10 **Jeu : L'académie des neuf.**
13 h 35 **Feuilleton : Les amours romantiques.**
13 h 50 **Aujourd'hui la vie.**
14 h 55 **Série : Légende d'Adams et de l'ours Benjamin.**
15 h 45 **Reprise : Chantez-le-moi** (G. van Parys) (diff. le 18 déc.)
17 h 5 **Entre vous**, de L. Bériot. *La vie apprivoisée : comment sont soignés les enfants prématurés.*
17 h 45 **Récré A 2.**
18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 50 **Des chiffres et des lettres.**
19 h 15 **Emissions régionales.**
19 h 40 **Le théâtre de Bouvard.**
20 h **Journal.**
20 h 30 **D'accord pas d'accord.**
20 h 35 **Film : Mayerling** de Terence Young.
22 h 50 **Magazine : Lire c'est vivre** de P. Dumayet. *(Lire notre sélection)*
23 h 40 **Journal.**

FR 3

17 h **Télévision régionale.** *Programmes autonomes des douze régions.*
19 h 50 **Dessin animé : L'inspecteur Gadget.**
20 h **Les petits papiers de Noël.** Emission au profit de l'UNICEF.
20 h 30 **D'accord, pas d'accord** (I.N.C.).
20 h 35 **La dernière Séance.** Emission d'Eddy Mitchell et Gérard Jourd'hui ; 20 h 35, Dessin animé : Bugs Bunny ; 22 h 20, Tex Avery ; 22 h 25, les réclames ; 22 h 30, l'attraction.
20 h 55 **Premier film : Le Septième Voyage de Sindbad**, de Nathan Juran.
22 h 45 **Journal.**
23 h 5 **Second film : la Charge de la brigade légère**, de Michaël Curtiz.

PÉRIPHÉRIE

- R.T.L., 20 heures, « L'homme qui valait trois milliards » ; 21 h, A vous de choisir : *Little big man*, film d'Arthur Penn, ou *les Loups de haute mer*, film d'Andrew V. Mc Laglen.
- T.M.C., 19 h 35, la Légende d'Adams et de l'ours Benjamin ; 20 h 40, *Grand Ours et l'enfant*, film d'I. Tors.
- R.T.B., 20 h 5, Feuilleton : Marco Polo.
- TELE 2, 20 h, Les grandes maladies (le cancer) ; 21 h, Théâtre club : *Huis clos*, de J.-P. Sartre.
- T.S.R., 20 h, *la Boum*, film de C. Pinoteau (avec C. Brasseur, B. Fossey...) ; 21 h 30, Jazz à Calvin.

MERCREDI — 21 DÉCEMBRE

TF 1

11 h 30 **Vision plus** ; 12 h Dix sur dix ; 12 h 30 Atout cœur.
13 h **Journal.**
13 h 35 **La petite maison dans la prairie.**
14 h 25 **Destination Noël.** *(Lire notre sélection.)*
15 h 55 **Le village dans les nuages** ; 16 h 15, Arbre de Noël de l'Élysée ; 16 h 45, Bonjour les fêtes (et 18 h 30).
16 h 50 **Film : De la Terre à la Lune**, de Byron Haskin.
18 h 25 **Livres divers, livres d'hiver.**
18 h 35 **Deux gourmands disent.**
19 h 15 **Emissions régionales.**
19 h 35 **La poupée de sucre.**
20 h **Journal.**
20 h 30 **Tirage du loto.**
20 h 35 **Feuilleton : Dorothée, danseuse de corde.** De J. Fansten, d'après M. Leblanc. *(Lire notre article ci-contre.)*
22 h 5 **Entracte.**
22 h 10 **Série : Ludwig... ou le crépuscule des dieux.** De Luchino Visconti. *(Lire notre sélection.)*
22 h 50 **Documentaire : Gustave Doré.** Réal. J. Frapat (prod. INA). *(Lire notre sélection.)*
23 h 25 **Journal.**
23 h 45 **Vivre en poésie.**

A 2

10 h 30 **ANTIOPE.**
12 h **Journal** (et à 12 h 45).
12 h 10 **Jeu : l'Académie des neuf.**
13 h 35 **Feuilleton : Les amours romantiques.**
13 h 50 **Les carnets de l'aventure.** Voyage vers le glacier Hubbard, de P. de Lespinois.
14 h 25 **Dessins animés.**
16 h **Récré A 2.**
17 h 10 **Platine 45.** *Avec Jesse Garon, The Assembly, Herbie Hancock, Billie Joel...*
17 h 45 **Terre des bêtes.**
18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 45 **Des chiffres et des lettres.**
19 h 15 **Émissions régionales.**
19 h 40 **Le théâtre de Bouvard.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Téléfilm : Les enquêtes du commissaire Maigret.** « Un Noël de Maigret », de G. Simenon, réal. J.-P. Sassy. Avec J. Richard, R. Varte, F. Dornier, A. Tanguy... *Un enfant est en danger ! Deux hommes déguisés en père Noël ont fait irruption chez les voisins de Maigret, dans la chambre d'une petite fille.*
22 h 10 **Document : Jules... César et compagnie.** De P. Cordelier, réal. M. Ledoux. *(Lire notre article ci-contre.)*
23 h **Journal.**

FR 3

15 h **En direct de l'Assemblée nationale.** Questions au gouvernement.
17 h **Télévision régionale.** *Programmes autonomes des douze régions.*
19 h 50 **Dessin animé : L'inspecteur Gadget.**
20 h **Les petits papiers de Noël.** Emission au profit de l'UNICEF.
20 h 35 **Théâtre : Potiche.** Comédie en deux actes de Barillet et Grédy. Mise en scène : P. Mondy, création du théâtre Antoine, réalisation D. Giulani. Avec J. Maillan, J. Jouanneau... *Le femme d'un riche industriel, débordée entre son jogging matinal, ses bonnes œuvres, ses fourneaux et ses rosiers grimpants, découvre la vie et les responsabilités après la fuite de son mari dont l'usine s'est mise en grève.*
22 h 55 **Journal.**
23 h 15 **Bananes flambées.** Émission de V. Lamy. *Spécial Jazz d'aujourd'hui, avec D. Lockwood, Sun Ra et le groupe Uzeb.*
23 h 40 **Portrait : Jean-Claude Brialy.** Réalisation J.-P. Janssen. *Une facette inconnue du comédien : le metteur en scène d'*Un bon petit diable.
0 h 5 **Prélude à la nuit.** *Fantaisie de Rossini, par R. Fontaine, clarinette, et A. Motard, piano.*

PÉRIPHÉRIE

- R.T.L., 20 h, « Le souffle de la guerre » ; 21 h, *la Gifle*, film de Claude Pinoteau ; 22 h 40, Turbo.
- T.M.C., 19 h 35, « Alerte dans l'espace » ; 20 h 40, *Geneviève*, film d'Henry Cornelius.
- R.T.B., 20 h, Risquons tout ! jeu ; 21 h, Planète des hommes : Les Rendilles ; 21 h 55, Feuilleton : Le Christ s'est arrêté à Eboli ; 23 h 5, Actualités laïques.
- TELE 2, 20 h, Sports 2 : Football.
- T.S.R., 20 h 5, La planète des gosses ; 20 h 35, Agora.

JEUDI — 22 DÉCEMBRE

TF 1

11 h 30 **Vision plus** ; 12 h Dix sur dix ; Atout cœur.
13 h **Journal.**
13 h 45 **La petite maison dans la prairie.**
14 h 35 **Destination Noël** ; *15 h 55 Le village dans les nuages.*
16 h 15 **Jack spot.**
16 h 40 **Bonjour, les fêtes** (et à 18 h 30).
16 h 45 **Film : le Maître du monde**, de William Witney.
18 h 25 **Livres divers, livres d'hiver.**
18 h 35 **Deux gourmands disent.**
19 h 15 **Emissions régionales.**
19 h 35 **Expression directe** : le Sénat.
20 h **Journal.**
20 h 35 **Feuilleton : Dorothée, danseuse de corde.** *(Lire notre article ci-contre.)*
22 h 5 **Entracte.**
22 h 10 **Série : Ludwig... ou le crépuscule des dieux.** De Luchino Visconti. *(Lire notre sélection.)*
23 h **Documentaire : Gustave Doré.** Réal. J. Frapat. *(Lire notre sélection.)*
23 h 35 **Journal.**
23 h 55 **Vivre en poésie.**

A 2

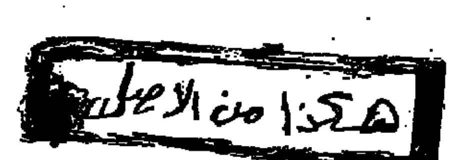
10 h 30 **ANTIOPE.**
12 h **Journal** (et à 12 h 45).
12 h 10 **Jeu : L'académie des neuf.**
13 h 35 **Feuilleton : Les amours romantiques.**
13 h 50 **Aujourd'hui la vie.**
14 h 50 **Film : Houla-houla**, de Robert Darene.
16 h 25 **Un temps pour tout.** Les rêves.
17 h 35 **Récré A 2.**
18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 50 **Des chiffres et des lettres.**
19 h 10 **D'accord pas d'accord.**
19 h 15 **Emissions régionales** (I.N.C.).
19 h 40 **Le théâtre de Bouvard.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Série : Marco Polo.** De D. Butler, V. Labella, réal. G. Montaldo. *Deuxième épisode des aventures de Marco Polo.*
21 h 40 **Variétés : Richard Gotainer à l'Olympia.** *En chérubin joufflu, en paysan buriné, Richard Gotainer à l'Olympia en avril 1983.*
22 h 40 **Portrait : Annie Girardot.** *De textes, des chansons d'Annie Girardot, réal. Gaya Bécaud.*
23 h 10 **Journal.**

FR 3

14 h 30 **Emissions pour la jeunesse.**
17 h **Télévision régionale.** *Programmes autonomes des douze régions.*
19 h 50 **Dessin animé : L'inspecteur Gadget.**
20 h **Les petits papiers de Noël.** Émission au profit de l'UNICEF.
20 h 35 **Téléfilm : Survol avec préméditation.** Réal. J.-F. Jung. Avec Derradji, M. Ruhl... *La reconstitution d'un fait divers : un adolescent emprunte un avion. Le téléfilm ne décolle pas pour autant.*
21 h 40 **Journal.**
22 h **Film : la Flûte enchantée.** De I. Bergman (en simultané avec France-Musique).
0 h 15 **Prélude à la nuit.** *Variations sur le « Don Juan » de Mozart, de Chopin, par M. Drewnowski. (piano).*

PÉRIPHÉRIE

- R.T.L., 20 h, « La croisière s'amuse » ; 21 h, Dallas.
- T.M.C., 19 h 35, Série : Le tourbillon des jours ; 20 h 40, *Nana* (3e partie), film de M. Cazeneuve.
- R.T.B., 20 h 25, *Superman*, film de Richard Donner ; 22 h 35, Carrousel aux images.
- TELE 2, 20 h, Portraits musicaux : La Pavlova.
- T.S.R., 20 h 5, La planète des gosses ; 20 h 35, Marlowe, avec P. Boothe ; 21 h 30, *René, Séra, Laurel et les autres...*, film de Valérie Burens de Haan et Serge Minkoff.



هكذا من الاصل

TELEVISION

Feuilleton

Trois châteaux un trésor

UNE petite danseuse sur fil dans la France de 1921, des enfants abandonnés, trois châteaux, un trésor caché, il y a tout ce qu'il faut pour exciter l'imagination des enfants : du romanesque à la pelle, du mystère, des rebondissements, un film fait visiblement pour le plaisir par Jacques Fansten que l'on connaît plutôt préoccupé de sociologique d'habitude. (Je dors comme un bébé. Nous te marierons, Après tout ce qu'on a fait pour toi, le petit Marcel.)

Dorothée, à peine plus âgée que les quatre gosses qu'elle a adoptés (des orphelins de guerre), a créé un petit cirque ambulant. Accompagnée de ses quatres chenapans (très chapardeurs pour ne pas dire voleurs, mais bon cœur), elle tombe sur un château dont le nom lui rappelle le mot prononcé par son père sur son lit de mort, en 1916. Y habitent d'étranges personnages, une jeune et jolie baronne entourée de soupirants, un comte séduisant et inquiétant, un doux jeune homme.

Dans cette série d'aventures qui se déroulent dans une atmosphère de fête ambiguë — avec hommes masqués, aveugle, rêve, séduction et trahison, — le monde des enfants affronte celui des adultes dans un jeu dangereux et des rapports de force changeants. Un divertissement qui a les couleurs faussement pastel du marivaudage. Le propos n'est pas si ambitieux, il est léger, un peu aristocratique mais comporte une grâce aiguë. Fansten a travaillé pendant un an avec Michel Favart à cette adaptation du roman de Maurice Leblanc.

CATHERINE HUMBLOT.

★ **DOROTHÉE, DANSEUSE DE CORDE**, TF1, à partir du mercredi 21, jeudi 22 et mercredi 28 décembre, 20 h 35 (90 minutes chacun).

Un décaméron pudique

DES dentelles faites main, des dames légèrement effarouchées mais très pieuses, des jeunes filles transparentes, attirées irrésistiblement par des bataillons de mâles à la stature standard, des bons mais aussi des méchants, tout un petit monde qui grouille dans une époque — le XVIIIe siècle — et dans une chambre.

La Chambre des dames, de Yannick Andrei, œuvre inspirée d'un roman de Jeanne Bourin, à partir d'une famille de riches orfèvres, pris comme microcosme, tente de peindre les frivolités d'une époque, la condition féminine, ...en vain. Ce décaméron pudique poursuivra son bonhomme de chemin, en dix épisodes à peine comestibles. — M. G.

★ **LA CHAMBRE DES DAMES**, TF 1 à partir du vendredi 23, à 21 h 50 (55 minutes chacun).

Série

Amours

ON n'en a vu que deux sur sept, on en a aimé ce premier mais pas le second. Que valent les autres ? FR3 a donné « carte blanche » pour noël à sept réalisateurs pour parler d'amour comme ils le voulaient. Cela donne sept petites nouvelles écrites dans les styles et des tons très différents. *Histoires de têtes*, de Jacques Hiver, réalisé par Claude Vajda, s'empêtre dans un humour qui se veut un peu rabelaisien, un peu fantastique mais qui est surtout lourd. Caroline Huppert a écrit avec un mélange de couleurs acides et fraiches comme un sorbet, une histoire qui se passe en province. Le mariage de Mlle Agathe raconte les efforts d'une jeune institutrice décidé à retrouver l'ancien amour d'une vieille dame. Chaque histoire dure une quinzaine de minutes à peine et la série s'appelle *Amour, amours*. On peut s'y risquer. — C.H.

★ **AMOUR, AMOURS**, les 19, 23, 26, 28, et 30 décembre, FR3, aux environs de 23 h ou 23 h 25.

Téléfilm

Reichenbach au Mexique

C'EST le cadeau de fin d'année de François Reichenbach aux enfants. Un conte coloré qui souffre de quelques longueurs, certes, mais qui a le mérite de nous promener dans des régions du globe que nous ne fréquentons pas tous les jours. Au Mexique, avec Cepillin, étudiant dentiste, très ennuyé de faire pleurer les enfants, qui décide de les faire rire et de devenir clown. Clown ? Cepillin l'est dans l'âme, Ricky ne l'est pas encore et le deviendra grâce aux leçons sur le terrain de Cepillin.

Rencontres surprenantes, dérive dans un Mexique misérable, *Tant qu'il y aura des enfants, il y aura des clowns*, est un hommage au cirque, à sa capacité de faire rêver. C'est aussi le voyage de François Reichenbach en terre aztèque, un voyage où il semble s'être beaucoup amusé. — M. G.

★ **TANT QU'IL Y AURA DES ENFANTS, IL Y AURA DES CLOWNS**, FR3, vendredi 23 décembre, 22 h 40 (60 minutes).

VENDREDI 23 DÉCEMBRE

TF 1

11 h Vision plus ; 11 h 30 La source de vie.
13 h Journal.
13 h 45 La Petite maison dans la prairie ; 14 h 35 Destination Noël ; 16 h 5 Le village dans les nuages.
18 h Les irrésistibles.
16 h 25 Film : L'île mystérieuse, de Cy Enfield.
18 h 25 Livres divers, livres d'hiver ; 18 h 30 Bonjour, les fêtes ; 18 h 35 Deux gourmands disent.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 35 La poupée de sucre.
19 h 50 Regards feutrés.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Porte-bonheur, de P. Sabatier, réal. R. Grumbach.
Avec Christophe, Pierre Richard, Gilbert Montagné, Yves Duteil...
21 h 40 Entracte.
21 h 50 Feuilleton : la Chambre des dames, d'après J. Bourin, adapt. F. Verny, réal. Y. Andréi.
(Lire notre article ci-contre)
22 h 40 Variétés : 22, v'là le rock.
(Lire notre sélection.)
23 h 40 Divertissement : Est-ce ainsi que les hommes vivront ?
23 h 50 Journal.
0 h 5 Vivre en poésie.

A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 10 Jeu : l'Académie des neuf.
13 h 35 Les amours romantiques.
13 h 50 Aujourd'hui la vie.
14 h 55 Série : La légende d'Adams.
15 h 45 Reprise : Lire c'est vivre « *Le petit Prince* », de Saint-Exupéry.
16 h 35 Itinéraires.
17 h 20 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Émissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Fabien de la Drôme, de J. Cosmos et S. Lorenzi, réal. M. Wyn, 2e épisode.
(Lire notre sélection.)
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : le langage des animaux, sont invités : Monique Briba *(les Animaux malades)*, François Caradec *(Nous deux mon chien)*, Rémo Forlani *(Pour l'amour de Finette)*, Claude Nuridsany (co-auteur de : *la Planète des insectes)*, Jacques Roubaud *(Les animaux de tout le monde)*, François Varigas *(Dix chiens pour un rêve)*.
22 h 45 Journal.
23 h Ciné-club (cycle Raimu) : Vous n'avez rien à déclarer, de Léo Joannon.

FR 3

14 h 30 Émissions pour la jeunesse.
17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 50 Dessin animé : l'inspecteur Gadget.
20 h Les petits papiers de Noël.
Emissions au profit de l'UNICEF.
20 h 30 D'accord pas d'accord.
20 h 35 Téléfilm : Les tilleuls de Lautenbach.
Réal. B. Saint-Jacques, avec M. Adorf, L. Belger, T. Castan...
(Lire notre notre sélection.)
22 h 20 Journal.
22 h 40 Téléfilm : Tant qu'il y aura des enfants, il y aura des clowns, de F. Reichenbach.
(Lire notre article ci-contre.)
23 h 45 Amour, Amours : le Soir des femmes.
Scénario D.-A. Lang ; réal. R. Saint-Pierre. Avec G. Paul, T. Kempf.
(Lire notre article ci-contre.)
0 h Prélude à la nuit.
Fantaisie sur « Carmen » de Bizet, de Busoni, interprétée par C. Joly (piano).

PÉRIPHÉRIE

- **R.T.L.**, 20 h, Starsky et Hutch ; 21 h, Dynastie ; 22 h, *Sweet Charity*, film de Bob Fosse (avec Shirley Mac Laine, Sammy Davis Junior...).
- **T.M.C.**, 19 h 35, Dynastie ; 20 h 40, *Adorable Julia*, film d'Alfred Weidenmann (N. et B.), avec Ch. Boyer, L. Palmer, J. Sorel...
- **R.T.B.**, 20 h, A suivre : Les hôpitaux de Suisse et de Haute-Volta ; 21 h 30, Dernière séance : Abel Gance et son Napoléon, réal. de Nelly Kaplan.
- **TELE 2**, 20 h, Feuilleton : Fame ; 20 h 55, Billet de faveur (**) : Les deux timides : 21 h 45, Document : Villa Médicis.
- **T.S.R.**, 20 h 5, La planète des gosses ; 20 h 35, *Superman I*, film de R. Donner ; 22 h 55, Juke Box Heroes.

SAMEDI 24 DÉCEMBRE

TF 1

9 h 30 Vision plus.
10 h Casaques et bottes de cuir.
10 h 30 La maison de TF 1.
12 h Bonjour, bon appétit.
12 h 30 La séquence du spectateur.
13 h Journal.
13 h 35 Série : Starsky et Hutch.
14 h 25 Destination Noël.
15 h 55 Dessin animé : Spiderman.
16 h 10 L'année du ballon.
Réal. D. Costelle et P.M. Speight.
Les Montgolfières.
17 h 10 Ballets, esquisses et Cadre Noir.
Gala du Cadre Noir de Saumur.
18 h 10 Trente millions d'amis.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 35 La poupée de sucre.
19 h 50 Regards feutrés.
20 h Journal.
20 h 35 Comédie musicale : Envoyez la musique. De G. Gustin et J. Mareuil, réal. J. Hennin.
Sophie, femme libre, prépare son nouveau spectacle en compagnie de Gérard, son parolier, et de Bob, son compositeur. Aventures amoureuses, avec Annie Cordy.
22 h 35 Entracte.
22 h 40 Noël arc-en-ciel.
La veillée de Noël avec Marie Laforêt et Guy Béart.
0 h Messe de Minuit.
En eurovision depuis l'église San Giorgio, en Suisse italienne.

A 2

10 h 15 ANTIOPE.
11 h 10 Journal des sourds et des malentendants.
11 h 30 Platine 45.
12 h A nous deux.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : La vie secrète d'Edgar Briggs.
14 h La course autour du monde.
14 h 55 Magic international à Vienne.
15 h 55 Récré A 2.
17 h 50 Les carnets de l'aventure.
La montagne de l'espoir.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emisions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Divertissement : Dorothée.
(Lire notre sélection.)
21 h 35 Danse : La Pavlova.
Leslie Caron célèbre l'une des plus grandes danseuses du siècle, de nombreux extraits de Ballets.
23 h 5 Veillée de Noël.
23 h 25 Téléfilm : La Nativité.
réal. B. Kowalski.
La reconstitution du mariage de Joseph et Marie à Bethléhem et la naissance du Christ.

FR 3

14 h 30 Émissions pour la jeunesse.
17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 50 Dessin animé : L'inspecteur Gadget.
20 h Les petits papiers de Noël.
Émission au profit de l'UNICEF.
20 h 35 Téléfilm : Père Noël et fils.
Scénario de D. Van Cauwelaert ; réal. André Flederick. Avec J.-C. Brialy, A. Girardot, S. Privat...
Thomas, père Noël de grand magasin, rentre chez lui furieux : on lui a volé ses vêtements au vestiaire. Il découvre dans sa cheminée un cheval en peluche et une voisine... qui s'est trompée de cheminée. De surprises en surprises.
21 h 25 Téléfilm : Les Quatre plumes blanches,
réal. D. Sharp, d'après A.E.W. Mason, avec J. Seymour, R. Powel, B. Bridges.
Un jeune lieutenant anglais de cavalerie, élevé dans la tradition militaire, découvre soudain son aversion pour l'armée. Rejeté par ses amis, par sa fiancée et renié par son père, il songe à se suicider...
23 h 10 Journal.
23 h 30 Film : Hollywood, Hollywood, de Gene Kelly.
1 h 25 Musiclub.
Noëls d'Europe, interprétés par les Petits Chanteurs de Chaillot et par Renata.

PÉRIPHÉRIE

- **R.T.L.**, 20 h, *Toutes Vedettes*, film de Michel Lang ; 22 h, Henri Salvador ; 0 h, Messe de minuit.
- **T.M.C.**, 20 h 40, Bouba le petit ourson ; 21 h 10, *Douze mois*, film d'animation ; 22 h 25, Show plumes et diamants, de J.-C. Averty ; 23 h 55, messe de minuit.
- **R.T.B.**, 20 h 10, Le jardin extraordinaire ; 20 h 40, *le Petit lord Faut Leroy*, film de J. Gold ; 22 h 25, Cinéclip ; 23 h 20, Concert.
- **TÉLÉ 2**, 20 h, Feuilleton : Fame ; 21 h, Nuit Rolling Stones.
- **T.S.R.**, 20 h 35, Téléfilm : Le trésor dans la cheminée ; 21 h 30, *les Aventures de Till l'espiègle*, film de G. Philipe ; 23 h 10, Veillée ; 23 h 55, Messe de minuit.

DIMANCHE 25 DÉCEMBRE

TF 1

9 h Emission islamique.
9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 Orthodoxie.
9 h 45 Chrétiens orientaux.
10 h Présence protestante.
Culte de Noël transmis en Eurovision depuis la collégiale réformée de Neuchatel en Suisse.
11 h Messe de Noël.
En Eurovision depuis la cathédrale de saint-Luterc (Gers).
12 h Bénédiction papale.
13 h Journal.
13 h 25 Feuilleton : Combats sur le Mississipi, d'après Mark Twain, réal. P.H. Hunt.
15 h 5 Série : Mon ami, Edouard Manet, de J.J. Bloch.
La vie et l'œuvre du grand peintre, racontées en photos par Nadar le photographe de Baudelaire.
15 h 45 Spécial Champions Noël.
Sports et divertissements (Henri Salvador, Annie Cordy, etc.).
17 h 45 Los Angeles, les jeux du dollar.
Reportage sur la métropole américaine qui recevra pour la deuxième fois les Jeux olympiques.
18 h 45 Les animaux du monde.
19 h 45 La poupée de sucre.
20 h Journal.
20 h 35 Film : La Boum, de Claude Pinoteau.
22 h 20 Entracte.
22 h 25 Ciné-fêtes, de F. Mitterrand, réal. R. Rea.
(Lire notre sélection.)
22 h 25 Est-ce ainsi que les hommes vivront ?
23 h 35 Journal.
23 h 50 Lettre aimée.
Une lettre d'amour d'un téléspectateur anonyme.

A 2

10 h Cheval 2-3.
Magazine du cheval.
10 h 30 Gym tonic.
11 h 15 Dimanche Martin.
Entrez les artistes.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Si j'ai bonne mémoire ; 14 h 25 : Série : Les enquêtes de Remington Steele ; 15 h 15 : L'école des fans ; 16 h 5 : Dessin animé ; 16 h 25 : Thé dansant.
17 h S.V.P. Disney.
18 h Cirque de demain.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Hommage à Maria Callas.
Réal. Y.-A. Hubert.
Eve Ruggieri de l'opéra de Paris, en liaison par satellite avec l'opéra de Milan et le Royal Opera Houn, couvre la voix sacrée de Maria Callas.
22 h 40 Documentaire : Le Tintoret, d'après J.-P. Sartre., Réal. D. Baussy.
(Lire notre sélection.)
23 h 30 Journal.

FR 3

10 h Images du Maroc.
10 h 30 Mosaïque.
Avec Dalida, Nicoletta, R. Bahri, N. Pereira, A. Sylvestre, H. Guedon.
14 h 30 Emissions pour la jeunesse.
16 h 30 Téléfilm : Les Quatre filles du docteur March,
d'après le roman de L.-M. Alcott. Réal. D.-L. Rich. Avec Susan Dey, M. Baxter Berney, E. Plumb...
Un grand classique anglais : un révérend, sa femme et ses quatre filles.
19 h 40 R.F.O. hebdo.
20 h Fraggle Rock.
Gobo doit se hasarder dans l'espace pour retrouver une carte postale. D'après Jim Henson, le créateur des adorables Muppets.
20 h 35 Les Saltimbanques.
Opéra-comique en 3 actes de L. Ganne. Mise en scène E. Duvivier, dir. musicale, réal. J. Robin. Avec C. Moinet, C. Gallois, R. Vidal...
Un opéra-bouffe qui nous emmènera tambour battant dans le monde du cirque, au royaume des singes savants, des ours dressés, des acrobates, avec la jolie Suzan et le séduisant lieutenant André de Langeac.
22 h 15 Journal.
22 h 35 Cinéma de minuit (cycle Henry King) : Echec à Borgia.
0 h 20 Prélude à la nuit.
Noëls de France, interprétés par les Petits Chanteurs de Chaillot.

PÉRIPHÉRIE

- **R.T.L.**, 20 h, Festival du cirque de Monte-Carlo ; 21 h, *Jésus Christ super star*, film de Norman Jewison ; 22 h 45, Quand R.T.L. était Radio-Luxembourg, réal. d'Edi Devin.
- **T.M.C.**, 20 h, Ski ; 21 h, Michel Sardou.
- **R.T.B.**, 20 h 10, Téléfilm : *Sherlock Holmes à New-York, réal. Boris Sagol (avec R. Moore...)*.
- **20 h**, Feuilleton : Fame ; 21 h, Fela in Concert.
- **T.S.R.**, 20 h, La Cenerentola, opéra de G. Rossini, avec l'Orchestre du Festival de Glyndebourne, sous la direction de Donato Renzetti.

RADIO

FRANCE-CULTURE

LUNDI 19 DECEMBRE

7 h 2, Matinales : rencontres franco-allemandes pour la jeunesse ; lettres de famille.
8 h, Les chemins de la connaissance : jeux d'enfants, regards d'adultes ; à 8 h 32, Le maître du feu.
8 h 50 Echec au hasard.
9 h 7, Les lundis de l'histoire : la culpabilisation en Occident du XIII[e] au XVIII[e] siècle.
10 h 45, Le texte et la marge : « Cocteau-Marais », de J. Marais.
11 h 2, Musique : à toutes ouïes, journée du violon, avec J.-J. Kantorow.
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Musique : Sainte-Cécile, messe de Gounod, aux Invalides.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : *Le guerrier de l'esprit*, par A. Bernard.
14 h 47 Les après-midi de France-Culture : à Nancy ; à 15 h 20, Laboratoire; à 16 h, L'art en France (Jean Hélion) ; à 17 h, Raison d'être.
17 h 30, Instantané : magazine musical.
18 h 30, Feuilleton : le grand décret.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Présence des arts : exposition Mario Prassinos.
20 h, Enfantillages, d'Y. Letreulle, avec M. Regnier, M. Cassan, H. Virlojeux.
21 h, L'autre scène, ou les vivants et les dieux : châteaux de la nuit, châteaux de l'hiver... l'enfant, le sapin et la neige.
22 h 30, Nuits magnétiques : mendiants et maharadjahs (un rêve indien).

MARDI 20 DECEMBRE

7 h 2, Matinales : voir lundi.
8 h, Les chemins de la connaissance : jeux d'enfants, regards d'adultes ; à 8 h 32, le maître du feu ; à 8 h 50, l'oiseau de brume.
9 h 7, La matinée des autres : la Sardaigne, terre du miel amer.
10 h 45, Vous descendez à la prochaine.
11 h 2, Musique : à toutes ouïes, journée du violon (et à 13 h 30, 17 h 32 et 21 h 15).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : *le Migrateur*, de H. Thomas.
14 h 47, Les après-midi de France-Culture ; à Nancy ; à 15 h 20, Magazine international ; à 17 h, Raison-d'être.
18 h 30, Feuilleton : le grand décret.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Sciences : les fourmis et leur environnement.
20 h, Dialogues : l'expérience littéraire, avec M. Butor et M. Chaillot.
21 h 15 A toutes ouïes : le violon contemporain (Berio, Xenakis, Webern).
22 h 30 Nuits magnétiques : mendiants et maharadjahs (sous les bijoux, la jungle).

MERCREDI 21 DECEMBRE

7 h 2, Matinales : voir lundi.
8 h, Les chemins de la connaissance : jeux d'enfants, regards d'adultes ; à 8 h 32, Le maître du feu.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des sciences et des techniques.
10 h 45, Le livre, ouverture sur la vie : « le Testamour », de I. et V. Soriano.
11 h 2, Musique : la belle œuvre... Haydn et Schoenberg (et à 13 h 30, 17 h 32 et 20 h).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : « Poivres », de J. Gourquechon.
14 h 47, L'école des parents et des éducateurs : le yoga.
15 h 2, Les après-midi de France-Culture à Nancy ; à 15 h 35, les Cosmologies (l'Afrique du Nord) : à 16 h 10, Sciences ; à 17 h, Raison d'être.
18 h 30, Feuilleton : « Le grand décret ».
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Perspectives scientifiques : portrait d'Emile Benveniste.
20 h, La belle œuvre : œuvres de Haydn, Prokofiev, Schubert, Bruckner, avec des textes de V. d'Indy, D. Boyden et C. Rosen.
22 h 30, Nuits magnétiques : mendiants et maharadjahs (l'homme qui voulait être Kipling).

JEUDI 22 DECEMBRE

7 h 2, Matinales : voir lundi.
8 h, Les chemins de la connaissance : jeux d'enfants, regards d'adultes ; à 8 h 32, le maître du feu ; à 8 h 50, l'oiseau de brume.
9 h 7, Matinée de la littérature.
10 h 45, Vous descendez à la prochaine.
11 h 2, Musique : l'Ecossaise et les monstres du Loch Ness (et à 13 h 30 et 17 h 32).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : *le Trésor des contes*, de H. Pourrat.
14 h 47, Les après-midi de France-Culture : à Nancy ; à 15 h 20, la vie quotidienne des Français ; à 16 h, les radios privées ; à 17 h, l'homme en jeu, de l'abbé R. Laurentin.
18 h 30, Feuilleton : le grand décret.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : le diagnostic prénatal.
20 h, L'autobus n'est juste à l'heure que quand il ne passe pas, de P. Louki. Avec R. Dubillard et F. Berset.
21 h 45, Profession spectateur : Guy Dumur (ce qui reste quand on a tout oublié).
22 h 30, Nuits magnétiques : mendiants et maharadjahs (royautés perdues).

VENDREDI 23 DECEMBRE

7 h 2, Matinales : voir lundi.
8 h Les chemins de la connaissance : jeux d'enfants, regards d'adultes ; à 8 h 32, le maître du feu.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, La matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : *« Marie-Louise, l'impératrice oubliée »*, de G. Chastenet.
11 h 2, Musique : Libre parcours récital (et à 13 h 30 et 16 h).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : *« Le trésor des contes »*, de H. Pourrat.
14 h 47, Les après-midi de France-Culture : les inconnus de l'histoire (Usana Ibn Munoidh).
18 h 30, Feuilleton : Le grand décret.
19 h, Actualités magazine.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : les objets à lobes.
20 h, Relecture : Louise Labé. Avec F. Charpentier, M. Fusco, M. Lazare. Textes lus par E. Riva, B. Dautun et C. Sellers.
21 h 30, Black and blue : White spirituals.
22 h 30, Nuits magnétiques : mendiants et maharadjahs (sur la route de Delhi).

SAMEDI 24 DECEMBRE

7 h 2, Matinales.
8 h, Les chemins de la connaissance : Le vagabond dans la société industrielle.
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Qu'est-ce qu'entreprendre ?
9 h 7, Matinée du monde contemporain.
10 h 45, Démarches avec... Henri d'Orléans, comte de Paris, pour « Lettre aux Français ».
11 h 2, Musique : libre parcours récital : autour de Maurice Bourgue (et à 16 h 20).
12 h 5, Le pont des arts.
14 h, Récit merveilleux et merveilleux récit, de N. Gogol (rediff.) ; « Domaine de l'esprit », de M. Manoll.
15 h 45, Disques.
18 h, Un papillon en forêt vierge, par R. Lecuelle.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Beaux livres d'histoire médiévale pour les fêtes.
20 h, Le château aux mille couleurs, de J. Pivin. Avec E. Scob, P. Vassiliu, A. Semenoff, R. Favey.
22 h, L'homme et son ange, d'après H. Corbin.
24 h, Messe de minuit, à la cathédrale de Rennes.

DIMANCHE 25 DECEMBRE

7 h 9, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux.
7 h 40, Chasseurs de son.
8 h, Orthodoxie.
8 h 25, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : l'Union rationaliste.
10 h, Messe à la chapelle de la prison des femmes de Rennes.
11 h, Musique : libre parcours jazz : gospel and blues night.
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Musique : les Cambridge Buskers, avec M. Copley et D. Ingram.
14 h, La criée aux contes autour du monde.
(Lire notre encadré.)

FRANCE-MUSIQUE

LUNDI 19 DECEMBRE

6 h 2, Musique légère.
6 h 30, Musiques du matin.
7 h 10, Concert : Ravel.
7 h 45, Le journal de musique.
9 h 2, Le matin des musiciens.
12 h, La table d'écoute.
12 h 35, Jazz : le jazz en France.
13 h, Opérette.
13 h 30, Jeunes solistes.
14 h 4, Musique légère.
14 h 30, D'une oreille l'autre : Œuvres de R. Strauss, Schubert, d'Indy, Haydn, Reger, Ireland.
17 h 5, Repères contemporains : B. Canino, M. Carles, A. Gorghi.
18 h, L'imprévu.
19 h 5, Studio-Concert : Musiques traditionnelles de Bulgarie.
20 h, Jazz.
20 h 30, Concert (en direct du théâtre des Champs-Elysées à Paris) : Prélude et fugue en ré mineur pour trio à cordes de Bach/Mozart, Quatuor pour flûte et cordes n° 1 de Mozart, Trio à cordes de Malherbe,
22 h 30, Fréquence de nuit.

MARDI 20 DECEMBRE

Journée des radios du monde

6 h 2, Musiques du matin.
7 h 10, Concert : R. Schumann.
7 h 45, Le journal de musique.
8 h 12, Relais « Radio Bleue ».
8 h 20, Relais « France-Inter ».
8 h 30 (en direct de Pékin) : musiques dans le style de la dynastie Tang.
9 h 30 2, Concert : (en direct des studios ABC à Sydney) : œuvres de Saint-Saëns, Ross.
10 h 15, Relais « France-Culture » : La Sardaigne, terre du miel amer.
10 h 30 (en direct de la N.D.R., radio de Hambourg) : œuvres de Scheidemann, Weckmann, Keiser.
11 h, 10; Concert : (en direct de la Deutchlandfunk de Cologne) œuvres de Bach, Chostakovitch.
12 h 30 (en direct de Munich) : Glazounov par l'Orchestre symphonique de Bavière.
13 h, Chasseurs de son international.
13 h 30 (en direct de la N.R.K. d'Oslo) : œuvres de Berlioz, Françaix, Fauré.
14 h 35, Les enfants d'Orphée.
16 h (en direct de New-York) : Pavarotti.
16 h 30 (en direct de Munich) : « Feuersnot » de R. Strauss.
17 h (en direct de la B.B.C. à Londres) : œuvres de Schubert.
18 h 20, Relais France-Inter.
18 h, 40, Jazz.
19 h (en direct de la R.T.B.F. à Bruxelles) : *Le Messie* de Haendel.
19 h 40 (en direct de Budapest) : œuvres de Beethoven par Jenoe Jando, piano.
20 h 20 (en direct de la R.I.A.S. de Berlin) : *le Songe d'une nuit d'été*, de Mendelssohn.
20 h 45, Concert : (en direct de la salle Pleyel à Paris) œuvres de Beethoven, Brahms, Schubert, R. Strauss par Edith Mathis, soprano, et G. Wyss, piano.
23 h, Fréquence de nuit : Jazz club.

MERCREDI 21 DECEMBRE

6 h 2, Pittoresques et légères.
6 h 30, Musiques du matin.
7 h 10, Concert : Mozart.
7 h 45, Le journal de musique.
8 h 12, Magazine.
9 h 2, Le matin des musiciens
12 h, Avis de recherche.
12 h 35, Jazz.
13 h, Opérette magazine.
13 h 30, Jeunes solistes : œuvres de Schumann, Penderecki, Pousseur, par T. Perrout, clarinette et clarinette basse et B. Geyer, piano.
14 h 4, Microcosmos : rubriques habituelles.
17 h 5, Histoire de la musique.
18 h, L'imprévu : jazz.
19 h 5, Studio-Concert : œuvres de Schubert, Mendelssohn, par C. Whittlesey, chant, R. Levin, piano.
20 h, Les chants de la terre.
20 h 30, Concert (en direct du Théâtre des Champs-Élysées à Paris) : « Le Bœuf sur le toit », de Milhaud, concerto pour violon et orchestre de Bartok, « Petrouchka » de Stravinski, par l'Orchestre national de France, dir. G. Bertini, sol. K. Wha-Chung, violon.
22 h 30, Fréquence de nuit : Feuilleton « Nocturnes » ; 23 h 10, Les chimères sonores de René Jentet.

JEUDI 22 DECEMBRE

6 h 2, Musiques du matin.
7 h 10, Concert : Moussorgski.
7 h 45, Le journal de musique.
8 h 12, Magazine.
9 h 2, L'oreille en colimaçon.
9 h 20, Le matin des musiciens : l'atelier de musique, cours de Germaine Mounier, piano ; cours de Lionel Rogg, orgue.
12 h, Le royaume de la musique.
12 h 35, Jazz : le jazz en France.
13 h, Concours international de guitare.
13 h 30, Poissons d'or.
14 h 4, Musique légère.
14 h 30, D'une oreille l'autre : œuvres de Brahms, Charpentier, Dvorak, Ravel, Villa-Lobos, Pfitzner, Elgar.
17 h 5, Repères contemporains : J.-E. Marie.
18 h, L'imprévu.
19 h 5, Studio-Concert : les grands orchestres d'Antoine Hervé et de Laurent Cugny.
20 h, Jazz.
20 h 30, Concert : Quatuor à cordes en la mineur, Quintette pour violon, alto, violoncelle, contrebasse et piano en la majeur, de Schubert par le Quatuor Orlando, et W. Schroeder, contrebasse, N. Shetler, piano.
22 h, Concert (en simultané avec FR 3) : *la Flûte enchantée*, de Mozart, livret d'E. Schikaneder (enregistrement pour le film d'I. Bergman).
0 h 15, Fréquence de nuit.

VENDREDI 23 DECEMBRE

6 h 2, Musiques du matin.
7 h 10, Concert : Prokofiev.
7 h 45, Le journal de musique.
8 h 12, Magazine.
9 h 2, Le matin des musiciens : l'atelier de musique, cours d'Antonio Janigro, violoncelle.
12 h, Actualité lyrique.
12 h 35, Jazz s'il vous plaît.
13 h, Avis de recherche.
13 h 30, Jeunes solistes : œuvres de Berg, Brahms.
14 h, Equivalences.
14 h 30, D'une oreille l'autre : œuvres de Bridge, Honegger, Beethoven, Glazounov, Debussy.
17 h 5, Repères contemporains : A. Essyad.
18 h, L'imprévu.
19 h 5, Studio-Concert : œuvres de bruhns, Tunder, Rosenmuller, Graupner par l'ensemble vocal et instrumental de la Chapelle royale, dir. P. Herreweghe.
20 h, Jazz.
20 h 20, Concert (émis de Stuttgart) : symphonie n° 3 de Schubert, « Rapsodie sur un thème de Paganini pour piano et orchestre », de Rachmaninov, Symphonie n° 5 de Sibelius par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir. N. Marriner, sol. G. Ohlsen, piano.
22 h 15, Fréquence de nuit.

SAMEDI 24 DECEMBRE

6 h 2, Samedi matin : œuvres de Haendel, Puccini, Stravinski, Bizet, Verdi, Mozart, Schubert.
8 h 5, Avis de recherche : œuvres de Mozart, Daniel-Lesur.
9 h 5, Carnet de notes.
11 h 5, La tribune des critiques de disques.
13 h 35, Les grands concerts d'archives : Spécial Noël ; œuvres de Beethoven par l'Orchestre symphonique de la N.B.C., dir. A. Toscanini.
18 h, Les cinglés du music-hall.
19 h 5, Concert : Jazz ; « Gospel Songs » par les Stars of Faith et le Gospel Group de Carrie Smith.
20 h 30, Concert : « Idoménée », de Mozart, par les chœurs et l'Orchestre philharmonique de Vienne. Dir. J. Levine. Sol. L. Pavarotti.
23 h, Nuit de Noël : Œuvres de Mozart.

DIMANCHE 25 DECEMBRE

0 h à 6 h, Nuit de Noël : œuvres de Mozart.
6 h 2, Concert promenade : œuvres de Bach, Haendel, Schubert, Haydn, J. Strauss, Wienawski, Lehar, Lanner, Czernik, Offenbach...
9 h 5, Les grands concerts d'archives — Spécial Noël : œuvres de Beethoven par l'Orchestre symphonique de la N.B.C., dir. A. Toscanini.
12 h 5, Magazine international.
14 h, Concert de Noël (en direct d'Amsterdam) : Symphonie n° 3 de Mahler par l'orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam et le Grand Chœur de femmes de la radio néerlandaise, dir. B. Haitink, sol. C. Watkinson, contralto.
16 h, Spécial Noël.
17 h, Comment l'entendez-vous ? « Le rêve » par G. Aperghis : œuvres de Purcell, Bellini, Verdi...
19 h 5, Jazz vivant : Spirituals et gospel songs par les Stas of Faith.
20 h, Les chants de la terre.
20 h 30, Concert (en simultané avec Antenne 2) : Hommage international à Maria Callas : Extraits de « la Damnation de Faust » de Gounod à l'Opéra de Paris, dir. S. Ozawa, sol. J. Norman, J. Van Dam ; Aria et Duo de Gounod à la Scala de Milan, dir. L. Maazel, sol. P. Domingo, A. Baltsa ; Extrait d'« Otello » de Verdi au Covent Garden de Londres, dir. C. Davis, sol. Kiri te Kanawa, J. Mac Cracken ; Extraits de « la Traviata » de Verdi à l'Opéra lyrique de Chicago, dir. B. Bartoletti, sol. A. Kraus, I. Cotrubas...
22 h 30, Fréquence de nuit.

Radio-France internationale

Sur ondes courtes, 49 m, 6 175 kHz, en France et en Europe

● **Service mondial en français,** informations tous les quarts d'heure, de 5 heures à 9 heures, et à 20 h 15, 21 h 25, 22 heures, 23 heures, 1 heure et 2 heures.

Carrefour : le dossier d'actualité de 14 h 15 est consacré le *lundi 19 décembre*, à *la Langue française, langue vivante ?* (Avec Stellio Farenjis et le professeur Joseph Hanse) ; le *jeudi 22 décembre*, à *La presse française, la loi anti-trust*, (la nouvelle loi française sur la concentration des titres de presse est l'occasion de dresser un portrait de la presse, de son histoire, de son avenir, Robert Hersant sera au cœur du débat, avec Georges Filloud) ; le *vendredi 23 décembre :* à *L'héritage d'Ataturk* (chaque année, le 10 novembre, à 9 h 5 (heure locale), la Turquie s'immobilise pendant deux minutes pour méditer sur l'héritage du fondateur de la république turque).

● **Parmi les émissions en langue étrangère.** En *allemand*, tous les jours à 19 h (ondes courtes, 6010 KHz et 6045 KHz, ondes moyennes, 235 m, 1278 KHz). *Samedi 24 décembre : Les activités de l'organisation de l'entraide allemande en France.*

En *anglais*, tous les jours à 5 h 15, 5 h 45 et 17 h. *Jeudi 24 décembre :* « Paris calling Africa » : *le champagne*, avec l'œnologue Patrick Lechêne.

En *espagnol*, tous les jours, à 22 h, 0 h, 1 h 30. *Lundi 19 décembre :* à 0 h, *Le tango à Paris*, interview et extraits des grands interprètes (rediffusion mardi 20, à 1 h 30).

Mercredi 21 décembre : Journée spéciale au Studio 104. Soirée spéciale réservée à la proclamation des résultats du concours le II de R.F.I. (entrée libre).

A écouter

Veille et jour de Noël tranquilles

Un samedi et un dimanche sans risques. Du « grand » répertoire non-stop et une nuit totalement garantie mozartienne. De 6 heures du matin, le 24 décembre, au 25 au soir, les auditeurs pourront se croire à l'écoute de la radio libre concurrente baptisée Radio classique : même l'invité de Claude Maupomé, qui est pourtant un compositeur d'aujourd'hui, même Georges Aperghis, a décidé de programmer Purcell, Bellini, Verdi, Moussorgski... et de faire entendre la voix de la Callas en guise de prélude au concert spécial d'hommage international diffusé en simultané avec Antenne 2, la B.B.C., la R.A.I., la chaîne américaine P.B.S., etc. Retransmission des soirées de gala simultanées, organisées dans différents pays au profit de la fondation Maria Callas, ce « mélange spécial » permettra à ceux qui n'ont pas eu de place à l'Opéra de Paris ou à la Scala de Milan, ou à l'Opéra de Chicago, d'écouter dans leurs pantoufles Jessye Norman, José Van Dam, Placido Domingo, Agnès Baltsa, Kiri Te Kanawa, Renata Scotto, Jon Vickers et quelques autres de telle dimension. En guise de couronnement à un week-end entier d'archives admirables...

M.-L. B.

★ *Spécial Noël (de Toscanini au souvenir de La Callas)*, France-Musique, samedi 24 décembre, de 6 h 2, au dimanche 25, à 22 h 30.

Vive le monstre

Marc André est un producteur de radio qui a de bonnes idées et, en plus, il connaît son métier : l'art de monter et de « faire jouer » des documents sonores. En l'honneur d'un drôle de cinquantième anniversaire, il a concocté trois émissions sur le monstre du loch Ness. Ceux qui, en décembre 1933, ont lu dans *France-Soir* les reportages d'un journaliste appelé Georges Simenon se souviennent : un enquêteur passionné révélait alors l'énigme qui faisait trembler l'Ecosse. Depuis, on a beaucoup épilogué : pire que la bête du Gévaudan, l'apparition aquatique a été « expliquée » par maints sérieux scientifiques. Emanations gazeuses ou fruits d'imaginations embrumées par le whisky, le monstre devient ici prétexte à rêverie sonore. « Voyageur du mystère », de Paris à Inverness, Marc André joue de la fantasmagorie en mêlant aux « témoignages » des récits de légendes, des réminiscences écossaises, des musiques, des souvenirs d'enfance, les bruits d'une nature songeuse. Une ballade à trois voix — pour sourire un peu.

M.-L. B.

★ *L'Ecossaise et les monstres du loch Ness.* Jeudi 22 décembre, France-Culture, 11 h 2, 13 h 30 et 17 h 32.

Une journée de contes

De 14 heures à 24 heures dix heures de contes, venus d'une quinzaine de pays, recueillis par Bruno de la Salle. Du Liban à la Turquie, du Sénégal au Vietnam, de l'Inde à la Norvège, en passant par l'U.R.S.S. et l'Italie, c'est l'histoire des gens qui racontent et l'histoire de ces histoires.

★ *La criée aux contes autour du monde*, dimanche 25 décembre, France-Culture, de 14 heures à 24 heures.

Radios locales

● **Cadeau de Noël.** Sean Connery face à Roger Moore. C'est un plateau de choix que propose le Poste Parisien à ses auditeurs : les deux James Bond réunis dans un débat arbitré par Kirk Douglas et Richard Widmark. Pas moins. Si vous avez envie d'entendre ces quatre stars du cinéma américain, une vraie surprise vous attend (le 24 décembre à 12 h 30 sur le Poste Parisien, 101 MHz, Paris).

● **Noëls au poste.** Chaque soir, du 19 au 30 décembre, Radio-Latina vous invite à découvrir différentes façons de passer Noël, en Afrique, en Amérique, aux Caraïbes ou en Roumanie. Des pays abordés sous l'angle traditionnel, avec la participation d'écrivains, de chanteurs, de responsables culturels et religieux. Le 19 décembre, le Cameroun; le 20, l'Espagne; le 21, les Antilles; le 22, le Québec; le 23, Haïti; le 26, le Mexique; le 27, la Roumanie; le 28, la Côte-d'Ivoire; le 29, le Brésil; le 30, le Portugal (de 20 h à 21 h 30).

— Une autre découverte, un autre univers : celui de quinze dessinateurs de bandes dessinées. Chaque jour, l'animateur de l'émission « Latin pluriel » s'entretiendra avec l'un d'eux au cours d'un duplex téléphonique. Ils parleront de leurs albums qui sortent en cette fin d'année, de leur conception de Noël, etc. Parmi eux, signalons Tibet, Schuitten, Gos, Hermann, Serre, Comes, Gotlib (du lundi au vendredi jusqu'au 30 décembre, à 17 h 30). Radio-Latina, 101,8 MHz, Paris.

● **5[e] Festival de cinéma latino-américain à La Havane.** Pour la première fois, des cinéastes latino-américains vont rencontrer leurs homologues nord-américains dans le cadre de ce festival. Un moment exceptionnel dont rendra compte l'envoyé spécial de T.S.F. 93, le mercredi 21 décembre à 21 h 30 (sur T.S.F. 93, 100,8 MHz, Bobigny).

Stations nationales

R.M.C.

● **La parole est aux enfants :** de 18 h 45 à 22 h 45, ce sont eux qui occupent l'antenne. Ils appelleront la station pour raconter Noël, ce qu'ils attendent de la fête.

FRANCE-INTER

● **Le Noël de Valérie.** Valérie, douze ans et demi, s'est fait connaître en appelant l'émission « Zorro de conduite ». Elle est, pour le 24 décembre, l'invitée spéciale de « Quotidien pluriel ». En compagnie de Jacques Chancel, elle visitera la Maison de la Radio et livrera aux auditeurs ses commentaires et ses impressions. (« Quotidien pluriel », de 9 h. à 10 h.).

● **Que sont devenus les enfants vedettes d'il y a vingt ans ?** Les animateurs des « Oubliés de la une » à la recherche de Mehdi, le héros du feuilleton télévisé « Belle et Sébastien » et de Petit Gibus, qui faisait rire la France de 1960 dans *la Guerre des boutons*. (le 24 décembre, de 10 h. à 11 h).

Retransmission des messes de minuit

— sur R.T.L., en direct de Notre-Dame de Paris, à partir de 22 h 30.

— sur R.M.C., en direct de l'église Saint-Pierre de Rome, messe célébrée par le pape Jean-Paul II, à minuit.

— sur France-Inter, en direct de Westminster, à minuit.

POINT DE VUE

L'avenir des réseaux de fibres optiques

De Paris à Montpellier, de Biarritz à la Seine-Saint-Denis, la mise en place des réseaux câblés mobilise la réflexion des collectivités locales et des sociétés d'études. A l'intérieur du cadre général défini par les P.T.T., plusieurs conceptions s'affrontent (*le Monde* du 25 octobre). Il y a ceux qui, au nom du réalisme commercial, misent sur une rentabilité à court terme de la télévision par câble et ceux qui, au nom de la communication sociale, parient sur un développement rapide de l'interactivité sociale. Les responsables du CERIAM, qui travaillent sur le projet de câblage de la Seine-Saint-Denis, analysent ici les conséquences économiques des différents modèles de développement.

LE développement très rapide du téléphone et de la télévision se heurte depuis la fin des années 70 à une insuffisance des moyens de transport. La conséquence la plus grave en est sans doute que l'informatique, en tant que système de traitement de l'information, n'a pu que très timidement trouver sa synergie avec ces deux systèmes de communication dominants.

Il y a bien eu le mariage forcé de l'informatique et du téléphone, mais cette télématique basse fréquence, sans voix, sans graphisme et sans intelligence, constitue un double anachronisme : une génération de retard du point de vue technologique, une génération d'avance du point de vue psychosociologique. Le public préfère, encore majoritairement, regarder des bons programmes que de la mauvaise technologie.

Face à la saturation des réseaux ce sont les solutions de type « privatique » qui se sont imposées : le micro-ordinateur pour l'informatique, le magnétoscope pour la télévision, et, à terme, le couple vidéodisque - micro sanctionnant l'imbrication du texte, de l'image et du son. Ils répondent d'ailleurs à tous les besoins de consommation et de traitement individuels tant que ces besoins individuels légitimes ne sont pas pris en compte dans un système puissant de télécommunication qui présente l'avantage de la simultanéité et de l'interactivité directe.

La décision de câblage en fibres optiques prise par le gouvernement français il y a un an relève ce double défi technologique et politico-économique. Mais elle se heurte à deux types de problèmes, aux conséquences financières considérables :

— Comment, dans un réseau unique, vont cohabiter la télédistribution (liaisons point à masse) et la vidéocommunication (liaisons point à point interactives) et comment ces deux systèmes de plus en plus imbriqués participeront, chacun pour sa part, à l'amortissement et à la maintenance de l'infrastructure ?

— Comment, à quel rythme, à quel prix, va pouvoir être comblée la nouvelle pénurie de logiciels et de services et produits audiovisuels libérés de la pénurie des moyens de transport ?

C'est devenu un lieu commun de dire que la question des contenus est déterminante mais c'est alors essentiellement de télévision qu'il s'agit, donc de téléspectateurs. C'est donc naturellement à eux de payer le coût des produits nouveaux, et par voie de retour si on peut dire, le coût de l'infrastructure. Mais cette logique du marché porteur présente deux obstacles difficilement contournables. Ce marché de l'image ne justifie pas la fibre optique : le câble coaxial suffirait et, avant que les réseaux de fibres optiques puissent répondre à la demande individuelle d'un film ou d'une émission spécialisée, les magnétoscopes se seront généralisés, Canal-Plus aura écrémé la demande élitaire, les périphériques et les satellites répondant pour leur part à la demande quotidienne indifférenciée et illusoire de choisir son film et son feuilleton.

Face à ces concurrents, le réseau de fibres optiques, dans cette logique du marché, ne toucherait que 25 ou 30 % du public concerné par les premières installations. Avec un objectif d'amortissement rapide (de l'infrastructure et des moyens de production), il faudrait faire payer cher et réduire d'autant le créneau. Avec un objectif d'amortissement lent, en dépit de l'implication de la Caisse des dépôts et consignations, c'est un ralentissement du projet d'ensemble des P.T.T. qui en découle, avec des risques accrus de distorsion entre zone urbaine et zone rurale, entre le premier câblé et le dernier câblé.

On comprend bien qu'il soit plus économique de câbler d'abord les zones denses et d'en tirer les ressources pour câbler le reste mais, qu'il s'agisse de télécopie, de télépaiement, de télévidéothèques, c'est dans les zones industrielle7 ment et culturellement les plus isolées que la demande est la plus forte et plus vive la nécessité d'abolir la distance par la télécommunication.

Trois sensibilités politiques

Le ministère des P.T.T. semble avoir conjuré d'une façon définitive, sauf à Lyon et à Nice peut-être, le danger extrême d'un développement anarchique d'un réseau de câblo-distribution conduit par le secteur privé animé par la Générale des eaux avec la maîtrise d'ouvrage de sociétés nord-américaines comme Vidéotron. Maître-d'œuvre incontesté, il peut laisser se développer concurremment au moins trois modèles dont les usages engendreront trois modes de rentabilisation correspondant à trois sensibilités politiques qu'il vaut mieux mettre en émulation qu'en situation d'hégémonie et d'exclusivité.

A Paris — qui aurait souhaité faire seul son affaire du câblage à l'instar de la communauté urbaine de Lille, — c'est le modèle commercial qui va se développer : payent ceux qui peuvent payer les services dont ils ont spontanément envie. Un inconvénient toutefois, ce système coûte cher : 300 à 400 F de gestion commerciale par abonné et un surcoût d'installation de 25 % par prise raccordée qui s'ajoute à une taxe maximale des P.T.T. (qui ne peut tabler que sur 20 à 25 % des foyers et sur très peu d'entreprises pour amorcer l'interactivité qui constitue à terme sa source essentielle d'autofinancement).

A Montpellier, avec un taux de pénétration de 50 %, c'est une solution médiane qui est retenue. On compte y développer une production originale dont le coût s'ajoutera à l'amortissement du réseau réclamé par les P.T.T. L'interactivité demeurant un objectif lointain, puisqu'il faut d'abord séduire public et sponsors, il reste à vérifier qu'une production-programmation séduisante et pluraliste peut se développer dans un cadre soumis à la fois aux exigences contradictoires du commerce et de l'industrie et à celles encore plus conflictuelles des forces politiques. Certaines d'entre elles — qui s'appuieront à l'évidence sur le reste du département, laissé pour compte dans les dix premières années de câblage — trouveront là argument pour déstabiliser la « sous-métropole de déséquilibre ».

Dans le modèle élaboré par la Seine-Saint-Denis et Gennevilliers, la logique est aussi limpide qu'à Paris : tout le monde doit profiter du câblage. Mais 1 200 F par prise (infrastructure et production), c'est trop cher, que ce soit par ponction directe ou par voie fiscale sur le budget familial ou des entreprises. En revanche, le taux de pénétration optimale et l'installation immédiate de 1 % de prises interactives devraient créer un effet d'entraînement des usages interactifs et permettront un amortissement rapide par la taxation directe des P.T.T. sur ce flux de communications point à point dont le débit, en l'absence de fibres optiques, aurait justifié à lui seul la redéfinition coûteuse du réseau téléphonique actuel.

Dans cette solution, les collectivités locales doivent assurer un haut niveau de production de services et d'alimentation de canaux directs et interactifs. Il y a un risque de dérapage économique que les élus ont bien connu sur le terrain, par exemple, de l'action culturelle. Néanmoins, les deux partenaires — P.T.T. et collectivités — devraient prendre le risque sur quelques projets pilotes. Ils devraient étudier conjointement avec l'aide de la Mission télédistribution : pour les P.T.T., les moyens d'amortir le réseau par la seule interactivité, pour les collectivités, les moyens de soutenir une programmation-production élargie bien au-delà des structures qu'elles pourront elles-mêmes directement financer. Il s'agit donc d'évaluer, sans faire abstraction des retombées économiques et industrielles, la volonté de décentralisation dans le domaine audiovisuel des différents secteurs du service public, et enfin la capacité et la motivation des entreprises à aborder l'ère de la vidéocommunication professionnelle.

A terme, et quel que soit le modèle mis en œuvre, c'est dans cette double volonté que réside le succès du projet national.

GHISLAINE AZEMARD et JEAN-CLAUDE QUINIOU.

★ Centre d'études et de réalisations informatiques audiovisuelles multimédia (17, rue de Lancry, 75010 Paris).

MEDIAS DU MONDE

ÉTATS-UNIS

Ventes records pour Atari

Après les mauvais résultats enregistrés au dernier trimestre 1982 et au début de l'année 1983, Atari annonce des ventes-records pour ces trois derniers mois aux Etats-Unis. Le leader des jeux vidéo a largement dépassé ses objectifs en vendant 200 000 consoles de plus que prévu et 2,5 millions de cassettes. Le bulletin de santé est aussi largement positif en ce qui concerne le secteur des ordinateurs domestiques malgré les incertitudes qui caractérisent aujourd'hui ce marché. Atari a enregistré une centaine de milliers de commandes supplémentaires sur ses deux appareils, le 600 XL et le 800 XL. La division Atarisoft — qui développe les logiciels pour Apple, I.B.M., Tandy et Commodore — a vendu plus de 1,2 million d'unités.

La cassette détrône le disque

Les professionnels américains estiment que la cassette préenregistrée est en passe de détrôner le disque sur le marché de la musique de variétés. La cassette, qui représentait 31 % des ventes en 1981, atteindra 50 % à la fin de cette année. Ce sont les chanteurs de rock et de country qui sont les plus demandés en cassettes. Leurs derniers enregistrements ont été vendus à 60 % sous forme de cassettes. Le phénomène est dû essentiellement à l'extension du parc de radiocassettes dans les véhicules et, surtout, à la prolifération des Walkman (22 millions d'unités vendues en 1983). Cette montée de la cassette n'est pas une mauvaise affaire pour les éditeurs : le coût de revient est inférieur de 15 % à celui d'un disque, et le recours à la cassette préenregistrée freine le développement de la copie privée.

JAPON

Déficit extérieur de l'information

Le Japon, champion international de l'exportation en électronique grand public, se plaint d'un déficit de ses échanges en matière d'information. Selon un rapport du ministère japonais des postes et télécommunications, le volume des informations d'origine japonaise ne représente que 20 % du total des informations échangées. Le ratio est encore plus défavorable pour les échanges de programmes télévisés, où le pourcentage d'émissions étrangères atteint 85 %. Selon ce document, le volume des informations venant des Etats-Unis ou d'Europe occidentale dépasse de beaucoup celui reçu d'Asie et des autres régions du monde.

Le vidéodisque fait des bénéfices

Pour la première fois de son histoire, la commercialisation du vidéodisque est source de bénéfices. C'est du moins ce qu'affirme la société Pioneer, qui fabrique des lecteurs au standard Laservision (Philips). Pioneer — qui avait perdu 3 milliards de yens l'an dernier — enregistre cette année un bénéfice de 2,2 milliards de yens, dû en grande partie au doublement des ventes de vidéodisques, qui représentent 17 % du chiffre d'affaires.

Selon le correspondant du *Financial Times*, ce résultat est dû au succès des « sing-alone bars ». Dans ces établissements, le client peut s'emparer d'un micro pour chanter sur un fond musical enregistré. L'utilisation du vidéodisque permet de joindre un programme visuel à l'accompagnement musical. Un marché prometteur puisque l'on compte plus de 600 000 « sing-alone bars » au Japon.

GRANDE-BRETAGNE

Service mondial d'information électronique

Le quotidien *Financial Times* et I.T.T. viennent de signer un accord préliminaire pour développer un service mondial d'information électronique. Ce service quotidien donnera accès à des informations en provenance du *Financial Times* et d'autres publications économiques, en utilisant le réseau mondial de télécommunications d'I.T.T. et son système de courrier électronique. L'abonné pourra recevoir les informations sur terminal télématique, télex ou ordinateur personnel. Une étude de marché et un test de six mois précéderont la signature d'un accord définitif sur la constitution d'une entreprise commune : International Financial Intelligence Service.

Informations européennes par satellite

La société Visnews, filiale de la B.B.C., prépare un programme d'informations télévisées pour les réseaux câblés de Grande-Bretagne et d'Europe continentale. Dans un premier temps, un service de cinq à six heures quotidiennes sera testé sur les réseaux britanniques. En cas de succès, un programme de vingt-quatre heures sera transmis par le satellite E.C.S. 1 à tous les pays européens. Visnews marche ainsi sur les traces du célèbre réseau C.N.N. de Ted Turner, qui diffuse un programme continu d'information aux Etats-Unis. Mais la diversité des pays européens oblige Visnews à concevoir un produit traduit en huit langues différentes. Pour faire face aux investissements considérables nécessaires à une telle entreprise, Visnews s'est rapproché de l'agence Reuter et de sociétés de télévision au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

VIDEOCASSETTES SELECTION

« L'année-choc »

Précédée d'une importante campagne publicitaire, *l'Année-choc 83* arrive dans les vidéo-clubs. Cette anthologie de l'actualité souffrait dans ses éditions précédentes d'un montage chronologique particulièrement indigeste. Les événements s'y bousculaient sans le moindre traitement journalistique et le « choc » des images succombait sous le poids de leur accumulation. Cette année, les producteurs ont remplacé l'ordre chronologique par un traitement thématique. Le rubriquage est classique mais efficace, puisqu'il parcourt successivement la tension Est-Ouest, le dollar, la rigueur économique, les échecs électoraux du gouvernement de gauche, l'intervention française au Liban, les grands dossiers judiciaires, les stars de l'année, les sports... Une synthèse sans prétention commentée par Jean-Claude Dassier, mais dont est quasiment exclue l'actualité culturelle.

★ *L'Année-choc 83*. Editée par Channel 80, l'agence Gamma, *le Journal du dimanche*, TF 1 et l'Institut national de la communication audiovisuelle. Distribuée par R.C.V.

Les jeux d'Activision

En octobre 1979, Jim Levy quittait Atari pour fonder avec quatre concepteurs la première entreprise de jeux vidéo uniquement spécialisée dans le programme. Quatre ans plus tard, Activision détient 20 % du marché américain, réalise un bénéfice net de 14 millions de dollars et emploie deux cent vingt-cinq personnes. Un succès qui tient à un catalogue de jeux astucieux et diversifiés, dont les dernières nouveautés sont disponibles en France depuis quelques semaines.

Pour les amateurs d'émotions fortes, conseillons sans hésiter Enduro, une course automobile diabolique de jour comme de nuit, par temps de brouillard comme sur chaussée glissante. Dépasser le deuxième jour de cette épreuve d'endurance demande un solide entraînement. Pour les fanatiques de la gâchette, trois titres de difficultés diverses. Plaque attack est une variante hygiénique des envahisseurs de l'espace, puisqu'il s'agit de défendre vos dents à coups de dentifrice contre l'agression d'aliments en tout genre. Plus sophistiqué, Robot tank vous place aux commandes d'un char d'assaut muni d'un écran de radar et d'un système vidéo. River raid doit sa grande popularité aux Etats-Unis à la difficulté qu'il y a à piloter un bombardier au-dessus d'une rivière, tout en se débarrassant des navires, chasseurs et hélicoptères ennemis.

Tout cela met les nerfs à rude épreuve. On se défendra avec une course-poursuite dans les ascenseurs et les escaliers roulants d'un grand magasin (Keystone Kapers) et, surtout, avec Pitfall, course au trésor de longue haleine à travers les dangers de la jungle.

★ *Jeux Activision* pour console Atari V.C.S. Distribué par R.C.A.

Films

Pour les enfants

Les Aventures du capitaine Bobardov, dessin animé soviétique. Edité et distribué par Cinéthèque.

Les Muppets, de James Frawley avec la participation de Mel Brooks et Orson Welles. Edité par C.B.S./Fox et distribué par U.G.C.

Oliver, de Carol Reed, avec Mark Lester, Jack Weld et Harry Secombe. Edité et distribué par G.C.R.

Tom et Jerry nº3. Huit dessins animés. Edité et distribué par R.C.V.

Michaël, chien de cirque, de Serge Nicolaescu, d'après le roman de Jack London. Edité et distribué par Proserpine Editions.

Les croque-monstres, dessin animé de Hal Sutherland. Edité et distribué par 3M-Vidéo.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

DISQUES

Classique

« Le Messie » par Harnoncourt

A l'occasion de la venue en France du Concentus Musicus de Vienne et de son chef Nikolaus Harnoncourt, Pathé-Marconi a fait un effort promotionnel tout particulier sur l'abondante discographie du célèbre ensemble autrichien de musique ancienne. Et, d'abord, une nouvelle intégrale du *Messie* de Haendel, avec la contribution du Chœur de chambre de Stockholm, où nous retrouvons nos interprètes égaux à eux-mêmes et à l'image qui a fait leur réputation : à savoir la remise en cause radicale des usages et traditions d'exécution qui prévalaient pour les répertoires du passé depuis les visions monumentales imposées par le romantisme.

A l'actif, une volonté de décapage farouche, avec un orchestre tout en arêtes vives, des mouvements allants, des rythmes mordants et une marge de dynamique qui impressionnera l'amateur de contrastes. C'est là une approche qui peint l'ouvrage sous les couleurs les plus vives du bonheur baroque. Nous sommes loin ici de la pompe un brin sentencieuse et édifiante des *Messie* de l'ancienne école (façon Beecham et Boult). Des effectifs peu étoffés (et magnifiquement préparés par Harnoncourt), fascinant par leur mobilité et la détermination de leurs accents.

Servi par un beau quatuor de solistes (le soprano d'Elizabeth Gale, le ténor de Werner Hollweg, entre autres), un *Messie* tout neuf s'impose à nous, lumineux, transparent, et cependant d'une énergie extrême. Fidèle reflet de ce qu'ont pu entendre les contemporains de l'auteur ? Je ne sais, mais en tout cas tellement vivant, dérangeant et plausible qu'il ne vous reste plus qu'à courir chez votre disquaire vous en faire une petite idée par vous-même. (Trois disques Telefunken, 635.617 GX.)

ROGER TELLART.

« Cantates » de Bach

Sur la lancée de leurs précédentes réussites, au long de la gigantesque intégrale des *Cantates* de Bach (les premiers disques remontent à 1971), Harnoncourt et Leonhardt persistent et signent un album particulièrement séduisant, avec les numéros 128 à 131.

Comme à l'accoutumée, la confrontation est riche d'enseignements (sans qu'il soit possible de trancher en faveur de l'un ou de l'autre) entre le style spectaculaire — parfois à la limite de l'agressivité — et la théâtralité violemment revendiquée par Harnoncourt, et la manière sensible, imaginative, de Leonhardt, qui s'émeut et rêve là où son homologue affirme et impose. Deux approches complémentaires et qui dispensent quelques grands moments d'écoute du fastueux chœur d'entrée de la *Cantate pour la fête de saint Michel* (mené par Harnoncourt *manu militari*, mais avec un intense sentiment jubilatoire) aux interventions de la fabuleuse trompette naturelle de Friedmann Immer, infaillible dans les *Cantates 128* et *129*. Et la voix ailée du petit sopraniste Sébastien Hennig fait (une fois de plus) rêver au ciel comme nulle autre avant elle. (Deux disques Telefunken, 635.606.)

R.T.

Vienne avant Haydn et Mozart

Quand, vers 1900, le musicologue Hugo Riemann attira l'attention du monde musical sur l'école de Mannheim, qu'il venait de « redécouvrir », et sur son chef Johann Stamitz, il eut à cœur de faire passer ce dernier pour le principal prédécesseur de Haydn, notamment dans le domaine de la symphonie. Bientôt, cependant, d'autres musicologues, avec à leur tête l'Autrichien Guido Adler, opposèrent aux musiciens de Mannheim une école viennoise « préclassique » qui, selon eux, aurait davantage influencé Haydn en ses débuts.

Il ne m'appartient pas ici de trancher le débat, mais plutôt de saluer la Camerata de Berne et son chef Thomas Füri, qui, après avoir consacré il y a trois ans un coffret aux musiciens de l'école de Mannheim, en proposent aujourd'hui un autre contenant de la musique de leurs contemporains viennois : au total, dix œuvres de huit compositeurs différents.

Les œuvres réunies ici furent écrites entre 1740 et 1780 environ, c'est-à-dire sur une assez longue période, et, sur les huit compositeurs représentés, trois seulement naquirent avant Haydn. Ces huit compositeurs, dont plusieurs jouissent toujours d'une certaine notoriété, ont nom Georg Christoph Wagenseil, Matthias Georg Monn, Johann Georg Albrechtsberger, Joseph Starzer, Karl Ditters von Dittersdorf, Johann Baptist Vanhal, Anton Zimmermann et Antonio Salieri, et on entend d'eux un divertimento, un prélude et fugue, trois concertos (respectivement pour violon, pour hautbois et pour violon, hautbois et violoncelle) et cinq symphonies, Monn et Dittersdorf ayant droit chacun à deux œuvres (un concerto et une symphonie).

Tout cela précède la grande maturité de Haydn et de Mozart d'un point de vue stylistique plus que strictement chronologique. Mais si la symphonie de Wagenseil rappelle les toutes premières de Haydn, et si celle de Monn reste fortement imprégnée d'esprit baroque, on ne saurait en dire autant de celles en *la mineur* de Dittersdorf et en *sol mineur* de Vanhal : nettement plus tardives, romantiques avant la lettre, elles appartiennent franchement, la seconde surtout, au *Sturm und Drang* autrichien, comme les *Adieux* ou la *Funèbre* de Haydn. La *Symphonie en ut* de Zimmermann est, quant à elle, une musique éclatante avec trompettes et timbales, et, dans son *Triple concerto en ré*, Salieri apparaît fort proche de certaines pages de son futur rival Mozart.

Sur les dix partitions, quatre seulement — les symphonies de Vanhal, Dittersdorf et Zimmermann et le *Triple concerto* de Salieri — avaient été enregistrées auparavant (en des versions plus toujours disponibles). Les six autres sont autant de premières mondiales. Cela dit, les interprétations de la Camerata de Berne, avec comme solistes Heinz Holliger, Thomas Füri et Thomas Demenga, sont d'une qualité telle que c'est l'ensemble du coffret qui s'impose comme une précieuse nouveauté.

Ajoutons que, globalement, cette musique viennoise du milieu du dix-huitième siècle se révèle plus riche et aussi plus variée que celle qui se faisait à la même époque à Mannheim (Coffret trois disques Archiv, 410.599.)

MARC VIGNAL.

« Jeudi » de Stockhausen

Voulez-vous participer à une des aventures les plus excitantes et les plus étranges de la musique contemporaine ? Karlheinz Stockhausen a parlé récemment dans nos colonnes de *Licht* (Lumière), le grand opéra de sept jours qu'il compose depuis six ans. La première journée achevée, *Donnerstag*, vient d'être publiée en disques et mérite d'être écoutée à loisir, d'autant qu'il faudra sans doute longtemps pour la voir représentée en France.

Les trois parties appartiennent chacune à un genre différent : *la Jeunesse de Michael*, petite cantate humoristique et parfois dramatique, très autobiographique, raconte l'éducation de l'archange, né dans une famille modeste, qui devient musicien, perd son père et sa mère, rencontre une étrange créature mi-femme mi-oiseau qui lui révèle l'amour ; le *Voyage de Michael autour de la Terre*, avec sept escales en différents points du globe, est purement symbolique, avec des aventures illustrées par la trompette du héros et le cor de basset d'Eve ; et le *Retour de Michael* au ciel, où il est accueilli triomphalement, se déploie en une vaste cantate qui contient les pages les plus directes et accessibles de l'œuvre.

Une plaquette détaillée permet de suivre le déroulement de cette épopée sans exemple, qui dure trois heures et demie et retient sans cesse l'attention, même dans les pages les plus déconcertantes. Mais comment ne pas faire confiance à un tel démiurge, personnalité musicale d'une force incomparable, tête bouillonnante de rêves et de métaphysique ? (Quatre disques Deutsche Grammophon, 2740.272.)

JACQUES LONCHAMPT.

« PADMAVATI » de Roussel

L'œuvre est rarement jouée, ne serait-ce qu'en raison des effectifs qu'elle requiert et de ses exigences chorégraphiques. C'est pourtant l'un des plus beaux fleurons de notre répertoire lyrique national et un maillon capital dans l'œuvre d'Albert Roussel, où il a résumé de longues années antérieures de labeur et apporté d'intéressantes réponses aux questions d'écriture que se posait son époque.

L'argument lui fut donné lors d'un voyage aux Indes, à la lecture de *la Légende de Padmavati, reine de Tchitor* de Théodore Pavie. Des Indes il rapporta aussi nombre de formules modales et mélodiques, bien qu'il se refusât à l'emploi de tout instrument exotique pour l'ouvrage.

Deux actes charpentent l'œuvre, nettement différenciés. D'une grande opulence sonore et à grands renforts de scènes de foule et de ballets, le premier prépare le drame dans un vaste crescendo de la tension théâtrale. Le second l'accomplit, plus sobre, mais éminemment tragique, aboutissant au sacrifice de Padmavati.

Bridant pour une fois sa propension naturelle aux effusions impulsives, Michel Plasson serre au plus près une partition particulièrement difficile par la complexité de sa construction, la densité de ses masses et ses innombrables subtilités harmoniques. Il réussit à trouver l'équilibre entre la fosse (l'Orchestre du Capitole de Toulouse), les forces chorales en grand nombre (l'Orféon Donostiarra) et les interventions solistes, pour lesquelles de prestigieux interprètes ont été réunis : Marilyn Horne, inattendue dans ce répertoire et dont les exigences du rôle excéderaient à la scène les moyens, compose un personnage très intense et, somme toute, plutôt impressionnant, malgré une diction bien imprécise et quelques effets du registre de poitrine bien inutiles.

Nicolaï Gedda, si l'on accepte ce timbre désormais bien maigre de couleurs, par son français exemplaire, son phrasé superbe et son sens inné de la ligne, lui donne une réplique convaincante. José van Dam, « celui par qui le drame arrive », met au service de son personnage noir les splendeurs d'un timbre d'exception et une forte personnalité d'acteur.

Un enregistrement qui donne envie de voir l'œuvre à la scène. (Avec aussi : Jane Berbié, Charles Burles, Marc Vento, Laurence Dale ; 2 disques EMI, 173-1773.)

ALAIN ARNAUD.

Rock Variétés

INDOCHINE « Le Péril jaune »

Indochine est un groupe français. De Paris. Il y a une certaine forme de provocation à choisir, en France, un nom comme celui-là. Mais ils ne l'ont pas fait avec intention. Indochine a les oreilles bridées : les sujets, le look, l'esprit, l'inspiration, les sons, l'évocation, visitent l'Asie, chinoiseries et japonaiseries à gogo. Ils ont titré leur 33 tours *le Péril jaune*. Il y a là une certaine forme de dérision.

Avant cet album, Indochine avait enregistré un mini-33 tours, duquel avait été extrait un 45 tours avec une chanson, *l'Aventurier*, qui mettait en scène Bob Morane. Il y avait dans cette chanson un talent affirmé pour la mélodie instantanée, une utilisation subtile de la chose électronique, une fraîcheur d'intention et d'identité, une personnalité à découvrir et à développer, un texte, qui, comme son titre l'indiquait, prônait les vertus éternelles de l'aventure. La chanson a fait un énorme tube. Indochine s'est vu propulsé en haut des hit-parades, invité chez Michel Drucker et chez Guy Lux. Une aventure.

Un tube énorme pour un groupe français, de mémoire d'homme, on n'avait pas vu ça depuis des lunes. Et de faire des pronostics : dans quel pétrin s'était-il fourré ? Car, on le sait, rien n'est plus casse-gueule qu'un succès fulgurant pour un groupe débutant. Pourtant, à tout le moins, un succès fulgurant vaut mieux que rien du tout (le lot des groupes français confinant habituellement au rien du tout). La question essentielle se résumant à savoir si Indochine était un vrai groupe ou la baudruche d'une chanson ?

A l'écoute du *Péril jaune*, on serait bien en peine d'y répondre. Les musiciens d'Indochine ont écarté les risques et opté pour la systématisation. Leur disque n'est fait que de systèmes : ils nous donnent de *l'Aventurier* revisité à dix reprises : autant de titres enregistrés, même mélodie à quelques variantes près, même construction, mêmes tics, même choix de sujets, même esprit, même tout. Le thème est défini, conjugué à l'infini, un peu « Tintin chez les Bridés » ; voici les titres : *le Péril jaune, la Sécheresse du Mécang, Razzia, Pavillon rouge, Okinawa, Ton Kin, Miss Paramount, Shanghaï, Kao-Bang, A l'est de Java*.

L'idée pourrait être bonne, si on ne les sentait pas tirant sur la ficelle, s'essouffler au fil des plages. Alors de deux choses l'une : on est bienveillant et l'on y voit un style qui en s'aguerrissant trouvera ses nuances ; on est malveillant et l'on n'y trouve que gimmicks et clichés pour vendre du disque, auquel cas on les classe comme les prochains Martin Circus. Dans la théorie, on penche pour la première supposition ; dans la pratique, on est tenté par la seconde.

Il est clair, en tout cas, qu'Indochine s'est trop précipité, ne prenant pas le temps de réévaluer son travail. Il est tout aussi clair que ce disque se vendra bien sur le bénéfice des scores de *l'Aventurier*. Il reste qu'on les croit capables de faire mieux qu'un 33 tours propret, bien ficelé et indulgent. On aimerait les voir se remettre en question, se brusquer, se dépasser. En attendant, il faut bien le dire, on rit jaune. (Clemence Melody, distr. Ariola, 201963).

LES ROIS FAINÉANTS « Tome 2 »

C'est drôle de titrer un premier album *Tome 2*, et puis c'est un drôle de nom, les Rois fainéants, pour un groupe, surtout quand on découvre q'il cache deux filles — Pamela Popo (guitare, chant, claviers) Tolim Toto (basse, chœurs) — et un garçon — Bertrand Kilt — à la batterie. Les filles jouaient avec les Lou's, un groupe féminin de la fin des années 70 qui valait bien les groupes masculins qui tournaient en Angleterre, qui se donnait de la peine, qui ne rechignait pas à la tâche, qui vivait le rock autrement que par images interposées. Augmentés d'une section de cuivres, les Rois fainéants jouent du rhythm'n blues, ce qui, pour un groupe français, tient de la gageure.

Le rhythm'n blues, c'est d'une simplicité désarmante : un rythme syncopé, et on s'y tient, mais il n'y a rien de plus compliqué à faire. Les Français, on le sait, sont des cérébraux, ils ont tendance à taper à côté du rythme. Ça ne facilite pas les choses. Les Rois fainéants, eux, s'en tirent bien. Oh ! bien sûr, il y a encore du travail, on n'est pas tout à fait chez Stax ni Motown, mais ça pulse serré et ça tangue torride. Ils taillent dans la matière première, à l'arraché, des mélodies chargées de soul avec des cuivres qui attaquent, des guitares affûtées ; la rythmique est un brin pesante, pas assez pointue, mais ça passe.

Et puis la voix féminine au timbre noir, racleuse de fond de gorge, écorchée, tout en pulsions et en feeling, cette voix d'airain propulse les titres. On les sent vrais, authentiques, les Rois fainéants, convaincus et du coup convaincants. On sent qu'il y a de la sueur derrière, ce qui n'est pas forcément un parangon de qualité mais, tout de même, ça rassure. On les suppose acharnés, assumant les difficultés, progressant à toute allure. On les voit faire du chemin, s'imposer. Ils le méritent. Sur la distance. (Clouseau Musique-Virgin, 205893).

ALAIN WAIS.

Jazz

ERIC LE LANN « Night Bird »

Question de lèvres et peut-être de langue (organe et idiome), les Français n'ont jamais brillé excessivement à la trompette. Je sais : Maurice André ! Mais je parle de jazz, qui requiert d'autres capacités physiques et mentales. Eh bien ! la suprématie américaine, là aussi, est sérieusement attaquée. Faites l'expérience au *blindfold test* (colin-maillard, nous impose-t-on à présent de dire) avec ce disque. Les réponses hésiteront entre Art Farmer, Fredie Hubbard, Chet Baker, sans pouvoir s'arrêter à l'un, mais personne, à moins de le connaître déjà, ne pensera à un Français de vingt-sept ans (ce qui prouve aussi, hélas ! que son style est encore emprunté).

Eric Le Lann n'est pas un monstre de la technicité, du type Maynard Ferguson, Don Ellis ou Wynton Marsalis, Dieu merci. C'est un trompettiste qui se bat victorieusement avec un instrument atrocement difficile, non pour la performance elle-même, mais pour faire passer des émotions.

Mais dans ce premier disque, soigneusement préparé et produit dans les meilleures conditions, c'est le climat très pur d'un album comme *Empyrean Isles*, de Herbie Hancock avec Hubbard, qu'on retrouve. La comparaison s'impose d'autant plus que la rythmique composée d'Olivier Hutman au piano, Césarius Alvim à la contrebasse et André Ceccarelli à la batterie n'est pas indigne du fameux triangle Hancock-Carter-Williams. Quant à Chet Baker, comment ne pas penser à lui en entendant Le Lann jouer sereinement la ballade *Night Bird* qui donne son titre à l'album et que l'ancien « jeune homme à la trompette » affectionne.

On dira que tout cela, évidemment, n'apporte pas le souffle de la nouveauté. Mais au nom de quoi s'interdire le plaisir d'un jazz classique, de haute culture et de parfaite exécution ? L'époque, de toute évidence, est à la « rétrospection » et à la reprise en main de l'héritage. La photo de la couverture, avec sa mise en abîme qui évoque Le Lann sous les traits de Bix Beiderbecke, montre qu'il entend bien être notre « jeune homme à la trompette ». Il en a toutes les qualités, et d'abord la mélancolie.

On le retrouve, plus extraverti, dans un autre disque sorti par le même producteur avisé, *Home Sweet Home* (JMS 029), du pianiste Francis Lockwood, qui prouve ici que les adeptes du jazz-rock ont les pieds plantés solidement dans la tradition, et on retouve Olivier Hutman dans *Six Songs* (JMS 030), mimant le Hancock acoustique autant qu'électrique avec talent et conviction. *(JMS 028, distribué par Adès).*

MICHEL CONTAT.

AL COHN : « The Birdland Stars on Tour »

Avec toutes les précautions d'usage, on doit maintenir qu'il a existé sinon un style *west coast*, du moins un climat de pensée californienne et une dominance statistique d'artistes travaillant souvent pour les compagnies de cinéma, soucieux de perfection technique, de politesse, voire de délicatesse sonore, lesquels s'inspiraient soit du langage feutré de Lester, soit de celui, raffiné — et cette fois collectif — des musiciens conduits par Miles au Royal Roost.

A la musique pacifique, c'est le cas de le dire, et fraîche de cette côte ouest, il était tentant d'opposer celle, plus combative, plus ardente, de la côte est. Il n'était pas moins tentant de brouiller les cartes, en l'occurrence géographiques, et de créer un groupe qui pouvait s'appeler The East Coast-West Coast All Stars, rebaptisé pour ce volume Birdland Stars.

L'instrumentation est intéressante : deux trompettes (Conte Candoli, Kenny Dorham) et deux saxes (Al Cohn, Phil Woods). La section rythmique comprend Hank Jones, John Simmons et Kenny Clarke : tout le contraire du menu fretin. Sept hommes n'épargnent pas leur énergie, s'amusent énormément et nous amusent aussi. Grande équipe et grand disque.

On ne sait si l'enregistrement eut lieu en public, comme les applaudissements et les rumeurs perceptibles le laissent croire, ou s'il fut réalisé en studio et maquillé par la suite. La seconde hypothèse semble la bonne. Quelle importance ? Il est des jours de studio heureux et des nuits en public tristes, l'inverse restant vrai. Une seule chose est toujours sûre : mieux vaut entendre en différé, même dans un moment qui ne serait pas de totale allégresse, Cohn, Woods, Candoli et Dorham, que, en direct, Machin, Untel, So and So et Personne, dans leur condition optimale, telle que chacun la connaît. Que dire alors quand les premiers sont, comme ici, en état de grâce ? (R.C.A., coll. « Jazz Line », PM 45725. Pressé et diffusé en France.)

LUCIEN MALSON.

POPULAIRE : « Sessions Imperial »

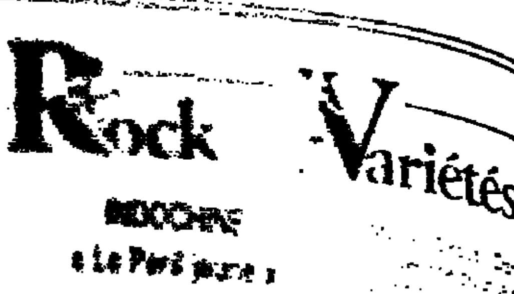
Les disques de jazz distrayant s'amoncellent. C'est comme s'il en pleuvait. Ont la cote non seulement les films qui passent à « La dernière séance » — bonne émission de télé s'il en fût, — mais encore les musiques réjouissantes qui plaisent beaucoup au moment du tournage de la majorité d'entre ces films-là.

Après huit albums Aladdin, huit albums Imperial. L'extraction des racines du rock and roll noir nous vaut *Jump Children* de Dave Bartholomew (1) qui trompettait déjà dans les années 40, et qui fut le mentor de Domino, dont sont rééditeés *Walking to New Orleans* (2) et *What a Party* (3). D'autres vedettes, de même obédience, apparaissent avec la même levée de rideau : Lil Son Jackson (*Rollin' and Rockin'*) (4), Big Jay Mc Neely (*Deacon Rides Again*) (5), Huey Smith (*The Imperial Sodes*) (6).

Il faut accorder une attention particulière à l'éblouissant guitariste T-Bone Walker, qui a écouté son cadet Charlie Christian et qui, dans *Sings the Blues* (7) ou *Singing the Blues* (8) a su glisser quelques vertus du jazz calé dans l'expression du jazz simplissime.

(Imperial (1), 1546 601, (2) 621, (3) 631, (4) 671, (5) 691, (7) 751, (8) 761. Fabriqués et distribués en France par Pathé Marconi.)

L. M.





CLAUDE VENEZIA.

ENTRETIEN

Jean Borie et la littérature célibataire

Professeur de littérature, Jean Borie a une drôle de manière de lire les écrivains du XIXe siècle. Pour lui, il faut distinguer les progressistes, les traditionalistes... et les célibataires.

PROFESSEUR à l'université d'Orléans, Jean Borie a notamment publié : *Zola et les Mythes* (Seuil), *le Tyran timide* (Klincksieck), *le Célibataire français* (Sagittaire) et *Mythologies de l'hérédité au XIXe siècle* (Galilée). Attentif aux échos de la science et de la littérature du siècle dernier, il relit de façon originale les écrivains français. Il distingue les progressistes – comme Michelet, Hugo ou Zola, – les célibataires – comme Flaubert, Huysmans ou les Goncourt – ou les écrivains traditionalistes – comme Barrès ou Bourget. Méticuleux, il bouscule souvent des cartes idéologiques trop simples. Car, pour lui, fréquenter ces auteurs, c'est retrouver les cultes de la mère, de l'histoire, des mythologies scientifiques, qui amènent la littérature aux dimensions de la civilisation.

∴

« Vous repérez dans la littérature de la seconde moitié du XIXe siècle une cassure radicale : il y avait d'un côté les écrivains célibataires, de l'autre les défenseurs progressistes de la famille et du travail que sont Michelet, Hugo ou Zola. Michelet écrit dans les années 50 un texte capital : *l'Amour et la Femme*.

– A ce moment, il est victime des persécutions de Napoléon III. Il entend que sa vie soit militante ; il met en chantier des livres qui ont l'ambition de fonder la société à venir, qui devra être démocratique et populaire. La nature y joue un rôle économique, mais aussi religieux. Tout à coup, une institution comme le mariage prend un relief décisif : l'épouse va devoir être maîtresse et médiatrice.

» Il ne s'agit aucunement – comme on l'a trop cru – d'ouvrages alimentaires. Ces textes sont capitaux pour comprendre la « marche en avant » de l'histoire. De fait, Michelet est un très grand politique. Comme Zola ou Hugo, il construit un réseau de pensée. Ces écrivains seront les pères fondateurs de la IIIe République. Bien sûr, ils parlent tous de la science, du progrès, de populisme. Mais Michelet comprend très vite – dès 1831 – qu'il ne s'agit pas simplement du combat de l'esprit contre la matière...

– Dans *le Peuple*, il définit le génie comme ce qui participe à la fois du rationnel et de l'instinct populaire.

– Il y a du génie et de la sorcellerie dans le peuple ! Quant au couple, la femme sera celle qui saura empêcher le mari d'être seulement un esprit. Elle sera l'ambassadrice de la nature. Michelet fait le rêve d'exploiter celle-ci sans jamais s'en séparer. La conjugalité permettra de ne pas perdre ses racines naturelles.

– Michelet épouse une très jeune fille. Il se passionne pour ses organes, consulte des planches d'anatomie. Il se montre jaloux des médecins qui ont, eux, le droit de regarder à l'intérieur du ventre.

– Tout cela est pris dans une vaste construction idéologique. Michelet n'aime pas les grands hommes. Il hait Napoléon Ier et Robespierre. Ces personnalités hors échelle sont redoutables. Pourtant, il s'agit de construire une théorie du génie qui soit médiatrice entre l'esprit et l'instinct. C'est là qu'on va rencontrer la femme et l'éloge de la fécondité. Si le ventre et les organes féminins sont si importants, c'est qu'ils sont les symboles de l'éternité de la vie. On est au cœur du collectif, de ce qui vit ! Ces textes ne sont pas seulement des curiosités, ils ont une profondeur quasi philosophique.

– Michelet cite souvent le docteur Pouchet, qui avait écrit, en 1849, un traité de l'ovulation spontanée chez les mammifères.

– Il lui emprunte l'idée que chaque cycle menstruel amène une « ponte spontanée ». Il y a autonomie féconde de la nature avec tous les prolongements que l'on retrouvera plus tard du côté du colonialisme. Ainsi, l'Afrique est virginité et fécondité latente. Les pays chauds bouillonnent ; ils n'attendent que l'intervention de la rationalité occidentale et mâle pour mûrir !

La bourgeoisie, classe sans racines

– La seconde moitié du XIXe siècle va beaucoup emprunter à la biologie. On est alors très loin de l'univers des romans de l'ambition du début du siècle comme *le Rouge et le Noir* ou *les Illusions perdues*. Après 1848, on s'intéresse moins aux aventures individuelles qu'aux essences sociales, aux destins scellés par les classes ou le sang.

– Marx et Lukacs ont déjà décrit cela pour le début du siècle. Julien Sorel pensait, lui, que la Révolution n'avait pas eu lieu, que la bourgeoisie pouvait encore être militante et révolutionnaire. En fait, Hugo ou Michelet ont eux compris les véritables mutations ; ils savent qu'il n'y a plus d'aventures que collectives. Comparez *le Rouge et le Noir* et *le Disciple*, de Bourget. Dans *le Disciple*, la séduction de la fille d'un châtelain auvergnat par son précepteur pauvre amène la jeune fille au suicide. Chez les La Mole, dans cette grande famille du faubourg Saint-Germain de la Restauration, on ne faisait pas tant d'histoires ! Les La Mole étaient de vrais seigneurs. Les châtelains auvergnats de Bourget – qui écrit un roman anti-intellectualiste – sont des bourgeois déguisés.

– Barrès, lui aussi, réécrira à sa manière *le Rouge et le Noir* avec *les Déracinés*.

– Ces fils de famille ont seuls le privilège de s'intéresser au devenir du *monde, de s'éprouver. Ils vont trouver* dans la société la place qui les attend. Les autres, les fils de pauvres – s'ils n'ont pas la sagesse de rester à leur place – sont condamnés à l'échec ou à la contrefaçon.

– Et pourtant, *les Déracinés* ne s'ancrent pas sur un désir féodal.

– C'est décisif. Ici un professeur de philosophie kantien, partisan de Gambetta, détourne « la saine jeunesse ». Mais aucun de ses jeunes élèves n'est vraiment noble. Barrès invente des racines à la bourgeoisie provinciale. On comprend ainsi pourquoi il n'y a pas eu de fascisme français à la fin du XIXe siècle. Barrès, lui, ne participe pas du délire sur les races mythiques. Il ne s'invente pas – comme Gobineau – une hérédité fictive. Certes, il y a bien la tentation boulangiste, mais il ne s'engage pas vraiment. Il construit l'idée d'un conservatisme, d'un patriotisme bourgeois. Il donne à la bourgeoisie – cette classe sans racines – une permanence. Cela servira d'antidote aux tentatives totalitaires ; les vieilles familles bourgeoises n'ont rien à voir avec les junkers.

– La droite française flatte, alors, une légitimité catholique et provinciale. Les progressistes aiment, eux, un peuple méritant, laborieux, collectif. Pourtant, Michelet et Barrès vont se rejoindre sur un point : la défense de la famille.

– Michelet s'enthousiasme pour la Révolution, mais, avec anachronisme, l'on pourrait parler de son barrésisme. Il s'agit d'éviter que la société ne se casse en bourgeois et en prolétaires. Pour refaire l'unité nationale, pour dépasser la lutte des classes, il faut se débarrasser de l'idée de prolétariat, cette « chose anglaise ». La vocation de la France, c'est celle de la Révolution. Elle a, par la vente des biens nationaux, permis la multiplication des petits propriétaires. La Révolution, ce fut une armée et une culture. En ce sens, les paysans, les soldats et les instituteurs de Michelet ne sont pas si éloignés des bourgeois de Barrès. En 1848, Michelet ne fait rien...

Ne pas tromper la Nature

– Pourtant, pendant le second Empire, Michelet et Zola vont combattre le régime. Mais, économiquement, ce temps d'explosion industrielle – malgré l'horreur de la misère prolétarienne – leur fournit de nombreux modèles.

– Michelet déteste donc l'Angleterre, qui exploite les femmes et les enfants. Il chérit l'artisanat, les métiers d'art. Hugo est plus fasciné par l'essor industriel. Néanmoins, tous constatent ce terrible passif qu'est le prolétariat. Autour de sa présence renaît l'idée de dégénérescence.

– Michelet milite pour une sorte de protectionnisme biologique.

– Dans *la Montagne*, il parle des plantes comme on en parlait hier pour introduire à l'éducation sexuelle. Il raconte que la flore tropicale est tellement puissante qu'elle menace notre végétation un peu chétive. On est, là, ancré au territoire. De plus, Michelet est, ne l'oubliez pas, antisémite.

CHRISTIAN DESCAMPS.

(Lire suite page XIV.)

Jean Borie et la littérature célibataire

(Suite de la page XIII.)

– Zola, lui, va s'engager dans l'affaire Dreyfus. Pourtant, à ce moment il compose *Fécondité*, où il vante un peuple sain, normalisé, sorti des taudis et des fatalités. Tout le monde devra être rose et beau.

– L'auteur de *Nana* écrit pendant son exil en Angleterre. Zola s'est engagé complètement contre l'antisémitisme, au point même de mettre sa vie en péril. Cependant, il rédige ce texte en faveur d'une prophylaxie raciale. D'un côté, il y a des gens qui trichent, qui prennent des précautions pour ne pas avoir d'enfants. Ceux-là trompent l'organe, qui s'étiole... De l'autre côté, on voit de bonnes familles qui – à la campagne – produisent chaque année un bel enfant. Ils défrichent sans cesse de nouveaux champs. Quand ils seront nombreux, ils pourront partir coloniser le Niger.

– Si beaucoup d'auteurs défendent la famille et le travail, les écrivains célibataires – Flaubert, par exemple – ne s'enthousiasment pas pour ces thèmes.

– L'« idiot de la famille » refuse un destin. Il s'agit d'éviter de faire carrière, de devenir médecin ou juriste. Il faut échapper à l'idéologie socio-naturelle du mariage. Flaubert est terrifié à l'idée d'entrer dans un engrenage ; il veut préserver sa liberté et son intégrité. Quand il parle à ses amis, il décrit la bêtise de ceux qui s'intègrent. Le tourniquet naturaliste lui fait horreur. Il y a là quelque chose qui risquerait de tarir l'énergie qui pousse à créer. Néanmoins, les célibataires s'inventent une liberté dont ils n'ont plus rien à faire, leur individualité est sans emploi.

– Pour les écrivains, il y a l'œuvre.

– Oui, mais leurs personnages n'en font pas ! Ils ont décidé d'être des réfractaires, mais ils se retrouvent devant un vide. 1848 les a laissés traumatisés, sans emploi. Ces bons jeunes gens avaient bien accueilli la débâcle de Louis-Philippe, mais ils se sont dépolitisés quand la jeune République démocratique a tiré sur le prolétariat. Cette fracture les a sortis de l'histoire.

– Un célibataire comme Huysmans se passionne pour des problèmes quotidiens. Méticuleux à l'extrême, il s'entiche de régimes alimentaires, de règles. La vie va être construite autour d'épisodes, de séquences.

– Comme l'on n'est pas impliqué dans ce contrat absorbant qu'est le mariage, il s'agit de ménager des épisodes où l'on ne dépassera pas un certain engagement amoureux. Le régime est, aussi, la recherche d'une stabilité, d'une règle. Ces gens qui vivent hors normes ne séparent pas le sublime et le quotidien. Certes, les héros de Huysmans – qui ont des performances modestes, mais suffisantes – sont parfois pris par un « besoin ». Mais que ces besoins soient sexuels ou alimentaires, ils seront rangés du côté des services quotidiens. La religion elle-même est pensée comme règle monastique.

– Avant d'affronter la femme, on se prépare physiquement et spirituellement. Tout est écrit et répété. Il s'agit de faire entrer l'autre dans une machine de signes.

– On essaie de retrouver le modèle de la conduite à la hussarde, du monsieur qui sait se friser les moustaches, ouvrir une bouteille de champagne, défaire un corset. Dans *En ménage*, le séducteur doit – pour recevoir la personne – faire subir à son intérieur un grand nettoyage, préparer des amuse-gueule, des nourritures reconstituantes, des peignes, des brocs...

– Des réfractaires comme les Goncourt vivent, eux aussi, la ville comme un gigantesque lieu de services.

– Les coiffeurs, les dentistes, les prostituées, les restaurateurs, les teinturiers seront ces prestataires. Bien sûr, la nourriture de la gargote sera moins « saine » que celle de l'épouse ; mais il y a un prix à payer pour la liberté ! Le monde moderne ne connaît du service que des versions dégradées. Et ces célibataires, qu'il ne s'agit pas de trop valoriser, participent sans cesse du besoin et du désarroi. Ceux-là sont pour nous des curiosités. Par contre, Michelet, Hugo ou Zola sont de plain-pied dans notre siècle. » ■

CHRISTIAN DESCAMPS.

HISTOIRE

Vauban, statisticien et économiste

Vauban – dont on fête cette année le trois cent cinquantième anniversaire – n'a pas été seulement un grand bâtisseur de villes fortifiées. Il était aussi un pionnier de l'analyse économique et un spécialiste de la fiscalité...

LES caisses de l'Etat sont vides ; les impôts ne cessent d'augmenter, et deviennent de plus en plus nombreux ; l'endettement public bat tous les records ; les responsables du budget en sont réduits à des expédients désespérés : emprunts obligatoires, loteries, dévaluations. Corrélativement, l'injustice fiscale atteint des sommets vertigineux, les prix s'envolent, le commerce extérieur s'effondre...

Nous sommes en 1707, en pleine guerre de succession d'Espagne, à la fin du règne de Louis XIV. Face à une coalition européenne, les armées françaises reculent sur tous les fronts et la plupart des chefs militaires, choisis pour leurs qualités de courtisans, se révèlent incapables de tenir tête à des génies comme le prince Eugène ou Marlborough. A l'intérieur, la famine menace et les Grands, appauvris par la baisse du revenu foncier, attendent avec impatience la mort du vieux roi et la disparition de son entourage dévot, crispé sur ses privilèges.

Parallèlement, une administration de plus en plus centralisée et puissante étend lentement ses tentacules sur le pays tout entier, et des bourgeois riches, banquiers, fournisseurs aux armées, hommes de paille et agioteurs de toute sorte bâtissent des fortunes colossales en jouant les intermédiaires entre l'Etat et les contribuables : ce sont les « traitants », universellement détestés. Le pays est au bord du gouffre, les services du contrôleur général des finances sont impuissants, la banqueroute officielle menace...

Au mois de février 1707, une rumeur se répand à la cour, puis à Paris, et très vite dans les cercles cultivés de la France entière. Ce qui alimente ainsi toutes les conversations, c'est un mince volume in-quarto de 204 pages qui ne porte pas de nom d'auteur, et qui propose des solutions miraculeuses grâce auxquelles il prétend résoudre d'un coup tous les problèmes économiques, budgétaires, mais aussi sociaux et politiques que connaît le pays. Il s'agit d'une réforme de fond, presque une « révolution », dit-on parfois, qui établira enfin la justice fiscale que les peuples réclament depuis des siècles, et remplira en même temps les caisses de l'État. L'ouvrage s'intitule : *Projet d'une dîme royale*.

Il est clair que l'auteur n'a pas voulu dévoiler son identité. Un nom pourtant est sur toutes les lèvres : Sébastien Le Prestre, seigneur de Vauban, le « preneur de villes », longtemps commissaire général des fortifications et depuis peu maréchal – un des hommes les plus universellement respectés et admirés de son temps... Un homme discret pourtant, et relativement mal connu malgré sa célébrité. Dès lors deux questions se posent : qui est au fond ce personnage bardé de titres et couvert d'honneurs ? Et pourquoi a-t-il pris le risque d'encourir la disgrâce royale – qui ne tardera pas – pour publier clandestinement un ouvrage que personne ne lui demandait d'écrire ?

De petite noblesse

C'est le 4 mai 1633 que naît Sébastien Le Prestre à Saint-Léger-de-Foucherets, dans le Morvan ; une « maison de pierre », signe de richesse relative, abrite une famille de très petite et très récente noblesse : Vauban n'a que quatre « quartiers » derrière lui, et plus tard on le lui fera bien sentir. Comme la plupart des garçons de naissance médiocre, il reçoit les rudiments du curé du village, avant de partir faire ses humanités au collège de Semur-en-Auxois. S'il est piètre latiniste, du moins s'intéresse-t-il aux sciences et sort-il du collège avec « *une assez bonne teinture des mathématiques et des fortifications, et ne dessinant d'ailleurs pas mal* ».

Mais quel rôle jouer dans la France du temps, avec un tel bagage ? A dix-sept ans, le jeune Sébastien n'a d'autre choix que de partir faire la guerre : la Fronde, interminable, offre à ceux qui sont forts et courageux de nombreuses occasions de « parvenir ». D'abord enrôlé comme cadet dans les armées de Condé, il passe dans celles du roi et ne tarde pas à faire preuve de qualités incontestables : audace, sang-froid, dévouement. Sous le chevalier de Clerville, il apprend son métier d'« ingénieur » – c'est-à-dire de constructeur d'« engins » pour la prise des villes – et d'architecte, et attend patiemment son heure, jusqu'à ce qu'en 1667 il lui soit donné de supplanter son maître lorsque le roi le charge de superviser le siège de Lille qu'il dirige en personne, et de dessiner les nouvelles fortifications de la ville : Vauban a trente-quatre ans.

POESIE

JACQUES SOJCHER

Jacques Sojcher est né à Bruxelles en 1939, il y enseigne l'esthétique à l'université. Auteur de *Nietzsche. La question et le sens* (Aubier), *la Démarche poétique* (10/18), il a aussi écrit de nombreux textes, entre récit et poème, parmi lesquels : *le Professeur de philosophie* (Fata Morgana), *Un roman* (Flammarion, *la Mise en quarantaine* (Fata Morgana), *Le rêve de ne pas parler* (Talus d'approche), *Essai de n'être pas mort* (Fata Morgana).

Sojcher chante avec ironie la disparition, le déplacement du sujet. Il sourit avec une santé de clown métaphysicien.

CHRISTIAN DESCAMPS.

Dès que je

Dès que je crois à quelque chose, la pa la parole se répète ou devance ce que je m'apprêtais à dire. Il faut, il faudrait pouvoir s'arrêter et, dans le silence, ne plus balbutier, ne plus tomber sur les syllabes comme un bébé bègue, faire mine de celui qui ressemblerait à (ah ah) au visage de pas je.

Et ta sœur ? (pas de sœur). Et ton frère ? (no max brothers). Et ton papa ? (aussi, au ça). Et ta maman ? (foutue le camp). Mais alors tu es seul ? (oui, bel et bien tout seul, avec ma femme, mon fiston, mes amies, mon raton laveur).

Dès que j'avance les lèvres comme pour dire un mot, il (il ne se passe jamais rien), je (les parenthèses m'empêchent de m'étendre), nous (nous pourrions aussi bien ensemble ne pas y arriver). Dès que ich (c'est toujours le Selbst *dans toutes les langues), le visage ne vient pas, autrui est aussi insaisissable que le sens qui reste suspendu au commencement, où je (je je).*

Et ton travail d'écrivain ? Et ta démarche de penseur judéo-nietzschéen ? Et ta pratique nombrilistique de séducteur mondain ? Et ta fibre mystico-burlesque ? Et ton ton et ta tante ? Pas d'arbre généalogique, pas d'horizon, pas de voie de secours, sans fond, en rond, tout le long (laire) de moi (moi moi).

Dès que je me dénigre, me maltraite, me salope la réputation, je (Dieu même) glisse comme anguille sous roche, dévoile le pot aux roses, le secret de polichinelle, l'incroyable monomenteur, l'irrésistible me me me.

C'est ton cirque, ton numéro de claquettes « mort et résurrection » ? C'est ton cinéma, Woody Allen bruxellois ? C'est ton petit théâtre de chambre « Tout le malheur des hommes vient de... » ?

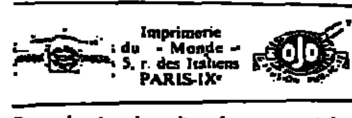
Dès que cette révélation arrive, dès que cet événement se circoncit, dès que le commencement déjà et toujours se résorbe, que le cercle se referme, que la répétition menace, que le geste perd de sa noble efficace, que la parole rentre dans la bouche, dès que que, je, je suis là, à même l'écriture, je rétablis la position angélique du signataire, du je n'en ai pas l'air, mais regardez, regardez, ça avance, ça recommence, ça fait bien maintenant une page, bientôt un livre, tandis que je, tandis que dès que, près de, près de l'absence de terre, de langue et de je.

Et alors ?

Dès que je, j'en aurai fini, je pourrais parler comme tout le monde. Pas si pas je que ça tout de même...

* Sauf mention contraire tous les textes publiés dans cette rubrique sont inédits.

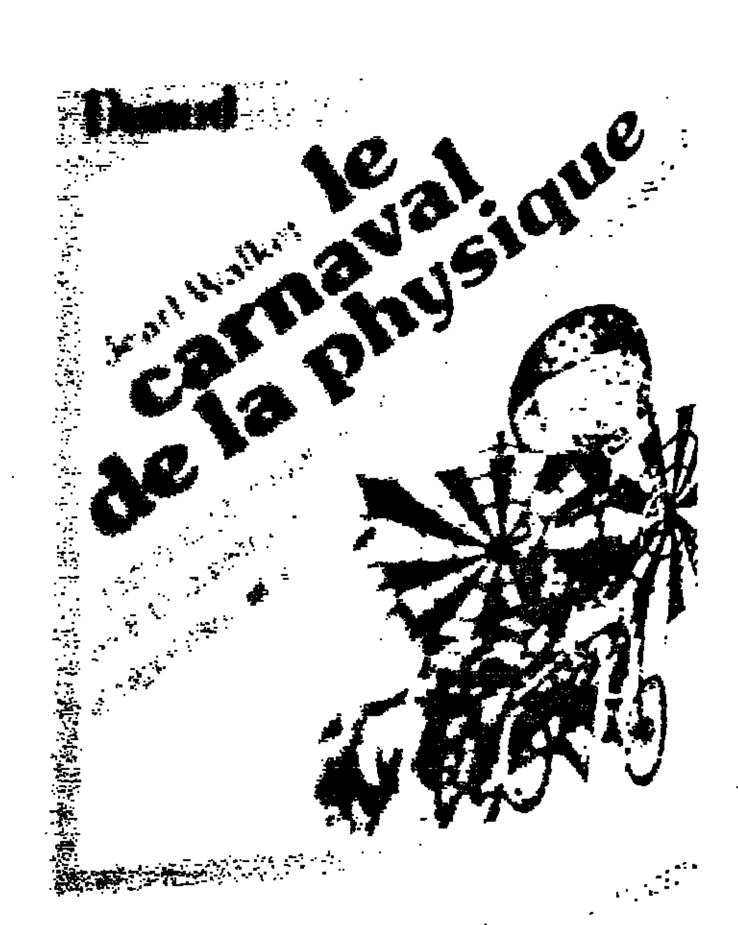
Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

HISTOIRE

Vauban, statistici
et économis



Le reste de sa carrière se confond avec l'histoire des guerres de Louis XIV. Notons seulement que, malgré son courage et son talent, Vauban connaît un avancement relativement lent : il n'est ni assez fortuné ni assez bien né pour acheter un *régiment prestigieux, et les promotions* rapides récompensent plus volontiers les corps combattants. Il faudra attendre près d'un demi-siècle pour que cette arme qu'est le Génie se voit accorder la place éminente qui lui est due.

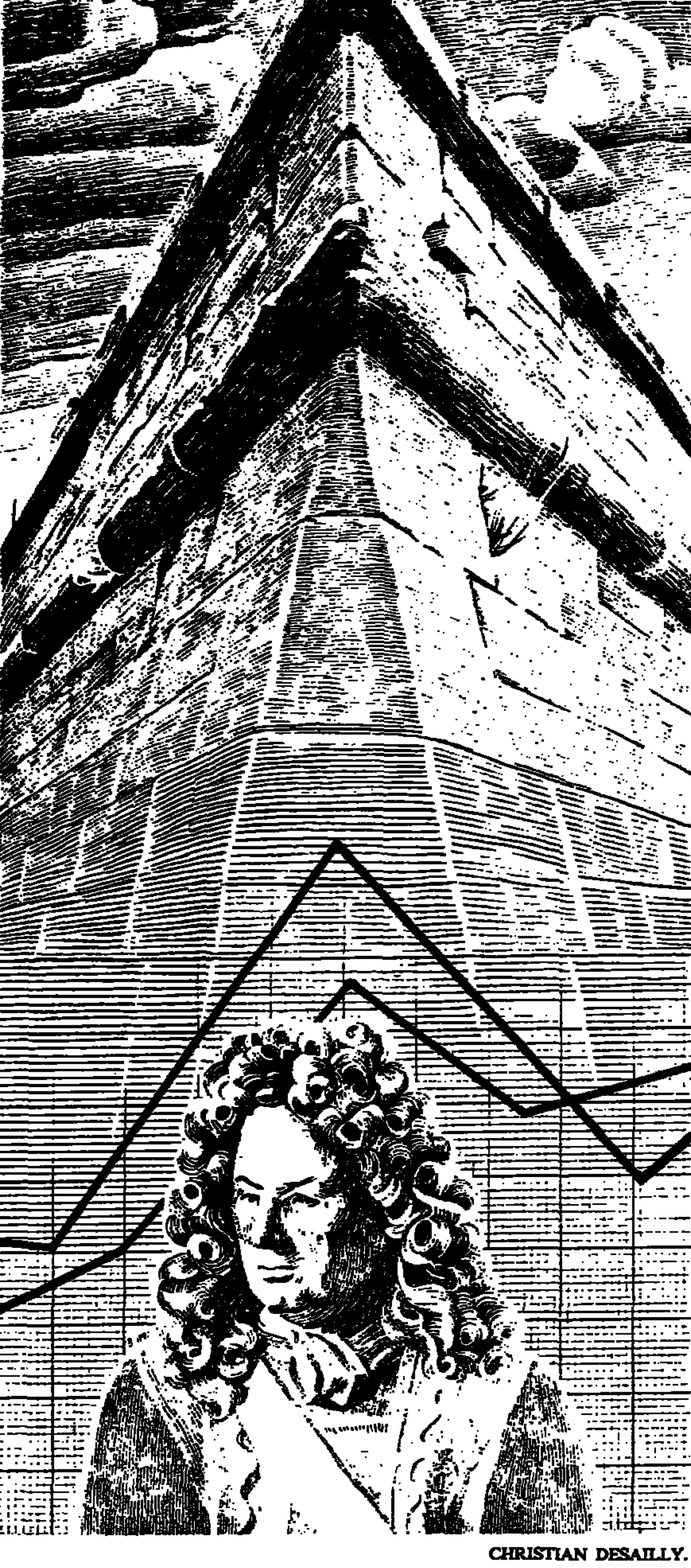
Quoi qu'il en soit, son utilité enfin reconnue, le « preneur de villes » ne cesse de parcourir la France pour renforcer le « pré carré » de Louvois; sur le littoral maritime, sur toutes les frontières, il édifie ou transforme de très nombreuses places fortes, de Condé en 1655 à Neuf-Brisach élaborée en 1698, en passant par son chef-d'œuvre aujourd'hui détruit, le port et les fortifications de Dunkerque. En tout, près de trois cents places, villes, ports, villages, dont il reste aujourd'hui quelques magnifiques témoignages... parfois laissés à l'abandon.

Mais Vauban n'est pas seulement un architecte infatigable et un grand chef militaire : cet esprit curieux de tout a aussi ses « oisivetés ». Il a la confiance du roi, celle de Louvois à qui il dit parfois des vérités déplaisantes, et c'est là que tout commence vraiment. Au cours de ses incessantes tournées d'inspection Vauban, de même qu'un très petit nombre de ses contemporains (La Bruyère, Boisguillebert, Fénelon) a le mérite d'ouvrir les yeux et de voir vraiment l'immense misère du pays.

Les paysans dans leur ensemble ont peine à subsister, ils meurent de faim ou de maladie dès que le climat devient pluvieux et se révoltent parfois, sans espoir, à l'annonce d'une imposition supplémentaire ou de l'enchérissement du prix du blé. Ce soldat rude essaie de comprendre : comment la France, la nation la plus peuplée d'Europe, la plus riche sans doute, peut-elle connaître de telles difficultés ? La situation est contradictoire, puisque le peuple est accablé d'impôts, et que les caisses de l'État sont vides. Où passe l'argent ? A qui profite-t-il ?

Pour rendre compte de la mystérieuse alchimie intellectuelle qui se déclenche alors et qui aboutit en 1707 au défi qu'est la publication de la *Dîme royale*, il faut bien comprendre qu'en Vauban se manifeste, de façon extraordinairement nouvelle pour son temps, une tournure d'esprit que l'on qualifierait aujourd'hui de « scientifique ». Pour lui, la vérité se trouve dans les chiffres : ce sont eux qui lui indiquent la trajectoire d'un boulet, la quantité de poudre à utiliser pour renverser une muraille, la direction d'une sape ou d'une tranchée; pour soutenir un siège, il faut connaître exactement le nombre de bouches à nourrir et la quantité de rations dont on dispose.

Ce spécialiste de la défense et de l'attaque des places, depuis longtemps habitué à pratiquer dans le cadre de ses activités professionnelles une investigation démographique et statistique, ne cesse au cours de ses voyages de se documenter sur la richesse des régions qu'il traverse, sur leurs productions, le nombre de leurs habitants, les rendements moyens de tel ou tel terroir. Peu à peu, au fil de ses observations et de ses réflexions, il voit se dessiner quelques solutions possibles à la crise économique. Et puis, en 1697-1698, survient la paix.



CHRISTIAN DESAILLY.

Une audace inouïe

En cette fin de la guerre de la Ligue d'Ausbourg, tous les espoirs de renouveau semblent permis. Le royaume est exsangue, mais il va – il doit – se relever : de toutes parts jaillissent des projets de réforme. C'est à ce moment-là que Vauban rédige l'essentiel de la *Dîme royale*, développement et amplification d'un *Projet de capitation* qu'en 1694 les services du contrôleur général des finances lui ont demandé. Au cours de l'année 1700, le roi reçoit Vauban à trois reprises et, au dire de l'intéressé lui-même, « applaudit » à ses propositions de rénovation fiscale.

Las ! Ces espoirs ne tardent pas à s'effondrer lorsque l'année suivante, en acceptant le testament de Charles II d'Espagne, Louis XIV provoque la formation d'une nouvelle coalition européenne : c'est la guerre qui reprend, et dans les plus mauvaises conditions pour la France. Vauban, *pourtant septuagénaire* et désormais souffrant, n'a plus qu'à repartir inspecter les frontières menacées...

Ce sont ces circonstances sans doute qui expliquent l'impression clandestine de la *Dîme royale*, acte de révolte inouï dans cet univers où toute publication est soumise à censure préalable. Les propositions que Vauban a faites au roi n'ont pas été suivies d'effets, leur réalisation est reportée à plus tard, peut-être à jamais. Vauban se sent vieillir, sa maladie de poitrine lui laisse peu de répit : il peut mourir sans avoir été entendu, sans avoir *éclairé le souverain dont il reste le* très fidèle serviteur. Comment, rapidement, faire triompher sa voix ?

Le maréchal fait imprimer en secret, sans doute à Rouen, quatre cents exemplaires de son ouvrage et le distribue à ceux – écrivains, dignitaires religieux, militaires ou politiques – sur la discrétion de qui il croit pouvoir compter et qui disposent d'une certaine influence, réelle ou supposée. Ainsi après sa mort ses propositions réformistes seront imposées au pouvoir par une opinion « éclairée » – déjà – mais ne seront pas livrées en pâture à un public friand de scandales.

Tout n'était probablement pas faux *dans le calcul de* Vauban – *mais les événements* ne se déroulent pas exactement comme il l'avait prévu. On a vu que très vite la *Dîme royale* alimente les conversations de la cour, et l'appareil judiciaire est contraint de s'emparer de l'affaire : par deux arrêts successifs, le conseil du roi condamne l'ouvrage et en interdit la publication. Or, si Vauban retombe aussitôt malade (aggravation de sa maladie de poitrine ? contrariété d'avoir mécontenté le roi ?) il n'en continue pas moins à diffuser ses exemplaires et à prendre ses dispostions pour éviter une saisie. Il meurt le 30 mars 1707, ne suscitant chez *Louis XIV, au témoignage de Dangeau* et de Saint-Simon, qu'une oraison funèbre fort brève. Le 8 mai suivant, une perquisition à son hôtel ne donne aucun résultat : tous les exemplaires restants ont été enlevés avant l'apposition des scellés, et les collaborateurs du maréchal, ou ses héritiers, ont poursuivi son œuvre ; sa vie posthume commence.

Supprimer les privilèges et les exemptions

En effet, ni la condamnation de l'ouvrage ni la mort de Vauban n'arrêtent la diffusion de la *Dîme royale*, bien au *contraire. Les milieux littéraires profitent* de l'événement pour publier des notices nécrologiques le plus souvent fort élogieuses pour le soldat, le serviteur de l'Etat, et les obsèques de Vauban ont lieu devant *« une foule immense »*. L'Académie des sciences, s'autorisant de la qualité de membre honoraire qu'elle lui avait conférée, accorde à sa mémoire une séance solennelle : Fontenelle, dans son éloge, insiste sur les travaux économiques du défunt, sur son souci du bien de l'Etat, du bonheur des Français...

Ainsi se constitue peu à peu une image de Vauban qui, pendant plus de deux siècles, ne sera jamais sérieusement remise en question, et qui commande toutes les lectures connues du *Projet de dîme royale :* le maréchal serait un réformateur audacieux, presque un précur*seur des révolutionnaires*, et sa proposition d'un impôt unique, universel et proportionnel anticiperait sur les grandes conquêtes de 1789...

Tout n'est probablement pas faux dans ce schéma, mais une lecture attentive de la *Dîme royale* amène à le nuancer sérieusement. Il est certain que la proposition d'un impôt proportionnel et universel, la « dîme » royale, levé sur tous les revenus sans exception, est de nature à subvertir le caractère le plus tangible de la différenciation entre les ordres, dont on sait qu'elle constitue l'un des fondements essentiels de la société d'Ancien Régime. Rappelons que le principal impôt direct, la taille, n'est en principe payé que par les roturiers, et que les aristocrates et les ecclésiastiques en sont exempts.

Mais Vauban montre aisément que les faits ne sont pas aussi simples : bien des bourgeois, il le sait, ne paient plus la taille parce qu'ils possèdent des terres « non taillables » ; en outre, les privilèges s'achètent grâce à la vénalité des offices, et même à la vente des titres nobiliaires... Quant aux aristocrates, ils sont, selon Vauban, quoi qu'on en dise, accablés d'impôts de nature très diverse. Dès lors, il faut rendre au système fiscal une certaine cohérence en supprimant les privilèges et les exemptions de toutes-sortes, dont les origines n'ont rien de justifié ou ne s'expliquent que par des rentes de situation.

L'auteur de la *Dîme royale* montre qu'il est du devoir de chacun de participer, selon ses moyens, aux dépenses publiques, et que ceux qui possèdent davantage ont plus intérêt que les autres à la stabilité de l'Etat : la pérennité des structures politiques étayées par l'administration, la police, l'armée, ne constitue-t-elle pas la seule garantie du maintien de leur pouvoir sur les êtres et les choses ? Aussi bien, par un curieux renversement, la « révolution » qu'est pour l'Ancien Régime, l'institution de l'universalité de l'impôt, prend-elle soudain sous la plume de Vauban les apparences d'une mesure conservatrice : c'est l'établissement de l'impôt universel qui permettra le maintien des conditions de fonctionnement de la différence essentielle : la propriété des biens, l'exercice du pouvoir.

Un tour de passe-passe fiscal et politique

L'égalité fiscale est le prix à payer pour que demeurent les structures hiérarchiques de la société du temps, pour empêcher que ne survienne une « vraie » révolution (au sens moderne), destructrice, celle-là, du tissu social dont Vauban tient à ce qu'il perdure. Ce que les aristocrates ne comprendront pas en 1787-1788, le vieux maréchal le proclame déjà, quatre-vingts ans auparavant... et pour être entendu, il énumère les avantages qui viendront compenser la perte des privilèges fiscaux : le port de l'épée, par exemple, sera exclusivement réservé aux nobles ainsi que la plupart des sinécures, et l'accession à la noblesse sera rendue plus difficile.

La lecture des chapitres consacrés à la fiscalité indirecte renforce cette analyse. Contrairement à ce qui se passe de nos jours, l'imposition indirecte sous l'Ancien Régime rétablit paradoxalement une certaine justice, puisqu'elle frappe également les privilégiés : la consommation, généralement plus abondante chez les nantis, garantit ainsi une certaine contribution de leur part aux dépenses de l'Etat. Or, mise à part la gabelle qu'il suggère d'uniformiser Vauban propose soit la suppression pure et simple des impôts indirects (traites, droits d'octroi...), soit leur allégement, et toujours leur simplification.

Il va de soi que les préoccupations avouées de l'auteur ne vont pas expressément au soulagement de la pression fiscale indirecte sur les privilégiés, mais on peut facilement se rendre compte que le paiement nouveau d'impôts directs par les privilégiés sous la forme de dîme royale, ne constituera pour eux, au fond, *qu'un transfert de ce qu'ils acquittaient* jusque-là sous forme d'impôts indirects. Ainsi, l'institution de la dîme royale pourrait-elle se décrire comme une opération de bluff, d'action psychologique, où l'évocation même de l'universalité du paiement de l'impôt sert de garant à ce que l'on doit considérer comme un tour de passe-passe fiscal et politique. En principe, rien n'aura changé pour les privilégiés, sinon la dénomination sous laquelle sera effectué le prélèvement qui les frappe.

Naturellement, l'accueil réservé à la *Dîme royale* montre que l'ouvrage échappe complètement à son auteur : ce que le public retient dès sa parution, ce à quoi les commentateurs s'attachent au cours du dix-huitième siècle, c'est la postulation de justice fiscale que traduisent les concepts d'universalité et de proportionnalité de l'impôt. En refusant de voir dans la dîme nouvelle un rempart contre la subversion bourgeoise, en analysant le texte comme porteur d'une révolution future qui rendra tous les Français égaux devant l'impôt – donc devant le pouvoir, puisque auront enfin disparu les vestiges les plus criants de la hiérarchie des trois ordres – ses lecteurs font de Vauban ce prophète de la modernité, cet annonciateur de l'âge d'or qu'il est parfois encore aujourd'hui. Chacun sait que toute lecture est pénétrée d'idéologie, et ce n'est pas la première fois qu'un texte suscite un contresens aussi flagrant. mais il est intéressant de noter que ce contresens investit toute la pensée économique du dix-huitième siècle, qu'il la féconde, et qu'il permettra donc en partie la naissance des grandes décisions fiscales des années 1789-1792...

La modernité de Vauban, nous la lisons aujourd'hui ailleurs : dans l'appareil scientifique dont il s'entoure pour étayer sa démonstration. Certes, Vauban n'est pas l'INSEE... et il n'a pas toujours les moyens de parvenir à l'exactitude : les différentes cartes de l'époque, par exemple, accusent pour la superficie de la France des divergences importantes, et il est difficile de choisir entre elles ; de même, les chiffres de productivité agricole qui lui sont fournis ne sont pas toujours cohérents ni constants. Pourtant malgré ces difficultés, Vauban parvient à évaluer à environ dix-neuf millions de sujets la population de la France pour les premières années du dix-huitième siècle – résultat fort honorable, et que les historiens d'aujourd'hui n'ont guère réussi à préciser davantage. Il se livre à des calculs statistiques de densité différentielle de population, selon les provinces et la richesse du terroir ; il donne des estimations assez vraisemblables de la production agricole en fonction des terrains, du nombre de bouches à nourrir...

Surtout, Vauban regrette le manque d'intérêt des sphères officielles pour les problèmes de population : ses dénombrements sont évidemment à mettre en relation avec le développement de l'administration de l'époque ; ce « grand commis » montre que le roi doit pouvoir, à chaque instant et d'un seul coup d'œil, prendre une connaissance précise du nombre de ses sujets, de l'état du royaume, sa majesté se reflétant en quelque sorte dans le tableau ainsi constitué. Les intendants – ancêtres de nos commissaires de la République – auront pour mission de veiller à la mise à jour permanente des chiffres de toutes sortes (hommes, femmes, enfants, mais aussi bestiaux, moulins...). Ainsi le pays sera mis sous surveillance statistique. Mieux connu, il sera mieux administré...

L'année 1983 aura donné l'occasion de saluer, trois cent cinquante ans après sa naissance, le singulier génie de celui qui fut à la fois un grand chef militaire, le plus célèbre constructeur de fortifications de l'âge classique, le fondateur de la statistique démographique (il ne connaissait sans doute ni l'existence de Graunt, ni celle de Petty), et enfin l'un des pionniers, avec Boisguillebert, de l'analyse économique (1).

Mais il est deux aspects de l'œuvre de Vauban qui sont passés sous silence. Le premier est une des plus belles collections du monde, le Musée des plans-reliefs, qui vivote dans la misère sous les combles de l'hôtel des Invalides, dans un décor indigne de lui : ces admirables maquettes de fortifications, construites aux dix-septième et dix-huitième siècles, et que l'on vient visiter du monde entier, se décolorent et se dessèchent peu à peu, car elles sont soumises à de fortes variations de température et, parfois, aux intempéries. Quand se décidera-t-on à les rassembler en un lieu unique où elles seront mises en valeur, préservées et restaurées ?

Le second est la *Dîme royale* elle-même : l'ouvrage de Vauban n'a pas été réédité depuis 1933. Il faut une édition critique moderne qui tienne compte des derniers acquis de la recherche historique, idéologique, linguistique..., et qui soit accessible au public cultivé, aux spé*cialistes et aux étudiants en histoire* et en sciences économiques. Souhaitons que l'INED, qui a déjà publié – admirablement – des économistes oubliés comme Boisguillebert, Cantillon, Quesnay, Graunt, et plus récemment Süssmilch, Kerseboom, Malthus, Landry..., reçoive les crédits nécessaires pour cela. ■

JEAN-PIERRE GUICCIARDI.

(1) Voir dans *le Monde* du 14 décembre, l'article de Marc Ambroise-Rendu faisant le bilan des manifestations de « l'année Vauban ».

Le Monde
DIMANCHE

NOUVELLE

Les Corbeaux

par ALFREDO CONDE

LES artichauts sont comme les ananas, mais des ananas tendres. Pour les manger, tu les suces feuille après feuille, les glissant entre les dents et tirant dessus pour pouvoir recueillir leur suc. Il faut tirer avec lenteur, en les prenant entre le pouce et l'index ; c'est ainsi que tu obtiens une petite quantité de pâte molle comme s'il s'agissait de lait caillé, mais si parfaitement insipide que je me demande comment il peut y avoir des gens pour en manger. Quant à moi, les artichauts je n'en fais pas des folies. Je ne sais pas non plus si c'est de cette manière que les gens de la haute les mangent. Je les trouve acides, et je ne sais pas où ils vont chercher ce jus qu'on en extrait, qui est encore bien plus acide ; je ne l'aime pas. Mais si je bois de la bière, je ne fais que pisser et cela, dans ce foutu pays et en hiver avec le froid qu'il fait, je le redoute. Tu te balades avec un copain sur la Nidirdoperstrasse, tu t'engouffres dans un de ces troquets et tu leur dis « bite zanaibier », tu bois, tu parles un petit peu, tu sors et quand tu as parcouru une douzaine de mètres, clac !, ça y est, tu es sur le point d'éclater. Parfois, tu es vraiment mal à l'aise : tu vas pisser et tu n'as pas envie de sortir les mains de tes poches, on dirait qu'on leur met des menottes, et si cela t'arrive la première fois que tu les sors, imagine ce que cela doit être à la seconde. Bref, je je me suis mis au « sinar » qui est le jus des artichauts et qui a un goût diablement acide, mais qui ne me fait pas pisser. Pour le transformer quelque peu, je lui ajoute du gin, et ça marche. Ça saoule plus, beaucoup plus, mais, en plus de l'habitude – on s'habitue à tout ici, à Zurich, si loin, – une cuite, parfois, te fais du bien. Il est certain qu'il vaudrait mieux ne pas boire, mais parfois, il se trouve que tu es triste et un petit coup par-ci, un autre par-là, quand tu reprends tes esprits, tu verses plus de larmes qu'une pleureuse, alors qu'il n'y en a plus, tout au moins chez nous, et advienne que pourra, on a une foutue vie, et on ne sait pas où cela pourrait aller plus mal.

Tu économises de l'argent pendant trois mois et ce jour-là, le jour où tu es triste, tu te prends à penser à ta femme, et aux enfants, là-bas, à Carballo et tu bois deux « sinars » dans la Neederdorfstrasse et tu vas jusqu'à la poste et tu envoies 1 000 francs pour Pilinia qui aura sept ans le 28, et il te reste encore deux mille et tu retournes à la Neederdorfstrasse de merde et tu vas au Gays où travaille Mandlo qui est le tailleur de Monforte, ainsi que Pépé qui est aussi de Monforte, et bien qu'il ne soit pas tailleur, il est aussi serveur, et tous deux sont de bons amis, ils t'estiment et ils savent ce qui se passe entre toi et Manuela, ils le comprennent et ils ne disent rien, pas même *Manolo qui, en tant que tailleur, a pris* les manières des bourgeois ; une fois, comme quelqu'un qui fait semblant de ne pas y toucher, il me dit : « Vous réunissez chacun votre froid et vous obtenez un peu de chaleur.» Et je pensais alors au grenier dans lequel nous dormions, Manuela et moi, une pièce toute petite, sans avoir le droit à la cuisine, dans laquelle il n'y a de place que pour le lit, et j'en fus tout retourné. Ce jour-là, je n'aurais fait que pleurer. Mais, à part cela, Manolo est un bon garçon, et il ne fit jamais allusion devant moi à ma femme ou à mes enfants, car s'il m'en parlait, il savait bien que j'étais capable de me mettre à pleurer et de faire une bêtise. Parce que j'aime ma Jesusa et mes petits, mais un homme est un homme et ne peut rester tout seul perdu au bout du monde sans famille, ou sans une femme qui lui donne un peu de chaleur en hiver ; et de l'hiver, j'en ai toute l'année ici à Zurich, si loin. Et Manuela qui pourrait bien avoir un enfant de moi, qui *aurait à l'élever toute seule et pourrait* être abandonnée et tout comme moi sur la Bellevue Platz le dimanche à la recherche de gens avec qui parler, après avoir tenu une semaine entière avec ces têtes carrées, qui inventèrent l'horloge à coucou et n'ont rien fait de mieux depuis, les salauds, et maintenant ils se prennent pour quelque chose, les salauds !

ET tu te remets à marcher sur le Belviupleiss et tu ne sais pas quoi faire et comme tu es déjà à moitié parti, tu te diriges sur le Gays, et Manolo, le tailleur, qui est un brave garçon mais un peu bête, te présente à un couple de corbeaux d'une banque, qui viennent chercher des clients pour leur banque qui, d'après ce qu'ils disent, est formidable, et toi, qui es déjà parti, tu te laisses aller, et tu les crois, et comme tu en as déjà un bon coup dans l'aile, tu les embrasses même, et alors le plus vieux te regarde de travers, comme s'il était offensé, et toi, tu regardes le jeune et tu vois qu'il t'adresse un regard encourageant.

Tu ne parles plus qu'à celui qui a un air engageant, bien que tu palpes, de temps en temps, on ne sait jamais, au cas où, les 2 000 francs que tu as dans la poche du pantalon, il ne faudrait pas que le plus jeune des corbeaux te les prenne, que ferais-tu alors de Manuela, qui doit arriver après-demain de ses vacances. Et ce jeune semble être un brave type, et tu es presque sur le point de lui raconter tes affaires avec Manuela, parce qu'il a une tête à te donner un bon conseil, un air de te comprendre, parce que Manuela va arriver après-demain et que j'aurai beaucoup moins de chagrin, et tu es sur le point de tout lui dire, et le corbeau te branche, comme s'il n'y attachait aucune importance.

« Alors, Andrès, vous ne pensez pas ouvrir un compte d'émigrant dans notre banque ? »

Et comme il le dit en galicien, j'en oublie presque de serrer mon argent mais je me rends compte, et je lui dis :

« Ah, merde alors !... »

Et il reprend :

« Pour parler franc, si j'étais ici, je n'enverrais pas un sou là-bas. J'aurais fait venir la femme et les enfants et je vivrais ici correctement et pour toujours... La terre qui ne peut nourrir son bétail... n'est pas une terre, ni rien du tout. Ce que vous faites, en envoyant vos mandats, c'est maintenir deux misères, et les faire durer ; la vôtre, ici, et celle des autres, là-bas. Evidemment, en mettant l'argent sur un compte de ma banque... »

Et moi, qui ai déjà englouti plus d'un sinar et qui n'entends pas les derniers mots, je le serre dans mes bras et je lui dis :

« Ici, tu fais partie des miens, allons boire un verre ou deux ensemble. » Il me répond « *non* », et j'insiste. Et il jette un coup d'œil au vieux corbeau, comme s'il demandait l'autorisation. Finalement, nous sortons, et nous sortons en chantant, moi plus fort que lui, serrés comme deux camarades et nous nous engouffrons dans un autre bar. Dans ce bar, deux négresses et une blanche aux seins petits et dressés, dansent nues devant les gens. « *C'est lamentable*, me disait le petit corbeau qui était presque aussi soûl que moi, et qui regardait les trois femmes qui dansaient échevelées. *C'est lamentable*, me disait-il, *pour 2.000 duros par mois (1), je viens ramasser des sous. Si c'était moi, je n'enverrais pas un centime, et que tout pète. Nous sommes deux esclaves ; et ces trois putes, trois esclaves aussi, même si elles sont du tonnerre de Dieu* » ; et on se tournait vers elles et on gueulait : *« Esclaves, pourquoi dansez-vous, esclaves ? »*

ALORS je sortis les 2.000 francs pour payer une autre tournée. Il les vit et je lui dis : « *C'est pour acheter un anora à Manuela, qui arrive après-demain et je vis avec elle.* » Il ne fit aucun commentaire ; il ajouta peu après que c'était le fin fond de la misère, j'en fus bouleversé et on a pris une autre tournée.

Quel brave type c'était, le sinar faisait alors plus que son effet. Parfois j'avais des nausées et je mettais le mouchoir devant la bouche pour dissimuler.

La virée a dû être de taille. Je ne me souviens pas bien de ce qu'il me dit, d'aller au cinéma voir je ne sais quoi de Beignets ou de Bunuel, ce devait être ça, car je ne m'explique pas comment j'ai pu voir un singe mangeant par terre et derrière lui plein de brebis. Des brebis, je m'en souviens bien, merde, car il se mit debout sur son fauteuil et cria comme un fou : « *Des moutons, nous sommes tous comme des moutons, salauds, nous ne sommes que des salauds...* » Il me semble qu'après ça on nous jeta dehors. Il est étonnant qu'ils n'aient pas fait appeler la police. J'y ai beaucoup réfléchi, c'est très étonnant. Ce cinéma était un de ceux où se retrouvent les gens qui ont une allure de hippies, et je pense que ce fut à cause de cela, à mon avis, que nous ne sommes pas allés en prison.

Pépé et Manolo m'ont dit plus tard que nous sommes revenus au Gays, en faisant les moutons, bééé, bééébé, nous tenant par les épaules comme deux amis en goguette, trébuchant vers l'avant, trébuchant vers l'arrière, mais sans cesser de faire bééé, bééé, bé.

Je ne sais pas de qui était la faute, la mienne ou celle du petit corbeau, mais l'histoire veut que Manuela n'a pas eu d'« anora »... Le type m'a juré sur ce qu'il avait de plus cher que c'était moi qui m'étais obstiné. Le lendemain matin, j'avais une gueule de bois infernale et un compte ouvert dans cette banque avec les 1891 francs qui me restaient après la cuite que nous avions prise.

Peut-être le petit corbeau avait-il raison, et ce n'était ni sa faute ni la mienne. Peut-être est-il vrai que nous sommes tous des salauds. Bien que cela me fasse mal, je veux penser qu'il en est ainsi. Pour 2.000 duros par mois on ne fait pas de saloperies aussi réussies. ■

Traduit de l'espagnol
par LUCIEN CASTELA.

(1) 10 000 pesetas.

Ecrivain espagnol né en 1945, Alfredo Conde est l'auteur de poèmes, de chansons, de contes et de romans. Il est enseignant et député du premier Parlement galicien.

EUGÈNE DARNET.